

Charles Seignobos [1854-1942]

Historien français, spécialiste de la III^e République

(1938) [1947]

ÉTUDES
DE POLITIQUE
ET D'HISTOIRE

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de Pierre Patenaude, bénévole, professeur de français à la retraite et écrivain, Lac-Saint-Jean, Québec.
http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_patenaude_pierre.html
Courriel : pierre.patenaude@gmail.com

À partir du livre de

Charles Seignobos [1854-1942]

Études de politique et d'histoire.

Paris : Les Presses universitaires de France, 1934, 398 pages.

Police de caractères utilisés : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2016 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 25 novembre 2021 à Chicoutimi, Québec.

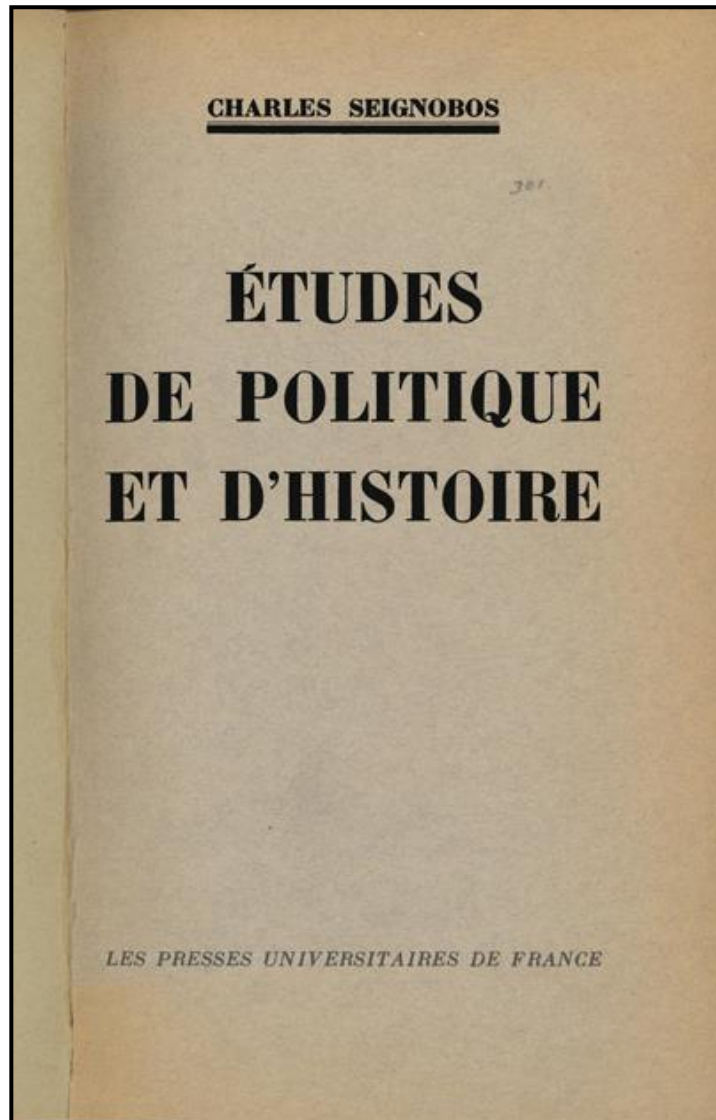


Charles Seignobos [1854-1942]

Historien français, spécialiste de la III^e République

(1934)

Études de politique et d'histoire

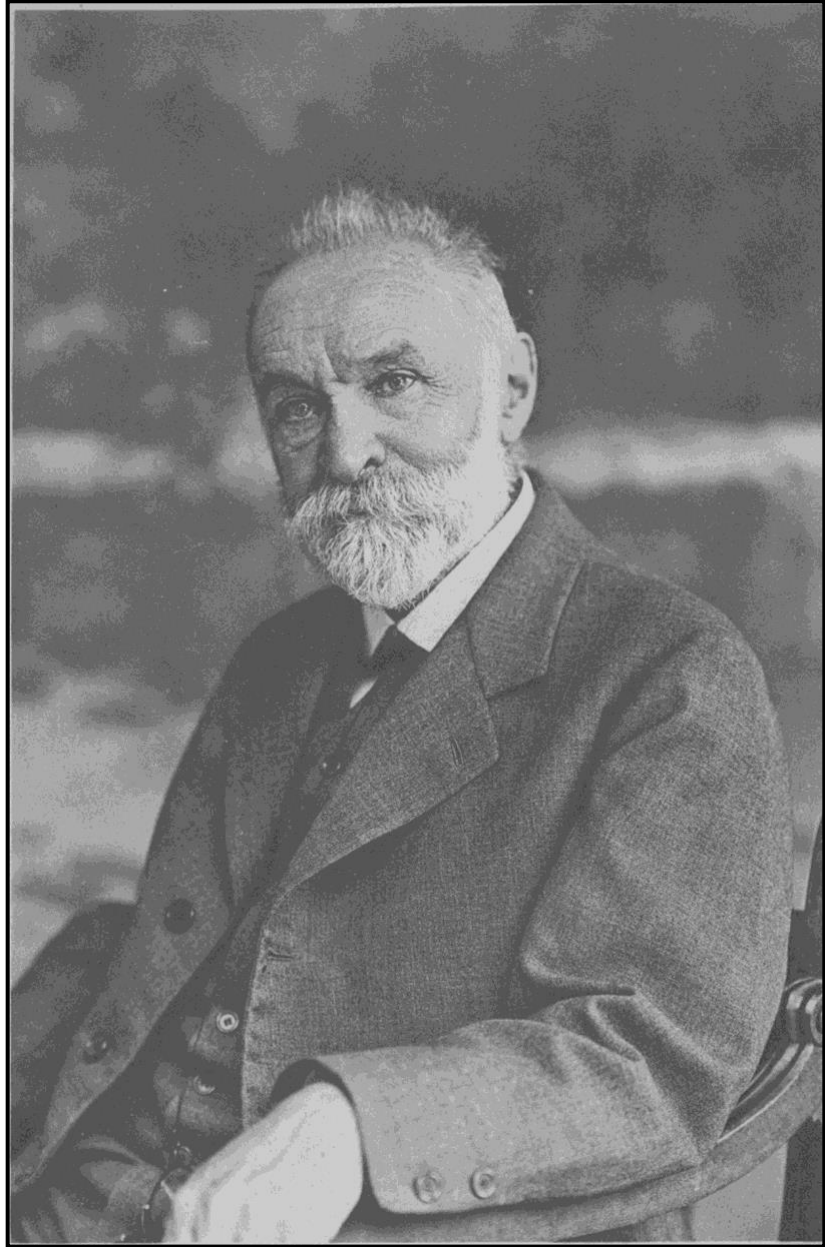


Paris : Les Presses universitaires de France, 1934, 398 pages.

ÉTUDES
DE POLITIQUE ET D'HISTOIRE

par
Ch. SEIGNOBOS

PARIS
LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 49
1934



Charles SEIGNOBOS

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[vii]

Bibliographie des œuvres de M. Ch. Seignobos

I. MÉTHODE

Les Conditions psychologiques de la connaissance en histoire, dans *Revue philosophique*, Paris, 1887, t. XXIV, p. 1-32, 168-179.

Introduction aux études historiques, en collaboration avec Ch. V. LANGLOIS, Paris, Hachette, 1898, 1 vol. in-12. Traduit en grec en 1902.

La Méthode historique appliquée aux sciences sociales, Bibliothèque générale des sciences sociales, Paris, F. Alcan, 1901 ; 2^e éd., 1909, 1 vol. in-8°.

L'Histoire dans l'enseignement secondaire. Introduction à l'usage du cours Ch. Seignobos. [La conception nouvelle de l'histoire. — La méthode. — Les instruments de travail. — Indications sur l'usage des instruments de travail.] Paris, A. Colin, 1906, 1 brochure in-16 de 55 p., non mise dans le commerce.

Les Conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique, dans *Bulletin de la Société française de Philosophie*, Séance du 30 mai 1907. (Thèse et développement, p. 263-289 ; discussion, p. 289-309.)

L'Inconnu et l'inconscient en histoire, *ibid.*, séance du 28 mai 1908. (Thèse et développement, p. 217-229 ; discussion, p. 229-247.)

La Méthode psychologique en sociologie, dans *Journal de Psychologie*, 1920, p. 496-514.

II. ENSEIGNEMENT

L'Université de Göttingue [en collaboration avec M. Montargis], dans *Travaux de la Société d'Enseignement supérieur*, 1878, p. 159-217.

[viii]

Bibliographie de l'enseignement supérieur allemand, *ibid.*, 1878, p. 264-275.

L'Enseignement de l'histoire dans les Universités allemandes, dans *Revue internationale de l'Enseignement*, 1881, t. I, p. 563-600.

L'Enseignement de l'histoire dans les Facultés. Lettre à M. Lavis, secrétaire général de la Société d'enseignement supérieur, *ibid.*, 1883, t. VI, p. 1076-1088, et 1884, t. VIII, p. 35-60, 97-m.

Une expérience d'exercices historiques, dans *Revue Universitaire*, 1896, t. II, p. 20-26.

La Réforme de l'enseignement secondaire de l'histoire aux États-Unis, dans *Revue internationale de l'Enseignement*, 1900, t. XXXIX, p. 385-388.

La Préparation pédagogique des professeurs de l'Enseignement secondaire, dans *Revue Universitaire*, 1902, t. II, p. 455-462.

L'Organisation des divers types d'enseignement, dans *L'Éducation de la démocratie*, p. 99-119. Bibliothèque générale des Sciences sociales, Paris, F. Alcan, 1903, in-8°.

Le Régime de l'Enseignement supérieur des lettres. Analyse et critique. Publication du Musée Pédagogique (nouvelle série). Paris, Imprimerie Nationale, 1904, petit in-8° de 38 p.

L'Enseignement supérieur, dans *Enseignement et démocratie*, p. 259-288. Bibliothèque générale des Sciences sociales, Paris, F. Alcan, 1905, in-8°.

L'Enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique, dans *Conférences du Musée Pédagogique. L'Enseignement de l'histoire*. Publication du Musée Pédagogique (nouvelle série), p. 1-24, Paris, Imprimerie Nationale, 1907, in-16.

La Loi Falloux et le ministère Fortoul (1850-1856), dans La Lutte scolaire en France au XIX^e siècle, p. 165-184. Bibliothèque générale des Sciences sociales, Paris, F. Alcan, 1912, in-8°.

Ernest Lavisse, dans *Revue Universitaire*, 1922, t. II, p. 257-264.

III. HISTOIRE

1. Ouvrages et contributions à des ouvrages collectifs

De indole plebis romanae apud T. Livium, Paris, Thorin, 1881, 1 vol. in-8°. (Thèse pour le doctorat ès Lettres.)

[ix]

Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360, Paris, Thorin, 1882, 1 vol. in-8°. (Thèse pour le doctorat ès lettres.)

Histoire politique de l'Europe contemporaine. Évolution des partis et des formes politiques, 1814-1896, Paris, A. Colin, 1897, 1 vol. in-8°. Une 7^e éd. entièrement refondue et considérablement augmentée, dans laquelle l'exposé des faits a été poussé jusqu'en 1914, a paru en 1924, en 2 vol.

Le Régime féodal de ses débuts à la fin du XIII^e siècle, dans *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, publiée sous la direction de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, chap. Ier, Paris, 1893.

Les Croisades, *ibid.*, t. II, chap. VI, 1893.

La Révolution de 1848 et la réaction en France, *ibid.*, t. XI, chap. Ier, 1899.

La Troisième République, *ibid.*, t. XII, chap. Ier, 1901.

L'Histoire [Renan et Taine, Fustel de Coulanges. — Liste des historiens contemporains. — Orientation de l'histoire], dans *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. PETIT DE JULLEVILLE, t. VIII, chap. V, Paris, A. Colin, 1899.

Plan général d'une Histoire des nations de l'Amérique latine. Ce plan, rédigé pour la Société des Études historiques de l'Amérique latine, fut imprimé en 1914. La Grande Guerre empêcha les éditeurs de réaliser leur dessein ; L'*Histoire*, dont Ch. Seignobos devait diriger la publication, n'a pas paru.

La Révolution de 1848. Le Second Empire (1848-1859), dans LAVISSE, *Histoire de la France contemporaine*, t. VI, Paris, Hachette, 1921, 1 vol.

Le Déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième République (1859-1875), ibid., t. VII, Paris, Hachette, 1921, 1 vol.

L'Évolution de la Troisième République (1875-1914), ibid., t. VIII, Paris, Hachette, 1921, 1 vol.

L'Action de la guerre sur la vie française, ibid., t. IX, livre 4, Paris, Hachette, 1922.

Europe, dans *The Encyclopædia Britannica*, Cambridge University Presse, 14e éd., 1932. Le texte français de cet article vient d'être publié sous le titre *Histoire de l'Europe*, éditions de Cluny, Paris, 1934, 1 vol. in-16.

The Evolution of the French people, New-York, A. A. Knopf, [x] 1932, 1 vol. in-8°. Publié à Londres, sous le titre *A History of the French people*, London, J. Cape, 1933, 1 vol. in-8°, et à Paris, sous le titre *Histoire sincère de la nation française. Essai d'une histoire de l'évolution du peuple français*, Paris, Rieder, 1933, 1 vol. in-16. [Cette édition diffère des deux précédentes par la préface et quelques additions.]

2. Ouvrages scolaires

Histoire de la civilisation. I. *Histoire ancienne de l'Orient, des Grecs. Histoire des Romains. Le Moyen Age jusqu'à Charlemagne.* — II. *Le Moyen Âge depuis Charlemagne. La Renaissance et les Temps modernes. Période contemporaine.* Paris, Masson, 1885 et 1886, 2 vol. in-18.

Cours d'histoire Ch. Seignobos, pour l'enseignement secondaire spécial. *Histoire de la civilisation ancienne. Orient, Grèce et Rome.* —

Histoire de la civilisation au Moyen Age et dans les Temps modernes. — *Histoire de la civilisation contemporaine*. Paris, Masson, s.d., 3 vol. in-12.

Abrégé de l'histoire de la civilisation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, Masson, 1888, 1 vol. in-12.

Extraits historiques de J. Michelet, choisis et annotés. Paris, A. Colin, 1887, 1 vol. in-18 (20^e éd. en 1930).

Anthologie des œuvres de J. Michelet. Extraits littéraires, choisis et annotés. Paris, A. Colin, 1889, 1 vol. in-18.

Scènes et épisodes de l'histoire nationale illustrés de 60 compositions inédites. Paris, A. Colin, 1890, 1 vol. in-f^o.

Histoire narrative et descriptive des anciens peuples de l'Orient. Paris, A. Colin, 1890, 1 vol. in-18, avec un supplément pour le professeur (15^e éd. en 1921).

Histoire narrative et descriptive de la Grèce ancienne. Paris, A. Colin, 1891, 1 vol. in-18, avec un supplément pour le professeur (12^e éd. en 1920).

Histoire narrative et descriptive du peuple romain. Paris, A. Colin, 1894, 1 vol. in-18 (12^e éd. en 1925).

Cartes de géographie historique et notices, dans *Atlas général Vidal-Lablache*. Paris, A. Colin, 1894.

Scènes et épisodes de l'histoire d'Allemagne, illustrés de 40 compositions par G. Rochegrosse et A. Mucha. Paris, A. Colin, 1896, 1 vol. in-f^o.

[xi]

Cours d'histoire Ch. Seignobos, rédigé conformément aux programmes de 1902.

Premier cycle : *L'Antiquité* (classe de 6^e A, B), *Le Moyen Âge* (classe de 5^e A, B), *Les Temps modernes* (classe de 4^e A, B), *La Période contemporaine depuis 1789* (classe de 3^e A, B). Paris, A. Colin, 1902-1903, 4 vol. in-18.

Second cycle : *Histoire ancienne de l'Orient et de la Grèce* (classe de 2^e A, B), *Histoire de l'Antiquité romaine et du Pré-Moyen Âge* (classe de Ire A, B), *Histoire moderne jusqu'en 1715* (classes de 2^e A,

B, C, D), *Histoire moderne, 1715-1815* (classes de Ire A, B, C, D), *Histoire contemporaine depuis 1815* (classes de Philosophie et de Mathématiques). Paris, A. Colin, 1903-1904, 5 vol. in-18 — les deux derniers volumes en collaboration avec Albert MÉTIN ; le nombre des éditions du Cours a varié, suivant les volumes, de 6 à 15.

Cours d'histoire Ch. Seignobos et Ch. Rolland, à l'usage des Écoles normales et des candidats au brevet supérieur : 1^{re} année, 2^e année et 3^e année. Paris, A. Colin, 1909-1911, 3 vol. in-16.

3. Cours professés à la Sorbonne

Résumés publiés dans *Revue des Cours et Conférences*¹, Paris, sur : Les Institutions sociales et politiques au XIX^e siècle (An. 1893, t. I et II) ; *L'Histoire générale de l'Europe, depuis 1814* (An. 1893-94, 1894, 1894-95) ; *L'Histoire contemporaine des États hors d'Europe* [y compris les colonies anglaises !] (An. 1894-95, 1895, 1895-96) ; *L'Histoire générale des XVII^e et XVIII^e siècles* (An. 1895-96 ; 1896 ; 1896-97 ; 1897 ; 1897-98, t. I) ; *L'Empire franc et l'Empire byzantin depuis la mort de Justinien jusqu'à la 1^{re} Croisade* (An. 1897-98, t. II) ; *La Formation des institutions au XVIII^e siècle* (An. 1898-99 ; 1899 ; 1899-1900, t. I) ; *L'Histoire de l'organisation de l'État au XIX^e siècle* (An. 1899-1900, t. I et II ; 1900-01, t. I) ; *Les Transformations politiques et sociales des Sociétés européennes* (An. 1900-01, t. I et II ; 1901-02 ; 1902-03 ; 1903-04, t. I) ; *Les Phénomènes généraux en histoire* (An. 1903-04, 1904-05) ; *L'Histoire générale de la fin du XV^e siècle à 1789* (An. 1905-06, 1906-07) ; *L'Histoire politique [xii] de la France contemporaine depuis 1848* (An. 1907-08 ; 1908-09, t. I) ; *L'Histoire intérieure de la France depuis 1870* (An. 1908-09, t. II ; 1909-1910, t. I) ; *La Politique extérieure de la France depuis 1848* (An. 1911-12, 1912-13).

¹ Ces résumés sont l'œuvre des collaborateurs de la Revue qui se sont servis des notes personnelles de Ch. Seignobos.

4. Préfaces

Préface à S. R. GARDINER, *Manuel d'histoire d'Angleterre*, trad. de l'anglais, p. I-IV. Paris, A. Joanin, 1905, in-16.

Préface à H. A. P. FISHER, *Le bonapartisme*, traduit de l'anglais p. I-VI, Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-16.

Introduction à *Les Aspirations autonomistes en Europe*, p. 1-xix. Bibliothèque générale des Sciences sociales. Paris, F. Alcan, 1913, in-8°.

Introduction à *Quinze ans d'histoire universelle (1914-1929)*, 3 p. non numérotées. Paris, A. Quillet, 1930, in-40.

Préface à J. M. TOURNEUR-AUMONT, *Fustel de Coulanges*, p. vii-xii. Paris, Boivin, 1931, in-8°.

Préface à Paul MILIOUKOV, Ch. SEIGNOBOS et E. EISENMANN, *Histoire de Russie*, t. I, p. IX-XIX. Paris, Ernest Leroux, 1933, 3 vol. in-8°.

5. Articles

Le Régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360 [Extrait de la thèse pour le doctorat ès-Lettres citée plus haut], dans *Revue internationale de l'Enseignement*, 1882, t. IV, p. 253-268.

Comptes-rendus critiques, dans *Revue historique*, à partir de 1886.

Comptes-rendus critiques, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*. L'important compte-rendu consacré aux livres de G. D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800 et La fortune privée à travers sept siècles* (An. 1896, 1^{er} semestre, p. 106-118) provoqua un échange de lettres entre MM. d'Avenel et Seignobos : Lettre de M. d'Avenel et notes de M. Seignobos (ibid., p. 246-256), Réponse de M. Seignobos (ibid., p. 256-260), Seconde lettre de M. d'Avenel et Réponse de M. Seignobos (ibid., p. 373-380).

La Séparation des pouvoirs, dans *Revue de Paris*, 1895, t. I, p. 709-732.

Contribution à L'Enquête sur l'Alsace-Lorraine et l'état actuel des esprits, dans *Mercure de France*, décembre 1897, p. 790-791.

[xiii]

Une histoire scientifique de la Révolution, dans *Revue Universitaire*, 1901, t. I, p. 487-497.

Comptes-rendus critiques, dans *Bulletin des Bibliothèques populaires*, publié sous les auspices de la Bibliothèque de l'Enseignement public... Paris, à partir de 1906.

Les Procès-verbaux du gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848, dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 6 mai et 10 juin 1906, p. 210-211, 214.

Les Documents inédits des Archives nationales sur la réaction de 1848-1858, *ibid.*, 2 juin 1907, p. 264-270.

Le Coup d'État de 1851 d'après des documents inédits, *ibid.*, 3 janvier 1909, p. 59-61.

L'Évolution politique de l'Italie depuis 1860, dans *Athéna*, revue publiée par l'École des Hautes-Études sociales, mai 1911, p. 2-15.

France et Allemagne, *ibid.*, janvier 1912, p. 81-86.

Le Comité de constitution de 1848, dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1er février 1914, p. 277-279.

1815-1915, dans *Revue de Paris*, 1915, t. IV, p. 10-38. — Publié à part sous le titre *1815-1915. Du Congrès de Vienne à la guerre de 1914*, dans *Études et documents sur la guerre*, n° 9. Paris, A. Colin, 1915, 35 p., et traduit en espagnol et en allemand.

Les Inquiétudes d'un Prussien intelligent, dans *Revue de Paris*, 1916, t. II, p. 752-776.

La Nation lettone, dans *Travaux du Comité d'études* [sur les problèmes soulevés par la guerre de 1914-1918]. *Questions européennes*. Paris, Imprimerie Nationale, 1919, in-f°, t. II, p. 343-354.

Le passé et l'avenir de l'Italie, dans *Scientia* (Rivista di Scienza), Bologne, 1919, t. XXVI, p. 479-484.

Les Relations politiques entre la France et l'Allemagne, dans *Revue Rhénane*, Mayence, 1921, p. 524-530.

C'est parce qu'il avait trahi que le colonel Henry commit son faux et puis se tua, dans *Le Quotidien*. Paris, n° 656, du novembre 1924.

L'Amour est-il une invention moderne ? *ibid.*, n° 749, du février 1925. — Republié dans *Revue Rhénane*, 1924-1925, p. 648.

[xiv]

Le Rôle du journalisme dans la diplomatie au XX^e siècle, d'après les souvenirs de W. Steed, dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, janvier 1925, p. 8-18.

La « Déclaration des Droits de l'Homme » de 1830 à 1848, dans *Livre d'or des « Droits de l'Homme »*. Hommage de la Ligue à Ferdinand Buisson. Paris, in-f°, 1927, p. 28-29.

Der historische Gegensatz zwischen Deutschland und Frankreich, dans *Die Hilfe, Zeitschrift für Politik, Literatur und Kunst*. Berlin, n° 1, 1^{er} janvier 1927, p. 6-8.

IV. POLITIQUE

Paris gegen Frankreich, dans *Die Zeit. Wienerwochenschrift für Politik, Volkswirtschaft, Wissenschaft und Kunst*, t. 23, n° 297, 9 juin 1900, p. 147-149.

La Politique internationale des partis en France, dans *L'Européen*, n° 1, 7 décembre 1901.

La Situation électorale en France, *ibid.*, n° 21, 26 avril 1902.

La Politique du prochain ministère, *ibid.*, n° 27, 7 juin 1902.

La Morale de l'incident Delsor, *ibid.*, n° 113, 30 janvier 1904.

L'Impuissance militaire de la Russie, *ibid.*, n° 128, 14 mai 1904.

Les Difficultés électorales de la séparation des Églises et de l'État, *ibid.*, n° 166, 4 février 1905.

La « Pratique » loyale de l'alliance russe, *ibid.*, n° 168, 18 février 1905.

Les Élections du 6 mai 1906 et le second tour, dans *Le Courrier européen*, numéro du 11 mai 1906.

Le Conflit austro-serbe, *ibid.*, numéro du 25 novembre 1912.

Les Partis en Allemagne, dans *Athéna*, décembre 1912, p. 365-374-

Ein Kostspieliges Gespenst, dans *Frankfurter Zeitung*, Morgenblatt, du 23 mars 1913.

Contribution à l'Enquête de Jacques BONZON : Faut-il un nouveau Concordat ?, p. 44-46. Paris, Éditions de la Presse française, 1913, in-16.

La Politique intérieure de la France, dans *Réorganisation de la France*, p. 1-37. Bibliothèque générale des Sciences sociales. Paris, F. Alcan, 1917, in-8°.

La Politique extérieure de la France, *ibid.*, p. 38-84.

[xv]

The League of Nations. The obstacle of National Sovereignty, dans *The new Europe*, Londres, 4 avril 1918.

The Society of Nations : A Suggestion, *ibid.*, 23 janvier 1919.

The Downfall of Aristocracy in Eastern Europa, *ibid.*, 24 juillet 1919.

Les Moyens de convertir les Allemands au régime de la paix définitive, dans *Le Progrès Civique*, numéro du 3 janvier 1920.

Constantinople doit-elle rester aux Turcs ?, *ibid.*, numéro du 27 mars 1920.

La Brochure de M. Demartial sur les responsabilités de la guerre, *ibid.*, numéro du 10 juillet 1920.

Le Parti républicain depuis 1879, dans *La Politique républicaine*, p. 9-60. Paris, F. Alcan, 1924, in-16.

Peut-on comparer le maréchal Hindenburg au maréchal Mac-Mahon F, dans *Le Progrès Civique*, numéro du 9 mai 1925.

Die geographische Verteilung der Parteien in Frankreich, dans *Frankfurter Zeitung*, Morgenblatt des 20, 22 et 24 juin ; Abendblatt du 22 juin 1926.

Dictators have given a lesson to Europe, dans *The New York Herald*, numéro du 24 avril 1927.

Préface à Maurice CHARNY, *Les Atouts du cléricanisme*, p. VII-xiv, Paris, Éditions du Progrès Civique, 1928, in-16. Publiée aussi dans *Le Progrès Civique* du 28 avril 1928.

La Signification historique des élections françaises de 1928, dans *L'Année politique française et étrangère*, numéro de juillet 1928, p. 257-282.

Le Sens des élections françaises de 1932, *ibid.*, numéro de novembre 1932, p. 273-290.

Réforme électorale, dans *The Encyclopædia Britannica*, Cambridge University Press, 14e éd., 1932.

Socialisme, dans *Larousse du XXe siècle*, t. VI, 1933, p. 384.

Contribution à l'Enquête du Temps : Que reste-t-il de vivant dans le marxisme ?, dans *Le Temps*, numéro du 29 août 1933.

Contribution à l'Enquête de Marius et Ary LEBLOND : En Allemagne une révolution est-elle possible ?, dans *La Vie*, 1914. Enquête publiée en brochure chez Albin Michel en 1918.

L'Évolution comparée de la France et de l'Allemagne, dans *Revue Rhénane*, novembre 1922.

[397]

Études de politique et d'histoire
Table des matières

[Avertissement.](#)

[Bibliographie des œuvres de Ch. Seignobos.](#) [vii]

I. [Méthode.](#) [1]

[La méthode psychologique en sociologie](#) [3]

[Les conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique](#)
[26]

II. [Enseignement.](#) [61]

[L'enseignement de l'histoire dans les universités allemandes](#) [63]

[L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique](#) [109]

[Le régime de l'enseignement supérieur des lettres. Analyse et critique](#) [133]

[Ernest Lavisse](#) [171]

III. [Histoire.](#) [181]

[La séparation des pouvoirs](#) [183]

[1815-1915 \(Du Congrès de Vienne à la guerre de 1914\)](#) [209]

[Les inquiétudes d'un Prussien intelligent](#) [241]

[La nation lettone](#) [269]

[L'Amour est-il une invention moderne ?](#) [286]

IV. [POLITIQUE.](#) [291]

[La politique internationale des partis en France](#) [293]

[La situation électorale en France en 1902](#) [301]

[La signification historique des élections françaises de 1928](#) [309]

[Le sens des élections françaises de 1932](#) [338]

[398]

[La répartition géographique des partis politiques en France](#) [354]

[La chute des aristocraties en Europe centrale](#) [374]

[Le régime représentatif et les dictatures](#) [383]

[Que reste-t-il de vivant dans le marxisme](#) [391]

[v]

Études de politique et d'histoire
AVERTISSEMENT

[Retour à la table des matières](#)

[1]

Études de politique et d'histoire

Première partie

MÉTHODE

[Retour à la table des matières](#)

[2]

[3]

Études de politique et d'histoire

I. MÉTHODE

Chapitre 1

La méthode psychologique en sociologie ²

[Retour à la table des matières](#)

La tentative faite par une école philosophique pour constituer une sociologie fondée uniquement sur l'observation externe des faits sociaux, sans faire usage d'aucun procédé d'observation psychologique interne des faits de conscience individuelle, semble être, — ainsi que la doctrine économique du matérialisme historique, — une réaction légitime contre l'abus fait au XIX^e siècle de la méthode de la philosophie spiritualiste et des études littéraires. Le spiritualisme avait introduit l'usage de l'observation psychologique introspective pratiquée sur l'individu civilisé isolé de la société. L'éducation littéraire, en concentrant toute l'attention sur quelques « grands hommes », écrivains ou hommes d'État, habituait à attribuer une importance exagérée à l'action des individus exceptionnels, elle préparait à ce culte des héros qui faisait mépriser l'étude des masses obscures de l'humanité. Le parti-pris de ne s'intéresser qu'aux personnages frappants et aux aspects brillants de la vie intellectuelle et politique conduisait à négliger les faits profonds de la vie économique.

Cette réaction contre la psychologie introspective, le culte des héros et la négligence des faits matériels était légitime, car non seulement

² *Journal de Psychologie*, n^{os} 6-7, 15 juin-15 juillet 1920.

l'individu ne peut vivre isolé en dehors de la société, mais son activité individuelle elle-même est le produit de la société où il vit ; c'est la société qui lui fournit le contenu de son esprit et qui même façonne le mécanisme de son intelligence ; l'enfant civilisé ne diffère de l'enfant sauvage que par des tendances indéterminées, [4] c'est le milieu social qui crée entre eux les différences précises. Les faits individuels connus par la conscience ne suffisent donc à expliquer ni la conduite ni même le contenu de la conscience de l'individu ; outre l'action des phénomènes inconscients ou semi-conscients de l'individu lui-même, ses actes et ses pensées dépendent de l'action exercée sur lui par les autres individus ; (cela est directement visible dans une foule et cela n'est pas douteux pour une société). Seule la pression constante et irrésistible de la société explique la régularité des phénomènes de masse indéniablement constatée par les statistiques. Cette constance dans le retour de faits semblables, sur laquelle est fondée la notion de lois sociologiques, est particulièrement sensible dans les faits matériels de la vie économique (et ceux de la démographie) qui forment le fondement pratique de la vie sociale et les conditions indispensables de tout acte individuel. L'étude en est d'autant plus nécessaire qu'ils ne tiennent pas dans le récit des actes humains une place proportionnée à leur importance ou même qu'ils sont dissimulés volontairement pour donner l'impression d'une conduite désintéressée.

Mais s'il est légitime de réclamer l'étude méthodique de tous les faits de nature sociale et de condamner toute méthode psychologique qui néglige d'en tenir compte, est-il légitime d'en prendre le contrepied en instituant une méthode sociologique qui écarte systématiquement toute observation psychologique et refuse de tenir compte des faits de conscience interne ? Nous savons que les phénomènes de représentation consciente ne sont pas seulement des états internes passifs ; nous en connaissons qui ont une action matérielle incontestable, accessible à l'observation externe et même à une constatation graphique. Un homme lit une dépêche qui lui apporte brusquement une nouvelle grave, ce n'est qu'un fait de conscience, car l'effet en serait insignifiant si l'écrit était dans une langue qu'il ne comprend pas. Pourtant ce fait de conscience produit un trouble matériel, de l'appareil nerveux, de la circulation, de la nutrition, et il détermine [5] des actes moteurs. Et il reste inintelligible à l'observateur qui du dehors en aperçoit les effets mais ne peut même pas en discerner

le caractère. Nous n'avons donc pas le droit de décider a priori d'écarter tous les faits de conscience interne comme dépourvus d'effet pratique ; la question doit être posée autrement : Y a-t-il des faits sociaux assez indépendants de tout fait de conscience individuelle pour nous autoriser à les isoler, à les réunir en une catégorie spéciale et à en faire la matière d'une science indépendante opérant avec une méthode propre ?

Une société et même un simple fait social sont des complexes très compliqués dont nos procédés très superficiels d'investigation ne nous permettent pas une analyse complète ni précise. Nous voyons bien que la plupart des faits sociaux ne sont pas seulement la somme de faits individuels juxtaposés ou additionnés, et que les individus exercent une action réciproque les uns sur les autres, non seulement par leurs actes et leur présence, mais par le souvenir des actes antérieurs et la prévision des actes futurs, de façon qu'il s'établisse une continuité d'action de la société sur les individus sous forme d'usages, de règles, d'institutions, de relations permanentes et transmissibles d'une génération à l'autre. Mais il est difficile de distinguer nettement les différents procédés par lesquels s'exerce l'action de la société. Nous apercevons des phénomènes communs à plusieurs individus qui peuvent provenir de ce qu'ils ont été soumis aux actions parallèles des mêmes conditions matérielles ou de l'imitation des mêmes modèles (c'est le cas des langues et des modes) ; nous apercevons des faits de *convergence* produits par l'action simultanée d'un ou plusieurs individus sur un groupe nombreux d'individus (comme dans le cas d'un spectacle, de l'enseignement d'une doctrine ou d'une troupe obéissant à une autorité) ; nous voyons aussi des cas d'entrecroisement d'actions mutuelles des individus (comme dans une foule ou une assemblée) ; nous distinguons des faits de *collaboration* consciente ou inconsciente (comme dans les opérations [6] industrielles, commerciales, politiques, militaires). Et quand nous avons achevé de discerner théoriquement les espèces d'actions dont nous croyons apercevoir le mécanisme, nous avons l'impression qu'il reste un résidu indéfinissable qui peut donner la tentation d'admettre qu'il existe une catégorie de phénomènes, placés en dehors des relations entre les individus et dont l'étude exige une méthode spéciale. Mais nous ne parvenons ni à tracer les limites pratiques entre les différents procédés d'action — car un même fait social (par exemple une assemblée) peut être attribué à des actions de

plusieurs espèces — ni à délimiter le terrain propre du « je ne sais quoi » qui serait d'ordre spécialement sociologique.

Ce résidu n'est probablement que l'effet des actions secrètes ou semi-conscientes assez obscures pour échapper à l'analyse, ou le résultat des actes antérieurs (arrangements, inventions, prescriptions, enseignements, aménagements matériels), c'est-à-dire l'effet du souvenir des individus passés, ou une action déterminée par la pensée des générations futures, c'est-à-dire l'effet de la prévision des individus à venir, réels ou imaginaires.

Pour marquer par un terme spécial l'opposition aux individus, on a adopté les mots *collectivité* et *collectif* qui tendent à remplacer les mots *société* et *social*. Au sens propre le collectif serait plus restreint que le social (il suppose une *action* commune) et la collectivité pourrait être un groupe plus petit que la société ou même une portion de la société. Mais l'usage tend à les confondre. L'emploi de ces termes nouveaux, d'apparence plus savante, n'a donc apporté aucune précision nouvelle, il augmente la confusion plutôt qu'il ne sert à l'éclaircir.

Les discussions sur la nature des phénomènes humains n'en font guère avancer la connaissance ; il est plus utile de savoir par quels procédés nous pouvons connaître et comprendre ces phénomènes. Pouvons-nous les atteindre par une observation exclusivement externe analogue à celle des sciences naturelles, sans employer aucune connaissance [7] obtenue par l'observation interne des états de conscience individuelle, c'est-à-dire par la pratique de la psychologie ? C'est là une question de méthode et c'est ce qui en fait l'intérêt.

I

Les phénomènes sociaux contiennent une part très apparente d'éléments qui peuvent être directement observés par les méthodes des sciences empiriques ; ce sont les faits matériels. Il suffit d'en indiquer les principales espèces.

Les faits géographiques appelés en langue littéraire « le milieu », le sol, le climat, la faune et la flore, — modifiés par les aménagements

— sont tous d'ordre matériel ; mais ils ne sont que les conditions extérieures indispensables aux faits sociaux.

Les faits physiologiques, procréation, peuplement, mouvement de la population, état de santé, caractères anthropologiques, maladies, sont essentiellement matériels et du ressort des sciences naturelles.

Les faits d'usages, l'alimentation, le vêtement et la parure, l'habitation et le mobilier, les cérémonies, les divertissements, les pratiques de tout genre, sont pour la plupart des faits matériels du domaine de l'ethnographie ; ils sont décrits par des observateurs et très souvent matérialisés par des objets.

Les faits économiques sont constitués en partie par des faits matériels, procédés et instruments de travail et de transport, magasins et étalages, manutention et opérations de comptabilité.

Les faits politiques consistent surtout en actes visibles, qui peuvent être observés du dehors, actes de violence ou de contrainte (combat, pillage, réquisition, arrestation, détention, exécution), actes symboliques (jugements, ordonnances, votes).

Les faits de caractère intellectuel eux-mêmes (langue, religion, arts, sciences) impliquent des actes ou des symboles [8] matériels sans lesquels ils ne seraient pas connaissables ; le langage se manifeste par des actes phonétiques, la religion par des rites et des symboles, l'art opère sur une matière et avec des instruments, la musique et la littérature elles-mêmes par la voix humaine ; la science a ses procédés matériels d'observation.

À tous ces phénomènes de nature matérielle, accessibles directement à l'observation, il faut ajouter les faits qui, sans être directement perçus par la vue ou l'ouïe, peuvent être observés indirectement dans leurs effets permanents ; ce sont les institutions, les croyances, les langues, les règles de droit et de morale, les habitudes, les arrangements permanents désignés par la métaphore de « structure sociale », que l'école sociologique réclame comme son domaine propre et déclare être les « faits sociaux » extérieurs à l'individu parce qu'ils s'imposent aux individus et que les individus n'en ont pas conscience.

Voilà, semble-t-il, un champ d'observation assez vaste pour fournir la matière d'une science indépendante. Mais pour constituer une science autonome pourvue d'une méthode propre, il faut que les

procédés de sa méthode permettent d'atteindre au moins des constatations (sinon des conclusions) méthodiques, sans avoir besoin, pour établir les faits, de recourir aux procédés d'une autre méthode. Voyons donc si l'étude des phénomènes matériels et des faits dits « sociaux » se trouve dans ce cas ; une revue rapide des principales espèces de faits suffira pour répondre à cette question.

Sur les phénomènes de caractère intellectuel il n'est même pas besoin de discuter ; il est trop évident que la portion matérielle du fait n'est qu'un accessoire dans les sciences, les arts, les langues, et les religions ; car ce qui fait le caractère propre de ces faits est toujours une représentation consciente qui n'est intelligible que comme phénomène psychique conscient, accessible seulement à l'observation psychologique. Même dans les arts plastiques la matière n'est qu'une condition préalable, le fait artistique [9] c'est la conception de l'artiste ; le caractère essentiel d'un monument, ce ne sont pas les pierres, c'est le plan. La religion, — dont l'école sociologique s'applique surtout à étudier les rites, — est essentiellement un phénomène de croyance théorique et pratique. Le rite le plus machinal n'est pas automatique. La femme en prière qui égrène un chapelet a le sentiment (tout au moins confus) d'accomplir un acte religieux et c'est précisément ce sentiment qui fait le caractère religieux de l'acte ; un observateur placé au-dehors ne distinguerait pas son acte de celui d'une marchande qui compterait les grains pour voir si le chapelet est complet.

Les phénomènes politiques ont pour fondement dernier l'emploi de la force matérielle et se produisent sous forme d'actes visibles, ce qui semble les rendre accessibles à l'observation externe. Mais la plupart de ces actes ne sont que les symboles employés par un individu investi d'une autorité pour transmettre à d'autres individus un ordre, une défense, un renseignement, dont le caractère essentiel est de constituer un état de conscience individuel intelligible seulement par un procédé psychologique, et ces symboles n'agissent que par l'intermédiaire des états de conscience individuels des individus qui les perçoivent. La véritable contrainte matérielle se réduit aux actes relativement rares d'arrestation, détention, peines corporelles. La plupart des faits politiques attribués à la force sont l'effet de la menace, procédé purement psychique, et de la crainte, sentiment accompagné d'une représentation, tous faits individuels d'ordre psychologique. La guerre même qui semble le domaine de la force physique ne consiste pas

seulement dans les marches des armées et l'emploi des armes et des fortifications, elle ne serait pas intelligible à un observateur qui se bornerait à en constater les effets matériels. Non seulement les phénomènes de direction, les plans, les ordres et les contre-ordres des chefs, mais la crainte ou l'assurance des soldats, les paniques ou les élans de la troupe sont faits d'ordre psychologique intelligibles [10] seulement par l'observation individuelle interne. Les militaires professionnels, spécialisés dans l'étude des forces matérielles, ont été obligés de constater la présence d'autres éléments et ils ont naïvement réuni sous le nom vague de « moral », par opposition au matériel, l'ensemble des dispositions internes de leurs soldats que leur psychologie rudimentaire ne leur permettait pas d'analyser.

Les phénomènes économiques, — où le matérialisme historique a voulu voir la réalité unique de la structure sociale, — n'ont de matériel que les objets auxquels s'applique le travail et les instruments et les procédés dont il se sert. Mais ils sont dirigés et dominés par les motifs, le but, le plan du travail et les connaissances et les habitudes techniques, tous phénomènes de conscience qui seuls donnent à un acte le caractère de fait économique. Le terme « intérêts matériels » risque de faire illusion ; l'intérêt, même matériel, n'agit pas matériellement ; à vrai dire il n'agit pas du tout, ce qui agit sur les décisions c'est l'*idée* que l'individu se fait de son intérêt, et cette idée est si complètement un phénomène individuel que deux individus dans le même cas (par exemple deux associés) prendront deux décisions inverses ou que la même situation conduira des individus différents à des actes opposés, comme on peut voir dans les spéculations à terme. Les « lois économiques », l'offre et la demande, la loi de la mauvaise monnaie, n'expriment que des effets d'un grand nombre de décisions individuelles prises par suite d'une appréciation sur l'abondance des objets demandés ou sur l'avantage de retirer de la circulation la bonne monnaie. Il serait oiseux de démontrer que la notion fondamentale de la vie commerciale, la valeur, et la notion fondamentale du crédit, la confiance, sont des phénomènes de représentation consciente nettement individuels et relevant de l'observation psychologique interne. Il en est de même de la publicité.

Les faits d'usages, malgré la place très apparente qu'y tiennent les objets et les actes matériels, peuvent être [11] *décrits* par un observateur externe, mais ne sont *compris* que si l'on connaît l'intention des actes

ou la destination des objets. Il n'est pas indifférent qu'une danse soit un acte religieux ou un divertissement, qu'un cortège soit une procession ou une cavalcade et pourtant toute la différence est dans l'intention et peut échapper à l'observateur extérieur. Un versement d'argent peut être le paiement d'un fermage, l'acquittement d'une dette ou d'un impôt, ou la restitution d'un vol ; cela dépend de l'intention et c'est l'intention individuelle seule qui détermine le caractère de ce fait social. Les Kabyles qui ont acheté aux marchands français des vases de nuit pour y conserver leur lait ont changé le caractère social du vase en changeant sa destination. Le Parthénon a été un temple tant qu'il a été considéré comme un sanctuaire, le donjon d'Étampes a été un château fort tant qu'il a été destiné à la guerre ; l'un et l'autre ne sont plus que des œuvres d'art ou des documents.

Pour comprendre l'importance des données psychologiques il suffit de constater l'ignorance où nous restons, malgré la masse énorme des objets préhistoriques dont nous observons pourtant exactement tous les détails matériels, parce qu'aucun renseignement de nature psychologique ne nous apprend les intentions des peuples qui s'en servaient.

Les phénomènes proprement physiologiques et démographiques semblent ne relever que de l'observation externe. Mais le fait social dont ils forment la principale part ne contient-il pas aussi une partie intégrante de phénomènes psychiques ? Je n'insiste pas sur le crime, bien que la démographie prétende le dénombrer dans ses statistiques ; il est trop évident que son caractère essentiel réside non pas même dans l'intention de l'auteur, mais dans les conceptions des juges ; une statistique du XVI^e siècle aurait compris les faits d'hérésie et de sorcellerie et écarté les mauvais traitements contre les enfants. Mais le suicide, proclamé fait social par les sociologues ? Un ami de ma famille, intelligent et un peu déséquilibré, disait : « Quand j'en aurai [12] assez de la vie, un accident de chasse est bien vite arrivé. » Il est mort d'un accident de chasse et n'a pas figuré dans la statistique des suicides. En quoi le suicide, fait social, diffère-t-il de l'accident de chasse individuel, sinon par l'intention, phénomène purement interne ? Le peuplement, fait fondamental sur lequel repose l'existence même de la société, ne résulte pas seulement de la fécondité des femmes et de la quantité des subsistances ; on sait assez quel rôle prépondérant joue dans le fait social de la natalité le calcul conscient fait par les individus

et que les phénomènes de dépopulation sont sujets à des prévisions de nature toute psychologique.

Ainsi il n'est pas une seule espèce de fait matériel constaté par l'observation externe qui soit intelligible comme fait social si l'on n'y joint la connaissance du fait individuel de conscience dont il est accompagné.

Les faits qui, sans présenter d'élément matériel, sont classés comme sociaux parce qu'ils s'imposent du dehors aux individus et dépassent le niveau des consciences individuelles — les règles, les doctrines, les croyances, les coutumes, les institutions, les systèmes, — paraissent en effet extérieurs et supérieurs aux individus parce que le caractère individuel en est effacé. Cette transformation s'opère par deux mécanismes.

1° Le fait à l'origine a été produit par les actes de caractère psychique de quelques individus pourvus d'une puissance exceptionnelle de communication (politique, morale, intellectuelle) ; puis il s'est perpétué (ou plus exactement renouvelé) même après la mort des créateurs, en prenant une forme de plus en plus abstraite et impérative à mesure qu'on en oubliait l'origine individuelle. Les exemples les plus simples sont le sujet qui continue à obéir aux ordonnances de son roi mort, le disciple qui continue à croire à la doctrine de son maître mort, le fidèle qui continue à pratiquer les rites de son prêtre mort. Toute l'éducation se fait par des actions individuelles dont l'enfant devenu adulte perd le souvenir, mais qui continuent à diriger sa [13] conduite longtemps après que ses éducateurs sont morts. Dès qu'une tradition s'est établie (soit par une transmission orale ou écrite, soit par une organisation officielle), l'action individuelle, devenue abstraite et anonyme, se perpétue en passant d'une génération à l'autre ; le temps même ne l'affaiblit pas toujours ; il la consolide, au contraire, souvent, parce que l'antiquité et le mystère de son origine la rendent plus respectable et, quand elle a donné naissance à une profession, elle est soutenue par les gens qui en vivent. Ces prolongements « sociaux » d'une action individuelle primitive peuvent atteindre une extraordinaire longévité ; il suffira de citer le bouddhisme, le christianisme, l'islam. Dans ces cas l'origine individuelle n'est pas contestable parce qu'on connaît le fondateur.

Mais combien de faits présentés par les sociologues comme des types de faits sociaux (règles morales, dictons, proverbes, rites, pratiques) ne nous paraissent « collectifs » que parce qu'ils sont anonymes depuis qu'on a oublié le nom de leur auteur. Plus on étudie les manifestations littéraires ou musicales dites « populaires », attribuées au génie « collectif » d'un peuple, plus on est amené à y reconnaître l'œuvre d'auteurs individuels, comme dans l'Odyssee et les chansons de geste. Il en est de même du droit privé et public, des croyances et des langages où « l'école historique » allemande voyait le produit direct du *Volksgeist* (l'esprit du peuple). L'imitation consciente d'un modèle étranger de règles ou de procédures est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a cru longtemps. Le totem et le tabou, comme l'Enfer et le Paradis, sont des conceptions dont l'origine individuelle ne nous est pas connue, mais elles se perpétuent sous forme de croyances individuelles ; elles exercent sur l'individu un empire tyrannique dans la mesure où il continue à y croire ou à craindre l'opinion d'un entourage qui y croit. La croyance individuelle en reste la condition nécessaire comme elle en a été le fondement ; à mesure que la croyance se dissipe, elles perdent le caractère de faits religieux pour devenir une matière artistique ou un objet d'études. La [14] langue se perpétue par un renouvellement continu d'actions individuelles d'imitation et, si elle prend cette fixité qui donne l'impression d'un phénomène soustrait à l'action des individus, c'est que chaque enfant fait effort pour arriver à une imitation exacte parce qu'il a le vif désir d'être compris et la crainte qu'on se moque de lui. On peut arrêter ici cette énumération, voilà assez d'exemples pour montrer par quels procédés se constituent les faits sociaux qui consistent en actes ou en idées indéfiniment répétés par des générations successives ; le point de départ est un acte de l'individu créateur accompagné de représentations conscientes, le résultat est une habitude prise par un effort conscient de chacun des individus qui se transmettent la tradition durant les siècles.

2° C'est par un autre procédé que se forment les faits sociaux qui consistent en une organisation permanente, avec ou sans caractère officiel. Ici interviennent les rapports réels entre les individus, imposés par la réalité matérielle : rapports directs de contiguïté entre les individus, par cohabitation, voisinage, migration, capture, — rapports directs de collaboration entre individus pour un travail, une pratique, un jeu, une opération de guerre ou de police, — rapports indirects de

possession ou de jouissance d'un objet matériel ; car tous les rapports entre des hommes et des objets qui constituent la propriété et la vie économique sont en réalité des rapports entre les individus *à propos* des objets. De ces rapports, prolongés quelque temps, naissent les groupes naturels permanents, la famille, la horde, le clan, la tribu, le peuple, fondement des créations artificielles d'États, et les corps et les sociétés à but partiel et de durée temporaire, les classes sociales, les divisions territoriales. À la contiguïté matérielle se joint souvent la croyance à une origine matérielle commune, mais cette filiation n'est pas le fondement réel du groupe, puisque la filiation imaginaire agit exactement comme la réelle ; c'est la croyance qui importe, c'est la descendance mythique de Jacob qui constitue le peuple d'Israël. L'organisation une [15] fois créée (groupe, corps, classe, cadre) se consolide par l'autorité, et se perpétue par l'hérédité et l'esprit de corps. L'autorité est à l'origine un phénomène individuel d'ordre psychique, analogue à la puissance magnétique ; il y a des tempéraments de chef qui apparaissent spontanément dans tout groupe d'individus, une famille, une horde, une troupe de guerriers ou de travailleurs, même une bande d'enfants. L'individu-chef donne au groupe la cohésion d'un organisme en lui donnant une tête (la métaphore s'impose). Cette cohésion individuelle est temporaire, liée à la vie du chef ; la fréquence des désordres de succession dans les monarchies guerrières montre combien elle est fragile. Mais elle tend à se perpétuer par la succession héréditaire dans la famille du chef ; ses enfants ont, pour recueillir son héritage d'autorité sur les personnes comme sur les objets, l'avantage matériel d'être présents sur les lieux et l'avantage moral d'avoir été d'avance désignés et reconnus, souvent même d'être pourvus d'un caractère religieux, le droit divin. L'héritage, qui crée la perpétuité de la propriété, crée aussi la perpétuité du pouvoir politique. Le caractère personnel de l'autorité s'efface dans les générations successives à mesure que le chef héréditaire s'habitue à déléguer ses pouvoirs de gouvernement à des ministres, pour ne garder que les jouissances et l'apparat du rang suprême. La transformation des royaumes d'Europe en monarchies absolues montre comment se fait le passage de la souveraineté purement personnelle, où le roi doit donner ses ordres en personne, à la monarchie bureaucratique, où l'autorité royale devenue abstraite est exercée par un corps de fonctionnaires. La perpétuité des groupes de tout genre est assurée par le sentiment des individus d'appartenir au groupe ; ce sentiment qui prend la forme de

dévouement, d'orgueil, de croyance à un intérêt commun, ajoute à la solidarité réelle un sentiment de solidarité commun à tous les individus qui exalte leurs passions et les relie plus étroitement en une collaboration semi-consciente. Ainsi naissent l'esprit de famille, le patriotisme, le sentiment de race [16] (fondé sur une communauté imaginaire), l'esprit de corps qui attache les individus à une association, à une école, même à un service administratif.

Ainsi tous les termes dont on a besoin pour définir les phénomènes sociaux, — intentions, destination, croyances, crainte, désir, motifs, opinion, sentiment — sont de nature psychologique et désignent des phénomènes individuels de représentation consciente connaissables uniquement par l'observation psychologique interne. La continuité — qui leur donne un aspect incompatible en apparence avec le caractère individuel — est produite ou par le souvenir indéfiniment renouvelé d'activités individuelles parfois très anciennes ou par la prévision de faits individuels d'avenir parfois très éloignés (comme dans les fondations en faveur d'une famille) ou par la *permanence des relations* entre les individus qui se succèdent dans un même endroit ou un même corps.

II

Si tout phénomène social contient un élément psychique individuel nécessaire pour lui donner son caractère propre, il est indispensable d'adopter une méthode qui permette de connaître toujours cet élément et qui oblige à ne jamais le négliger. Les études sur le totem ou sur le salaire des ouvriers des mines de charbon, faites par une méthode d'observation exclusivement objective, ont abouti à constater un sentiment de solidarité commun aux individus qui reconnaissent un même totem ou la résolution des ouvriers de maintenir leur salaire et les patrons de maintenir leurs bénéfices ; le fait social n'a pu être expliqué qu'en faisant intervenir des faits psychiques conscients (que l'analyse résoudrait en faits individuels).

Les sociologues, pour tenir compte de la présence évidente de faits de conscience, ont employé plusieurs procédés. Quelques-uns, résolus à maintenir la pureté de la méthode objective en écartant toute

introspection individuelle, [17] ont admis l'existence d'une « conscience collective ». Mais l'expérience ne nous fait connaître de conscience que dans un individu. La conscience collective est donc ou bien un jeu de mots, car, suivant une remarque déjà ancienne, la conscience d'appartenir à une collectivité n'est pas conscience collective ; ou bien, si elle est attribuée à une « individualité psychique d'un genre nouveau » suivant l'expression de Durkheim, ni cette individualité, ni cette conscience spéciale, inaccessibles à toute observation, ne peuvent être autre chose que des hypothèses, subjectives sinon métaphysiques. Dans un sens analogue on a parlé d'âme collective et Lamprecht a employé systématiquement le terme *Sozial-psyche* (âme sociale). Ce spiritualisme social est encore plus difficile à justifier que le spiritualisme individuel, car il ne repose même pas sur l'unité apparente d'un organisme connu par l'expérience.

D'autres, plus prudents, ont cherché un compromis ; sans rejeter la méthode objective d'observation des faits sociaux dont ils admettent le caractère spécifique, ils proposent de la compléter par une étude psychologique qui serait appelée « psychologie sociale ». Si l'on veut dire que la psychologie individuelle classique réduite à l'étude d'un sujet unique, adulte et civilisé, est insuffisante pour la connaissance d'une société et que la science des faits sociaux exige l'observation comparative des actes et des manifestations de toutes les variétés d'individus et de groupes, la psychologie sociale ainsi comprise est une nécessité évidente. Mais est-elle vraiment *sociale* ?

Nous ne connaissons que des états de conscience individuels. Plus exactement nous ne connaissons qu'une seule conscience, la nôtre, qui nous sert, par analogie, à nous représenter celle des êtres semblables à nous ; et cette analogie est légitime dans la mesure où la ressemblance est exacte. Puisque tout fait social contient un élément psychique, — croyance, conception, souvenir, prévision, crainte, espoir, motif, intention, — qui lui donne son caractère propre, nous ne pouvons nous représenter cet élément, et [18] nous ne nous le représentons que sous forme d'un état de conscience analogue aux nôtres, par conséquent individuel. Toute psychologie est individuelle par l'impuissance à atteindre autre chose que les états de conscience d'un individu, — directement s'il s'agit de nous, indirectement s'il s'agit des autres. Un fait social, si général et si abstrait qu'il nous paraisse, ne me devient intelligible que dans la mesure où je parviens à me représenter, dans ma

conscience individuelle, le phénomène psychique qui en forme la partie caractéristique. En ce sens l'étude psychologique d'un fait social reste toujours de la psychologie individuelle.

L'étude d'une société prise d'ensemble ne comporte pas une autre méthode. Quelque opinion qu'on ait de la société, elle est composée d'individus aussi certainement qu'un corps vivant est composé de cellules. La méthode rationnelle pour l'étude d'un composé est l'analyse qui isole et examine séparément les éléments composants ; l'analyse d'une société nous amène à l'individu comme l'analyse d'un organisme nous amène à la cellule. Le physiologiste s'efforce de parvenir jusqu'à la cellule, en employant le microscope ; le sociologue, s'il veut pousser l'analyse jusqu'au bout, doit pénétrer jusqu'à l'individu. Le sociologue qui refuse de regarder les phénomènes individuels, parce qu'il les trouve différents des faits sociaux, se conduit comme un physiologiste qui renoncerait au microscope sous prétexte que l'organisme présente d'autres phénomènes que la cellule. C'est seulement par l'examen des actes, des pensées, des sentiments des individus, par l'étude de leurs relations avec les autres individus d'un même groupe restreint, qu'on arrive à comprendre la *nature* des phénomènes communs à cette grande masse qui constitue une société.

Le mécanisme des faits sociaux ne peut être constaté avec précision que dans les manifestations des individus. Ce sont même les actes les plus nettement individuels, les actes contraires à la règle ou à l'usage qui font apercevoir le plus clairement le fonctionnement psychique du fait [19] social. Pour prendre des exemples dans l'espèce de faits la plus strictement soumise à des règles d'apparence « collective », l'ignorant qui parle de l'intérêt « pécunier », qui dit l'Université « ignarde » et appelle les anarchistes des « acharnistes », nous montre que l'analogie opère, non par une action collective de la société, mais par l'appréciation personnelle de l'individu qui parle ; les mots se construisent donc par un travail individuel accessible seulement à l'observation psychologique.

Il y a même des faits sociaux où l'on arrive à saisir l'action directe d'un individu. C'est une objection spécieuse que l'individu est bien petit pour agir sur la masse énorme d'une société. Mais les dimensions de l'individu par rapport à la société ne sont pas plus petites que celles du spermatozoïde ou du bacille par rapport à un corps humain et pourtant on ne doute pas qu'un spermatozoïde suffise pour amener la

naissance d'un nouveau corps et un bacille pour donner la peste dont l'organisme entier mourra ; on sait aussi qu'un corps est composé de parties très inégalement résistantes et qu'une légère blessure de l'encéphale peut détruire tout l'équilibre du corps, plus complètement que l'amputation d'un membre. On n'a pas plus de raison de douter qu'un inventeur ou un apôtre puisse créer une industrie ou une religion, qu'un Napoléon ou un Bismarck puisse bouleverser les États de l'Europe, qu'un Auguste ou un Pierre le Grand puisse organiser un Empire ou orienter un peuple dans une voie nouvelle ou que la mort d'Henri IV ait pu changer l'équilibre des puissances. L'action des « grands hommes » sur les faits sociaux n'est pas plus étonnante que celle des infiniment petits dans les phénomènes de la nature.

Les actions réciproques que les groupes exercent les uns sur les autres ne peuvent aussi être entièrement comprises que par une analyse des actions individuelles, et c'est une des faiblesses de la sociologie purement objective qu'elle soit réduite à constater en masse l'action d'un groupe sur un autre, ou la compénétration entre des [20] groupes sans pouvoir en atteindre dans le détail le mécanisme précis ni même définir avec précision les limites de chaque groupe. L'étude des activités et des œuvres individuelles nous fait voir comment les individus (commerçants, colons, apôtres, réfugiés, artistes) portent d'un groupe dans les autres les idées, les croyances, les pratiques, et comment la solidarité internationale s'établit par l'intermédiaire de certains individus. Elle nous montre aussi qu'un même individu peut être membre à la fois de plusieurs groupes d'espèces différentes, parce que les groupes sociaux dont les membres sont reliés par un caractère commun peuvent être formés suivant des caractères différents ; de sorte qu'un Canadien soit membre à la fois de l'Empire britannique, de l'Église catholique et du monde de langue française. Ainsi nous sommes avertis qu'une société diffère radicalement d'un organisme vivant dont le caractère essentiel est d'être formé de parties en contact étroit et n'appartenant qu'à lui seul, ce qui lui donne une cohésion permanente et des limites rigoureusement définies. La société est une réalité d'une toute autre nature, le lien entre ses membres est fait surtout de conceptions, d'habitudes, de sentiments qui ne prennent de réalité que par les actes des individus et ne peuvent être observés que dans leur conscience.

La méthode d'observation objective des faits sociaux réduite systématiquement aux phénomènes de masse peut, il est vrai, constater des résultats d'ensemble, soit résumés dans les statistiques, soit désignés par des termes généraux abstraits. Mais elle s'interdit d'étudier le mécanisme par lequel les faits se produisent, mécanisme constitué par des actes d'individus dont le caractère proprement social est déterminé par des représentations d'ordre psychique. Elle refuse de tirer parti des enseignements que donne sur le processus des phénomènes sociaux l'observation des faits individuels aberrants, contraires à la règle, où apparaît plus nettement l'action du travail psychique individuel. Elle renonce à comprendre analytiquement le fonctionnement des organisations sociales issues des relations entre [21] individus. Elle se condamne même à ignorer la nature du phénomène lorsqu'il a pour origine l'action d'un individu, c'est-à-dire dans des cas aussi fréquents que peuvent l'être la fécondation et les maladies infectieuses des organismes vivants. Elle s'avoue impuissante à étudier les actions internationales et la solidarité entre les groupes.

La méthode d'observation psychologique au contraire cherche avant tout à réunir tous les renseignements que peut fournir l'examen des actes et des pensées des individus dans toute la mesure où elle peut les atteindre ; elle cherche ensuite à expliquer les phénomènes de la société par les actes des individus qui la composent et à expliquer les actes de l'individu par les représentations intérieures qui dirigent sa conduite. Et comme nous ne possédons pour connaître une représentation intérieure d'autre procédé que l'examen de nos états de conscience, c'est à la psychologie interne que nous sommes contraints de recourir.

Je n'ai pas ici à décrire cette méthode fondée sur l'introspection personnelle et l'analogie entre tous les êtres humains ; je n'en indiquerai que les caractères. Elle ne peut prétendre à être une méthode technique analogue à celle des sciences naturelles, elle ne dispose d'aucun instrument d'observation exacte, d'aucun procédé de mesure ni de calcul. Elle ne peut être qu'une méthode intellectuelle d'analyse destinée à orienter la recherche. Elle opère sur des faits sociaux constatés empiriquement par divers procédés grossiers, qui sont ceux de la statistique, de l'histoire ou de l'observation de masse. Aussitôt que le fait social a été constaté, elle oblige à l'analyser jusqu'à ses éléments individuels, elle dirige la recherche vers les actes individuels nécessaires pour produire ce fait et vers les phénomènes psychiques

nécessaires pour diriger ces actes. Si le fait social est encore observable, elle indique la voie de l'observation directe, elle suggère les enquêtes à faire auprès des individus qui sont les acteurs ou les témoins du fait et sur les lieux où le phénomène peut être observé dans ses formes individuelles. S'il s'agit d'un fait déjà passé qu'on ne peut [22] plus espérer observer directement, c'est le cas le plus fréquent ³, il ne reste qu'à chercher parmi les cas les plus semblables qu'on a pu observer et se demander par quel mécanisme d'action individuelle psychique ils sont explicables ; on sera ainsi amené à se représenter avec précision les *possibles* entre lesquels on devra chercher ensuite les raisons de choisir. Ce procédé indirect ne permet pas d'affirmer sûrement comment les choses se sont passées, il apprend seulement qu'elles ont pu se passer et surtout qu'elles n'ont pas pu se passer autrement. L'avantage de cette méthode est d'obliger à se poser des questions nettes sur le mécanisme réel des faits et à se faire des représentations précises des groupes dans lesquels les faits se produisent.

Cette méthode est surtout nécessaire pour rectifier les impressions fausses que nous donne la terminologie forcément très défectueuse des phénomènes sociaux. Comme elle est née d'un effort pour dépouiller le caractère individuel et concret, elle a adopté des mots généraux et abstraits. Ces termes, tirés de l'usage vulgaire, sont fondés sur un empirisme vague et ne peuvent atteindre une précision rigoureuse ni dans la généralisation ni dans l'abstraction. Que signifie précisément la monarchie, le parlementarisme, le salariat, le capitalisme ? Et même le prolétariat ou la bourgeoisie ? L'impuissance du langage à traduire en termes directs autre chose que les objets atteints par les sens nous oblige à désigner tous les faits sociaux par des métaphores, puisqu'ils ne sont pas représentables. Ces métaphores, tirées surtout des termes employés pour les édifices, les organismes, les cours d'eau, la croissance, les maladies, les accidents, nous exposent à oublier le caractère

³ Il n'entre pas dans le sujet de montrer comment l'étude des faits sociaux exige pratiquement l'emploi de la méthode psychologique en tant que presque tous ses matériaux ont la forme de documents et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été soumis à la critique historique (qui est une application de la psychologie empirique). Voir mon étude [La méthode historique appliquée aux sciences sociales](#), dans la 2^e édition de 1909, où j'ai remplacé le terme impropre *subjectif* par le mot *psychique*.

symbolique de nos abstractions et à leur attribuer les propriétés des êtres auxquels elles empruntent leur nom.

[23]

On arrive ainsi à prêter à la royauté, à l'Église, au parlementarisme, au socialisme une volonté, des sentiments, une évolution. Ce vocabulaire mythologique n'est pas sans danger, on se laisse facilement entraîner par la métaphore à attribuer à des abstractions une force propre, sinon une âme, quand on néglige la précaution de chercher les groupes réels et de distinguer les individus réels dissimulés sous ces mots. La précaution est encore plus nécessaire quand on étudie des faits sociaux de longue durée ; elle oblige à se représenter la succession des individus dans un cadre d'apparence immuable, elle rappelle — ce qui s'oublie si facilement — que sous un même nom permanent se sont succédé plusieurs individus qui ont pensé et agi de façons différentes. En résumé l'avantage de la méthode est d'obliger toujours à analyser les termes collectifs équivoques jusqu'à les ramener aux états de conscience simultanés et successifs des individus qui simultanément et successivement ont constitué les groupes et les sociétés.

Nous devons chercher sans parti-pris les procédés qui permettent de pénétrer le plus profondément possible dans la réalité sociale. Quelle que soit notre opinion sur la société, l'élément social jusqu'où peut atteindre l'analyse est l'individu. Quelle que soit notre opinion sur la spiritualité de l'âme, les phénomènes de conscience individuelle sont des réalités d'une autre nature, mais aussi réelles que les phénomènes matériels, puisqu'ils agissent sur le monde réel par l'intermédiaire des actes humains ; le corps humain fournit la force, l'esprit donne la direction. Le plan d'un édifice n'est pas moins réel que les matériaux de l'édifice et les travaux des maçons. Ainsi la réalité sociale se décompose en réalités individuelles et la réalité de l'acte individuel comporte toujours une part de réalité psychique.

Le fait social est donc un composé hybride ; il a une partie matérielle sans laquelle il n'aurait pas de *réalité* sensible et n'arriverait pas à notre connaissance, il a une partie psychique sans laquelle il n'aurait pas le *caractère* social et ne serait pas accessible à notre intelligence. De [24] même que toute substance vivante est une solution colloïdale, de même tout fait social est un mélange intime d'éléments hétérogènes, les uns actes matériels, les autres phénomènes de conscience ; et on ne peut les

séparer, sans enlever au fait son caractère social (ce qui revient à détruire le fait social). Encore les différents éléments du mélange colloïdal sont-ils d'une nature analogue et observables par un même procédé ; les éléments du fait social sont de nature radicalement différente et incommensurables. La méthode, pour s'adapter à ce caractère hybride de son objet, doit combiner l'étude de ces deux espèces d'éléments qui ne peuvent être atteints que par des procédés radicalement différents ; ce qui l'oblige, pour l'examen de chaque fait, à passer constamment du monde matériel des actes dans le monde psychique de la conscience et réciproquement.

Cette démarche alternante, sans analogue dans aucune science, est faite pour rebuter les hommes habitués aux méthodes homogènes des sciences naturelles. La méthode qu'elle impose ne se prête à aucune mesure puisqu'elle opère sur des faits incommensurables, et ne permet aucune définition rigoureuse puisqu'elle emploie un vocabulaire hybride. Elle met en jeu « l'esprit de finesse » de Pascal, qui consiste en intelligence — ou plutôt en imagination — psychologique, car elle est avant tout une méthode psychologique.

Son aspect n'a pas la rigueur de la science. Et pourtant c'est une méthode rationnelle, car elle s'adapte aux conditions spéciales de son objet ; si elle est hybride, c'est que la vie sociale est hybride. Elle est même scientifique en tant que la science ne peut être que la raison prolongée et perfectionnée par la réflexion et la technique. Ses procédés il est vrai sont rudimentaires parce qu'elle ne peut s'aider d'aucun instrument ; mais elle atteint des résultats beaucoup plus voisins de la réalité que le simple sens commun. Elle ne permet pas la prévision positive de l'avenir, elle ne montre pas la voie unique que suivront les faits ; mais elle permet la prévision négative en indiquant les voies où ils [25] ne peuvent pas aller. Elle ne prévoit pas le sort de chaque État ni le cours de chaque monnaie, mais elle annonce qu'un régime parlementaire ne fonctionnera pas parmi des sauvages et que la monnaie forte ne se maintiendra pas en concurrence avec la monnaie faible. Et surtout elle seule peut faire comprendre — ce que ni le bon sens naturel ni même la méthode sociologique ne peut atteindre — le mécanisme général de la société, parce que seule elle peut expliquer les procédés de contact, de coopération et de transmission entre les individus qui la constituent.

[26]

Études de politique et d'histoire**I. MÉTHODE****Chapitre 2**

**Les conditions pratiques
de la recherche des causes
dans le travail historique ⁴****THÈSE**[Retour à la table des matières](#)

Je voudrais essayer — en réponse à l'exposé fait par Simiand le 31 mai 1906 — de préciser les différences entre le point de vue du philosophe et celui de l'historien dans la position du problème des causes. J'expliquerai pourquoi mon procédé d'exposition ne peut pas satisfaire aux exigences d'un philosophe et j'examinerai si les règles de travail proposées par Simiand peuvent répondre aux besoins d'un historien.

La philosophie a pour objet de réunir en un ensemble coordonné les résultats derniers de toutes les sciences ; l'histoire est un effort pour extraire des documents et pour réunir en un tableau d'ensemble les connaissances empiriques sur le passé de l'humanité. Le philosophe a en vue le but idéal de la recherche qui est la forme définitive de la science parfaite ; l'historien est lié aux moyens pratiques de la connaissance, il part des matériaux réels imparfaits. Les deux préoccupations sont-elles conciliables ? L'historien peut-il tenir

⁴ Bulletin de la Société française de philosophie, séance du 30 mai 1907.

compte de ce que le philosophe désire savoir ? S'il y a un terrain commun où la rencontre puisse se faire, c'est le terrain de la détermination des causes. Je voudrais dire comment le problème se pose dans la pratique aux historiens.

I. — C'est un caractère indispensable de tout fait historique d'être localisé à un moment donné, comme [27] l'a fait remarquer Rauh, — j'ajouterais : localisé dans un lieu donné. Un fait sans date ni lieu est inutilisable en histoire. L'historien doit donc *d'abord* chercher la cause de chaque événement particulier, il a besoin de la connaître pour expliquer la succession des événements réels. J'incline à penser, comme M. Cantecor, que cette cause c'est la coïncidence de plusieurs séries de faits en un même temps et un même lieu ; chaque événement a sa cause propre, la détermination n'est donc jamais valable que pour un seul cas. Théoriquement je puis accorder à Simiand que, si toutes les mêmes conditions se reproduisaient, le même événement se produirait encore ; je l'accorde parce que j'ai une préférence sentimentale pour le déterminisme. Mais pour le travail historique, cette hypothèse n'a aucune valeur pratique, car jamais un même ensemble de conditions ne s'est reproduit ; il y a toujours assez de différences pour exiger une explication causale différente dans chaque cas. Cette première étape dans la recherche des causes a donc un caractère empirique et individuel qui la laisse en deçà du terrain délimité par Simiand, c'est une première série d'opérations que ses règles ne visent pas. Or on pourrait dire que c'est l'opération spécifique de l'histoire. Lorsqu'on fait abstraction des conditions particulières de temps et de lieu pour chercher des successions constantes de phénomènes, on sort de l'histoire pour entrer dans la sociologie.

II — Le caractère inhérent à tous les matériaux de l'histoire est de ne donner que des faits particuliers, rédigés en langue vulgaire ; très souvent — ce qui est bien pis — déformés par des ornements oratoires ou une tendance morale. Je comprends, pour l'avoir ressenti, le malaise qu'inspire cet amas répugnant et le désir d'y mettre de l'ordre par des formules générales rédigées en une langue technique. Ma génération a essayé de l'histoire des institutions ; je dirai quelle désillusion nous y a fait renoncer. La nouvelle génération s'adresse à la [28] sociologie et

se sert de termes philosophiques ; Simiand donne pour règle fondamentale : « définir en termes généraux l'effet précis » qu'on veut expliquer.

La condition nécessaire pour désigner un fait par un terme général c'est d'avoir analysé ce fait avec assez de précision pour le réduire à des éléments abstraits parfaitement définis ; on peut alors donner le même nom à tout autre fait réunissant exactement les mêmes éléments. Cette condition est réalisée dans les sciences physiques et les sciences biologiques. C'est ce qui leur permet d'employer une langue technique formée de termes généraux ; et il n'est pas douteux que la science y gagne en précision. L'analyse des phénomènes humains est-elle arrivée au point de pouvoir mettre sous chaque terme une notion exactement définie, correspondant dans tous les cas à un phénomène constitué des mêmes éléments ? Il est vrai que la statistique peut donner cette illusion parce qu'elle opère sur des données conventionnelles. Il arrive ainsi que, dans des cas exceptionnellement favorables, comme l'étude des salaires des ouvriers des mines de charbon, on possède des documents assez sûrs et assez précis pour établir, entre des éléments statistiques, une relation numérique formulée en termes généraux. Mais cette méthode n'est applicable que dans la période contemporaine et qu'à un très mince fragment de la réalité. Elle est impraticable pour toute l'humanité antérieure au XIX^e siècle faute de documents, et pour des catégories entières de phénomènes (politiques, religieux, artistiques) à cause de notre impuissance à abstraire les éléments constitutifs de ces phénomènes. L'emploi d'une terminologie abstraite et générale ne peut donc être qu'un trompe-l'œil. Il est dangereux de revêtir d'un appareil de termes scientifiques des connaissances qui sont encore à l'état empirique. L'esprit scientifique consiste plutôt à maintenir le vocabulaire au niveau de la connaissance.

[29]

III. — L'historien, astreint à chercher d'abord les causes particulières et à les désigner par les termes concrets de la langue vulgaire, est obligé, dans la recherche des causes, de procéder suivant une marche empirique en remontant de cause en cause. Il lui faut donc prendre le mot « cause » au sens vulgaire ; parmi les conditions nécessaires d'un fait il appelle cause celle qui précède immédiatement ;

c'est la dernière dans le temps, celle que la recherche de proche en proche atteint la première ; c'est, — à l'inverse de la deuxième règle de Simiand, — l'antécédent lié par la relation la plus particulière.

En partant de l'antécédent le plus proche la recherche remonte vers les antécédents de plus en plus éloignés et de plus en plus généraux. Elle a besoin de deux espèces de connaissances :

1° Les faits historiques particuliers qui ont été les antécédents réels ; on ne peut les atteindre que par les documents, chaque échelon exige des documents nouveaux et presque toujours on est arrêté par l'absence de matériaux ; ce qui rend impossible « d'explicitier l'antécédent immédiat » (troisième règle de Simiand) et d'atteindre les *origines* réelles.

2° Les relations générales entre les phénomènes humains ; c'est ici le domaine propre de la science sociale, beaucoup mieux placée que l'histoire pour découvrir des relations générales parce qu'elle opère sur des faits actuels qu'on peut observer directement et complètement. L'historien ne peut interpréter les fragments de faits connus indirectement qu'avec l'aide de la science directe ; ce n'est donc pas lui qui peut découvrir une « loi valable de succession des phénomènes ». Le plus grand service que la sociologie pût lui rendre serait de lui fournir une provision de lois, mais nous n'en sommes pas là. L'insuffisance dans ces deux ordres de connaissances empêche l'historien de remonter dans la chaîne des antécédents jusqu'au point d'arriver à des « propositions dont la réciproque soit vraie » (quatrième règle de Simiand).

[30]

La question pratique dominante pour l'historien est de savoir dans quelle *espèce* de phénomènes il doit chercher la cause prochaine des faits. La solution de sens commun est d'attribuer les actes humains soit à des *motifs*, qui sont forcément des phénomènes psychologiques conscients, soit à des impulsions qui sont des phénomènes inconscients. La sociologie, au sens d'Auguste Comte, écarte au contraire tout phénomène psychologique et veut étudier les actes vus du dehors. L'historien est forcé, pour des raisons pratiques, de tenir compte des phénomènes psychologiques. Le phénomène conscient est, sinon un

anneau nécessaire dans la chaîne des causes, du moins un épiphénomène permanent du phénomène cérébral qui, lui, est l'anneau nécessaire ; il en est par conséquent le signe et notre unique moyen de le connaître. L'historien a donc besoin d'étudier les représentations conscientes, qui seules font comprendre la direction des actes. Quant aux phénomènes inconscients, il est probable qu'ils jouent un rôle capital dans la formation des tendances, c'est-à-dire des *forces* ; mais, faute de moyens de connaissance, ils n'apparaissent à l'historien que sous la forme d'une lacune dans la chaîne des causes ; ils forment la part de l'*inexplicable*, que l'historien doit se borner à constater. Les explications fournies par la sociologie elle-même ne dépassent pas jusqu'ici la valeur d'une hypothèse.

DÉVELOPPEMENT

Je n'ai aucun motif de dissimuler que cette conférence m'a été suggérée par celle que mon ami Simiand a faite l'an dernier à la *Société*. En lisant ce qu'avait dit Simiand j'avais commencé par supposer qu'étant plus jeune que moi il devait avoir raison. J'ai fini par penser que Simiand a certainement raison, mais que je n'ai pas tort. Ce qu'il y a entre nous, ce n'est pas une différence entre deux générations, c'est une différence entre deux professions : c'est le [31] désaccord normal entre un philosophe et un historien.

Je vais maintenant développer les observations que je me suis borné à résumer d'une façon abstraite dans le programme de la réunion.

Je pars de la comparaison entre les points de vue de l'historien et du philosophe. L'historien part des matériaux qu'il trouve dans la réalité, ce sont les *documents* : il cherche à en extraire quelques-uns des faits passés de l'humanité, il tient compte avant tout de l'état des matériaux. Comme tous les travailleurs empiriques, il part des faits particuliers : c'est ainsi qu'en zoologie on part d'un animal, en botanique d'une plante... Seulement l'historien est gêné par des conditions particulièrement défectueuses : il n'y a pas de science qui soit dans des conditions aussi mauvaises que l'histoire. Jamais d'observations directes, toujours des faits disparus ; et même jamais de faits complets, toujours des fragments dispersés, conservés au hasard, des débris du

passé ; l'historien fait un métier de chiffonnier. Encore est-il obligé d'opérer sur ces mauvais matériaux par voie indirecte, en employant le plus mauvais des raisonnements, le raisonnement par analogie.

Le philosophe prend les résultats élaborés par les diverses sciences spéciales, au point où les procédés particuliers à chaque science empêchent le spécialiste d'aller plus loin. Il les prolonge parfois ; en tout cas il les groupe en un ensemble méthodique. La philosophie est essentiellement une synthèse.

La différence entre la philosophie et l'histoire est donc plus grande qu'entre la philosophie et toutes les autres sciences. L'historien est paralysé par la défectuosité exceptionnelle de ses matériaux, il est limité par la nature des documents. Le philosophe est affranchi de toute limitation pratique ; il cherche librement ce que devra être la science idéale, une fois achevée. L'histoire est au plus bas degré de l'échelle des sciences ; elle est la forme la plus imparfaite de la connaissance. La philosophie, au contraire, opère au plus haut degré de l'échelle.

[32]

Aussi longtemps que l'historien et le philosophe sont deux individus différents, chacun opère de son point de vue propre. L'historien dit : Voilà ce qu'avec mes matériaux je puis arriver à construire. Le philosophe dit : Voilà la construction à laquelle vous devrez arriver quand le travail sera achevé. Tant que chacun reste sur sa position il n'y a pas conflit, parce qu'il n'y a pas de contact. Mais Simiand cherche à établir ce contact ; p. 262 : « Ce serait grandement l'y aider que de lui fournir quelques préceptes simples et précis... » et, p. 280 : « J'ai indiqué que notre étude avait un but pratique ⁵. »

Il veut que le même individu se place aux deux points de vue de l'historien et du philosophe. Cela peut paraître facile à concilier ; on dira : l'historien n'a qu'à travailler avec ses matériaux en tenant l'œil fixé sur le but idéal. Mais il ne faut pas oublier que tous les matériaux ne se prêtent pas à toute espèce de construction, ils opposent une résistance à certaines façons de les manier : il y a des limites imposées par ces résistances. Ce n'est pas uniquement notre désir, notre idéal d'ordre, qui décide ce que nous pouvons faire, c'est la nature même de

⁵ Ces références et les suivantes se rapportent au t. VI du *Bulletin de la Société française de philosophie*, année 1906.

nos matériaux. Avec des pierres, je peux construire une maison, mais je ne puis pas construire la Tour Eiffel.

Je voudrais me tenir sur le terrain pratique autant qu'il est possible dans une discussion théorique, en indiquant comment se posent les problèmes pratiques du travail historique ; car c'est de ces conditions pratiques que Simiand n'a pas tenu compte.

Dans son exposé je distingue deux parties.

Dans la première, il examine les explications que j'ai données des événements de l'Angleterre contemporaine dans mon *Histoire politique*. Il les trouve insuffisantes. — Moi aussi. — Mais il ne sait pas pourquoi elles sont insuffisantes. C'est qu'il ne connaît pas les limites pratiques [33] de nos connaissances à nous historiens. Il croit que nous pouvons tout savoir. Nous ne sommes pas si forts ; ni moi ni aucun historien ne pouvons lui donner ce qu'il nous demande. Il n'a pas tenu compte de la nature des matériaux historiques.

Dans la seconde partie, Simiand nous propose des règles idéales pour diriger notre travail pratique ; il ne s'est pas demandé si elles peuvent s'appliquer à nos matériaux. Ces règles sont-elles applicables ? Pour réaliser sa construction, il faut du fer. Est-ce du fer qu'il nous apporte ? ou une apparence de fer ? C'est ce que je voudrais examiner.

Tout d'abord, il doit être entendu que je prends le mot *histoire* dans le sens ordinaire du mot, celui où l'a pris Simiand. — Au sens strict, l'histoire est un procédé d'étude par voie *indirecte*, qui consiste à partir des documents pour retrouver la réalité par raisonnement ; ce procédé est tout ce que l'histoire a de spécifique. — Je prends le mot au sens large, comme Simiand ! l'histoire est l'étude de tous les phénomènes humains passés, qu'on les étudie par la méthode documentaire proprement historique, ou par l'observation directe. Simiand lui-même déclare que l'histoire prise en ce sens finira par se fondre en une science qui ne sera plus astreinte à la méthode indirecte.

Je tiens aussi à relever un malentendu (je le retrouve dans une lettre que m'a adressée M. Milhaud). Simiand m'attribue une opinion qui est celle de M. Bernheim, p. 248 ; c'est qu'il y aurait dans les phénomènes humains une espèce particulière de causalité, tenant à la liberté humaine. Je n'ai jamais posé ainsi la question ; j'admets qu'il y ait, dans les processus psychologiques comme dans tous les autres, des forces

constantes qu'on peut déterminer ; jamais je n'ai exigé en histoire un type d'explication différent de celui des sciences de la nature. Je crois que les phénomènes psychologiques nous sont *connus* par d'autres moyens que les phénomènes biologiques et physiques, mais qu'ils soient liés entre eux par [34] une autre espèce de causalité, je n'en sais rien. De sentiment, je suis déterministe ; en tout cas je ne me pose jamais la question de la liberté humaine, parce qu'elle ne me paraît avoir aucun intérêt pratique.

Ayant ainsi précisé les limites de cette causalité, voyons quels moyens pratiques nous avons de l'atteindre.

I. — Le travail historique commence par une série d'opérations techniques, recherche des sources, restitution des documents, critique externe et interne. Toute cette technique, Simiand l'a laissée de côté et je ferai de même. Seulement il faut se souvenir que ce travail préliminaire, très long et très pénible, réagit sur toute la suite des opérations. Pour certaines époques mal connues, ce travail technique est énorme ; certaines questions d'histoire ancienne exigeraient quinze ou vingt ans. Après un tel travail, la plupart des historiens sont épuisés, de plus ils ont pris des habitudes de myopie, il leur est devenu impossible d'apercevoir les faits d'ensemble. En tout cas, de ce travail ne sortent jamais que des faits fragmentaires isolés ; ces faits, on ne les a pas atteints par l'observation directe, mais en employant tout un système de raisonnements par analogie avec le présent ; pour se représenter le passé réel d'après des documents écrits, il a fallu un travail considérable d'imagination.

De plus, ces faits historiques, ce sont toujours des faits sociaux, très vastes, immenses pour un seul travailleur. Or il n'est pas indifférent d'opérer en très grand ou en très petit. En travaillant au microscope on voit d'une façon concrète tout le phénomène qu'on peut étudier. Quand on travaille sur un très grand phénomène, on ne peut jamais apercevoir son phénomène en bloc, il faut le construire d'une façon abstraite à chaque moment du travail.

Voilà donc ce que donne à l'historien le travail technique : des faits en très mauvais état, — des faits qu'il n'a pas vus, qu'il a dû *imaginer*, — des faits sur lesquels [35] il est très long d'arriver à la certitude, enfin des faits si grands qu'on ne peut guère en saisir d'un coup d'œil les

rapports, et qu'il faut toujours pour les construire accepter beaucoup d'autres faits établis par des travailleurs antérieurs.

Ces faits épars, il faut les grouper. En rapprochant les actes semblables, on aboutit à ce qu'on appelle une habitude, un usage. En rapprochant les faits successifs, on aboutit à un événement.

De la première opération, le groupement des faits semblables, Simiand n'a pas parlé et je n'aborderai pas la question.

Reste l'autre question, celle des faits successifs, la question des causes. C'est le terrain où se fait la rencontre entre le philosophe et l'historien. Tout d'abord je tiens à écarter une discussion, que j'ai eu le tort de placer trop loin dans le programme de la séance : la définition du mot *cause*. Nous avons discuté depuis longtemps et la discussion a mené à un résultat qui me satisfait : Simiand a démontré que c'est une question de mots, sans importance pratique. La différence entre la *cause* et les *conditions* est une affaire de sentiment personnel. Dans la réalité, il y a des antécédents nécessaires ; parmi ces antécédents, nous appelons cause celui qui nous intéresse particulièrement, nous donnons aux autres le nom de *conditions*.

De là la différence de langage entre philosophes et historiens : pour l'historien, la cause est ce qu'il a étudié de plus près, le phénomène le plus bas dans l'échelle, celui qui s'est produit juste avant l'effet ; pour le philosophe la cause c'est plutôt le premier phénomène, le phénomène le plus haut, parmi tous ceux qui ont abouti à l'événement. L'historien emploie le mot dans le sens vulgaire : il appelle cause le dernier fait, celui qui déclenche l'événement ; ce qui est simplement « permissif », il l'appelle condition.

C'est toujours à propos d'un événement que la question [36] de cause se pose à l'historien. Nous n'atteignons jamais la cause que d'un événement particulier. Or tout événement historique est localisé dans le temps et dans l'espace, sinon ce ne serait pas un fait historique. Aucun fait n'est utilisable en histoire, s'il ne se présente pas avec l'étiquette : en tel endroit, à telle époque. Simiand nous propose d'enlever l'étiquette et de considérer dans l'événement ce qu'il y a de général. Pour nous, au contraire, l'étiquette est indispensable ; elle indique la place du phénomène dans la réalité et cette place a une importance décisive dans l'explication historique : sans elle, on ne peut dire

pourquoi tel événement s'est produit. La *place* d'un événement est précisément sa cause, au point de vue de l'histoire.

Voici un exemple. En 1688, les Anglais sont mécontents. Pourquoi ? Parce que Jacques II est favorable au catholicisme et que son fils nouveau-né sera catholique. Tout cela ne nous donne pas la Révolution de 1688 : la révolution se produit quand une force armée débarque en Angleterre, force armée qui est amenée par Guillaume III. Mais pourquoi Guillaume III lui-même est-il là ? Pendant une partie de l'année, il a attendu l'occasion, sans pouvoir s'éloigner de la Hollande. Puis Louis XIV envoie son armée en Palatinat, Guillaume libre part pour l'Angleterre. Le déclenchement, la cause de la révolution, c'est la décision de Louis XIV : c'est la cause, sans elle, l'événement ne se serait pas produit. Dans ce sens, la cause peut donc se définir, comme Cournot définissait le hasard et comme l'a rappelé M. Cantecor, p. 279 : la rencontre de plusieurs séries indépendantes de phénomènes.

Ce que l'historien doit expliquer, c'est la coïncidence de ces séries, car c'est elle qui est la cause immédiate et directe de l'événement. À ce propos, je veux protester contre une expression que j'ai eu le tort d'employer, — Simiand aussi, je crois. J'ai dit : tout événement est le résultat de tant d'antécédents, qu'il arriverait *nécessairement*, même si tel d'entre eux manquait. C'est possible, [37] mais je n'en sais rien. Historiquement, ce raisonnement n'a pas de valeur. Voici un homme ivre qui va tomber, il tombe juste sur le chemin de fer au moment où le train passe et il est écrasé ; je sais bien qu'il serait tombé de toute façon, mais trente secondes plus tard le train était passé : le moment a donc une importance décisive. La coïncidence est, pour nous, partie intégrante de l'événement ; avec une autre coïncidence, l'événement serait différent.

La conséquence, c'est que, pour chaque cas particulier, il nous faut une explication particulière.

Je sais bien que Simiand a dit : Sans doute l'explication s'applique à un cas particulier, mais elle peut cependant être généralisée, car lorsque les mêmes antécédents se produiront, il en résultera de nouveau le même événement, on aura une loi qui s'appliquera à un second cas. Ce raisonnement est purement théorique. D'abord je pourrais être plus philosophe que Simiand et lui dire qu'après tout il n'est pas sûr que les mêmes antécédents produiront le même phénomène. Mais j'admets ce

postulat, je suis déterministe (par tempérament, parce que je trouve le déterminisme plus commode). Mais, même avec le postulat déterministe, cette loi n'aura été réalisée que dans un cas unique car les mêmes conditions ne se reproduiront jamais. Pratiquement les lois ne sont que des formules qui permettent de réunir un très grand nombre de faits sous un volume portatif. Mais que serait une loi de la Révolution de 1688 ? Une loi qui s'appliquera quand on aura de nouveau l'Angleterre (et l'Europe) de 1688. Autant vaudrait me dire : Voici ce qui vous arrivera quand vous aurez de nouveau quinze ans.

L'historien doit expliquer un événement, il ne peut en donner qu'une explication particulière. Voilà pourquoi il lui est impossible d'appliquer la règle que nous propose Simiand : *définir en termes généraux l'effet précis*. Je ne peux pas le faire, car si je définis vraiment en termes généraux, ces termes ne s'appliquent plus à l'événement [38] particulier que j'étudie. Voici la Révolution de 1848. Simiand demande qu'on la définisse : « Le renversement d'un gouvernement impopulaire par un petit groupe d'opposants. » Mais ce serait préjuger ce que j'ignore. Avant de pouvoir définir ainsi, il faudrait avoir examiné tous les antécédents qui ont pu agir sur la révolution et distinguer tous ceux qui ont agi ; cela est impossible pratiquement en l'état de nos connaissances. Et, si on arrivait vraiment à une définition qui contiendrait tous les antécédents indispensables à la révolution, elle serait si lourde qu'on ne pourrait plus la manier.

Ainsi cette première recherche des causes reste absolument en dehors de la méthode que propose Simiand. Or, cette recherche, c'est précisément l'opération propre à l'histoire, c'est la seule espèce de travail que les historiens seront seuls à faire, c'est le travail qui se rapporte au passé. C'est sur ce terrain limité que l'histoire a sa justification, c'est sur ce terrain qu'elle rend vraiment des services. L'histoire a surtout une valeur pédagogique : c'est un contrepois et un contrepoison contre la spécialisation. Les sciences générales nous donnent aujourd'hui des résultats que nous mettons dans des cases (physique, chimie, biologie). Nous divisons ainsi la réalité en plusieurs séries de phénomènes, séries indépendantes et parallèles. Les historiens eux-mêmes tendent à se spécialiser dans une branche d'études, et par suite sont tentés de ne chercher l'explication des phénomènes que dans la branche d'histoire qu'ils étudient (histoire politique, économique, histoire des religions, des institutions, des arts) ; ou bien ils se

cantonnent dans un seul pays, et cherchent à l'intérieur de ce pays toutes les raisons d'être des événements de ce pays.

L'histoire me paraît avoir pour principale utilité de nous rappeler les conditions d'existence de la réalité véritable, de nous montrer qu'il n'y a jamais de séries parallèles de faits, mais que toutes s'entre-croisent continuellement. L'histoire est là pour nous faire comprendre [39] que tout phénomène est le résultat de plusieurs phénomènes d'espèces extrêmement différentes et qui se passent en des lieux différents ; elle nous rappelle le complexus, la solidarité, qui relie les pays différents et les séries de phénomènes différents.

Si on enlève à l'histoire ce caractère essentiel et spécifique, si on lui demande de trouver des formules générales en dégagant les successions constantes de phénomènes, l'histoire perd à peu près toute sa valeur éducative, elle ne vaut plus la peine d'être faite.

II. — Cependant on peut sortir du terrain que je viens de définir, on peut étudier les phénomènes hors du temps et de l'espace, on peut essayer de les grouper en masses ayant chacune les mêmes caractères généraux pour déterminer des séries permanentes entre des masses semblables. On passe alors sur le terrain de la sociologie, qui n'est pas liée aux procédés proprement historiques, et peut opérer par observation directe. Généralement, les historiens évitent ce terrain, mais il n'y a pas de raison théorique pour refuser de s'y engager ; il n'y a pas de différence de nature entre le passé et le présent, ce sont des notions essentiellement relatives à l'observateur, on peut concevoir une science commune au présent et au passé. Je suivrai donc Simiand sur ce terrain. L'histoire ainsi conçue peut-elle se hausser aux règles proposées par Simiand ? Je ne le crois pas. C'est que les moyens pratiques de connaissances particulières à l'histoire nous opposent des difficultés pratiques, qui n'existent pas pour les autres sciences.

Je rappelle que nous ne disposons en histoire que de faits en très mauvais état. Nos sources sont des fragments rédigés presque toujours en langue vulgaire, ou même déformés par des ornements oratoires. Dans les cas les plus favorables, nous avons des journaux, des statistiques, des rapports rédigés dans la langue d'un administrateur ou d'un praticien. Ce sont là des matériaux très défectueux, [40] il est certainement impossible de leur appliquer du premier coup les règles

de Simiand ; il faudrait d'abord transposer ces faits dans un vocabulaire unique, formé de termes généraux bien définis.

Peut-on ramener tous ces faits disparus à l'unité d'un vocabulaire scientifique qui permettrait de les exprimer en formules générales ? ce qui est la condition indispensable pour appliquer les règles de Simiand. Je comprends la tentation qu'a éprouvée Simiand d'opérer avec des formules générales exprimées en langue technique. La matière historique, telle qu'elle sort des mains des érudits, a un aspect très répugnant pour un esprit philosophique. On ressent le désir de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, de ranger ces catégories générales, ce tas informe de menus faits disparates et de leur imposer une terminologie scientifique. Moi aussi j'ai cédé jadis à cette tentation, il y a vingt-cinq ans ; j'étais alors plus jeune que Simiand. J'ai cru trouver la solution dans l'histoire des institutions : j'y ai passé plusieurs années ; j'ai même rédigé un projet d'enseignement qui ramenait toute l'histoire à l'histoire des institutions : vous le trouverez dans la *Revue internationale de l'Enseignement* en 1883. L'histoire des institutions donne le plaisir d'employer des termes techniques juridiques, les faits se groupent en formules générales, c'est plus agréable à l'œil. C'était une tendance générale dans ma génération de parler d'histoire des institutions. On en parle beaucoup moins depuis quelques années. Il nous arrive bien encore quelques thèses conçues dans cet esprit ; mais d'ordinaire nous faisons remarquer à l'auteur que les faits seraient bien plus intelligibles s'il les avait présentés dans leur ordre naturel de succession chronologique en conservant à chacun son caractère propre.

L'histoire des institutions ne nous a pas donné les satisfactions que nous en attendions. La raison en est simple : Gabriel Charme, à propos du Maroc, a dit qu'il n'avait pas cherché à connaître les institutions du pays, [41] qu'il avait préféré étudier les hommes au pouvoir parce qu'il savait par expérience qu'en Orient, les institutions ne correspondent à aucune réalité. On en pourrait dire autant de l'Ancien régime, et peut-être aussi de l'Antiquité, si nous la connaissions mieux. Une institution n'est qu'un règlement, un ordre donné par un personnage officiel. Nous ne savons jamais dans quelle mesure il est exécuté. Quand une mesure est prescrite par plusieurs ordonnances d'un roi de France, peut-on en conclure que cette mesure est devenue une institution ? On peut dire avec autant de vraisemblance : c'est la preuve que cette institution n'a pas existé. Si une même institution est établie par sept ou huit

ordonnances successives, cela prouve que ces ordonnances n'étaient pas exécutées et que l'institution ne fonctionnait pas. Dans ces régimes l'histoire des institutions est l'histoire des vellétés des gouvernements, quelquefois l'histoire des désirs des gouvernés.

Dans les sociétés contemporaines les règlements sont plus souvent appliqués ; mais les constitutions ne sont que des conventions officielles sous lesquelles se cache la vie politique véritable. Le droit constitutionnel est un prétexte qui recouvre les conflits réels des forces, des intérêts et des sentiments. Voilà pourquoi l'analyse des constitutions donne une idée fautive de la réalité ; les règles sont constamment faussées par la pratique ou brisées par les crises et les révolutions. L'histoire des institutions au XIX^e siècle est inintelligible si l'on ne tient pas compte des révolutions et des pratiques réelles : ce qu'il faut étudier c'est donc la pratique et les crises qui la modifient. Sans doute il y a des choses permanentes ; mais ce qui est permanent, ce ne sont pas les constitutions ; ce sont les coutumes, les *opinions*, les tendances, les façons de penser et d'agir, tous phénomènes mal délimités par nature, puisqu'ils sont vivants ; on ne peut les définir en termes techniques avec la rigueur qui faisait le charme de l'*Histoire des Institutions*.

Nous avons senti qu'en faisant l'histoire des institutions, [42] nous nous perdions dans le conventionnel ; nous arrivions à la précision, mais c'était la précision de l'irréel. Nous sommes revenus à l'étude des événements particuliers de la réalité. Cela a l'air d'une régression, cela semblait nous ramener à Thucydide, mais c'est une apparence. Nous étudions l'histoire narrative, mais nous l'étudions avec d'autres préoccupations que les anciens, avec le désir de chercher les éléments différentiels des faits (c'est-à-dire les caractères) et les causes (c'est-à-dire l'enchaînement) des faits. En Allemagne, en France, en Angleterre, la forme normale de l'histoire est devenue l'histoire *générale* ou l'histoire *politique*.

De même, nous tendons à revenir à la langue vulgaire et concrète. Je sais que ce n'est pas élégant. Il est très humiliant d'être réduit à parler comme tout le monde, à dire : une révolution, une insurrection, comme n'importe qui. Peut-on sortir de cet état peu satisfaisant par la voie que Simiand nous indique : « Définir les faits en termes généraux ? » Pouvons-nous transformer notre langue vulgaire particulière en une langue technique générale ?

Nos matériaux s'y prêtent-ils ? Ce qui nous excite, c'est l'exemple des autres sciences, exemple très séduisant : assurément les termes techniques sont bien plus précis et plus commodes pour une construction scientifique. Mais les conditions sont-elles semblables ? On compare l'histoire avec la zoologie ou la botanique. Mais ces sciences ont affaire à des objets bien définis sur lesquels tout le monde s'entend : un animal est bien déterminé ; un chien pour tous les biologistes est un chien ; le désaccord entre savants sur la définition du chien ne les empêche pas de savoir tous de quel animal ils parlent. S'entendra-t-on aussi bien sur ce qu'on devra appeler une insurrection ?

En zoologie, l'analyse directe est possible, on peut disséquer le chien, on peut faire un examen réel de l'animal, de la plante, les décomposer réellement en parties, étudier leurs rapports ; on peut alors donner un nom qui aura le même sens pour tous les travailleurs, parce que [43] l'objet sera formé d'*éléments* définis. En histoire, je voudrais bien en faire autant, mais je ne peux pas. Je ne trouve pas un seul cas, pas un seul, — à moins qu'il ne s'agisse d'une convention officielle, — où je puisse remplacer un terme de la langue vulgaire par un terme technique, de façon à ce que personne ne puisse s'y tromper. J'ai passé plusieurs années à chercher les traits communs à certains phénomènes, pour arriver à les classer (cf. dans la *Revue des cours et conférences*, mes leçons sur *Les phénomènes historiques*). Je n'ai jamais pu les désigner autrement que par des termes vulgaires. Avec les termes vulgaires, on s'entend, du moins en gros, à peu près ; avec les termes abstraits, on ne s'entend plus du tout, chacun voit le phénomène ainsi désigné sous un autre aspect. La raison est que nous ne sommes pas d'accord sur les *éléments* dont la réunion forme un phénomène déterminé, qu'on pourrait essayer de désigner par un nom fixe. De fait, là où il n'y a pas d'analyse réelle, on ne peut trouver les éléments constitutifs des phénomènes, et dès lors pas de terminologie précise.

Je sais que Simiand a eu l'impression qu'il le pouvait, dans son livre sur le *Salaires des ouvriers des mines*, et ainsi se produit cette situation singulière qu'un livre d'histoire écrit par Simiand philosophe me satisfait, et que ce que j'ai écrit moi historien ne satisfait pas Simiand, philosophe. Mais c'est qu'il a trouvé précisément trois éléments précis, désignés par trois termes conventionnels : le *salaires*, la *tonne de charbon*, l'*ouvrier de mine*. Il a trouvé des documents et les a étudiés par la méthode historique : et, comme il est honnête et intelligent, il a

fait un travail correct, mais ce n'est pas un exemple concluant. 1° Il s'agit de phénomènes extrêmement fragmentaires ; il s'agit uniquement du *salaire* des ouvriers des mines de charbon. 2° De plus Simiand a disposé de renseignements (statistiques) exceptionnellement complets ; il a eu une série vraiment unique d'observations et cela sur une période d'un demi-siècle. — Encore ne pourrait-il pas remonter [44] bien loin dans le passé ; il lui serait impossible d'appliquer sa méthode aux mines du XVIII^e siècle ; — ou même aux autres industries du XIX^e siècle, — ou à des phénomènes autres que des phénomènes économiques, aux phénomènes politiques par exemple. Sa méthode exige des documents assez sûrs et assez précis pour pouvoir établir entre les phénomènes des relations numériques exprimées en termes généraux ; pour cela, il faut des statistiques. Je ne vois pas le moyen d'exprimer en termes généraux des phénomènes qu'on ne peut recenser : or ces phénomènes, c'est toute la vie politique, intellectuelle, sociale, artistique, religieuse et mondaine ; ce sont les mœurs, les usages, les croyances, les idées, les arts, les sciences. Le champ d'action de la méthode de Simiand est donc limité d'une part à un très mince fragment de la réalité, d'autre part à la période contemporaine. Toute l'humanité antérieure au XIX^e siècle reste en dehors. (Nous avons un exemple de ce qu'on obtient en essayant d'appliquer la statistique à tous les faits de l'histoire, c'est l'échec lamentable de Bourdeau, *L'histoire et les historiens*.)

C'est qu'avant de pouvoir établir des relations numériques entre les phénomènes, il faut savoir ce qui est constitutif de chaque phénomène. Or ce travail d'abstraction n'est pas fait et je le crois impossible dans l'état actuel de nos connaissances. Pourrait-il être fait, ce ne serait jamais que pour les phénomènes actuellement observés ; or ces phénomènes ne sont pas ceux du domaine strict de l'histoire.

Nous sommes donc réduits au vocabulaire vulgaire formé de termes de sens commun qui expriment les caractères concrets des choses : ils ont du moins l'avantage que tous ceux qui s'en servent sont à peu près d'accord sur leur sens. C'est une solution peu élégante ; mais ce n'est pas en peignant du bois en fer, qu'on le transformera en fer.

En l'état où est l'histoire une terminologie abstraite ne peut être qu'un trompe-l'œil : nos connaissances sont [45] encore trop empiriques pour qu'on puisse les formuler en termes scientifiques. Le véritable esprit scientifique consiste non à employer les termes techniques pour se donner l'impression d'opérer scientifiquement mais

à reconnaître franchement à quel niveau est notre connaissance et à n'exprimer une connaissance empirique qu'en un vocabulaire empirique.

III. — Nous avons vu que l'historien doit tenir compte des conditions pratiques auxquelles tout son travail est assujéti. Obligé d'étudier des phénomènes localisés dans le temps et l'espace, il ne peut chercher que des causes particulières et il les désigne forcément par les termes concrets de la langue vulgaire. Dans cette recherche des causes, il suit nécessairement une marche empirique, partant de la cause la plus proche et remontant de cause en cause (tandis que le philosophe est tenté de suivre la marche inverse). Aussi ne donne-t-il le nom de cause qu'à l'antécédent le plus rapproché du phénomène, à celui qui amène le déclenchement. Pour lui, la cause, c'est (contrairement à l'idée de Simiand) l'antécédent lié par la relation la plus particulière. Ici se pose une question inévitable : Avons-nous une méthode pour reconnaître la cause ? Je n'en suis pas bien sûr.

Toute recherche des causes part de ce postulat que lorsque l'ensemble des antécédents se reproduira, l'effet se reproduira aussi, mais que *tous* les antécédents ne sont pas indispensables : si on a expérimenté sur un chien noir, il n'est pas nécessaire pour que l'effet se produise de nouveau que le second chien soit noir aussi. En toute science le travail consiste précisément à reconnaître quels sont les antécédents nécessaires, et c'est pour les distinguer que l'expérimentateur fait varier une partie des antécédents. De même en histoire tous les antécédents ne sont pas nécessaires : il est indifférent pour les causes de la Révolution de 1688 que Guillaume III ait été brun ou blond... Ce sont les antécédents indispensables et suffisants qu'il faut déterminer.

[46]

C'est ici qu'on aperçoit pourquoi il n'est pratiquement pas indifférent d'avoir affaire à des phénomènes grands ou petits. On peut expérimenter sur de petits objets que nous dominons, on ne le peut pas sur une matière immense. En outre on n'expérimente pas sur le passé. Donc, pas d'expérimentations volontaires ; nous en sommes réduits à l'expédient de chercher des expérimentations formées par la nature ; ce sont les cas où une partie des antécédents a été différente. Il faut trouver

des séries de phénomènes comparables entre elles. Que va-t-on comparer en histoire ? Des hommes individuels, Cromwell à Napoléon ? Ce serait vain. Des institutions, des usages, c'est-à-dire des séries d'actes semblables à des époques différentes ? Mais quels sont les usages, les actes que nous avons le droit de considérer comme semblables ? Je ne le sais pas du tout. Prendrons-nous des groupes, quels sont les groupes semblables ? Peut-on comparer des Anglais et des Athéniens ? Peut-être, mais je n'en sais rien. Pour en être sûr, il faudrait pouvoir analyser les usages ou les groupes, jusqu'à atteindre des éléments définis avec précision ; nous ne savons pas le faire, parce que nous n'avons pas de méthode d'analyse. Voilà pourquoi aucune théorie politique n'a résisté à l'épreuve de l'expérience.

Donc mêmes difficultés, même impuissance que dans la recherche d'une terminologie et pour les mêmes raisons : les matériaux sont trop imparfaits, nous n'avons pas de méthode d'analyse, on ne peut pas comparer entre elles des séries qu'on n'a pas pu analyser. Il ne reste donc, pour la recherche des causes, que le tâtonnement empirique. Nous partons d'un événement : la Révolution de 1688. Tous les antécédents que je peux rencontrer ne sont pas indispensables ; j'en écarte d'emblée un bon nombre, pour des raisons de sens commun (ce qui s'est passé en Chine, hors d'Europe et même en Russie). Je resserre peu à peu le champ d'études, jusqu'à ce que j'arrive aux faits qui ont des chances d'avoir eu une action. Je relève les faits dont l'action a été observée par des contemporains ou [47] dont l'action est évidente : la fuite de Jacques II est évidemment un antécédent immédiat ; de même l'arrivée de l'armée hollandaise, la décision de Louis XIV d'envoyer son armée, le fait que les tories, par peur d'une restauration catholique, abandonnent Jacques, la naissance du fils de Jacques II qui a donné aux tories cette crainte.

Ces antécédents je les retiens et je les exprime en termes particuliers, vulgaires, vagues, en termes de sens commun. Voilà le type de causalité des sciences historiques. Mais comment reconnaître l'antécédent qui a la portée la plus générale, celui qui est lié au phénomène par la relation la plus générale ? J'en suis totalement incapable.

Je reprends de plus près l'exemple que Simiand a choisi dans mon *Histoire politique*. Simiand trouve que mes explications sur les causes ne sont pas satisfaisantes. Mais elles ne pouvaient pas l'être, et la raison en est simple. Mon ouvrage n'est pas conçu et rédigé comme le sien :

le champ est beaucoup plus vaste. J'ai voulu étudier sommairement l'ensemble d'une société ; dès lors je me suis trouvé en face d'une quantité énorme de matériaux et de causes à rechercher.

J'ai dit que mon histoire est *explicative* ; Simiand en profite pour exiger que je lui explique des causes que je ne connais pas ; il me demande quelle est la cause la plus générale, la plus éloignée de chaque événement, je ne peux pas le lui dire ; cela dépasse la portée des moyens de n'importe quel historien. Mon exposé est explicatif, par rapport à ce qui avait été fait auparavant ; il n'est pas explicatif selon l'idéal de Simiand. Je rappelle que mon travail ne prétendait pas dire tout ce qui pourrait être su en matière d'histoire d'Angleterre, mais seulement ce qui est acquis : c'est un résumé de nos connaissances actuelles en cette matière, et un résumé écrit en langue vulgaire pour être intelligible au public qui doit le lire. Je vais maintenant examiner un à un les reproches que Simiand m'adresse.

[48]

Première espèce de cas. — Le plus simple, et qui revient souvent, se formule ainsi : Ceci est une *constatation* (p. 253, p. 255 et suiv.), ce n'est pas une explication. Il y a en effet toute une partie de l'histoire que nous constatons et que nous ne pouvons pas expliquer, c'est le cas de presque toutes les institutions anciennes ; il faut pourtant bien les décrire pour expliquer les événements qui les ont changées.

Simiand me reproche aussi de dire que « l'usage, la mode de telle chose s'établit » (p. 256) et de croire que cela explique quelque chose alors que cela n'explique rien. Mais dans ces passages je n'ai pas voulu *expliquer* ; j'ai constaté un fait ; je n'en ai pas donné une explication, parce que personne ne la sait, et que je ne voulais pas l'inventer. Il est déjà instructif de savoir que tel usage apparaît à telle époque. De même quand je parle de Disraëli (p. 258) et que j'indique quels traits de personne ou de famille le caractérisent, je n'ai pas prétendu donner une explication de son action, j'ai voulu indiquer les *caractères* et les formes de son action. Il en est de même dans tous les cas où j'ai parlé d'un personnage. Je n'ai pas cherché un rôle explicateur à des « personnalités individuelles », encore moins à « la personnalité des partis », car cette expression (p. 260) n'a pas de sens pour moi, un parti n'étant qu'un groupe d'individus. Les détails que je donne sur les

personnages ou les partis ne sont pas des explications, ce ne sont que des *caractéristiques*.

Simiand conclut que « somme toute il reste, dans tous ces développements, une bonne part d'inexpliqué » (p. 255) ; je suis tout à fait d'accord avec lui, car c'est évident ; mais il oublie que je n'ai pas essayé de *tout* expliquer.

Deuxième espèce de cas. — Il y a des points pour lesquels il m'a paru inutile de donner des explications, parce qu'il n'y en avait pas besoin ou que cela n'en valait pas la peine (p. 256, les réformes pénale et postale ; la retraite de Gladstone en 1895). Ainsi Simiand me reproche de ne pas avoir démontré que c'était la guerre qui avait augmenté la dette et de n'avoir pas cherché (p. 254) si ce n'est pas [49] là un phénomène général. Mais cela m'a paru trop évident pour le dire, puisque les emprunts ont été faits expressément pour couvrir les dépenses de guerre.

De même je dis que le procès en adultère de Parnell a causé la dislocation du parti irlandais à la Chambre. Simiand trouve que c'est « superficiel », que j'aurais dû parler du « sentiment collectif » très puissant de la société anglaise contre l'adultère, car c'était la vraie cause profonde (p. 258). C'était bien inutile ; car si l'adultère de Parnell avec Mrs O'Shea n'avait pas été découvert, il n'aurait pas provoqué une réaction du « sentiment collectif » ; il n'aurait pas amené la scission du parti irlandais. Mon explication suffit donc.

Troisième espèce de cas. — Simiand me demande des explications que j'aurais bien voulu pouvoir donner ; je ne les ai pas données parce que je ne les savais pas : il m'aurait fallu des données que je n'avais pas. Ces cas-là sont très fréquents. Ainsi, nous dit-il, « il valait la peine de vérifier si, en effet, de mauvaises récoltes changent la force des partis et suffisent à faire perdre la majorité » (p. 256). J'ai reproduit ce que disaient les agents électoraux. Mais je n'en savais rien de plus. De même pour les partis nouveaux ? « On constate qu'ils se forment, on ne nous dit pas par quelle cause ils se forment », p. 254. Je ne le dis pas, parce que je ne le sais pas. De même pourquoi telle partie des

programmes se réalise et non le programme tout entier ? Ou encore quelle a été l'action politique des crises industrielles ?

Pour répondre à ce genre de question il aurait fallu une centaine d'années de recherches, rien que pour l'Angleterre, et je faisais une histoire de toute l'Europe. Tout ce que je voulais, c'était de grouper les renseignements déjà élaborés. C'est une alternative où se trouve très souvent tout historien qui cherche à faire un tableau d'ensemble. Il rencontre sur son chemin beaucoup de faits qu'il ne sait pas et que personne ne sait. Que faire ? Il lui faut ou s'arrêter pour rechercher ces faits, et alors renoncer [50] au tableau d'ensemble, ou passer son chemin et continuer à réunir des traits pour son tableau d'ensemble, mais en se résignant à y laisser des lacunes. Si l'on veut mener à bout un travail d'ensemble, il faut savoir ignorer beaucoup de détails.

Dernière espèce de cas. — À propos d'un cas Simiand dit qu'il aurait fallu chercher comment les choses se passent en général dans le monde ; à propos de certains phénomènes, j'aurais dû chercher une loi générale de ces phénomènes (voir p. 256-260). J'aurais dû dire « quand les institutions anciennes se renforcent et quand elles se dissolvent » (p. 253), faire la « théorie des modes d'action dans la vie publique..., dégager les facteurs de psychologie collective » (p. 260), ou même faire explicitement tout un travail d'analyse (p. 255). Mais ce n'était pas l'objet de mon travail, et d'ailleurs je ne sais pas du tout si l'on peut dégager des lois semblables.

Ce qui m'est arrivé arrivera à tout historien, si on lui applique le critérium philosophique de Simiand. Cet exemple montre pourquoi un historien ne peut pas satisfaire un philosophe.

Pour faire le travail complet, l'historien devrait disposer de deux sortes de connaissances :

1° Des renseignements sur tous les faits historiques particuliers qui ont été les antécédents réels de chaque phénomène. Mais ces faits, l'historien ne peut les atteindre qu'en tâtonnant par voie empirique, en remontant de proche en proche l'échelle des causes, et chaque échelon exige des documents nouveaux. D'ordinaire il arrive très vite qu'un échelon vient à manquer, et voilà l'historien arrêté par l'absence ou le

défaut d'élaboration des matériaux. Le hasard — qui conserve ou détruit les documents — est le grand maître de l'historien. De là l'impossibilité ordinaire « d'explicitier l'antécédent immédiat », comme le veut la troisième règle de Simiand (p. 266). De là aussi l'impossibilité d'atteindre les *origines* réelles des sociétés ou des institutions (p. 267), de là la déception inévitable de tous les chercheurs d'origines.

[51]

2° Il faudrait établir, en second lieu, les relations générales entre les phénomènes, c'est-à-dire les lois des sociétés humaines. Mais on ne peut demander aux historiens de découvrir ces relations, ils ne sont pas outillés pour cela. Ce n'est pas par l'étude fragmentaire et indirecte des phénomènes du passé qu'on peut atteindre de telles lois. C'est ici le rôle de la science sociale. L'historien ne peut donc pas, comme le demande Simiand, « établir une loi valable de succession des phénomènes ». Au lieu de lui demander des lois, la sociologie ferait mieux de lui en fournir, pour l'aider à comprendre le passé.

Pour réussir dans cette recherche des lois, Simiand propose à l'historien quatre règles simples, destinées à opérer « d'une façon automatique » (p. 262). Que valent-elles pour la pratique ?

Première règle (nous la connaissons déjà) : *Définir en termes généraux l'effet précis* (p. 262). Nous avons vu que l'emploi de cette règle enlèverait à l'explication historique le caractère particulier et localisé qui lui est indispensable pour être historique. En outre elle exigerait des définitions fondées sur l'analyse scientifique des éléments dont se composent les faits ; cette analyse, nous ne pouvons pas la faire scientifiquement, les définitions resteraient donc arbitraires. Je sais que Simiand compare ce travail d'analyse scientifique avec celui que le savant fait sur une plante, un animal (p. 263) ; il voudrait « montrer que *général* et *précis* ne s'opposent pas ». Mais il y a un abîme pratique entre la connaissance en science naturelle et la connaissance en histoire. Actuellement en histoire, plus on va vers le général, plus on s'éloigne du précis ; cette opposition pratique tient à ce qu'il est plus difficile de préciser un objet général ; la compréhension diminue à mesure que l'extension augmente. Pour sortir de cette difficulté nous n'avons pas de méthode.

2^e règle : *Entre les antécédents prendre pour cause celui qui est lié à l'effet par la relation la plus générale* (p. 263). Nous savons déjà que la méthode de l'historien [52] le force à suivre la marche inverse. Il emploie la langue vulgaire pour désigner la cause ; pour lui la cause d'une explosion c'est l'étincelle qui met le feu à la poudre, c'est-à-dire l'antécédent le plus immédiat, lié au phénomène par la relation la plus particulière. Puis il remonte de proche en proche. Il ne peut opérer autrement. Il est donc inexact de dire (Simiand, p. 265) que l'antécédent le plus immédiat n'a pas de valeur ; qu'il n'est pas prouvé que la chute de Louis-Philippe ait eu pour cause l'insurrection du 24 février. Pour l'historien, c'est au contraire la seule chose qui soit vraiment sûre. Je ne sais pas du tout si, étant donné « un petit groupe d'opposants, et un gouvernement impopulaire » même, en y ajoutant « tel ou tel facteur » (c'est la définition que désirerait Simiand, p. 262), cela eût suffi pour produire la Révolution de 1848. Je n'en sais rien, c'est trop général, mais je sais fort bien que l'insurrection du 24 février a provoqué immédiatement la chute de Louis-Philippe.

3^e règle : *Explicitement l'antécédent immédiat* (p. 266). Cette règle n'est pas contraire à notre méthode ; au contraire ; elle nous pousse à prendre conscience des causes, ce qui est une précaution utile. Seulement il faut faire une réserve : la condition indispensable pour l'appliquer, c'est de connaître cet antécédent immédiat. Or, bien souvent, nous ne le connaissons pas. Quand nous nous enrhumons, nous savons que c'est parce que nous avons pris froid (je reprends l'exemple de Simiand, p. 266) ; nous le savons parce que nous avons des connaissances sur la constitution de notre organisme et le fonctionnement de nos organes. C'est précisément cette anatomie et cette physiologie des sociétés qui nous font défaut en histoire et cela suffit pour nous empêcher de découvrir l'antécédent immédiat du phénomène.

La 4^e règle de Simiand : *Arriver dans la recherche des causes jusqu'à des propositions dont la réciproque soit vraie* (p. 266), n'a aucun intérêt pour nous. Nous connaissons trop mal les causes et les effets pour aller aussi loin ; [53] nous n'arrivons pas même à bien distinguer les différentes causes entre elles, à les classer. Ce que réclame Simiand est un rêve qui ne sera pas réalisé de si tôt.

Simiand assure qu'il ne voit pas de raisons *a priori* pour ne pas mettre ses règles à l'épreuve ; mais il faut pouvoir et, pour ma part, je crois que l'historien avec son bagage actuel est loin de pouvoir s'y

hausser. La première condition serait d'avoir un moyen d'analyser les phénomènes d'une façon objective, un moyen de déterminer avec précision les diverses espèces de phénomènes, et nous ne le pouvons pas.

Il ne faut pas oublier que la méthode historique est encore très récente. Simiand (p. 172) paraît vouloir la faire remonter à Thucydide et parle d'une « expérience de plus de vingt siècles » ; c'est une plaisanterie. Thucydide a été surtout un « reporter » qui a réuni des renseignements oraux pour donner des recettes d'action aux politiques et aux capitaines de son temps. Il n'a pas eu à chercher une méthode, puisqu'il n'opérait pas sur des documents écrits. La méthode historique commence avec Du Cange et Voltaire aux XVII^e et XVIII^e siècles, — encore est-elle alors rudimentaire.

Reste la dernière question, la question capitale pour l'historien (Simiand n'a fait que l'effleurer) : Dans *quelle espèce* de phénomènes l'historien doit-il chercher la cause prochaine des faits qu'il étudie ?

La sociologie, au sens de Comte, tend à écarter tout facteur psychologique dans l'explication des phénomènes, et il me semble que Simiand est du même avis. — Il ne dissimule pas son mépris pour les phénomènes volontaires et conscients ; il ne veut pas entendre parler de la règle « d'attribuer toujours les faits à des individus, à des êtres concrets » ; il veut éliminer autant que possible tout ce qui semble anthropomorphique, étudier les événements et les actes des hommes en les considérant du dehors, sans tenir compte des motifs qui ont pu les déterminer (cf. p. 285).

Au contraire l'historien, quand il recherche les causes [54] prochaines des faits, est forcé d'admettre l'influence des impulsions, des motifs, des représentations. Soit la Révolution de 1688. Guillaume III a débarqué en Angleterre, parce qu'il *voulait* prendre le trône. Jacques II n'a pu résister, parce qu'il avait *peur*. Les Anglais l'ont abandonné parce qu'ils *craignaient* le catholicisme. Supprimez cette volonté de Guillaume, cette lâcheté de Jacques, cette crainte des protestants, le récit de la Révolution devient absolument inintelligible.

La meilleure preuve, c'est l'impossibilité où nous sommes de reconstituer les événements préhistoriques. Nous possédons des objets préhistoriques, par centaines de milliers, mais comme nous n'avons pas de renseignements sur les motifs des hommes préhistoriques, nous

n'arrivons même pas toujours à savoir à quoi ont servi ces objets. Pour comprendre un acte il faut avant tout connaître (ou conjecturer) le phénomène psychologique qui a dirigé cet acte.

Je suis disposé à admettre, si on le désire, que les phénomènes psychologiques ne sont pas la cause des événements, au sens propre du mot cause ; la vraie cause d'un mouvement matériel ne peut être qu'un mouvement. Je veux bien que la vraie cause soit le phénomène cérébral, dont le phénomène psychologique ne serait qu'un épiphénomène. Mais du phénomène cérébral nous ne savons rien. Le phénomène psychologique est pour nous le signe du phénomène cérébral, et il en est le signe unique. Le seul moyen pour nous de savoir même qu'il y a eu un processus cérébral, c'est de connaître ce signe. Un homme reçoit une dépêche ; il la lit, et change brusquement de conduite. Desaix à Marengo *entend* le bruit du canon, et change ses dispositions militaires. Le phénomène conscient est ici au moins le signe d'un phénomène cérébral qui, lui, est certainement un anneau nécessaire dans la chaîne des causes.

Tous les phénomènes intellectuels (philosophiques, artistiques, religieux,) tous les faits d'opinion sont des phénomènes [55] cérébraux. Même les phénomènes économiques sont, pour une bonne partie, déterminés par des représentations. La distribution des richesses dépend de règles juridiques qui sont des conventions ; — le commerce est réglé par les conjectures des spéculateurs — le prix lui-même est une représentation commune aux gens d'un même groupe et qui varie avec leurs représentations de la valeur.

Seulement, étant donnée cette part considérable des représentations conscientes dans la direction des phénomènes, il ne faut pas oublier, qu'à côté des motifs avoués, il y a des motifs secrets dans beaucoup d'événements. C'est là la grande vérité qui est au fond du matérialisme historique. Les motifs qui agissent dans la vie économique sont parmi les plus cachés, ceux qui apparaissent le moins dans les documents parce que ce sont des motifs égoïstes qu'on ne découvre pas volontiers. Mais ils ne sont pas les seuls à être secrets ; il en est de même des motifs sexuels, on ne les montre presque jamais. Et pourtant quelle conception aurait-on du monde réel si on n'en tenait pas compte ?

Il est donc impossible de concevoir une histoire où l'on ne ferait pas intervenir de facteurs conscients, avoués ou dissimulés. Simiand lui-

même, quand il fait de l'histoire, est obligé de tenir compte de certains éléments psychologiques, sans lesquels les phénomènes n'auraient aucun sens. Il dit à propos des salaires des mineurs : « L'attitude ouvrière et l'attitude patronale procédaient d'un sentiment très exact... » ; « sentiment », voilà un fait psychologique. Plus loin : « une idée dominante chez les ouvriers ». Et il explique l'équilibre des salaires par le désir des ouvriers de maintenir la journée de travail et le désir des directeurs de maintenir les bénéfices. Ainsi on ne peut concevoir une histoire d'où les phénomènes psychologiques seraient méthodiquement écartés ; ils sont les antécédents immédiats des actes.

Ces phénomènes conscients n'épuisent évidemment pas [56] toute la réalité humaine ; il y a une part d'inconscient, un domaine obscur par nature : c'est celui des phénomènes profonds, souterrains ; nous ne sommes même pas avertis qu'ils existent par des signes extérieurs. Nous connaissons tout au plus les actes, sans savoir à quoi les attribuer. Ces phénomènes inconscients jouent certainement un rôle important en histoire. C'est la part de vérité apportée par *l'école historique allemande* ; mais elle l'a déguisée sous des formes mystiques et a tendu à exagérer la part de l'inconnu.

Quelle est en réalité la proportion d'importance entre phénomènes conscients et inconscients ? Quelle est la part d'action de l'inconscient ? C'est la grande énigme de l'histoire. Chacun y répond suivant son tempérament. La tendance française (Voltaire) attribue la part prépondérante aux phénomènes conscients, ceux que nous atteignons, et vise à réduire la part de l'inconnu ; c'est ma tendance personnelle. La tendance allemande est de sentir très vivement le mystère de l'humanité et d'attribuer le principal rôle à ce qu'on ne sait pas.

Naturellement les deux écoles se méprisent mutuellement. La première traite la seconde d'esprits confus ; la seconde traite la première d'esprits superficiels.

Personnellement, je crois que l'inconscient joue le rôle capital dans la région où se forment les instincts, les tendances profondes, qui donnent l'impulsion et fournissent les *forces*. Ce sont les phénomènes inconscients qui produisent les actes spontanés (des sauvages, des barbares) ; ils sont surtout puissants dans les sociétés barbares où les relations entre individus restent personnelles et spontanées. Je crois

aussi qu'ils ont une action prépondérante dans les moments de crise, en temps de révolution. Le conscient, au contraire, dirige les relations artificielles, qui forment la plus grande partie de la vie des civilisés, du moins dans les périodes de calme et d'équilibre.

En tout cas, l'inconscient est ce que nous n'avons pas le moyen d'atteindre ; c'est la part de l'*inexplicable*, que [57] l'historien, faute de moyens de connaissance, doit se borner à *constater*. Cela justifie les lacunes que Simiand relève aisément dans mes explications.

Pour ma part, quand je cherche les mobiles des actes humains, je me représente, à chaque moment de l'histoire, trois couches de causes, de plus en plus profondes :

1° La première, la plus superficielle. C'est la couche des phénomènes psychologiques conscients ; ce sont les phénomènes directeurs qui donnent sa *forme* à la vie politique, intellectuelle, économique.

2° La seconde, ce sont les phénomènes psychologiques inconscients correspondant à la région des impulsions et des tendances ; ils fournissent les *forces* de production de la vie économique et produisent les grandes crises de la vie privée et publique.

3° La troisième, ce sont les phénomènes physiologiques, qui dépendent des conditions matérielles, l'hérédité, la race au sens anthropologique, le milieu.

L'historien constate les manifestations de la première couche de causes, les phénomènes internes conscients ; il constate aussi celles de la troisième couche, les phénomènes physiologiques, car ils sont matériels, saisissables par l'observation. Entre les deux, il y a une lacune, c'est la couche des phénomènes inconscients. Ceux-là, l'historien ne peut les atteindre, car il n'a pas de méthode qui lui permette de les observer.

Ces phénomènes se produisent surtout quand les hommes sont réunis et en contact ; aussi les appelle-t-on parfois des manifestations de « l'âme sociale » (*sozial psyché*), ou de la « conscience collective ». Je ne vois pas l'avantage de cette terminologie. Si c'est une forme de

langage, c'est une métaphore dangereuse, car elle incite à prendre la société pour une personne. Si c'est l'affirmation que derrière les phénomènes il existe une « conscience collective », c'est une hypothèse contestable et gênante. Tout ce que nous avons le droit de dire c'est qu'il reste une lacune dans nos explications, parce que [58] les phénomènes inconscients ne se manifestent pas par des signes observables.

Nous pouvons être sûrs du moins que ces phénomènes ne sont pas d'une autre nature que les autres phénomènes humains. Car il y a une gradation continue, où nous ne pouvons apercevoir aucune coupure, entre les phénomènes physiologiques les moins conscients et les phénomènes psychologiques intellectuels les plus conscients et les plus élevés. Parmi ces phénomènes, les uns sont plus clairs, les autres plus obscurs, par conséquent plus difficiles à déterminer, mais ce n'est pas une différence de nature. Et il y a entre les deux extrêmes un large terrain intermédiaire, celui des phénomènes semi-conscients. Nous pouvons donc, sans renoncer à la science, avouer franchement les limites dans lesquelles sont enfermées les recherches historiques. L'esprit scientifique consiste non à couvrir son ignorance d'une hypothèse pour faire croire qu'on sait ce qu'on ne sait pas, mais à apercevoir clairement les limites de son ignorance.

Je termine sur la considération par laquelle j'ai commencé. L'histoire est encore dans un état tellement rudimentaire, qu'il est très dangereux de vouloir assimiler sa méthode à celle des sciences constituées, même les plus imparfaites et les plus grossières, la zoologie et la géologie.

Elle est dans l'état où étaient les sciences dans l'Antiquité grecque. En ce temps, il y avait des philosophes célèbres qui opéraient sur quelques notions empiriques, pour s'élever à de brillantes spéculations : ils cherchaient l'origine des choses, l'essence de la matière, la nature de la vie. À côté d'eux, des individus obscurs, les empiriques, s'acharnaient à faire des expériences, à disséquer des plantes et des animaux ; ils mélangeaient et chauffaient dans des creusets des substances bizarres, sans savoir où ce travail les mènerait. Les philosophes les méprisaient ou les ignoraient.

Or ce ne sont pas les auteurs des grandes spéculations, [59] les philosophes, qui ont créé la science moderne ; ce sont les empiriques, simples manœuvres, qui ont commencé la chimie et la biologie. Aujourd'hui, après des siècles de ce travail empirique, la science est enfin assez avancée pour que les philosophes puissent de nouveau se poser les questions générales que les philosophes grecs avaient abordées avant d'avoir les moyens de les résoudre.

L'histoire en est aujourd'hui au point où étaient les sciences dans l'Antiquité : il faut la laisser longtemps encore aux travailleurs empiriques ; elle n'a pas encore de résultats à la fois généraux et précis à offrir aux philosophes. Et les philosophes sont trop loin d'elle encore pour pouvoir fournir aux historiens des règles de travail et des procédés d'explications applicables à des connaissances aussi grossièrement empiriques ⁶.

[60]

⁶ Une longue discussion, à laquelle prirent part MM. G. Bloch, Lacombe, Simiand, Lalande, X. Léon, Jean Perrin, Glotz, René Berthelot, Elie Halévy, suivit cette communication. On en trouvera le résumé dans le même Bulletin, p. 289-309.

[61]

Études de politique et d'histoire

Deuxième partie

ENSEIGNEMENT

[Retour à la table des matières](#)

[62]

[63]

Études de politique et d'histoire**II. ENSEIGNEMENT****Chapitre 1**

**L'enseignement de l'histoire
dans les universités allemandes ⁷**[Retour à la table des matières](#)

L'histoire s'est introduite dans les Universités allemandes vers le milieu du dernier siècle, timidement d'abord, comme accessoire de la jurisprudence et de la philologie ; puis comme science indépendante. Elle est aujourd'hui représentée par tout un corps de professeurs, et il n'est pas une seule Faculté de philosophie, en Allemagne, qui ne lui consacre un enseignement régulier.

Ce sont les traits principaux de cet enseignement qu'on va tenter de décrire : l'auditoire auquel il s'adresse et les professeurs qui le distribuent, sa matière et sa forme, l'assistance qu'il reçoit de l'État et le contrôle auquel on le soumet, son caractère, son but et son résultat. Est-il besoin de dire qu'on se bornera à donner un tableau général ? Dans un pays comme l'Allemagne, dépourvu de direction commune, où chacun travaille dans son coin et à sa guise, où tous les systèmes, les plus usés comme les plus neufs, sont indéfiniment à l'essai, il faut, si

⁷ Cet article a été publié dans la *Revue internationale de l'enseignement*, t. I, 1881, avec la note suivante de la rédaction de la Revue : « En publiant cette étude d'un vif intérêt mais sur laquelle nous aurions personnellement plus d'une réserve à faire, nous croyons devoir rappeler que la Revue, en accordant à ses rédacteurs la plus grande liberté, leur laisse l'entière responsabilité de leurs écrits. »

l'on veut distinguer un ensemble, savoir se contenter des grandes lignes, sacrifier le détail, écarter les exceptions.

I. — L'auditoire

Le public auquel s'adresse l'enseignement de l'histoire ne se compose que d'étudiants ; à peine, dans les grandes villes, admet-on quelques *philistins* à suivre un cours.

[64]

Presque tous les étudiants ont été élèves d'un gymnase. En Prusse on n'en admet pas d'autres. Le gouvernement saxon, qui a pris fort à cœur l'enseignement primaire supérieur, envoie à l'Université de Leipzig un assez grand nombre d'instituteurs ; ils portent le nom d'étudiants en pédagogie et se préparent à un examen spécial qui les oblige à suivre les cours d'histoire. Presque toutes les Universités reçoivent aussi quelques élèves des *Realschulen*.

L'étudiant qui donne le ton est entré à l'Université avec le certificat de sortie du gymnase (*Abiturients Examen*) ; il a suivi pendant neuf ans un cours d'histoire, à raison de deux leçons d'une heure par semaine ; il a, suivant les termes des circulaires ministérielles, appris « l'histoire des trois grands peuples civilisés : Grecs, Romains et Germains. » Cet enseignement du gymnase est divisé en trois degrés qui correspondent aux trois ordres de classes : inférieures (*sexta, quinta, quarta*) ; moyennes (*unter-et-ober-tertia, unter secunda*) ; supérieures (*ober-secunda et prima*). La matière est la même à tous les degrés : c'est l'histoire universelle, qu'on fait ainsi parcourir trois fois à l'élève dans toute son étendue. Mais, à chaque degré, l'enseignement prend une forme différente ; au degré inférieur, les récits légendaires et les biographies des grands hommes ; au degré moyen, les événements de l'histoire politique et les dates ; au degré supérieur, les institutions sociales et politiques, celles surtout des peuples anciens. L'Antiquité classique, le Saint-Empire romain germanique et la Prusse moderne attirent presque seuls l'attention. Tout ce qui n'est ni grec, ni romain, ni germanique est fort négligé, et un bon élève de gymnase possède rarement une notion, même élémentaire, de l'histoire de France. Tel est

le système des gymnases prussiens, que toute l'Allemagne du Nord imite et que l'Allemagne du Sud tend à prendre pour modèle.

Les étudiants qui paraissent aux cours d'histoire avec cette préparation commune y apportent des intentions fort différentes. Quelques-uns, étudiants en droit, en théologie, [65] en médecine, sont amenés au cours par le goût de l'histoire ; ils viennent y compléter leur éducation ; ou bien ils se sont fait inscrire à un cours d'histoire pour satisfaire aux règlements de l'Université et ils le suivent pour ne pas perdre leur argent. Ces étudiants de bonne volonté ont été jadis très nombreux, dit-on : c'était le temps de la ferveur philosophique ; mais l'étudiant allemand est devenu pratique ; il s'écarte de plus en plus des études qui ne servent à rien, et se réserve pour celles qui donnent un résultat immédiat sous forme de diplôme. L'histoire subit le sort des autres sciences : les jeunes gens qui la cultivent ont rarement, en allant au cours, un autre but que l'examen.

La plupart sont des étudiants en philologie venus à l'Université pour prendre le brevet de professeur de gymnase (*Lehrer*). Le règlement de l'examen de capacité en Prusse⁸ exige, outre les épreuves philologiques, une épreuve orale moins sévère sur deux facultés (*Faecher*) au choix du candidat ; parmi les philologues, beaucoup prennent l'histoire comme faculté accessoire. En Saxe, en Bavière, en Wurtemberg, l'épreuve historique est obligatoire pour tous. Et voilà pourquoi la plupart des auditeurs se sont fait inscrire au cours.

Les véritables étudiants en histoire (*Historiker*) sont en petit nombre. Ceux-là ont fait de l'histoire leur carrière ; ils aspirent à la professer dans une Université ou un gymnase, quelques-uns à devenir archivistes ou bibliothécaires. Leur but, en venant à l'Université, est de préparer soit le doctorat, soit l'examen de professeur d'histoire dans un gymnase. Ils sont les vrais élèves du professeur et le noyau solide de son auditoire.

Aucun règlement ne prescrit la durée du temps d'études ; elle varie avec les intentions de chacun. L'étudiant de bonne volonté s'arrête d'ordinaire après le troisième semestre et ne dépasse presque jamais le quatrième. Le [66] zèle qui l'animait à des études désintéressées se

⁸ Voir, pour le mécanisme très compliqué de ces examens, l'*Etude sur l'Université de Göttingue*, publiée dans le volume des *Etudes* de 1878.

refroidit vite ; vers le quatrième semestre, le souci de son propre examen le prend ; il se montre moins assidu au cours et cesse bientôt d'y paraître. L'expérience a prouvé que les cours perdent de leur attrait à mesure qu'on en entend davantage.

La masse de ceux qui se préparent à l'examen pour devenir professeurs de gymnase se montre plus constante ; il s'agit de faire connaître son nom et sa figure au professeur qu'on va retrouver au jury. C'est de préférence dans les premiers semestres que l'étudiant *philologue* sacrifie quelques heures par semaine à cette obligation.

L'étudiant en histoire prolonge ses études historiques aussi longtemps que son séjour à l'Université, c'est-à-dire de trois à quatre ans. Quelques-uns même continuent, quoique docteurs, à fréquenter le séminaire d'un savant célèbre.

Tel est le public que les professeurs d'histoire trouvent à l'Université : un très petit nombre de jeunes gens étudie l'histoire pour l'amour d'elle-même ; presque tous l'étudient en vue d'un examen et la plupart en vue d'un examen de second ordre.

II. — Les Professeurs

À juger par l'auditoire, on doit se faire de l'enseignement une idée peu favorable. D'où vient donc que l'histoire joue un des premiers rôles dans les Facultés de philosophie ? Voici comment se résout l'énigme : une Université allemande est plutôt un corps savant qu'un établissement d'instruction. La part de chaque science se mesure donc d'après son importance propre, non d'après l'enseignement auquel elle donne lieu. Or, quelle science a plus que l'histoire à tenir sa place dans la Faculté de philosophie ? Il est vrai qu'elle attire peu d'auditeurs assidus, parce qu'elle n'ouvre presque aucune carrière ; mais on lui tient compte de son rôle dans les sciences morales, et on lui donne rang [67] derrière la philologie. De là le grand nombre de professeurs dans les Universités allemandes.

Celles de premier ordre, Berlin, Breslau, Vienne, Leipzig, ont de six à huit chaires d'*ordinarius*. Dans celles de second ordre, Bonn, Goettingue, Halle, Heidelberg, Marbourg, Munich, Strasbourg,

Tubingue, le nombre est de trois en moyenne. Les Universités les plus petites, et celles où la Faculté de philosophie n'est qu'accessoire, Erlangen, Fribourg, Giessen, Greifswald, Iéna, Kiel, Koenigsberg, Rostock, Würzbourg, se contentent de deux professeurs ordinaires et souvent d'un seul ⁹.

Le nombre des chaires d'*ordinaires* n'est fixé par aucun règlement ; le ministre, sur la demande de la Faculté, peut créer une chaire nouvelle ou supprimer une chaire devenue vacante. On admet que les besoins d'une Université ne peuvent pas être prévus une fois pour toutes ; s'ils s'accroissent, on cherche à les satisfaire. Par contre, les Facultés ne se croient pas obligées de garnir une chaire à tout prix, et s'il ne se trouve aucun savant à leur convenance, elles aiment mieux la laisser vide que de s'encombrer d'hommes médiocres.

Outre les *ordinaires*, il y a dans toutes les Universités des professeurs d'histoire *extraordinaires* ; ils touchent un traitement plus faible ou n'en touchent aucun, et ne peuvent être membres ni de l'assemblée de Faculté, ni des commissions d'examen. Comme ils n'entrent pas dans le corps des professeurs et grèvent fort peu le budget de l'Université, on use largement du droit d'en créer de nouveaux, comme aussi de ne pas remplacer ceux qui partent. Leur nombre varie donc rapidement au sein de chaque Faculté. En général, on nomme un *extraordinaire* partout où une branche de la science paraît négligée, soit qu'aucun professeur ordinaire ne la représente, soit que le titulaire soit devenu incapable. Souvent aussi une Faculté, pour s'attacher un savant, pour conserver ou pour récompenser un *Privat-docent*, le nomme *extraordinaire*.

[68]

Quant aux *Privat-docenten* qui figurent en grand nombre sur l'affiche de certaines Universités, beaucoup se bornent à annoncer leurs cours, et beaucoup de ceux qui les font réunissent à peine quatre auditeurs. L'étudiant allemand a un respect superstitieux des noms déjà connus et des professeurs qui figurent au jury d'examen. Rien ne recommande le *Privat-docent* à sa préférence ; les *extraordinaires* même ont grand'peine à recruter un auditoire.

⁹ Ce classement des Universités ne nous paraît pas exact. (La Rédaction.)

Il arrivait jadis assez souvent aux Facultés d'appeler à une chaire d'histoire un *Lehrer* (professeur de gymnase), connu par ses écrits. Deux des historiens les plus célèbres de notre temps, Ranke et Droysen, ont débuté ainsi. Mais à mesure que les séminaires se sont formés, où des jeunes gens se préparaient spécialement aux recherches historiques, les Universités ont fermé leurs portes aux *Lehrer* et elles ne recrutent plus leurs professeurs d'histoire que parmi les *Privat-docenten*. Celui qui veut devenir professeur doit donc, une fois docteur, se faire habilitier *Privat-docent* ; il pose ainsi sa candidature à une chaire ¹⁰. Puis il annonce des cours et cherche à écrire des ouvrages qui le signalent à l'attention de quelque Université.

C'est l'opinion générale, en Allemagne, que nul n'est digne du nom de savant qui n'a lui-même, par des études personnelles, fait avancer la science, et qu'on ne doit être admis dans une Université qu'à titre de savant. « C'est un progrès considérable pour notre science (l'histoire), dit Giesebrecht ¹¹, qu'elle ne souffre plus de séparation entre la composition historique et la recherche. Si nous avons des *chercheurs* célèbres qui ne possèdent point l'art d'écrire, du moins n'avons-nous plus, depuis Niebuhr, de grand historien qui ne soit en même temps un chercheur au sens éminent. » Le P^r de Lagarde a proposé récemment un tout autre système ¹² : « Les professeurs d'Université et de [69] gymnase, dit-il, doivent réunir les conclusions de la science pour ceux qui désirent les apprendre ; ce sont les savants qui sont chargés de trouver ces conclusions. Sans doute, je suis prêt à le reconnaître, celui qui vient enseigner doit avoir une activité scientifique quelconque. Mais elle ne peut être considérable, s'il veut en même temps connaître le domaine de sa science au point d'y pouvoir introduire les autres. On n'a pas seulement à s'orienter sur les grandes routes, mais aussi sur les chemins détournés ; or, le savant ne passe jamais sur ces chemins ou même sur ces routes, et il le pourra encore bien moins, s'il a des étudiants à élever, c'est-à-dire à fréquenter et à exercer. Qu'on veuille donc, une bonne fois, se poser la question pratiquement. J'admets que l'enseignement de l'histoire soit partagé entre trois professeurs, — ce qui est une hypothèse favorable, bien qu'encore insuffisante ; — l'un

¹⁰ On a expliqué, dans l'*Etude sur l'Université de Goettingue*, le mécanisme de ce recrutement.

¹¹ Dans un article de l'*Historische Zeitschrift*.

¹² DE LAGARDE, *Deutsche Schriften*, 1877, p. 165.

est chargé de l'histoire ancienne, l'autre du Moyen Âge, le troisième des Temps modernes. Qu'on se représente maintenant tout ce qui existe en documents, en livres sur ces documents, en ouvrages d'ensemble. Pour lire tout cela et tirer au clair les conclusions des recherches il faut, dans chacun des trois domaines, la vie d'un homme ; car l'histoire ne consiste pas dans les faits, mais dans l'acquisition et l'intelligence de ces faits ; elle se compose d'autre chose que de notes et d'arrêtés de compte. L'homme qui travaille à se faire cette vue d'ensemble est assurément qualifié pour enseigner dans une Université ; mais il ne peut être en état de se produire comme travailleur et chercheur indépendant que sur des points très secondaires. Il peut se faire que de grands savants ¹³ soient de bons professeurs, mais on ne peut compter sur des cas aussi extraordinaires. » L'objection de Lagarde était embarrassante : on a fait le silence autour de ses écrits.

Le courant d'opinion marqué par Giesebrecht entraîne [70] le *Privat-docent* sur des sujets restreints où il a l'espoir de trouver facilement le sujet d'un travail original. Comme on ne lui saurait aucun gré de bien connaître le domaine général de sa science, il vit sur les notions qu'il a reçues pendant ses études, sans trop chercher à en acquérir de nouvelles. D'apprendre à enseigner, il n'en peut être question. Quelle raison aurait-il d'y songer ? Il n'a pas d'auditoire à satisfaire. Une fois professeur, il fera comme les autres ; s'il s'est fait un nom dans la science, s'il siège au jury d'examen, il est assuré de trouver toujours un auditoire. Ainsi, le stage de *Privat-docent* n'est pas l'apprentissage du métier de professeur ; c'est le noviciat d'une corporation savante.

Souvent ce noviciat dure longtemps. Il y avait à Munich, en 1879, six *Privat-docenten* d'histoire, quelques-uns âgés de près de quarante ans et d'un mérite reconnu qui attendaient encore le titre d'*extraordinaire*. Le savant, sans fortune personnelle, est obligé pour vivre d'accepter des travaux de librairie, de faire des conférences populaires, d'écrire dans les revues, de se faire secrétaire de quelque entreprise scientifique de publication. Quand il devient *professeur extraordinaire*, ce titre lui assure un maigre traitement de 1.500 à 2.000

¹³ Il faut se rappeler, pour comprendre ce passage, que les universitaires allemands réservent le nom de savants aux hommes qui travaillent à recueillir les documents et à en faire la critique.

marks et peu d'auditeurs, partant de faibles honoraires. Quelques-uns en resteront là ; ceux qui arriveront à l'ordinariat auront un traitement de 4 à 5.000 marks. Quelques-uns seulement, parmi les plus illustres, atteignent un chiffre plus élevé. Les honoraires sont toujours médiocres : l'histoire n'est pas, comme le droit, la théologie ou la philologie, une de ces « études alimentaires » (*Brodstudium*) qui assurent de nombreuses inscriptions d'étudiants.

C'est vraiment une carrière d'aventure que celle-là. Et pourtant il ne se passe pas d'année que plusieurs jeunes gens ne se fassent habilitier pour l'histoire ; il n'y a pas de Faculté qui n'ait au moins un *Privat-docent*, et la plupart en ont quatre ou cinq ¹⁴. Qu'une profession qui nourrit si [71] mal son homme soit si recherchée, n'est-ce pas une preuve irrécusable du goût des Allemands pour les sciences historiques ?

Ces professeurs, dont la plupart ont maigre traitement et petit auditoire, n'en ont pas moins joué un grand rôle. L'Allemagne n'avait pas, comme la France, profité du travail des Bénédictins ; et elle n'avait rien eu de semblable à notre organisation d'archives. Non seulement son histoire était à faire ; les documents mêmes n'étaient ni rassemblés ni publiés. Les professeurs d'histoire ont accepté la tâche écrasante de remplacer les Bénédictins et les archivistes. Pertz a commencé avec la publication gigantesque des *Monumenta Germaniae* à laquelle ont collaboré deux générations de professeurs. D'autres, à l'appel du roi de Bavière, ont fondé à Munich cette *Commission des travaux historiques* qui, avec de médiocres ressources, mène de front, depuis bientôt vingt ans, plusieurs grandes collections : *Recherches sur l'histoire allemande*, *Actes des Diètes*, *Histoire des sciences*, *Biographie allemande*, *Chroniques des villes*. Plusieurs entreprenaient, avec leurs seules forces, des publications qui semblaient devoir exiger la vie de plusieurs hommes, *Regesta imperatorum*, *Regesta pontificum*, et ils les menaient jusqu'au bout.

¹⁴ La plupart des *Privat-docenten* se portent sur les grandes villes, où ils trouvent plus de facilité à travailler et à gagner leur vie. Les petites Universités, en revanche, ont l'avantage de mettre le *Privat-docent* en relations plus étroites avec les professeurs et de le recommander à leurs suffrages, si une chaire vient à vaquer dans la Faculté.

Ces mêmes savants dirigeaient des revues historiques, qui fondaient définitivement la critique des textes du Moyen Âge, sans compter les *Mémoires* des Académies de Berlin, de Vienne, de Munich et les nombreuses revues historiques locales, auxquels la plupart ont collaboré.

Ils ont encore trouvé le temps de publier des histoires savantes qui, par la masse et la sûreté de l'érudition, dépassent tout ce qui a été fait jusqu'alors. *L'Histoire romaine*, de Mommsen ; *l'Histoire de l'époque impériale allemande*, de Giesebrecht ; *l'Histoire de la politique prussienne*, de Droysen ; *l'Histoire de la constitution allemande*, [72] de Waitz ; *l'Histoire de la Révolution*, de Sybel, et la colossale *Histoire des temps modernes*, de Ranke, le « patriarche de l'histoire », sont toutes sorties des mains de savants qui menaient de front avec ces travaux une œuvre de publication et de critique assez minutieuse pour absorber toute l'attention d'un homme.

Tant de dévouement à la science, un travail si acharné ont fini par gagner l'opinion publique, lente en Allemagne à émouvoir. La réputation des professeurs d'histoire a franchi le cercle des Universités et s'est répandue dans le public. Plusieurs des noms de savants les plus connus en Allemagne, Niebuhr, Mommsen, Gervinus, Ranke, Waitz, Sybel, sont des noms d'historiens.

Par leurs écrits et leur parole, beaucoup avaient exercé sur la jeunesse une action décisive. Ils avaient contribué entre tous à propager la théorie de l'unité de l'Allemagne. Le parti national libéral leur en a tenu compte. Plusieurs historiens avaient siégé au Parlement de Francfort en 1848. Quand la Prusse, qu'ils y invitaient depuis longtemps, a fondé l'Empire allemand, plusieurs historiens ont été envoyés au *Reichstag*, et sont entrés dans la vie politique.

Savants, écrivains, hommes d'État, beaucoup plus que professeurs au sens strict, l'histoire, qu'ils représentaient, leur a dû le rôle sans exemple qu'elle joue depuis un demi-siècle dans la science et la vie publique du peuple allemand.

III. — Matière de l'Enseignement

On se tromperait gravement si l'on voulait mesurer l'influence de l'histoire dans les Universités au nombre de chaires qui lui sont attribuées formellement. Il est vrai que les professeurs d'histoire proprement dits sont une petite minorité. Mais toutes les Facultés qui traitent de sciences morales, celles de théologie, de droit et de philosophie, ont adopté la méthode historique dans leurs recherches et dans leur enseignement. C'est un principe reconnu par elles que la nature de l'homme et les produits de son activité, religion, [73] institutions, langue, littérature, sont soumis à la loi du développement progressif. Une croyance, une institution, une forme littéraire, ne s'expliquent que par la série de celles qui l'ont précédée ; et toute étude sur ces matières doit être conduite suivant l'ordre des temps, c'est-à-dire historiquement. On n'admet pas en Allemagne qu'on puisse comprendre ce qui est sans savoir ce qui a été.

Ce principe a mené à faire deux parts de l'enseignement de chaque Faculté, l'une réservée à la technique, l'autre à l'histoire. La Faculté de théologie enseigne : l'histoire de l'Ancienne Alliance, l'histoire de l'Église catholique et protestante, ancienne et moderne ; la Faculté de droit : l'histoire du droit romain, celle du droit canon, celle du droit allemand au Moyen Âge et du temps de Charles-Quint ¹⁵ ; la Faculté de philosophie : l'histoire des philosophies, l'histoire de l'art et surtout l'histoire littéraire, allemande et étrangère, du Moyen Age et moderne. On cherche à tenir la balance égale entre les deux enseignements : non sans raison ; car si l'un prépare l'étudiant à sa future profession, l'autre lui donne les idées générales et scientifiques sans lesquelles toute technique devient une routine.

Grâce à l'esprit historique qui anime tout le corps des sciences morales, il ne restait en propre aux professeurs d'histoire qu'un champ assez restreint ; malheureusement, ils ont refusé de l'occuper tout entier. Depuis le discrédit des études philosophiques, pris d'aversion pour toutes les considérations générales, ils ont abandonné l'histoire des mœurs, des coutumes, des institutions sociales, et entrent même rarement sur le terrain des institutions politiques. Quelques Allemands ont réclamé contre cette négligence, et le succès que Freytag a obtenu

¹⁵ On a créé à Munich, pour le célèbre Conrad Maurer, une chaire de droit Scandinave, dont l'objet est purement scientifique.

par ses chefs-d'œuvre ¹⁶ sur l'histoire de la société allemande prouve assez qu'il y avait là un besoin à satisfaire.

L'histoire, telle que l'entendent en général les professeurs, [74] se renferme aujourd'hui dans la connaissance et la critique des documents et le récit des événements politiques. Si parfois ils s'aventurent dans l'histoire constitutionnelle, ce n'est que pour examiner le mécanisme extérieur des institutions politiques ; ils ne descendent pas jusqu'aux institutions sociales. Cette vue étroite ne compromet pas l'esprit historique dans les Universités : les autres professeurs se chargent de le maintenir ; ils veillent à ce que les étudiants s'habituent à suivre le progrès dans les institutions juridiques, les croyances et les idées.

L'histoire, dans les Facultés, est divisée en trois enseignements : l'Antiquité, le Moyen Âge et les Temps modernes. L'histoire ancienne obtient rarement une chaire spéciale, sauf dans les grandes Universités ; on la regarde comme une annexe de la philologie classique et, presque toujours, on la laisse enseigner par un des professeurs de philologie.

L'histoire du Moyen Âge et l'histoire moderne, dans les petites Facultés, sont forcément réunies sous le même professeur. Mais, en principe, on a reconnu qu'elles réclament une préparation et des aptitudes différentes, et l'on préfère, quand on peut, avoir des professeurs distincts pour chacune d'elles. Toutefois, un professeur reste libre de faire les cours qu'il veut, outre ceux auxquels il s'est engagé en acceptant la chaire, et il arrive souvent, lorsqu'une Faculté est pourvue de plusieurs professeurs d'histoire, qu'ils mènent de front les deux enseignements.

On cherche, en Allemagne, à donner la même attention au Moyen Âge qu'aux Temps modernes : les professeurs se partagent à peu près également entre les deux. La balance, pour les cours publics, penche vers l'histoire moderne, qui intéresse le plus grand nombre d'étudiants ; pour les exercices, vers l'histoire du Moyen Âge, qui intéresse les plus sérieux. Quelques professeurs, parmi les anciens, ont gardé l'habitude d'enseigner à la fois les trois périodes de l'histoire. Ils pensent que l'esprit gagne à ne pas s'enfermer dans un horizon trop étroit, et tiennent à donner eux-mêmes à leurs étudiants la préparation qu'ils regardent comme [75] indispensable. Un des meilleurs cours d'histoire

¹⁶ FREYTAG, Bilder aus der deutschen Vergangenheit, 1858, 4 vol.

ancienne est fait à Berlin par le P^r Nitzsch, l'historien des villes allemandes au Moyen Âge. Les professeurs des générations nouvelles, au contraire, se sont accoutumés à voir dans l'histoire ancienne une branche de la philologie et l'ont complètement abandonnée. La matière de l'enseignement historique proprement dit est restreinte par là à l'histoire politique du Moyen Âge et des Temps modernes.

IV. — Forme de l'enseignement

Suivant l'usage des Universités, l'enseignement de l'histoire se présente sous les deux formes du cours public (*Vorlesungen*) et des exercices particuliers (*Seminarium*).

Les cours publics d'histoire s'adressent à l'auditoire mélangé d'étudiants de bonne volonté, de philologues et d'historiens qu'on a décrit. Dans la règle, le public est peu nombreux. Quelques cours déclamatoires semés d'allusions politiques réunissent il est vrai jusqu'à une centaine d'étudiants ; un professeur qui ne parle que d'histoire a rarement à son cours plus de trente auditeurs ; souvent il en a moins de dix. Plusieurs sont inscrits et ne viennent pas, d'autres viennent irrégulièrement.

Les cours se divisent en payants (*privatim*) et gratuits (*publice*). L'obligation de faire un cours gratuit est imposée par le règlement de la plupart des Universités. Mais on ne peut exiger d'un professeur surchargé de cours et de travaux de prendre au sérieux l'auditoire qu'il a devant lui ces jours-là, et il faut convenir que ces cours gratuits sont faits le plus souvent pour l'amour de Dieu une fois par semaine, deux fois au plus, et sur quelque sujet restreint dénué d'intérêt.

Le cours payant, le seul qui mérite d'entrer en compte, dure un semestre, à raison de quatre ou cinq séances par semaines, ce qui donne un total de près de soixante-dix leçons pour le *Collegium* (ensemble du cours d'un semestre). La séance est de trois quarts d'heure. Le professeur quitte [76] la chaire au moment où l'heure sonne, sans donner de résumé ; il reprend au point où il a été interrompu, sans exposer le plan de la leçon. Il est donc très rare que chaque leçon forme un tout ; c'est au début et à la fin du *Collegium* que sont rejetées l'entrée en matière et la conclusion.

Il se fait en moyenne, dans une petite Faculté, un cours par semestre sur chacune des grandes périodes de l'histoire ; dans une Faculté moyenne, un cours d'histoire ancienne, deux d'histoire du Moyen Âge, trois ou quatre d'histoire moderne ; dans une grande Faculté, deux ou trois cours d'histoire ancienne, trois ou quatre du Moyen Âge, et cinq ou six d'histoire moderne ; sans compter les cours annoncés par les *Privat-docenten*.

Les cours portent sur les sujets les plus variés ; aucun programme n'est prescrit. L'usage, sauf pour les cours gratuits, est de prendre un sujet vaste, afin que les étudiants puissent acquérir des notions générales et à peu près complètes sur toutes les périodes de l'histoire pendant leur séjour à l'Université. Il va de soi que le cours n'est point destiné à exposer les recherches personnelles du professeur, mais seulement les résultats déjà acquis de la science.

L'histoire ancienne donne lieu d'ordinaire à deux cours sur les institutions de la Grèce et de Rome (*antiquités* grecques et romaines). Quelquefois le cadre est restreint, pour la Grèce au temps de Périclès, pour Rome au siècle de Cicéron. Les cours sur les institutions impériales sont rares. L'histoire de l'ancien Orient est traitée par occasion dans les Facultés où il se rencontre un égyptologue ou un assyriologue.

Dans l'histoire du Moyen Âge, les sujets les plus habituels sont les empereurs allemands, la maison de Hohenstaufen, l'Allemagne depuis le grand interrègne, l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne, la papauté, les croisades, et surtout les sources de l'histoire du Moyen Âge, le catéchisme de l'étudiant allemand.

Le choix est encore plus varié pour l'histoire moderne ; voici les principaux sujets : la Réforme, la guerre de Trente [77] ans, la Prusse depuis le Grand-Électeur, l'Europe au XVII^e siècle, le XVIII^e siècle, Frédéric II, la Révolution, l'histoire contemporaine depuis 1815. Les Universités des royaumes indépendants font faire en outre un cours d'histoire de la Saxe, de la Bavière ou du Wurtemberg. Très peu de professeurs s'occupent de l'histoire d'Angleterre, de France ou d'Italie. Presque tous les cours se rapportent à l'Allemagne, près de la moitié à la Prusse.

Les cours d'encyclopédie et de méthodologie des sciences historiques ont eu le sort des études philosophiques ; il en reste çà et là

un ou deux, comme débris de l'ancienne génération ; ils sont faits par de vieux professeurs qui ne les renouvellent guère.

Les Allemands, qui raisonnent sur l'enseignement de l'histoire, classent les cours en deux catégories : les cours excitants (*anregend*) et les cours instructifs (*belehrend*).

Les cours excitants se font d'ordinaire sur des sujets d'histoire moderne assez voisins du temps présent pour prêter à des considérations patriotiques. Ils s'adressent à la masse des étudiants et sont destinés à exciter l'enthousiasme. Le modèle du genre est le cours de Treitschke, à Berlin. Le genre est loué par la presse et encouragé par le gouvernement.

Le cours instructif porte un tout autre caractère. Il repose sur le principe que l'étudiant a peu d'initiative, qu'il ne sait pas apprendre seul même les choses les plus simples et qu'il faut lui donner « une certaine quantité de matériaux ». Et comme c'est le propre de l'esprit allemand de ne pas classer les faits par ordre d'importance et de ne rien savoir sacrifier, on encombre la leçon de menus détails ; aucune idée générale qui puisse guider l'auditeur à travers ce fourré : les idées générales sont tenues pour suspectes de philosophie, et le peu qu'on en veut bien admettre est conservé pour le début et la fin du semestre. Tous les faits sont présentés sur le même plan, on ne sait à quoi reconnaître l'essentiel et les accessoires. Il y en a tant, qu'on n'en peut plus distinguer aucun et qu'on n'aperçoit plus d'ordre entre [78] eux. Le professeur, à vrai dire, ne fait rien pour faciliter la tâche ; il ignore, pour l'ordinaire, l'art d'annoncer et de résumer. Une leçon faite dans ce système peut être d'une exactitude scrupuleuse (et nous savons des professeurs qui n'y épargnent pas leur peine) ; il y manque la perspective et la vie ; l'auditeur ne distingue pas l'essentiel et n'emporte qu'une idée trouble.

Ces cours sont une des déceptions que l'Allemagne réserve aux étrangers. On connaît un professeur d'histoire, on a suivi ses exercices à domicile et causé avec lui en tête-à-tête ; on sait que c'est un homme d'une profonde érudition et d'un esprit élevé. On se rend à son cours public et on assiste à une leçon prolix, confuse et sans vie. Il est à peine concevable qu'un homme puisse expliquer aussi mal des choses qu'il connaît bien. Mais, après tout, on a tort de s'étonner. Composer une leçon est un art qui réclame une étude. Où l'a-t-il jamais appris ? Dans

son enfance on l'a habitué à faire de l'ordre une question de forme et à confondre la forme avec la rhétorique. Plus tard il a appris que la précision dans le détail est la seule qualité requise du savant, et que c'est au lecteur et à l'auditeur de se donner de la peine pour le comprendre. Il ignore jusqu'à l'existence de l'art d'enseigner. L'aurait-il par hasard reçu de la nature ? Diviser un sujet en ses parties essentielles, les ranger, les résumer, sont-ce là des opérations familières aux Allemands ? Leur esprit et leur langue s'y prêtent mal ; leurs idées sont trop complexes et leurs phrases trop embarrassées. L'Allemand ne sait pas s'élever pas à pas des faits particuliers aux idées générales en passant par des idées intermédiaires ; il saute brusquement du menu détail aux considérations métaphysiques. La région moyenne où résident les idées générales n'est pas son domaine.

Les cours d'histoire ancienne sont moins confus que les autres. Le professeur est guidé par d'excellents manuels ¹⁷, [79] clairs et bien ordonnés, qu'il suit pas à pas. Puis le nombre des faits connus est restreint, ce qui lui épargne l'embarras du choix et le préserve contre lui-même. Pour l'histoire du Moyen Âge et l'histoire moderne, les manuels l'abandonnent ¹⁸ et la masse des détails l'écrase. Il y a des exceptions, nous en avons connu ; mais pas un homme de bonne foi ne soutiendra que les cours publics d'histoire soient la partie solide de l'enseignement.

Ce n'est pas non plus celle que le professeur tient pour la plus importante. Il sait que parler pendant trois-quarts d'heure devant un auditoire muet, inconnu et mélangé n'est pas un moyen fort efficace de répandre la méthode et l'intelligence historiques sans lesquelles les faits ne sont rien. Il sait que la science est affaire de pratique et qu'elle ne se déverse pas du haut d'une chaire. Pour bien connaître le chemin qui mène à la vérité, il faut l'avoir cherché soi-même, s'être égaré souvent et avoir ainsi appris à le distinguer des voies sans issue. Guider les jeunes gens dans cette recherche est la mission propre du professeur. Il

¹⁷ SCHOEMANN, Antiquités grecques ; LANGE, BECKER, MOMMSEN, *Manuels des antiquités romaines*, sans parler du *Triennium philologicum* de FREUND, manuel à l'usage des étudiants.

¹⁸ Il y a des manuels, entre autres celui de WEBER (*Allgemeine Weltgeschichte*), mais qui ne valent pas, à beaucoup près, ceux d'histoire ancienne.

s'acquitte donc des cours publics comme d'une obligation et réserve son zèle pour les exercices particuliers.

Les *séminaires* d'histoire sont, dans la plupart des Universités, une création privée des professeurs, et ne sont pas soutenus par l'État. Dans ces dernières années cependant quelques Facultés, Greifswald, Tubingue, Bonn, Leipzig, ont dû à l'initiative énergique du P^r de Noorden et à son zèle ardent pour l'enseignement de l'histoire, la création de *séminaires historiques d'État* analogues aux *séminaires de philologie*. Les fonds accordés à ces institutions servent à entretenir une bibliothèque à l'usage des membres du séminaire, parfois à accorder des prix aux meilleurs travaux. Le séminaire est placé sous la direction de deux ou trois professeurs qui se partagent les élèves. Ce sont là les seules différences entre les séminaires d'État et les séminaires privés.

[80]

Les étudiants qui fréquentent un séminaire sont presque tous dans leur troisième année d'Université ; ils y entrent rarement en seconde année, et c'est le principe de presque tous les professeurs de n'admettre aucun nouvel arrivant. La plupart sont étudiants en histoire. On y rencontre quelquefois de bons étudiants en droit et, çà et là, un étudiant en théologie. Les *philologues* n'y paraissent presque jamais. Le nombre des étudiants admis varie de dix à vingt ; il ne peut guère augmenter sans faire perdre au séminaire son caractère de réunion intime.

D'ordinaire le professeur tient son séminaire le soir, à six heures, dans sa maison ; la séance dure de une à deux heures. L'usage, presque partout, est que les étudiants, en sortant, se rendent ensemble à la brasserie ; c'est ainsi qu'un lien personnel se forme entre les élèves d'un même professeur.

Les exercices oraux sont le pivot de l'enseignement du séminaire. Ils comportent une variété infinie soit dans le choix des sujets, soit dans la façon de les présenter ; et les professeurs allemands estiment qu'on ne peut rien dire de général de leurs séminaires. Assurément, ils sont plus frappés des différences de forme que des analogies de nature. A la longue, l'étranger parvient à distinguer quelques caractères essentiels.

D'abord le choix des sujets se renferme presque toujours dans les limites de l'histoire du Moyen Âge. Les philologues, auxquels est abandonné l'enseignement de l'histoire ancienne, préfèrent, dans leurs

séminaires, traiter une question de philologie. Pour l'histoire moderne, il serait difficile d'y trouver un sujet tel que le réclame le séminaire, simple et restreint et qu'on puisse épuiser tout en descendant jusqu'aux détails. Puis les documents, conservés pour la plupart dans leur forme authentique, ne donnent pas occasion d'exercer à la critique des textes. Quelques professeurs font pourtant des essais ; ils choisissent un épisode court : la Saint-Barthélemy, la Coalition de 1813, ou quelque ouvrage célèbre, l'*Histoire de mon temps* de Frédéric II, *Dichtung und Wahrheit* de Goethe, le *Prince* de Machiavel, [81] ou des pièces fugitives, des pamphlets de la guerre de Trente Ans ou du XVIII^e siècle. Dans le premier cas, on veut habituer l'élève à se rendre compte de tous les menus faits dont l'ensemble compose un grand événement ; dans les deux autres, il s'agit de lui apprendre à contrôler des témoignages. Mais ce ne sont là que des essais.

Les professeurs allemands, plus familiers d'ordinaire avec l'histoire du Moyen Age et convaincus qu'elle a besoin de tout l'effort des travailleurs, la regardent volontiers comme le vrai champ des exercices historiques. Trait remarquable ! aucun parmi les professeurs de la nouvelle génération ne se demande si l'histoire ancienne ne serait pas la préparation nécessaire de toute étude historique ; si, reposant sur un petit nombre de documents clairs, précis, et la plupart généraux, enfermée dans un cadre étroit et bien limité, elle ne devrait pas être préférée à toute autre pour faire faire à des commençants l'apprentissage de la méthode historique. L'histoire du Moyen Âge se prête à leurs exercices favoris, le contrôle des témoignages et la critique des textes : cela leur suffit.

Deux systèmes sont en usage dans ces exercices. Tantôt on donne aux étudiants un ouvrage à expliquer et à comparer à d'autres ouvrages, qui en sont l'original ou la copie. Le but est de leur apprendre l'art de reconnaître les emprunts que se font les uns aux autres les chroniqueurs du Moyen Âge.

Tantôt on prend un *thème* : soit un événement politique, soit une période de l'histoire d'un souverain, et l'on indique aux élèves les documents à consulter. Il s'agit alors, en comparant les témoignages, de s'habituer à les contrôler, et de voir comment se forment les fausses traditions. Quelques professeurs en prennent occasion de faire remarquer le caractère et la valeur des différents documents, parfois même de faire examiner de près les caractères et les origines d'une

institution. Cette manière plus élevée d'envisager les exercices du séminaire est rare, à vrai dire : nous n'en avons connu que deux exemples.

[82]

Les professeurs travaillent isolément, sans s'informer de la manière de procéder de leurs collègues ; il n'y a donc pas de tradition fixe. Mais l'analogie du but et de la méthode amène plus d'une fois sur un même sujet des hommes qui ne se doutent guère de cette rencontre ¹⁹.

Les auteurs le plus souvent choisis semblent être la *Germania* de Tacite, la Loi salique, Eginhard, Adam de Brême, Otto de Freisingen et les Annales des divers cloîtres ²⁰.

Les thèmes sont plus variés. Le professeur prend ceux qu'il connaît le mieux ; souvent il apporte au séminaire le sujet même qu'il est occupé à étudier, afin d'associer indirectement les élèves à ses travaux. Voici, comme exemple, la liste des sujets traités par M. de Noorden, de 1868 à 1878 :

Vie de saint Boniface, d'après ses Lettres. — Chronologie des Capitulaires de Charlemagne. — Les révoltes contre Louis le Débonnaire. — Le premier empire, d'après Nithard et d'autres documents. — Nicolas I^{er} et Charles le Chauve. — Authenticité et valeur du témoignage de Hroswitha. — Révolte de Ludolf contre Otton. — Politique impériale d'Otton I^{er} (critique de Luidprand). — Débuts d'Henri II. — Gouvernement de la tutelle d'Henri IV. — Guerre de Saxe sous Henri IV. — Henri IV et Grégoire VII (1073-1077). — Soulèvement d'Henri V contre son père. — Henri V et Pascal II (1106-1113). — Henri V et la Papauté (1113-1122). — Frédéric Barberousse et Adrien V (1159).

Sujets traités en particulier avec les étudiants plus avancés :

Relations des Ambassadeurs vénitiens comparées aux Mémoires français et aux State papers. — Mémoires français du temps de Louis XIV comparés à

¹⁹ Nous avons vu, pour notre part, expliquer dans trois séminaires différents Adam de Brême comparé à Helmold.

²⁰ C'est surtout en vue des séminaires qu'ont été publiées les éditions scolaires en petit format des principales chroniques des *Scriptores*.

des documents authentiques. — Pufendorf comparé aux documents authentiques sur l'histoire du Grand-Électeur.

[83]

La manière de présenter ces sujets dépend du tempérament du professeur et de la capacité de son auditoire. Ou bien il partage à l'avance la matière de chaque leçon en questions restreintes et il charge quelques étudiants de les préparer et de les exposer en séance. Ou bien il oblige, par des questions fréquentes, les assistants à poser eux-mêmes la question, à chercher les divisions, et à trouver la solution dans les passages qu'il leur désigne. Ou il se contente d'exposer lui-même le travail d'analyse et de recherches, en s'assurant que son auditoire le suit.

Quelques professeurs ont, en outre, l'usage d'employer les premières séances à examiner, par voie de demandes et réponses, les questions générales sur la science historique : les diverses espèces de documents, les principales règles de la critique des textes, la valeur relative des témoignages, etc.

On donne ici, pour ceux qui désirent se rendre compte de cet enseignement par des exemples, le résumé de quelques exercices, explications d'auteurs ou thèmes, pris dans les différentes périodes de l'histoire ; soit une seule séance, soit l'ensemble d'un semestre.

Explication d'auteurs

Histoire ancienne. — *Polybe, Tite-Live et Appien* ²¹. — Les étudiants ont préparé dans les trois auteurs le passage relatif à la bataille de Zama. Le professeur débute par quelques renseignements sur Polybe, le temps où il a vécu, les raisons qui donnent de la valeur à son témoignage. Puis il fait lire et traduire le commencement du récit : la position des deux armées. — Il passe à Tite-Live, et, après quelques mots sur sa personne et son temps, il fait lire le passage correspondant de son récit. Puis il montre dans les deux auteurs les ressemblances et les différences. A part un discours de sa composition, Tite-Live traduit

²¹ Séminaire de Nitzsch, à Berlin, 1 séance.

ici Polybe ; il donne pourtant quelques détails nouveaux : d'où a-t-il pu les tirer ?

[84]

Le même travail est fait sur le passage suivant des deux auteurs. Il en résulte qu'ils s'entendent sur le point qu'Hannibal n'a parlé qu'à une partie de son armée. Le travail continue sur les deux derniers passages. La conclusion est que Tite-Live a pu avoir une autre source que Polybe, ou du moins, s'ils ont suivi la même, que Polybe a négligé quelques détails. Peut-être cette source était-elle un panégyrique de Scipion.

Après quoi on arrive au morceau d'Appien. Le professeur fait ressortir la différence de son récit, sur la disposition de la cavalerie et le rôle de Massinissa. Il se demande ce qu'on doit penser du combat singulier entre les deux généraux raconté par Appien. Il relève comme caractéristique l'intérêt que l'auteur prend au rôle des Numides et les détails sur Massinissa : l'opinion que le *Pilum* aurait été destiné à frapper les éléphants ne peut provenir d'un auteur romain. Il est donc probable qu'Appien a suivi une source numide, qui doit être l'ouvrage perdu de Juba.

Histoire du Moyen Âge. — Chronicon Slavorum, d'Hermold le Prêtre, comparé aux Gesta episcoporum hammaburgensium, d'Adam de Brême ²². — Le professeur donne des détails sur les deux auteurs, le temps où ils ont vécu, ce qu'on sait de leur condition et de leur vie par leurs écrits, et le sentiment qui les a inspirés ; il cherche sur quelle région ils sont le mieux informés, à quelle Église ils paraissent être le plus attachés.

L'objet principal de l'explication est de faire voir, par le détail, la manière dont un chroniqueur du Moyen Âge copie et altère ses devanciers.

Histoire moderne. — Le Prince, de Machiavel ²³. — Dans la première séance, on examine la vie de Machiavel, ses ouvrages, sa situation politique ; dans les séances suivantes, les auteurs qui ont écrit sur son compte, ceux qui l'ont blâmé, ceux qui l'ont approuvé et ceux qui l'ont jugé [85] d'un point de vue critique. Le professeur montre que les éloges comme les attaques sont venus d'une fausse interprétation de

²² Séminaire de Pauli, à Goettingue. 1 semestre.

²³ Séminaire de Giesebrecht, à Munich. 1 semestre.

la pensée de Machiavel. Il se range avec les juges impartiaux et examine, à la suite de Ranke, les conditions dans lesquelles le livre s'est produit ; il conclut que le *Prince*, dans l'intention de l'auteur, est un ouvrage pratique à l'adresse des Médicis, non un traité de politique spéculative. « Il a vu l'Italie en danger de mort et n'a pas hésité à lui administrer du poison. »

Les étudiants expliquent ensuite à tour de rôle un ou deux chapitres par séance ; le professeur insiste sur la vraie portée des passages d'ordinaire mal compris.

Thèmes

*Histoire du Moyen Âge. — Ligue des villes du Rhin*²⁴. — Le professeur fait lire et traduire les *Actes de la Confédération* ; chacun occupe une ou deux séances. Il les discute article par article ; il insiste sur les formules sur lesquelles ils ouvrent et se terminent. Il recherche, d'après les détails contenus dans chaque document, dans quelle ville et par les soins de quel magistrat il a pu être rédigé. Il prouve que nous possédons, sous le nom d'*Actes de la Confédération*, non pas les pièces elles-mêmes, mais des extraits ou des résumés faits par le scribe d'une des villes confédérées, probablement Mayence, et envoyés à d'autres villes sur leur demande.

Du caractère des documents il remonte à celui des actes qu'ils relatent, et montre la manière lente, confuse et incomplète dont se sont formées les ligues des villes ; il en fait voir la véritable origine dans la vacance du trône impérial.

Ces recherches, en grande partie originales et conduites avec une rare vigueur de critique, ont été publiées, avec des additions, sous forme de livre, avec le titre : *La double Élection de 1254 et la Ligue des villes*.

[86]

²⁴ Séminaire de Waizsäcker, à Goettingue. 1 semestre.

Frédéric Barberousse et Adrien IV. — Élection d'Alexandre III et de l'antipape Victor ²⁵. — Le professeur résume le travail fait dans la séance précédente et établit l'état de la question. Puis on examine le récit de ce qui s'est passé dans le conclave, en comparant les documents favorables à l'empereur, Otto de Freisingen et les *Actes* du concile de Pavie, aux documents favorables à Alexandre, l'encyclique de ses partisans et l'*Epistola de schismate* de Gerhoh de Reichersberg. Le professeur relève tous les détails qui ne se trouvent que dans la version de l'un des partis, tous ceux sur lesquels on est d'accord, et il parvient ainsi à rétablir la scène de la *mantation*. Il recherche, d'après ces résultats, quel était le droit de chacun des concurrents et ce qui manquait à leur élection pour être entièrement régulière. Il montre enfin ce qui a décidé l'Église à reconnaître celle d'Alexandre III.

Le travail est ainsi distribué pour la séance suivante : analyser l'*Epistola Concilii*. Comparer Guillaume de Salisbury pour la situation du roi d'Angleterre. Lettre d'Arnulf de Lisieux. Rapport du cardinal légat.

L'immunité sous les rois germaniques ²⁶. — Le professeur prend pour texte une charte du roi Conrad, de 918, rédigée sur le modèle des chartes carolingiennes ; il la dicte aux élèves, afin que tous puissent la préparer. Il leur propose de déterminer, d'après ce document, les caractères de l'immunité, et pose les questions suivantes, qu'il fait résoudre une à une :

1° Quelle espèce d'acte est l'immunité ? — 2° Sur quel territoire s'étend-elle ? (Sur cette question on compare cette charte à d'autres.) — 3° Quels sont ses effets ? — 4° Est-elle invocable contre le roi ? — 5° Dispense-t-elle de payer l'impôt ? — 6° Qu'arrive-t-il du *fredum* que l'officier du roi ne peut plus lever ? — 7° Quelle est la condition des hommes qui demeurent sur le territoire de l'immunité ?

²⁵ Séminaire de Noorden, à Leipzig, 1 séance.

²⁶ Séminaire de Arndt, à Leipzig, 2 séances.

[87]

Partout le professeur maintient une distinction sévère entre l'immunité carolingienne et celle des temps postérieurs.

*Donation de Pépin au Saint-Siège*²⁷. — Le texte pris pour fondement de cette recherche est un passage du *Liber pontificum*, d'Anastase.

Le professeur indique d'abord à quelle époque ce livre a été écrit et d'après quels documents. Puis il aborde les questions suivantes :

1° Quel caractère Anastase attribue-t-il à la donation ? — 2° Quelle est la situation de Pépin et des grands vis-à-vis du pape ? — 3° Qu'est-ce que la *Respublica Romanorum*, qui apparaît dans ce passage ? — 4° l'auteur a eu les moyens de connaître la vérité sur la question ; a-t-il voulu la dire ?

On compare son récit avec celui d'autres annales de la même époque écrites en Gaule. La conclusion est qu'Anastase présente le fait suivant la version de la cour de Rome conforme aux prétentions des papes.

À la séance suivante, on lit plusieurs passages d'Anastase et on étudie les questions suivantes :

1° En quoi consiste l'intervention de Pépin ? — 2° En quoi consiste le traité entre les Francs, les Lombards et les Romains ? — 3° Quelle est la situation de Pépin vis-à-vis du roi des Lombards ? — 4° En quoi consiste la donation faite par le roi des Lombards ? — 5° Qu'est-ce que les *jura populi romani*, que le pape doit prouver par possession immémoriale ?

Des difficultés graves se présentent dans le cours de cette recherche. Quelques étudiants proposent, pour les lever, des corrections de texte. Le professeur répond que lorsqu'un texte est établi par tous les manuscrits, on doit s'interdire de le changer ; « autant vaudrait le jeter par la fenêtre ».

²⁷ Séminaire d'Arndt, à Leipzig. 2 séances.

Les séances suivantes sont consacrées à expliquer le capitulaire de Charlemagne de *Villis*, et à examiner les caractères de l'administration domaniale carolingienne.

[88]

Outre les exercices faits en séance par les étudiants, le professeur, au début de chaque semestre, propose des sujets à traiter par écrit, et consacre quelques séances à rendre compte des travaux qui lui sont remis.

Les étudiants acceptent volontiers ces sujets ; mais ils ont le travail lent, ils veulent lire tout ce qui a été écrit sur la question et il est rare qu'ils en traitent plus d'un dans l'année. L'étendue de ces travaux varie de 50 à 150 pages. Beaucoup, corrigés par le professeur et remaniés, deviennent des thèses de doctorat ; et il est rare qu'une thèse n'ait pas commencé par être un travail de séminaire.

Le but de cet exercice est d'habituer l'étudiant à manier lui-même les documents, à pratiquer la critique des textes, à discuter les opinions des historiens et à diviser une question en ses éléments. On s'inquiète peu de la composition et on néglige entièrement le style. L'ordre et la clarté de l'ensemble sont aussi peu recherchés que la précision du détail.

Voici deux listes de travaux de séminaires, avec les indications données par le professeur sur la manière d'aborder la question :

1. Séminaire de Nitzsch

Histoire ancienne. — Histoire de Camille dans Tite-Live et dans Diodore. — Siège de Modène, d'après Appien, Dion Cassius, les lettres de Cicéron. — Bataille d'Actium, d'après Dion Cassius, Plutarque et Zonaras. — Syracuse dans la deuxième guerre punique. — *Stratagemata* de Polyen. Rechercher les sources auxquelles il a puisé. Indication de l'édition à suivre.

Moyen Âge. — Bataille de Cortenuova. — Bataille du Marchfeld. — Examiner l'organisation des armées allemandes aux X^e, XI^e et XII^e siècles. — Chercher les sources du *Chronicon Uspergense* ? En a-t-il d'autres que Ekkehard ? L'auteur a-t-il suivi un récit favorable au pape ou à l'empereur ? — De quoi se composent les *Annales* de Worms ? — Fonctions judiciaires des *Ministeriales*, d'après les *Annales Palidenses*. Examiner : 1° Ce que vaut leur témoignage ? 2° Où vivait l'auteur et de quel pays il a voulu

parler ? 3° Si les documents de ce temps [89] confirment ou non le témoignage des *Annales* ? — Étudier le *Foderum* danois dont parle Otto de Freisingen. Chercher quand l'impôt en nature s'est transformé en impôt en argent, en descendant depuis les Capitulaires de Charlemagne, où il se paye en nature, et en remontant depuis le temps de Frédéric Barberousse où il se paye en argent. — *Hochtag* tenu par Frédéric Barberousse. Est-ce une espèce particulière de *Tag* ? Qui est convoqué et dans quelle forme ? Examiner dans les documents les signatures des témoins. Faut-il se demander si l'*actum* et le *datum*, dans ces actes, peuvent se rapporter à des lieux différents ? — Biens de la couronne engagés. Combien y en a-t-il ? Et dans quelle forme sont-ils engagés ? D'après les *Regesta imperatorum*. — État du *Rath* (conseil) de la ville de Cologne au XIV^e siècle. Indication des ouvrages où se trouvent les statuts de la ville. — Étudier l'*Urkundenbuch* de Halberstadt. — Saint Bernard. Faire la chronologie de ses lettres. Rechercher sa situation avant et après la deuxième croisade. Rôle de Berthold de Heuneberg, conseiller de l'empereur Rodolphe, au moyen des documents impériaux et des *Regesta imperatorum*. — Gerhard de Holstein d'après le *Chronicon Holsatiae*. — Soulèvement démocratique de Francfort en 1355, d'après les *Regesta* et le *Codex moenofrancfurtanus*. — Acte de paix de Charles IV. — Rôle de Lubeck dans la Hanse.

2. Séminaire de Noorden, Bonn, 1876-77

Adam de Brême ; ses sources, son autorité. — Hroswitha comparée à Widukind et Luidprand. Que reste-t-il qui vienne d'elle ? — Pascal II ; ses relations avec Henri I^{er} d'Angleterre ? Établir la chronologie de la lettre d'Anselme et faire la critique de l'*Historia novella*. — Rapports de Berthold et de Bernald ? Quel est l'auteur de l'histoire publiée par Pertz, sous le nom de *Chronicon Bertholdi*, à partir de l'an 1066 ? — Révolte de Rudolf contre Otton I^{er}. — Autorité et origine de la *Vita Heinrici*. — Grégoire VII dans ses rapports avec la France. — Posidonius et Strabon, comme source de l'*Histoire de la Germanie* ? — Formation des États germaniques. — Les notes chronologiques du *Registrum* de Grégoire VII. — Part prise par Boniface à l'élévation de Pépin. — Couronnement impérial de Charlemagne. — Rupture du traité de Canossa.

Exercices et travaux écrits sont les seules parties essentielles d'un séminaire. On a tenté à Munich d'en introduire [90] une troisième en créant, sous le nom de *séminaire historique pédagogique*, une conférence hebdomadaire où les étudiants font à tour de rôle une leçon orale sous la direction d'un professeur d'histoire.

C'est aussi en vue de s'exercer à la parole que se forment les *associations scientifiques* d'étudiants ; elles se réunissent chaque semaine dans une brasserie pour lire et discuter un travail, mais sans l'intervention d'aucun professeur.

Aucune de ces deux institutions n'a pris fortement racine dans l'enseignement de l'histoire ; le terrain ne leur est pas favorable. Ni les étudiants n'éprouvent vraiment le besoin d'apprendre à parler, ni les professeurs ne connaissent assez l'art de faire une leçon pour l'enseigner.

Le séminaire, tel qu'il vient d'être décrit, est en Allemagne la véritable école des historiens. On est élève d'un professeur, non pour avoir assisté à ses cours, mais pour avoir suivi son séminaire. C'est donc là qu'il convient de chercher la vraie mesure de l'enseignement historique actuel.

Il y a dans ces exercices sévères sur des documents originaux, conduits sans rhétorique ni faux brillant et avec un désir sincère d'atteindre la vérité, une discipline salubre pour les jeunes gens. Ils y apprennent d'abord que l'histoire ne se trouve pas toute faite dans des livres de seconde main et qu'on doit la chercher soi-même dans les documents : car elle est affaire de critique, non d'autorité. Ils font connaissance avec les collections de ces documents et s'exercent à les manier.

On les accoutume ensuite à l'idée que ces documents mêmes ne doivent point être crus aveuglément, que souvent les auteurs se trompent, dissimulent ou mentent ; tantôt ils ne sont pas d'accord entre eux, tantôt ils se contredisent eux-mêmes. On leur montre des exemples saisissants de ces contradictions sur les faits les plus simples ; et ils apprennent à se défier, à examiner, à comparer les témoignages, ce qui est le commencement de la sagesse historique. Ils s'exercent à rechercher dans la vie, la condition sociale, les [91] préjugés de secte ou de parti, les motifs qui peuvent égarer un auteur ou l'induire à déguiser.

Enfin on les met en garde contre la tentation de se décider, en cas de contradiction, à la majorité des témoignages ; on leur fait voir que presque toujours un seul témoin sincère ou bien informé a raison contre plusieurs témoins ignorants ou de mauvaise foi. Ils s'habituent à rechercher ce qui donne ou ôte du poids au témoignage ; d'où les

auteurs ont tiré les renseignements qu'ils donnent, et, lorsqu'ils s'entendent sur un point, si cet accord ne vient pas de ce qu'ils ont copié les uns sur les autres. C'est là le fond de la critique des textes.

Eux-mêmes, en leur particulier, ils s'exercent à traiter des questions à l'exemple du professeur, à fouiller dans les documents qu'il leur indique, à appliquer la méthode qu'ils lui voient suivre : apprenant ainsi peu à peu à se passer de guide.

Cet enseignement est donc sain, comme tous ceux qui contraignent l'esprit à regarder des questions en face. Mais est-il suffisant ? Ces jeunes gens sont presque tous destinés à enseigner. Est-il bon de les laisser quitter l'Université sans leur avoir appris à *composer* une leçon ? La plupart auront un jour à exposer les résultats de leurs recherches. Est-il naturel qu'ils ne sachent pas écrire un travail ?

Passons sur ces lacunes. Aussi bien on assure en Allemagne ²⁸ que les professeurs et les écrivains doivent se former seuls, sans aucune assistance.

Sort-il du moins des séminaires historiques des savants complets ? L'histoire a pour but de décrire, au moyen des documents, les sociétés passées et leurs métamorphoses. Elle exige donc pour conditions de connaître les documents, d'en apprécier la valeur relative et de savoir ce qu'on en peut tirer pour reconstituer ces sociétés. De là, trois sortes [92] de travaux : 1° publication des documents ; 2° critique des textes ; 3° composition historique.

De ces trois opérations, les Allemands n'en admettent que deux dans l'enseignement. Ce n'est pas qu'ils ignorent l'existence de la troisième ; ils ont même pour elle un nom spécial, celui de *Darstellung* (représentation). Ils ne la méprisent pas non plus. S'ils l'écartent, c'est par une sorte d'étrange respect. Composer une histoire, disent-ils, est un don de nature ; cela ne s'enseigne pas.

Pourtant l'art de tirer parti des documents consiste à savoir se poser certaines questions au sujet des sociétés anciennes et à trouver la réponse dans ces documents, et cet art s'apprend par l'habitude de voir poser et résoudre ces questions. La publication et la critique des textes,

²⁸ « Des séminaires pour les *Lehrer* (professeurs de gymnase) sont une excellente chose ; des séminaires pour les *professeurs* (d'Université) ou les écrivains seraient un non-sens. » (ERDMANN, *Leçons sur l'Enseignement académique.*)

à tout prendre, ne demandent qu'un sens droit, de la bonne volonté et beaucoup d'attention : l'histoire réclame une méthode solide ; pas plus que la physiologie, on ne la comprend sans étude. Les documents ne parlent pas d'eux-mêmes. Les traces laissées par les hommes et les sociétés des temps passés sont lettre morte, si l'on n'a point l'art de les interpréter, en les rapprochant de celles que laissent sous nos yeux des hommes ou des sociétés analogues. Qui voudrait entreprendre la paléontologie d'espèces disparues dont il ne reste que des vestiges, sans connaître la physiologie et l'anatomie d'espèces vivantes analogues ? Ceux même qui n'ont jamais songé à cette nécessité de l'analogie, se servent d'elle à leur insu, mais ils s'en servent mal, parce qu'ils expliquent les actes des hommes d'autrefois par les sentiments des hommes d'aujourd'hui. La connaissance des principes qui permettent de trouver ces analogies et de reconstituer par leur moyen les sociétés est tout ce qui donne à l'histoire le caractère d'une science et la rend digne d'être connue.

Une collection de renseignements sur les documents et leurs auteurs n'est pas une science. Connaître tous les textes et les précautions à garder pour s'en servir, ce n'est pas savoir ce qu'on en peut tirer, ce n'est pas même encore savoir [93] ce qu'il y faut chercher. Voilà pourtant à quoi se borne l'étude des séminaires allemands. Des trois opérations nécessaires à l'histoire, ils négligent la plus importante ; ils ne peuvent donc former que des moitiés d'historiens.

Le jeune homme qui sort d'un gymnase n'a pas une idée générale précise dans la tête. Il ne se doute pas qu'il y a des sociétés, qu'elles ont des organes et des fonctions, qu'elles sont soumises à des lois. Voilà ce qu'il aurait besoin d'apprendre. Il est vrai que nos sociétés sont bien compliquées pour servir d'exemples. Pourquoi ne pas le faire débiter par les sociétés antiques où tout est simple et fortement enchaîné ? Et si l'on craint d'empiéter sur les philologues, ne peut-on pas au moins procéder méthodiquement sur l'histoire du Moyen Âge ? Les sociétés germaniques sont encore assez simples et se développent assez régulièrement pour fournir des types convenables à l'étude.

On préfère le jeter tout de suite au milieu des documents, lui apprendre en détail où ils se trouvent, d'où ils proviennent, à quels signes extérieurs on reconnaît les bons des mauvais. Il devient vite habile dans ces opérations. Plus tard il sera bon peut-être à ramasser et à préparer des matériaux : mais ne sera-t-il pas incapable de les mettre

en œuvre ? Et quand tous auront reçu cette éducation, qui donc se chargera de bâtir l'édifice ? La Providence y pourvoira ; il s'en rencontrera parmi ces hommes qui seront architectes sans jamais l'avoir appris. Les savants allemands ne se sont-ils donc pas aperçus que, depuis que les historiens sont élevés selon leur méthode, il s'est produit extraordinairement peu de bons ouvrages d'ensemble ? Encore sont-ils d'ordinaire l'œuvre des savants de l'ancienne génération.

En introduisant cette méthode dans leurs séminaires, les professeurs de la précédente génération cédaient à une illusion fort naturelle. Ils avaient pour la plupart dans leur jeunesse étudié le droit, la théologie, la littérature. Tous avaient reçu des philosophes, alors en vogue, des idées générales sur la nature humaine, sur l'État, ses droits et ses [94] devoirs. D'ordinaire ils s'étaient intéressés à la vie politique, ils avaient fait de l'agitation en faveur de l'unité allemande ; quelques-uns s'étaient fait enfermer dans des forteresses. Leur esprit s'était formé lentement et à leur insu.

C'est alors qu'ils ont abordé l'histoire, et ils ont dû reconnaître que les connaissances techniques indispensables leur faisaient défaut. Il leur a fallu apprendre la paléographie, la diplomatique, la critique des textes. Aucun enseignement régulier n'existait encore. Ils ont dû se former seuls et sans doute avec peine.

Enfin ils ont commencé à produire ; leur esprit était mûr et ils savaient la technique du métier ; ils pouvaient mettre des faits de détail solides dans des cadres généraux. Cette double préparation leur a permis de composer les ouvrages historiques d'ensemble sur lesquels vit la génération présente.

Devenus professeurs, ces hommes ont oublié la préparation générale qu'ils avaient reçue de l'expérience à leur insu ; ils ont regardé leurs habitudes d'esprit comme un don de nature. Ils ne se sont plus souvenus que de leur préparation technique, du temps et de la peine qu'elle leur avait coûtés. Ils ont voulu épargner des ennuis à leurs élèves en leur apprenant de bonne heure la critique des textes qu'ils avaient dû conquérir à la longue.

Mais les adolescents, qui viennent se mettre entre leurs mains, n'ont pas l'esprit formé comme l'était le leur ; ils ne savent rien de la vie, ni de la nature humaine, ni des sociétés. Si personne ne les fait réfléchir sur ces sujets, on peut être sûr qu'ils n'y viendront pas d'eux-mêmes.

Bien des choses ont changé en Allemagne depuis le temps où les maîtres d'aujourd'hui se sont formés. La philosophie est tombée ; les étudiants se sont retirés de la politique, ils ont perdu tout intérêt pour la littérature ; très peu se soucient des études des autres Facultés. Les règlements leur prescrivent encore d'acquérir à l'Université une « culture générale » (*allgemeine Bildung*). Mais chacun, en Allemagne, sait ce que vaut au juste cette *culture*. Les professeurs d'histoire ne l'ignorent [95] pas : ce qu'ils n'enseignent pas eux-mêmes à leurs élèves, leurs élèves ne le sauront jamais.

Néanmoins on respecte la fiction. Les étudiants sont réputés avoir l'esprit formé par les cours de philosophie ou de littérature qu'ils ne suivent pas. Au séminaire, on leur enseigne seulement la technique. Ils l'apprennent docilement ; peut-être arrivent-ils à y surpasser leurs maîtres. Mais leur croissance intellectuelle s'arrête. Ils ne s'habituent pas à voir au-dessus des détails et ne parviennent jamais à composer une œuvre d'ensemble. C'est un fait frappant que la stérilité des historiens sortis de certains séminaires célèbres. Les professeurs s'aperçoivent souvent de cette faiblesse, ils trouvent que le niveau des esprits a baissé depuis leur temps. Ils ne se demandent pas si, après avoir courbé l'esprit encore délicat d'un jeune homme sur des travaux de détail, sans le fortifier par des idées générales, on est en droit de s'étonner qu'il ne se relève pas. Peut-on se plaindre de ne pas voir sortir d'architectes d'une génération d'hommes élevés comme des manœuvres ?

Le contre-sens des professeurs d'histoire est de vouloir trop donner à la technique qui peut s'apprendre à tout âge, et de laisser passer le seul moment où l'esprit est apte à recevoir les idées d'ensemble. C'est une forme du contresens universel qui fait regarder les qualités d'esprit comme naturelles à tous les hommes et les connaissances pratiques comme le seul but et le résultat définitif de l'éducation.

V. — Sciences auxiliaires

Les sciences auxiliaires de l'histoire ancienne, épigraphie et archéologie, font partie, en Allemagne, de l'enseignement philologique et ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. On se borne donc aux

sciences auxiliaires de l'histoire du Moyen Âge et des Temps modernes : paléographie, diplomatique et chronologie.

Ces sciences ont été les dernières à entrer dans les Universités. Les besoins pratiques, qui, partout jusqu'ici, [96] ont donné naissance aux créations scientifiques, faisaient défaut en Allemagne. Il y avait peu de grandes archives et personne ne réclamait les services des paléographes. C'est de France que vint le mouvement. Un élève de notre École des Chartes, M. Sickel, eut le premier, en 1854, l'idée d'introduire la paléographie et la diplomatique dans l'enseignement des Universités. Mal reçu à Berlin, il se rabattit sur Vienne et fonda dans cette Université le premier cours régulier.

La science nouvelle s'adaptait au goût des historiens et répondait à un besoin pressant. L'essai réussit et fut bientôt imité. À son tour, Berlin, où enseignaient Jaffé, puis Wattenbach, devint un centre actif d'études qui rayonna sur l'Allemagne. Ensuite Sickel obtint du gouvernement autrichien la création de l'*Institut paléographique de Vienne*, dont la *Bibliothèque de l'École des Chartes* a publié les statuts. Il s'y forme des élèves qui se répandent sur tout le pays et y continuent l'œuvre de publication et de critique des actes authentiques de l'histoire d'Autriche. De cet Institut sont sortis les fac-similés des diplômes carolingiens.

En même temps, la science faisait de rapides progrès. Wattenbach résumait et coordonnait les éléments dans ses deux admirables *Manuels de paléographie grecque et latine* qui servent de guide à tous les professeurs, tandis qu'Arndt donnait, en publiant ses *Schrifttafeln*, des exemples caractéristiques propres à servir d'illustration aux cours de paléographie.

Il n'y a plus aujourd'hui en Allemagne d'Université où il ne se fasse au moins un cours de paléographie par an. C'est un professeur d'histoire du Moyen Âge ²⁹ qui en est chargé. Deux ou trois Universités ont même un professeur spécial. On suit d'ordinaire, dans ces cours, le *Manuel* de Wattenbach, en ajoutant quelques leçons sur la paléographie allemande.

²⁹ Très souvent un professeur *extraordinaire*. C'est un moyen sûr pour lui d'avoir quelques auditeurs.

[97]

La diplomatie, introduite dans les Universités vers le même temps et par les mêmes hommes, a aussi sa place dans les cours et souvent dans les séminaires. C'est en Autriche, à Vienne et à Inspruck, qu'elle joue le plus grand rôle et qu'elle a ses plus célèbres représentants, Sickel, Stumpf, Ficker. Les travaux portent sur les chartes des papes, des rois et des empereurs germaniques, de préférence celles des Carolingiens. On a fait, à l'usage des étudiants, des choix de diplômes qui servent de textes aux cours et aux séminaires.

La chronologie n'a pas de chaire spéciale, mais dans toute Université fréquentée par un nombre suffisant d'étudiants en histoire, les professeurs prennent soin qu'il soit fait au moins tous les six semestres un cours de chronologie, afin que tout étudiant ait l'occasion d'en suivre un pendant son séjour à l'Université. Cet enseignement est résumé dans le *Manuel* de Grotefend ³⁰.

À Munich, le directeur des archives, en même temps professeur à l'Université, fait pour les candidats archivistes un cours où il expose les règles de la tenue des archives.

VI. — Bibliothèques

On reconnaît en Allemagne que tout enseignement historique exige un appareil considérable, et on fait à l'histoire une large part dans toutes les bibliothèques d'Université. Sans doute toutes ne sont pas également riches, mais il n'en est pas qui ne possède toutes les grandes collections de documents d'histoire nationale ou étrangère, générale ou provinciale, et les revues historiques de tous les pays.

C'est là, en effet, sans parler des besoins de la science, l'instrument indispensable aux professeurs pour les exercices de leurs séminaires, et aux étudiants pour leurs travaux.

³⁰ GROTEFEND, Handbuch der Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit-

[98]

Dans toutes ces bibliothèques, les livres peuvent, sous certaines garanties, être prêtés au-dehors, y compris les in-folio. On n'a pas, en Allemagne, assez le sens du format pour faire aux hommes qui s'occupent du Moyen Âge la proposition dérisoire de se servir à domicile de tous les livres, excepté ceux qui contiennent les documents dont ils ont besoin.

En outre, tout séminaire historique d'État possède sa bibliothèque propre et sa salle de travail ³¹ réservées à l'usage de ses membres. Là, au contraire, tous les livres, sans exception, restent à demeure, afin que l'étudiant soit toujours sûr de les trouver. Voici la liste des principaux ouvrages qui composaient, en 1878, la bibliothèque de Leipzig :

Pertz, Monumenta Germaniae. — Jaffé, Regesta pontificum. — Jaffé, Bibliotheca rerum germanicarum. — Böhmer, Regesta imperatorum. — Böhmer, Fontes rerum germanicarum.

Muratori, Scriptores. — Bouquet, Historiens des Gaules. — Wattenbach et Lorenz, Quellengeschichte. — Forschungen zur deutschen Geschichte. — Archiv der Gesellschaft für deutsche Geschichte. — Historische Zeitschrift. — Walter, Corpus juris germanici. — Zöpel, Rechtsgeschichte. — Waitz, Deutsche Verfassungsgeschichte. — Gengler, Codex juris municipalis. — Annales ecclesiastici. — Migne, Vies des Papes. — Giesebrecht, Geschichte der deutschen Kaiserzeit. — Giesebrecht, Jahrbücher des deutschen Reiches. — Scriptores rerum prussicarum. — Huillard-Bréholles, Frédéric II. — Hefele, Conciliengeschichte. — Gregorovius, Geschichte der Stadt Rom. — Collection byzantine. — Sickel, Monumenta graphica. — Potthast, Bibliotheca Medii aevi.

Sans parler des manuels et d'un grand nombre de livres sur les questions spéciales.

La bibliothèque ne datait encore que de quatre ans.

Il existe aussi dans plusieurs Universités, pour l'enseignement de la paléographie, un *apparat diplomatique* qui [99] est confié aux soins

³¹ Nous sommes forcé d'ajouter que la salle affectée aux séances du séminaire de Leipzig et à son administration ne nous a paru digne ni d'une si grande Université, ni d'un séminaire aussi florissant.

d'un professeur d'histoire. Voici, à titre d'exemple, la liste de l'*apparat* de Goettingue :

Sickel, Monumenta graphica. — Wattenbach, Handbücher der Palaeographie. — Bresslau, Diplomata centum. — Kopp, Schrifttafeln. — Pertz, Schrifttafeln. — Arndt, Schrifttafeln. — Grotefend, Handbuch der Chronologie. — Zange-meister, Exempla codicum latinorum. — Gardthausen, Griechische palaeographische Beiträge. — Exempta codicum graecorum litterae minoris. — The palaeographical society. — Falcke, Codex transcriptionum corbeiensium. — Gatterer, Praktische Diplomantik (1779). En outre, 472 diplômes manuscrits.

VII. — Examens

L'enseignement de l'histoire est, comme tous les autres, contrôlé par deux sortes d'examens. Les uns sont la condition imposée par l'Université à ceux qui veulent obtenir ses grades ; l'État exige les autres de ceux qui aspirent à ses fonctions.

L'examen d'Université est le doctorat. Il est soumis dans chaque Faculté à des règlements différents. Mais toutes s'accordent à exiger une dissertation imprimée et une épreuve orale. La dissertation varie de quarante à cent pages, elle est écrite en allemand dans quelques Facultés, en latin dans les autres, et porte d'ordinaire sur un point de critique ou sur un événement historique choisi par le candidat. On exige un travail personnel ³². L'étudiant consacre en général à sa thèse le dernier semestre de son séjour à l'Université.

Les épreuves orales portent presque partout sur deux matières au choix du candidat. L'usage est de lui laisser désigner comme matière une partie assez restreinte de l'histoire, par exemple l'histoire de l'Angleterre du v^e siècle, ou l'histoire des villes allemandes au Moyen Âge. On cherche [100] à s'assurer qu'il a sur cette période une

³² « La dissertation ne peut être tenue pour suffisante que si elle donne la preuve que le candidat a étudié profondément son sujet et sait le traiter avec une certaine indépendance de jugement. Il doit indiquer en conscience les ouvrages dont il s'est servi. » Art. 8 du règlement de l'Université de Leipzig sur le doctorat.

connaissance approfondie des documents et des ouvrages de critique. La seconde matière doit être tirée d'une autre science que l'histoire. En général, le candidat choisit la géographie ou l'économie politique. Les épreuves se passent à huis clos devant deux ou trois professeurs.

Le doctorat est exigé seulement de celui qui veut se faire habilitier *Privat-docent* ; il n'ouvre aucune autre carrière et ne confère aucun droit. Dans les États de l'Allemagne du Sud, où le gouvernement a l'habitude de donner aux *Lehrer* (professeurs de gymnase) le titre de *Professor*, on se dispense volontiers de le passer. Dans le Nord, au contraire, où les professeurs de gymnase ne reçoivent aucun titre, les étudiants qui se destinent à enseigner tiennent à prendre le grade de docteur, afin de ne pas être appelés *Herr Lehrer*. Plus d'un professeur se plaint que cette recherche des titres universitaires détourne une partie de ses élèves d'études sérieuses et encombre son séminaire de travaux médiocres qu'on destine à devenir des thèses.

L'*examen d'État* est exigé des candidats aux chaires des gymnases ; les conditions varient suivant les pays. En Prusse, il y a quatre ordres d'examens d'État qui correspondent aux trois degrés de l'enseignement du gymnase et à la *Realschule*. L'histoire est exigée dans chacun de ces ordres et ne suffit pour aucun. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement de l'histoire doivent subir au moins une épreuve écrite et une épreuve orale sur une autre science à leur choix.

L'examen d'histoire pour les classes inférieures du gymnase est insignifiant. Les trois autres comprennent une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examineur désigne le sujet de l'épreuve écrite en tenant compte des préférences du candidat. D'ordinaire, il choisit, pour la *Realschule* et les classes supérieures du gymnase, un sujet d'histoire moderne ou du Moyen Âge. Les candidats aux classes moyennes du gymnase, qui sont presque tous en même temps candidats aux classes supérieures [101] pour la philologie, préfèrent recevoir un sujet d'histoire ancienne.

Voici deux listes de sujets, l'une pour les candidats à la *Realschule*, l'autre pour les candidats aux classes moyennes ³³ :

³³ Leipzig, 1877-1878.

Realschule. — Coriolan dans Plutarque et Shakespeare. — Wallenstein dans la *guerre de Trente Ans*, de Schiller, dans la tragédie, et dans le livre de Ranke. — 1/humanisme allemand comme préparation de la Réforme de l'Église. — Causes de la guerre de Sept Ans, d'après les travaux les plus récents. — L'Egmont de Goethe et celui de l'histoire.

Classes moyennes. — Le Tribunat de Eivius Drusus, d'après les sources. — Fondation de l'Empire par César et Auguste. — Débuts de la dynastie flavienne. — La guerre civile entre Galba, Othon et Vitellius, d'après Tacite. — Domitien, Julie, Livie, d'après les sources. — Thèbes et Corinthe dans les guerres médiques. — Les prétendues troisième et quatrième *Sécessions* de la plèbe romaine. — L'Église catholique dans l'empire de Théodoric. — Politique des électeurs de Saxe et de Brandebourg pendant les expéditions de Gustave-Adolphe.

Quant à l'examen des classes supérieures du gymnase pour l'enseignement de l'histoire, les sujets sont semblables à ceux des travaux de séminaire et de doctorat. Ceux qui ont déjà passé une thèse d'histoire en sont dispensés.

Les épreuves orales se passent à huis clos dans presque toutes les Facultés, en présence d'un professeur désigné par l'État parmi les *ordinaires*, et durent trois-quarts d'heure pour l'examen supérieur, une demi-heure pour les autres.

L'épreuve des classes supérieures est analogue à celle du doctorat ; elle a pour but de s'assurer que le candidat a profité de l'enseignement du séminaire. Celle de la *Realschule* porte plutôt sur l'histoire moderne enseignée au cours. Celle des classes moyennes, étant subie par des philologues, se renferme d'ordinaire dans l'histoire ancienne. Voici [102] quelques exemples des questions faites à ce dernier genre d'épreuves :

De quels ouvrages doit-on se servir pour l'enseignement de l'histoire grecque, romaine, du Moyen Âge ? De quel objet traitent-ils ? — Quels étaient les peuples du Péloponnèse ? — Qu'est-ce que les Doriens ? Où dominaient-ils ? Peurs colonies ? — Politique des Spartiates à l'intérieur ? À l'extérieur ? — Quand ont-ils affaire pour la première fois à une démocratie ? — Qui a l'hégémonie dans la guerre médique ? — Débuts de la guerre du Péloponnèse ? — Quand s'est fondée la ligue Achéenne ? Comment connaissons-nous Aratus et Philopoemen ? — Situation de Rome avant la deuxième guerre punique ? Limites de l'Italie ? — Quand les

diverses provinces sont-elles entrées dans l'Empire ? — Qu'entend-on par provinces sénatoriales ?

VIII. — Caractères généraux de l'enseignement

L'enseignement de l'histoire dans les Universités, tout varié qu'il soit, porte un caractère général, qui se retrouve dans l'esprit des professeurs et des élèves, dans la pratique des cours, des séminaires et des examens : c'est un enseignement philologique. La philologie domine l'histoire ; elle lui fournit ses méthodes, dirige ses recherches et lui impose même son but.

Rien de plus naturel : maîtres et élèves lui sont acquis d'avance. L'étudiant, au gymnase, s'est imprégné pendant neuf ans de l'esprit philologique et l'apporte à l'Université. Les professeurs se souviennent que la philologie, au commencement du siècle, a réveillé les sciences morales et régénéré l'étude de l'histoire et de la littérature ancienne. Ils se sont habitués à voir en elle la science type, sur laquelle les autres doivent se modeler. Ses succès éclatants, on le savait, étaient dus à sa méthode, à ce patient système de recherches minutieuses, qui ne néglige aucun détail et tire parfois du plus mince des conséquences inattendues. Les historiens ont résolu d'appliquer cette méthode à leurs études et ont transporté la critique philologique de l'Antiquité dans le Moyen Âge. Mais il y a entre les documents de [103] ces deux périodes une différence qui aurait dû les arrêter.

La plupart des monuments de l'Antiquité ont péri ; ceux qui subsistent sont en assez petit nombre pour qu'on puisse à la fois les étudier tous dans le détail et tirer de chaque fait particulier qu'ils mentionnent une induction générale. La légion de travailleurs dont l'Allemagne dispose a pu, en un siècle, venir à bout de la besogne. Il y a eu bien des efforts en pure perte sur des questions insolubles ou de nul intérêt. Mais, enfin, quand tous les vestiges de l'Antiquité ont été connus, examinés, retournés en tous sens et combinés ensemble de toutes les manières, avec l'aide des savants étrangers qui opéraient sur le même domaine et mettaient de l'ordre dans les matériaux, il s'est

dégagé lentement de cet immense travail des résultats généraux sur lesquels a pu se fonder l'histoire des sociétés anciennes.

Pour le Moyen Âge, au contraire, les documents sont sans nombre, en sorte qu'on ne peut espérer d'en achever la critique, et la plupart de si peu de valeur, qu'il n'y a aucun résultat général à en attendre. Les savants étrangers ne sont ici d'aucun secours ; chacun est assez occupé avec son histoire nationale. On laisse les Allemands tirer eux-mêmes au clair les résultats de leurs recherches, travail auquel ils semblent assez impropres.

Un critique allemand, homme d'esprit ³⁴, relève finement cette mésaventure de ses compatriotes. « La science, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci (je ne parle que des sciences historiques), avait produit de si grandes choses, elle avait alors si visiblement attiré et employé les meilleures forces de la nation, qu'on n'a pas pu s'apercevoir du changement qui se passait en elle... Cependant nos hommes ont continué pendant trente ans, creusant dans les mines que leurs pères avaient ouvertes, perfectionnant les instruments et les méthodes qu'ils leur avaient légués. La méthode finit naturellement par devenir pour eux le principal ; ils continuèrent de creuser et recreuser, [104] après que depuis longtemps il n'y avait plus d'or dans la mine. »

Qu'en est-il résulté ? D'abord le gros des étudiants n'était pas disposé à suivre les professeurs dans la mine. Il s'est écarté de plus en plus, et l'histoire, devenue philologique, a cessé d'être une partie de l'éducation pour tourner à la science spéciale. Si l'esprit historique ne s'est pas perdu dans les Universités, ce n'est pas aux professeurs d'histoire qu'on le doit.

Le petit nombre d'étudiants dévoués, historiens de métier, que les professeurs ont emmenés, se sont enfoncés à leur suite dans une voie obscure. Bientôt ils ont perdu des yeux le but de l'histoire, et ont commencé à chercher dans les matériaux une valeur intrinsèque. Ils sont devenus experts dans la critique des textes ; mais ils perdaient en fermeté d'intelligence ce qu'ils gagnaient en habileté technique. Si bien qu'ils se trouvent, enfin, en face de monceaux de matériaux dont ils sont incapables de tirer parti.

³⁴ K. Hillebrand, *Zeit und. Völker*, 1875.

Hillebrand ne fait pas difficulté d'en convenir : « Ces ruches actives, dit-il, malgré tout leur travail et leurs agitations, n'ont encore ramassé que peu de miel, et si les travailleuses assidues poursuivent si vivement de leur aiguillon les étrangers qui veulent entrer ou s'approcher, c'est qu'elles ont la conscience pénible d'une stérilité qu'elles aimeraient à cacher. » On recueille parfois des mots semblables de la bouche des professeurs clairvoyants ³⁵.

Mais le système est soutenu par les anciens professeurs, qui font autorité dans le monde officiel et siègent à presque tous les bureaux d'examen. Ceux-là sont fiers de leur œuvre et n'admettraient pas que rien y fût à changer. Dans leur jeunesse, ils ont eu à lutter pour habituer les historiens à travailler avec méthode ; on courait risque en ce temps de verser dans la fantaisie. Voilà longtemps que le danger est [105] passé. Mais ils continuent à être hantés du fantôme de leur ennemi, le *dilettantisme* ³⁶. Ils craignent de le voir entrer dans les Universités sous forme d'idées générales, et pensent lui barrer le passage en y installant la technique.

Voici comment Hillebrand dépeint l'esprit de cette école : « En d'autres temps et chez d'autres peuples, tout cet appareil technique n'était point du tout tenu pour nécessaire. Il suffisait que l'historien connût à fond la langue de ses sources, qu'il fut convenablement versé dans l'histoire universelle, qu'il eût étudié la jurisprudence et l'économie politique, et pour le reste qu'il eût du jugement naturel, — ce qui était possible même avant l'invention de nos méthodes infallibles. S'était-il même, par son expérience personnelle, familiarisé avec l'administration et les affaires d'État, il n'avait vraiment pas besoin de s'approprier « la critique méthodique des textes » comme clef unique de la vérité historique. C'est ainsi qu'en France et en Angleterre des politiques intelligents, Guizot et Macaulay, préparaient à la nation sa nourriture historique. En Allemagne, c'étaient les professeurs.

³⁵ Quelqu'un nous disait à Leipzig : « On sera étonné, dans cinquante ans, du travail que nous avons fait ; on se demandera comment nous avons pu nous donner tant de peine si inutilement. » Ranke lui-même, le père de la critique d'histoire moderne, se plaignait à un de ses collègues : « On fait aujourd'hui trop de critique. » — « A qui la faute ? » lui fut-il répondu.

³⁶ On peut voir dans toutes les anciennes Revues historiques des campagnes contre le dilettantisme.

Quelle merveille... que, si loin de la véritable vie, ils n'aient pas su distinguer l'important de l'insignifiant, le nécessaire de l'inutile ? »

Dans cet enseignement technique aride, les professeurs d'histoire allemande ont porté longtemps des arrière-pensées politiques. C'est là un autre caractère général de l'enseignement historique dans les Universités allemandes. Ils s'étaient donné la tâche de préparer les esprits à l'unité allemande, et ils le disaient tout haut. Dans l'avant-propos de la *Revue* de Schmidt, fondée en 1843 par les principaux historiens du temps, Ranke, Waitz, Giesebrecht, se lit cette phrase significative : « Dans cette année, où l'on célèbre le millième anniversaire de l'indépendance de notre patrie ³⁷, dans ces jours où l'on parlait tant de l'unité [106] politique de l'Allemagne, la pensée nous est venue tout naturellement de poser le fondement d'une union intérieure de l'esprit allemand, afin de cultiver d'un commun accord une science qui, plus que toute autre, est apparentée à la politique, qui même en est la mère et l'institutrice. » La *Revue*, à la fin de son I^{er} volume, revient sur ce sujet : « Sur aucun domaine de la vie commune, l'Allemagne ne ressemble à un individu de sang et de chair, de tête et de cœur, mais seulement aux *disjectis membris poetae* ; nulle part une action commune, partout un fatal morcellement. En sera-t-il autrement pour l'objet en question ? l'avenir répondra. »

Le même dessein, exprimé avec plus de réserve, apparaît au début de la *Revue* de Sybel. Et depuis lors, jusqu'en 1870, les historiens n'ont cessé de réclamer la reconstitution de l'ancien Empire germanique. Hillebrand indique en ces termes le rôle qu'ils ont joué :

« La science historique allemande des trente dernières années a été, dans son ensemble, *nationale et protestante*. Que MM. les professeurs se fassent toutes les illusions possibles sur leur objectivité, leur incorruptibilité scientifique, leur conscience sans reproche et l'infailibilité de leur méthode miraculeuse, qu'ils cherchent à se donner le change sur l'incertitude de toute connaissance historique et l'impossibilité d'établir autre chose que les faits les plus généraux, ils ont, sans le vouloir et à leur insu, servi les intérêts nationaux et protestants, plié l'histoire à leur avantage et trié et rassemblé les faits dans ce sens. Les fonctionnaires qui ont, une fois en leur vie, abordé ces études à l'Université, ont eu bientôt secoué la poussière de la

³⁷ Il s'agit du traité de Verdun, en 843. Les Allemands ont la mémoire longue.

science : l'esprit national et protestant leur est seul resté de tout ce détail. Officiers et citoyens, ceux qui se sont fait jour à travers les œuvres de ces savants, ou qui ont trouvé dans les articles des journaux l'écho ou les extraits de tels ouvrages, se soucient peu de l'étude des sources, dont MM. les auteurs sont si fiers ; ils suivent la direction que l'écrivain trouve dans le développement historique, — *ou qu'il y a mise*, ou même qu'il se laisse imposer par ses lecteurs, — [107] et c'est la direction nationale et protestante. Par là et par là seulement, nos savants ont agi sur la marche des affaires allemandes. La nation était agitée depuis 1820 de l'esprit national et anticatholique ; c'est cet esprit qu'elle a communiqué au monde des savants, et elle leur a été reconnaissante de l'avoir, par un déploiement inouï de recherches, de critiques et de systèmes, autorisée à regarder cet esprit comme légitime. »

Un mélange de philologie et de politique, la philologie pour les étudiants du séminaire, la politique à l'adresse des autres, tel est donc le vrai caractère de l'enseignement historique des Universités. Les Allemands, accoutumés à mener de front les recherches de détail les plus minutieuses et les spéculations théoriques les plus hasardées, n'ont point été choqués de cet enseignement à double face. Ils ont cru ou feint de croire que les doctrines politiques des historiens s'appuyaient directement sur leurs recherches philologiques et ont attribué à celles-là la solidité bien connue des autres. L'unité de l'Allemagne sous la domination de la Prusse était, à leurs yeux, une conséquence nécessaire de la critique des textes. Les étrangers même s'y sont trompés ; plus d'un a ressenti quelque mauvaise humeur contre l'histoire, la regardant en secret comme complice du gouvernement prussien.

L'histoire est parfaitement innocente. Les deux caractères qu'on a voulu lui imprimer dans les Universités allemandes répugnent l'un et l'autre à sa nature. Ni la théorie de *la mission allemande de la Prusse*, ni la critique des textes ne sont des produits de l'esprit historique. C'est à d'autres sources que les professeurs ont puisé. La technique de leurs séminaires est née des études philologiques qu'ils avaient faites au gymnase ; leurs théories politiques sont les débris des systèmes métaphysiques ³⁸ qu'ils ont étudiés dans leur jeunesse et qu'ils croient

³⁸ Ayant tout du système de Hegel. Les professeurs lui ont emprunté sa théorie de l'État et souvent même jusqu'à sa terminologie.

avoir rejetés. Philologues [108] et métaphysiciens ont contribué à former dans leur esprit ce bizarre assemblage, qu'ils ont introduit à leur tour dans l'esprit de leurs élèves.

On se plaindra peut-être qu'il ne ressorte de cette étude aucune impression d'ensemble. L'ensemble est chose inconnue en Allemagne et l'on y est souvent partagé entre des impressions contradictoires.

Il est certain que tout n'est pas parfait dans l'enseignement historique des Universités, que les étudiants y apportent assez peu de zèle ; que les professeurs, recrutés uniquement parmi les savants spéciaux, n'excellent pas dans les cours publics ; que les séminaires, s'ils donnent une préparation technique solide, ne fortifient pas chez les élèves le sens historique ; enfin, que la politique a trop occupé les historiens.

Mais depuis la victoire de la Prusse, les professeurs sont rentrés dans la science pure, et l'on voit commencer un mouvement de réforme dont le centre paraît être Leipzig. Les étudiants les plus zélés s'y sont portés, et une méthode nouvelle tend à s'établir dans les cours et les séminaires. Le mouvement s'arrêtera-t-il ? gagnera-t-il les autres Universités ? On n'a pas la prétention de le prévoir.

Mais lors même que l'enseignement de l'histoire en Allemagne serait destiné à se pétrifier dans la critique des textes, il ne faut pas oublier les services qu'il a rendus jadis. Il a chassé la rhétorique de l'histoire, et appris à recourir aux documents originaux.

La France a grand besoin de profiter de cet exemple, et si nous n'avons pas épargné au système de l'enseignement historique dans les Universités allemandes des critiques qu'il nous semble mériter, nous savons trop ce qui nous manque pour ne pas reconnaître que, tout compte fait, nous avons beaucoup à envier à l'Allemagne.

[109]

Études de politique et d'histoire**II. ENSEIGNEMENT****Chapitre 2**

**L'enseignement de l'histoire
comme instrument
d'éducation politique ³⁹**[Retour à la table des matières](#)

La série des conférences sur l'histoire, que j'ai l'honneur d'ouvrir aujourd'hui devant vous, commence par une question posée en ces termes : *L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique*. Sous ce déguisement, vous reconnaissez la vieille question : « Quel est le but de l'histoire ? », — suivie de cette réponse : « L'histoire peut servir à faire l'éducation politique des élèves. »

À quoi sert d'enseigner l'histoire ? C'est la question préalable qu'un professeur d'histoire ne peut éviter de se poser ; car de la réponse dépend non seulement la tranquillité de sa conscience, mais la direction même qu'il donnera à son enseignement. Il a besoin de savoir que l'histoire sert à quelque chose pour être certain d'exercer une profession légitime, et il lui faut savoir précisément à quoi elle sert pour décider comment il l'enseignera.

L'histoire est sur ce point dans une condition défavorable. Dans les autres branches de l'enseignement le professeur n'a pas à se poser de question analogue, parce que la réponse est évidente. Pourquoi apprend-on le français ou l'allemand ? Pour pouvoir parler,

³⁹ Dans Conférences du Musée pédagogique, 1907. *L'enseignement de l'histoire*, p. 1-24, Paris, Imprimerie nationale, 1907.

comprendre, écrire le français ou l'allemand. Pourquoi apprend-on le latin ? Pour lire les livres latins. Pourquoi apprendre la géométrie, la physique, la chimie ? Pour les savoir, parce qu'on peut s'en servir dans la vie et qu'elles ont une application directe à la pratique. Mais l'histoire ne sert directement à rien ; [110] elle n'enseigne rien de pratique, rien qui puisse donner à l'élève le moyen de faire aucun acte utile. Pourquoi donc en charger l'esprit des enfants, quand il y aurait tant de choses utiles à leur apprendre ?

Évidemment, c'est qu'on attend de l'histoire un effet utile *indirect*. On espère qu'elle agira soit sur l'intelligence, soit sur l'activité de l'élève d'une façon avantageuse : sur l'intelligence, en lui faisant mieux connaître et comprendre certaines choses ; sur l'activité, en lui donnant du goût pour certains actes. Et si de l'histoire on a fait une matière commune à tous les élèves de l'enseignement secondaire, c'est qu'on l'a crue capable d'améliorer un genre d'intelligence et d'activité utile non à une partie seulement des élèves, mais à toute la nation.

Ce qui est utile à tous les élèves, c'est de comprendre le monde où ils vont vivre, de s'y intéresser et d'être prêts à y agir. Chaque profession exige un apprentissage spécial qui reste limité aux apprentis de cette profession ; la « culture générale » rend l'élève apte à comprendre le monde en général et à y vivre ; voilà pourquoi elle est le fond de l'enseignement commun.

Le monde qu'il s'agit de comprendre est complexe ; il y faut plusieurs espèces d'enseignements. Les mathématiques introduisent l'élève dans le monde des formes et des mouvements. Les sciences physiques et biologiques lui font comprendre le monde de la nature matérielle. L'histoire lui montrera le monde social. Ainsi l'enseignement historique est une partie de la culture générale parce qu'il fait comprendre à l'élève la société où il vivra et le rendra capable de prendre part à la vie sociale.

L'intelligence de la société et l'activité sociale peuvent s'entendre — et elles ont été entendues — de plusieurs façons. Aussi a-t-on donné des formules très différentes du but de l'enseignement de l'histoire. Je n'entrerai pas dans cette polémique, il y faudrait trop de temps ; je ne discuterai donc pas les solutions que je repousse ; je ne dirai pas pourquoi je ne cherche dans l'enseignement de l'histoire [111] ni une leçon de morale, ni une école de patriotisme, ni un recueil de beaux

exemples, ni une collection de recettes pratiques, utiles aux hommes d'État ou aux capitaines. Je ne dis pas que ces choses ne puissent servir dans l'éducation ; mais, d'une part, on peut les y faire entrer plus efficacement par d'autres procédés que par l'histoire, et, d'autre part, en employant l'histoire à les enseigner, on fausse l'histoire et on lui fait perdre son efficacité propre qui tient à l'habitude de chercher uniquement la *vérité*. Je me bornerai donc à exposer ce qui me paraît être l'effet de l'étude de l'histoire quand on l'enseigne sans préoccupation étrangère. Et j'arrive à poser la question ou plus exactement les trois questions qui doivent être résolues ensemble : L'enseignement de l'histoire peut-il servir à l'éducation politique ? Par quel mécanisme l'enseignement de l'histoire peut-il donner une éducation politique ? Comment l'histoire doit-elle être enseignée pour servir d'éducation politique ? Il suffira évidemment de répondre à la deuxième question pour avoir la réponse aux deux autres. Je vais donc essayer d'analyser les moyens par lesquels l'histoire peut aider un élève à comprendre la vie politique et s'y intéresser.

L'histoire étudie des événements humains, où sont engagés des hommes vivant en société. Comment l'étude des *sociétés* peut-elle être un instrument d'éducation politique ? Voilà une première question. — L'histoire étudie la succession des temps, de façon à faire apercevoir les états successifs des sociétés, et par conséquent leurs transformations. Comment l'étude des *transformations* des sociétés peut-elle servir à l'éducation politique ? C'est la deuxième question. — L'histoire étudie des faits passés qu'on n'a plus le moyen d'observer directement, elle les étudie par une méthode indirecte qui lui est propre, la méthode critique. Comment l'habitude de la *méthode critique* peut-elle être appliquée à l'éducation politique ? Voilà la troisième question.

Je vais examiner l'un après l'autre ces trois éléments de l'histoire — sociétés, transformations, critique — et chercher [112] s'ils donnent à l'élève une connaissance qui le rende plus apte à comprendre la vie politique et des habitudes qui le rendent plus apte à y prendre part.

I

L'histoire est une occasion de montrer un grand nombre de faits sociaux ; elle permet de donner des connaissances précises en matière de société.

1° L'enseignement de l'histoire, sous la forme élémentaire, consiste à raconter à l'élève des « histoires » : des batailles, des révoltes, des meurtres, des arrestations, des exécutions. La plupart de ces « histoires » sont des scènes dont les acteurs sont les grands personnages, ceux dont les décisions entraînent la masse d'un peuple ou d'une armée, princes, ministres, généraux, orateurs ; ce sont des actes de la vie politique. — L'enseignement élémentaire consiste aussi à décrire des actes souvent renouvelés, des cérémonies, des fêtes, des procès, des supplices, le recrutement des soldats, la levée des impôts, des séances d'assemblée, des délibérations de conseil secret. Il est inutile, je pense, de préciser ici par des exemples historiques particuliers ; tout professeur voit de quels faits je veux parler.

Toutes ces connaissances, l'élève les acquiert par le procédé le mieux approprié à l'état de son intelligence, sous la forme de cas particuliers. Les uns (par exemple, la bataille de Cannes ou la prise de la Bastille) sont des cas uniques, avec des noms propres de personnages comme dans un conte de fées. Les autres (par exemple, la fête des Panathénées ou les opérations des racleurs du roi de Prusse) sont des cas types, comme dans une description de peuple sauvage. Tous prennent une forme concrète ; ce sont les actes, les aventures ou les paroles d'individus. Ces cas jouent en histoire le même rôle que les « exemples » en grammaire ; ce sont des exemples particuliers qui font voir le fonctionnement du mécanisme général d'une société, [113] comme les « exemples » de grammaire font voir le mécanisme d'une langue.

Ces connaissances élémentaires entrent dans l'esprit sous la forme d'images et y laissent des impressions d'où se dégagent peu à peu des notions, inconscientes et confuses, qui s'évaporeraient si l'élève était livré à ses seules forces. Mais le professeur est là pour l'aider à en prendre conscience et à les éclaircir.

La plus simple est la notion de *peuple*, de nation, d'État. Le mot est abstrait et pourtant il suffit d'un récit pour donner cette notion de façon concrète. De même que chaque peuple a pris conscience de lui-même en se battant contre un autre peuple, l'enfant, dans deux armées en bataille, reconnaît aussitôt deux nations différentes ayant chacune son unité. Les guerres puniques lui donnent la notion d'un peuple romain opposé à un peuple carthaginois ; la guerre de Cent Ans lui donne la notion du royaume de France en lutte contre le royaume d'Angleterre ; ainsi se forme en lui l'idée de l'*État*.

Une notion plus complexe est celle de l'*unité* politique, réalisée par la réunion de plusieurs millions d'hommes sous un même gouvernement. Mais certains épisodes d'histoire intérieure, un changement de souverain, une réforme, peuvent mettre l'élève en possession de la notion d'unité, au moins sous la forme la plus grossière, l'obéissance à un même homme. Quand on lui raconte la scène de l'annulation du testament de Louis XIII, le petit roi Louis XIV âgé de moins de cinq ans, apporté dans les bras de son chambellan, installé sur un trône dominant l'assemblée des plus grands personnages du royaume en présence de MM. du Parlement en robes rouges, prononçant une formule, — ou plutôt, par gaminerie d'enfant, refusant de la prononcer—, et par cette formule décidant du gouvernement de toute la France, l'élève n'a pas grand effort à faire pour acquérir la notion de la monarchie héréditaire absolue. La même impression sera produite par les réformes de Pierre le Grand en Russie.

[114]

Par le même procédé, en lui présentant des exemples vivants, une fête religieuse, un pèlerinage, un duel judiciaire, une assemblée, on met l'élève en présence de ces actes renouvelés qui constituent un usage. Il acquiert ainsi la notion de *coutume*, qui, dans les sociétés à demi-civilisées, se confond avec celle de *droit*.

Dans les États organisés, l'élève trouve des exemples d'actes obligatoires imposés à tous les sujets de chaque État, par un pouvoir officiel, sous forme d'ordonnance, de règlement, de loi. Il acquiert la notion de *règle* légale.

Quand il a vu un appareil de règles établies pour diriger un ensemble d'opérations, la procédure d'un jugement, le recrutement d'une armée,

la levée d'un impôt, l'élection d'une assemblée, il acquiert la notion d'*institutions*.

Le récit des événements donne l'occasion de montrer sur des exemples comment fonctionne un gouvernement. L'élève peut constater que la même espèce d'opérations est faite par un même groupe d'hommes, l'assemblée du peuple à Athènes, le Sénat romain, le Parlement anglais, la cour du roi, le cabinet des ministres. Il acquiert la notion générale d'un *personnel* de gouvernement.

En étudiant les différentes opérations d'un même gouvernement, il voit fonctionner une armée, des tribunaux, des collecteurs d'impôts, en un mot des corps ayant chacun un terrain d'action propre. Il acquiert la notion plus spéciale de *service* et d'*attribution*.

Enfin la nation elle-même lui apparaît comme la réunion de plusieurs groupes différents, chacun formé d'hommes ayant tous la même occupation, le même genre de vie, la même condition, fréquentant les gens de leur groupe beaucoup plus que ceux des autres groupes. L'élève voit à Sparte des Hilotes, des Périèques, des Spartiates ; à Rome les esclaves, la plèbe, la noblesse ; en France les vilains, les bourgeois, les nobles, les clercs. Ces exemples lui donnent la notion de classes.

Ainsi l'enseignement historique, même élémentaire introduit dans l'esprit de l'enfant les notions de peuple, de [115] nation, d'État, de gouvernement, de coutume, de loi, d'institutions, de personnel gouvernemental, de services, d'attributions, de classes sociales : ce sont précisément les phénomènes généraux de la vie politique. C'est dire que l'enseignement de l'histoire familiarise l'élève avec les notions fondamentales de la politique.

J'ai parlé jusqu'ici seulement des connaissances que l'élève tire spontanément des éléments de l'histoire, qui sont les récits d'événements et les descriptions d'usages. Mais ces éléments particuliers et concrets ne sont qu'un point de départ ; ils fournissent une matière au travail de la réflexion abstraite. Le professeur, en faisant réfléchir l'élève sur les faits qu'il vient d'apprendre, peut l'amener à acquérir une nouvelle série de notions.

Dès que l'élève a fait connaissance avec les usages, les lois, l'organisation d'une société passée, on peut les lui faire comparer avec

les usages, les lois, l'organisation correspondants dans la société actuelle qu'il connaît déjà, puisqu'il y vit. On peut lui demander de comparer le guerrier romain au soldat français, l'esclave au domestique, le vilain du Moyen Âge au fermier, l'élection à Rome et l'élection en France. — Quand l'élève a fait connaissance avec plusieurs sociétés passées, Sparte, Athènes, Rome, les Arabes, les royaumes du Moyen Âge, les États modernes de l'Europe, on peut lui demander de comparer entre elles deux sociétés. On peut pratiquer la comparaison sous la forme d'un exercice écrit sur deux colonnes. L'expérience en a été faite⁴⁰, elle a prouvé d'une façon indiscutable que les élèves comprennent ce qu'on leur fait faire.

Les comparaisons font voir la différence entre les différents peuples ou les époques différentes. L'élève s'aperçoit que les hommes ne sont pas tous pareils. Il acquiert la notion de la *diversité* : acquisition précieuse, car elle combat une tendance naturelle très forte à se représenter de même tous les peuples et tous les temps. Cette diversité, aperçue [116] dans les usages matériels, les romantiques l'ont appelée *couleur locale*. Ils n'avaient pas tout à fait tort d'être fiers de leur découverte, puisqu'elle leur donnait une notion qui avait manqué à tous leurs devanciers.

En obligeant l'élève à regarder de plus près, le professeur l'amènera à découvrir en quoi l'usage d'un peuple diffère de l'usage des autres peuples, en quoi l'organisation d'une société diffère de l'organisation des autres sociétés ; il lui apprendra à analyser les usages et les sociétés pour en dégager les traits distinctifs. L'élève acquiert ainsi la notion des *caractères* (d'un usage ou d'une société) : notion capitale, car elle seule permet de reconnaître avec précision la nature de chaque société.

Pour désigner chacun de ces traits distinctifs, l'élève est amené à employer des termes précis (tels que démocratique, aristocratique, absolutiste, féodal, corporatif, milice, guerriers, armée permanente), et à mettre sous chaque mot une idée précise. Il acquiert un vocabulaire de termes techniques, qui sont justement les mots de la langue politique. Mis en possession de notions et de termes précis, il peut sortir du vague où vivent tous ceux qui n'ont pas reçu d'éducation spéciale ; il a un

⁴⁰ Voir La Revue Universitaire, juin 1896.

instrument qui lui permet de parler politique — et de penser politique — avec précision.

Ces connaissances que l'élève acquerra en étudiant l'histoire des sociétés passées, il pourrait les acquérir en observant les sociétés vivantes ; on peut concevoir qu'on lui montrerait la vie actuelle de la France et même qu'on le ferait voyager dans d'autres pays. La connaissance serait plus directe et l'impression bien plus forte. Quiconque vit dans un pays étranger est forcé de le comparer avec son pays et acquiert sans y penser la notion de caractère. Mais cette méthode, qui serait logiquement plus rationnelle, exigerait un déplacement continu, et des visites en des lieux variés où il ne serait guère commode de mener l'élève, des salles d'assemblée, des cours, des cabinets de prince, des lieux d'exécution, chez des civilisés, chez des barbares [117] et même sur des champs de bataille. L'enseignement de l'histoire est un expédient pratique pour suppléer au voyage, il permet à l'élève de faire connaissance, d'une façon plus superficielle, mais bien plus étendue, avec les différents types d'actes qui constituent la vie politique.

2° Ces connaissances, acquises par l'enseignement historique, quelle action ont-elles sur l'intelligence de l'élève ?

Tout d'abord elles lui permettent de se représenter par l'imagination des choses qui risqueraient de rester à l'état de mots parce qu'elles ne sont pas directement représentables. Un État, un gouvernement, une loi, une institution, une classe sociale, des caractères, rien de cela ne se voit ; ce sont des choses invisibles, des « abstractions » comme on dit vulgairement (ce qui est une façon polie de dire d'une chose qu'elle n'existe pas). La plupart des hommes — à plus forte raison la plupart des enfants — ne comprennent vraiment que ce qu'ils voient ; ils parlent, sans doute, aussi des choses invisibles, parce qu'ils répètent des mots qu'ils ont entendus ; mais sous ces mots ils ne mettent aucun sens. C'est une expérience qu'on a l'occasion de faire quand on est examinateur du baccalauréat. La grande majorité des candidats, dans l'épreuve de géographie, savent de quoi ils parlent ; ils savent ce que c'est qu'un fleuve, une montagne, une falaise. En histoire, au contraire, quand ils parlent de parlement, de constitution, de régime représentatif, la plupart ne savent pas du tout ce qu'ils veulent dire. C'est que les

phénomènes géographiques se voient parce qu'ils sont matériels ; les faits politiques sont invisibles parce qu'ils sont psychologiques ou sociaux. L'histoire, à condition de savoir utiliser les exemples, donne un moyen de rendre représentables ces faits invisibles. L'intelligence de l'élève, familiarisée avec les exemples politiques que l'histoire lui a fournis, devient capable de se représenter les faits politiques.

Il y a une espèce d'imagination (on peut l'appeler historique ou sociale), qui se développe par l'exercice ; elle consiste en images confuses et très nombreuses qui permettent [118] de se représenter l'ensemble d'une scène, d'un événement, d'une institution, même d'une société. Le groupe d'images qu'on peut mettre sous chaque mot de la langue politique n'est qu'une approximation grossière, très inférieure aux images exactes des sciences naturelles ; mais c'est du moins un moyen de savoir à peu près de quoi on parle, de ne pas opérer dans le vide avec des formules scolastiques.

L'acquisition des notions fondamentales de la politique et l'habitude de se servir avec précision du vocabulaire politique rendent l'élève beaucoup plus apte à comprendre une société, c'est-à-dire à apercevoir les rapports qui unissent entre eux les hommes qui la forment : la division en classes, l'organisation du gouvernement, le recrutement du personnel, la répartition des opérations, le mécanisme des fonctions. Cette aptitude s'applique à toutes les sociétés, passées ou présentes ; mais celle qui intéresse le plus l'élève, celle qu'il lui est le plus utile de comprendre, c'est la société où il vit, dans le moment où il y vit. Pour la comprendre, ce qu'il a le plus besoin de connaître en détail, ce sont ses antécédents historiques et ses alentours géographiques immédiats. Les événements du XIX^e siècle agissent plus fortement sur la France contemporaine que ceux du XII^e, les peuples européens plus fortement que les Chinois. Voilà pourquoi les rédacteurs du nouveau programme, voulant faire de l'histoire un procédé d'éducation politique, ont donné une part prépondérante aux deux derniers siècles parce qu'ils sont les plus voisins de nous, aux peuples d'Europe parce qu'ils sont en relations plus étroites avec la France. L'enseignement de l'histoire devient ainsi un moyen de faire comprendre à l'élève la condition actuelle de son pays en lui en montrant les causes immédiates dans le passé.

Comment ces connaissances et ces habitudes d'esprit peuvent-elles agir sur le caractère de l'élève ? L'homme sans éducation spéciale est incapable de comprendre le mécanisme — ou l'organisme — très

compliqué qu'est une société, surtout contemporaine. Ce mécanisme n'est intelligible que [119] lorsqu'on connaît la façon dont il s'est formé. À quiconque n'en a pas étudié la formation, une société apparaît ou comme un chaos incohérent (c'est le sentiment de Jean-Jacques Rousseau) ou comme un arrangement mystérieux et providentiel (c'est l'impression de Burke et de son disciple Taine). Elle inspire ou un dégoût méprisant ou un respect superstitieux, en tout cas la crainte d'y toucher, soit qu'on n'espère rien tirer de bon de ce chaos, soit qu'on se fasse scrupule de détraquer ce mécanisme providentiel.

L'habitude d'analyser des sociétés pour voir comment elles fonctionnent amène à considérer une société (et un gouvernement) comme un ensemble de rapports parfaitement intelligible. L'expérience de l'histoire montre que les révolutions sont un phénomène rare, très exceptionnel, qu'une société est une organisation très stable, qu'il est beaucoup plus facile de conserver que de changer. Cette habitude et cette expérience dissipent le sentiment de malaise et de timidité, naturel aux gens incultes, très général aussi chez les « lettrés » qui n'ont pas étudié le passé au point de vue politique. L'homme qui a reçu une éducation historique se sent moins étranger à la vie sociale et politique ; il regarde la société sans défiance et sans superstition, comme un phénomène naturel qui lui est familier.

Il est normal de s'intéresser aux opérations qu'on connaît et qu'on comprend bien. Ce sont surtout les amateurs d'un sport qui fournissent les spectateurs de ce sport ; les cavaliers s'intéressent volontiers à une course de chevaux. L'homme qui a eu une éducation historique s'intéressera plus facilement au spectacle de la vie politique. Or celui qui s'intéresse à une opération a la tentation d'y prendre une part active ; par ce moyen la connaissance agit sur l'activité ; l'étude de la vie politique pousse à entrer dans l'action politique. Ce n'est pas un hasard qu'en France les historiens (Guizot et Thiers) soient entrés dans la politique plus avant que les lettrés et qu'en Allemagne les professeurs de l'Assemblée de 1848 aient été surtout des professeurs d'histoire.

[120]

II

J'ai parlé de l'action de l'enseignement de l'histoire en tant qu'il fait connaître des sociétés à un moment donné ; ce n'est là qu'une partie de l'enseignement. L'histoire étudie aussi les états passés *successifs* d'une même société ; c'est même son caractère propre, par quoi elle diffère de l'observation des sociétés vivantes ; ici elle ne peut pas être remplacée par un voyage à l'étranger.

1° La forme élémentaire des faits passés, c'est l'*événement*. En dehors des actes qui se renouvellent fréquemment et constituent les coutumes ou les institutions, l'histoire montre des actes qui ne se produisent qu'une seule fois, sous la forme d'accident, des actes tels qu'un combat, une révolte, une délibération, une exécution. Comme on n'a pas le temps d'étudier tous ces faits un par un, on en rassemble un très grand nombre sous un nom commun (guerre, révolution, réforme, persécution) ; on en forme un *événement*. C'est une notion vulgaire qui se crée spontanément dans la langue des contemporains. En outre, les historiens fabriquent des ensembles plus vastes que les contemporains n'ont pas pu apercevoir : l'Invasion, la guerre de Cent Ans, la Réforme.

Les événements ont toujours tenu la place la plus large dans l'attention des contemporains et des historiens, parce qu'étant exceptionnels, ils frappaient les imaginations et intéressaient la curiosité plus fortement que les faits habituels. De même, dans un village, les femmes qui causent devant les portes parlent plus volontiers de l'accident arrivé la veille que des coutumes du pays. Il n'est donc pas étonnant que les événements tiennent aussi la plus grande place dans l'enseignement de l'histoire. Mais bien qu'ils y aient été introduits pour des motifs de curiosité qui ne sont plus les nôtres, ils sont pourtant bien à leur place, pour un motif que nos devanciers ne soupçonnaient pas : parce qu'ils sont de bons instruments d'éducation politique, des [121] instruments plus efficaces que l'étude des institutions. Car ce qui domine la vie politique réelle, ce ne sont pas les institutions officielles, ce sont les événements.

L'événement a l'avantage pratique de se présenter sous la forme la plus intéressante pour des enfants : c'est une série de scènes dramatiques entre des individus. Dans ces scènes, l'élève livré à lui-même ne verrait que le drame, les actes, les paroles, les sentiments des

personnages. Mais le professeur peut lui faire voir plus loin, les résultats des actes ; je crois même qu'il doit lui donner l'habitude de chercher toujours à se rendre compte des conséquences d'un événement. Quand l'élève se sera intéressé au drame du 14 juillet, à Camille Desmoulins, au peuple réuni au Palais-Royal, aux « héros de la Bastille », à l'assaut, au massacre des Suisses, il deviendra facile de lui faire constater les résultats de ce drame : le roi obligé de renvoyer ses troupes, le peuple de Paris créant une municipalité et une garde civique, les autres villes imitant Paris, — tous faits qui constituent une transformation profonde de l'état politique de la France.

On peut opérer de même sur ces longues chaînes d'aventures que nous appelons un événement, d'autant plus qu'un enseignement raisonnable ne retiendra parmi les aventures que celles qui ont eu une conséquence facile à constater. Ainsi l'étude des événements, qui forme la partie la plus vivante de l'enseignement, aboutira d'elle-même à une étude des transformations. La réflexion de l'élève, aidée par le professeur, le conduira toujours d'une scène à ses conséquences et d'un événement à la constatation des changements qu'il a produits.

L'effet des événements est de transformer la société ; elle n'est plus après un événement ce qu'elle était avant. La France après la Révolution n'est plus la France de l'ancien régime. Les différences sont assez fortes pour qu'un élève les aperçoive. Il acquiert ainsi une notion que seule l'histoire peut donner : la notion de *transformation sociale*. Il voit qu'une nation peut, — dans un espace parfois assez [122] court, — changer de gouvernement, de lois, d'institutions, même d'organisation sociale.

Quand ses études auront porté sur une suite de quelques siècles, il pourra constater chez un peuple une transformation radicale. Il pourra même, quand il s'est produit des invasions, voir dans le même pays une succession de sociétés différentes. Tout a changé sur le territoire français en dix-huit siècles, langue, religion, organisation sociale, gouvernement. En Angleterre aussi ce sont des peuples qui se remplacent les uns les autres, Bretons, Saxons, Danois, Normands.

Ce que l'élève verra le mieux, ce seront les transformations brusques, les conquêtes, les révolutions. Mais il dépend du professeur de lui faire apercevoir aussi les transformations graduelles, moins apparentes. Il suffira de retirer de la masse des faits une catégorie

spéciale d'usages, d'institutions, de conditions sociales, de les montrer à différents moments successifs, de faire comparer entre eux ces moments pour en faire apercevoir nettement la différence (par exemple, la différence d'armement des chevaliers au X^e, au XII^e, au XIV^e, au XV^e siècle ; la condition des paysans au X^e, au XV^e, au XVIII^e, au XIX^e siècle ; le recrutement de l'armée du XV^e au XIX^e siècle). On aura montré à l'élève un cas d'évolution graduelle.

Ainsi l'histoire aura donné le moyen de faire acquérir à l'élève, sous la forme frappante d'exemples, les notions fondamentales d'*événement*, de *transformation* sociale, et même d'*évolution*.

2° À quoi peuvent servir ces notions ? Comment agissent-elles sur l'intelligence et l'activité ?

Il n'est pas douteux qu'une des grosses difficultés, pour comprendre les faits de la vie politique, soit l'impuissance à se représenter le changement dans une société. La tendance naturelle de l'homme, — très apparente chez les individus ou les groupes sans instruction, — est de s'imaginer la société immuable comme la nature. Il voit les actes humains se reproduire régulièrement comme le lever et le [123] coucher du soleil ; il voit les hommes fixés dans leur condition sociale comme les animaux ou les plantes dans leur constitution biologique. Pour s'expliquer ses actes ou ceux de ses voisins, il dit : « C'est la coutume. » Il s'habitue à sentir la coutume comme une puissance naturelle irrésistible. L'autorité, qui s'exerce sous forme d'ordres impératifs ou de lois, avec la menace d'une sanction, lui apparaît comme une force extérieure et supérieure à la société ; il la subit comme la grêle et les inondations. Il est ainsi amené à confondre les usages, les institutions, les lois d'origine humaine avec les lois naturelles, les « nécessités qui dérivent de la nature des choses » ; il prend les forces sociales pour des forces naturelles.

Cette conception a de graves conséquences pratiques. Si la société est immuable comme la nature, il est inutile de travailler à la changer ; mieux vaut réserver son effort pour s'adapter à la société comme on s'adapte à la nature, en essayant de s'y faire une place avantageuse. Ce sentiment d'impuissance produit la résignation aux maux sociaux comme à des maux naturels. L'attitude normale de l'homme est celle du paysan qui supporte l'injustice et les abus de pouvoir comme il subit

la sécheresse et les disettes. Chez les hommes cultivés l'impuissance mène à l'indifférence ; c'est le scepticisme de Montaigne : À quoi bon se remuer puisqu'on ne peut rien changer ? Ou même on essaie de profiter personnellement des abus du régime ; c'est la forme d'égoïsme qu'on appelle aujourd'hui « l'arrivisme ».

Il n'est donc pas indifférent de préserver les jeunes gens contre ces dispositions d'esprit en leur faisant acquérir les notions de changement social et d'évolution. L'homme qui sait les sociétés changeantes est dans un état d'esprit radicalement différent de celui qui les croit immuables. Les lois, les institutions, les autorités lui apparaissent non plus comme des conditions de vie naturelles et inéluctables, mais comme des arrangements transitoires et modifiables. Il sait qu'elles n'ont pas toujours existé, qu'elles ont été créées par des conventions ou par des circonstances ; il en [124] conclut qu'elles peuvent être changées par d'autres conventions ou d'autres circonstances.

De cet état d'esprit résultent plusieurs conséquences pour la sensibilité et par conséquent pour les actes. L'homme, même cultivé, s'il n'a pas étudié les changements sociaux que l'histoire seule peut enseigner, est porté à se représenter chaque peuple sous une figure immuable, avec un caractère fixe ; il en vient naturellement à attribuer toute l'organisation sociale de ce peuple à son tempérament ; c'est la thèse de « l'école historique » allemande ; elle explique l'histoire de chaque peuple par « l'esprit » propre à ce peuple (*Volksgeist*) ; Taine en a fait la théorie de la *race*.

Cette conception mène au fatalisme conservateur. Chaque nation a ses institutions propres, produit de son tempérament spécial, appropriées à sa race ; elle ne peut pas les changer. Si elle essaie de le faire, elle tombe dans le chaos ; c'est, d'après Taine, toute la philosophie de l'histoire de la France depuis la Révolution.

Au contraire, l'homme qui a suivi dans l'histoire les états successifs d'un même peuple sait qu'à des époques différentes, les conditions de vie étant devenues différentes, ce peuple a changé de genre de vie, de religion, de régime social et politique, au point de paraître tout à fait différent. Le peuple anglais au XVI^e siècle est agricole, absolutiste, centralisé, faiblement religieux, pourvu d'une classe moyenne de paysans ; c'est exactement l'inverse de l'Angleterre du XIX^e siècle. On voit même les caractères respectifs de deux peuples se renverser d'une

époque à l'autre. Au XVII^e siècle ce sont les Anglais qui tiennent le rôle de peuple révolutionnaire ; on dit qu'ils ont « l'humeur changeante » (Montesquieu) ; les Français sont alors le peuple monarchiste et conservateur. Au XIX^e siècle, c'est l'inverse. Les tempéraments ont-ils été intervertis ? Non. C'est donc que le régime d'un peuple tient, non à une cause immuable, mais à des conditions changeantes. Ainsi se trouve secoué le fatalisme de la race.

Nous vivons dans un temps de transformations rapides, [125] et nos élèves en verront certainement se faire autour d'eux. Si l'étude de l'histoire leur a donné la connaissance précise des transformations, ils seront tout autrement préparés à accueillir ces changements que s'ils avaient gardé la tendance naturelle de l'humanité. L'homme à qui la société paraît une partie de la nature immuable, quand il voit changer quelque chose, est dérouteré et effrayé comme par un tremblement de terre. Instinctivement, il compare la société à un édifice ; s'il bouge, il va s'écrouler. Ce sentiment n'est pas seulement normal chez l'homme du peuple inculte, il est parfois plus fort encore chez le spécialiste. Le fonctionnaire, qui a passé sa vie à opérer d'une certaine façon, devient incapable de ne pas regarder comme une destruction irréparable un changement dans le mécanisme de son administration. L'homme instruit par l'histoire a vu dans le passé un si grand nombre de transformations, et même de révolutions, qu'il ne s'effare plus quand il en voit une dans le présent. Il a vu plusieurs sociétés subir des changements profonds, de ceux que les gens compétents déclaraient mortels, et qui ne s'en portent pas plus mal. Il sait même que les sociétés les plus prospères à la fin du XIX^e siècle sont celles qui ont traversé quelques révolutions depuis le XVII^e siècle ; seul, en Europe, l'Empire russe n'en a pas connu. Cela suffit pour le guérir de la peur irréfléchie du changement et du conservatisme opiniâtre à la façon des Tories anglais.

L'homme instruit par l'histoire aura appris aussi que les différentes parties d'un régime social et politique ne sont pas également sujettes aux transformations. Il peut distinguer, parmi les institutions et les coutumes, celles qui changent plus lentement, parce qu'elles tiennent à des conditions plus durables, celles au contraire qui sont plus instables et qu'il est plus facile de changer. Il aura appris que l'organisation sociale et le droit privé sont plus stables et se modifient plus lentement que le régime du gouvernement central. Quand il prendra part à la vie

publique, il saura ce qu'on peut espérer changer vite et ce qu'on ne peut [126] modifier que graduellement. Il aura une règle pour son activité. Sur les parties de la société où les changements ne peuvent se faire que lentement, il se résignera à opérer pas à pas, sans tenter de transformation brusque ; son instruction historique lui inspirera la prudence. Sur les parties où les changements peuvent être rapides, il emploiera des procédés d'action plus rapides ; son instruction historique lui inspirera la confiance.

Enfin l'étude des transformations lui aura appris par quels procédés pratiques les sociétés se transforment, par réformes volontaires, par évolution graduelle, par révolution. Si on lui a fait regarder nettement la marche de ces différents procédés, il aura constaté certaines conditions générales de la vie sociale qui lui serviront à diriger sa conduite. D'abord, il aura vu que les noms de peuple, de corps, d'institution (Français, Anglais, Parlement, noblesse, clergé) sont une cause permanente d'illusions, car à deux siècles différents, le même nom recouvre des hommes radicalement différents. On oublie facilement que les hommes nés au XVII^e siècle étaient tous morts avant la fin du XVIII^e siècle, tous remplacés par des hommes nouveaux. Les hommes nouveaux peuvent ressembler aux morts par certains traits, mais ils en diffèrent par d'autres ; on n'a donc pas le droit de raisonner de ce qu'ont fait les uns à ce que feront les autres. Ainsi l'homme instruit sera préservé des faux pronostics qu'on fait en opérant sur l'identité des noms.

Ce n'est qu'un avantage négatif ; en voici de positifs. Si notre élève a bien compris le jeu des transformations sociales par la mort d'une génération et l'avènement d'une génération nouvelle, il verra les procédés à employer pour amener une transformation. Le régime d'un peuple est un ensemble d'arrangements pris par des hommes presque tous morts aujourd'hui ; nous sommes gouvernés par des morts. Pour changer de gouvernement, c'est aux vivants qu'il faut s'adresser. Les arrangements pris par les morts reposaient sur les conditions de vie de leur temps. Quelques-unes [127] étaient des conditions matérielles profondes qui subsistent encore ; il n'est pas en notre pouvoir de les changer. Mais beaucoup d'autres étaient des conceptions, des préjugés, des habitudes d'esprit, des modes, des fraudes au profit des privilégiés, des mensonges à demi-conscients. Tout cela dans une génération résulte de l'éducation, de l'opinion publique, des lectures. Tout cela

peut devenir différent dans une autre génération, qui aura reçu une autre éducation soit à l'école, soit dans la vie, par les livres ou par la propagande orale.

L'homme instruit par l'histoire sait par quels procédés il peut espérer obtenir des changements. Il sait que ces changements de conception politique, de tournure d'esprit, de mode intellectuelle, ne se produisent pas brusquement dans la grande masse d'une société à la fois et que, s'ils se produisent chez quelques individus seulement, ces novateurs isolés seront impuissants à entraîner tout un peuple. Il est mis en garde contre deux erreurs en sens inverse : d'une part, la croyance au progrès continu, sortant fatalement d'un instinct naturel des masses ; d'autre part, la théorie de l'action décisive des grands hommes, qui mène au culte des héros. Il sait que, pour arriver à appliquer une idée nouvelle, il faut des intermédiaires entre le novateur qui l'a conçue et la masse à laquelle il faudra la faire accepter.

Ainsi l'étude des transformations nous affranchit de deux sentiments inverses, mais également dangereux pour l'activité. L'un est l'impression qu'un individu est impuissant à remuer cette masse énorme d'hommes qui forment une société : c'est un sentiment d'impuissance qui mène au découragement et à l'inaction. L'autre est l'impression que la masse humaine évolue toute seule, que le progrès est inévitable : d'où sort la conclusion que l'individu n'a pas besoin de s'en occuper ; le résultat est le quiétisme social et l'inaction.

Au contraire, l'homme instruit par l'histoire sait que la société peut être transformée par l'opinion, que l'opinion ne se modifiera pas toute seule et qu'un seul individu est [128] impuissant à la changer. Mais il sait aussi que plusieurs hommes, opérant ensemble dans le même sens, peuvent modifier l'opinion. Cette connaissance lui donne le sentiment de son pouvoir, la conscience de son devoir et la règle de son activité, qui est d'aider à la transformation de la société dans le sens qu'il regarde comme le plus avantageux. Elle lui enseigne le procédé le plus efficace, qui est de s'entendre avec d'autres hommes animés des mêmes intentions pour travailler de concert à transformer l'opinion, soit par l'éducation des jeunes générations, soit par la propagande sur les adultes, en s'adressant de préférence aux jeunes gens dont l'esprit est plus capable de recevoir de nouvelles impressions.

III

Il me reste enfin à indiquer comment l'enseignement de l'histoire peut servir à l'éducation politique en habituant l'élève à employer la méthode propre à l'histoire, la méthode critique. Ici je serai beaucoup plus bref, car il s'agit d'une action facile à expliquer.

Je ne me figure pas que le professeur d'enseignement secondaire exposera méthodiquement à des enfants les principes de la critique historique comme on peut faire dans une Faculté. Mais il aura assez d'occasions, s'il veut, sans employer aucun terme technique, de donner l'impression de ce qu'est la critique. L'occasion se présentera surtout sous deux formes :

1° Il y a des cas où le professeur est obligé de faire connaître une légende ou une anecdote apocryphe parce qu'elle est consacrée par une tradition célèbre ou parce qu'elle a agi sur les actes mêmes d'un peuple. On ne peut pas dissimuler aux élèves les noms de Lycurgue, Thésée, Achille, Romulus, Guillaume Tell ; ni le vase de Soissons, ni l'olifant de Roland ; ni « l'État c'est moi », ni le « *Morianur pro rege nostro* ».

La légende tient une trop grande place dans les littératures [129] historiques de tous les peuples pour qu'on puisse empêcher l'élève d'entrer en contact avec elle. Mais on est obligé de l'avertir qu'elle n'est pas exacte ; parfois même elle contient des éléments fantastiques qui suffiraient à avertir l'élève (Thésée et le Minotaure, Romulus enlevé au ciel). Le professeur est amené ainsi à faire à l'élève, même enfant, cette réflexion qu'une histoire peut être racontée, — et même imprimée, — et pourtant n'être pas vraie. C'est une expérience qu'il a déjà faite avec les contes de fées, mais il savait être dans un monde imaginaire. Maintenant il fait la même expérience sur le terrain de l'histoire, de ce qu'il regarde comme la réalité. Il constate qu'il y a deux sortes de récits, les uns vrais, les autres légendaires, c'est-à-dire faux, mais pourtant acceptés comme vrais par beaucoup de gens. C'est le premier éveil de l'esprit critique.

2° Il y a d'autres cas où, sur un même fait, nous connaissons deux récits contradictoires, par exemple la prise de Rome par les Gaulois racontée de deux façons opposées par Polybe et par Tite-Live, ou le rôle de Pierre l'Hermitte dans la prédication de la première croisade. L'élève connaîtra les deux traditions, parfois même il trouvera deux récits contradictoires dans les livres scolaires à sa disposition. Il aura forcément l'impression qu'un des deux récits est faux. Il apprendra ainsi qu'un même fait peut être raconté de deux façons opposées ; par conséquent que tout narrateur ne dit pas la vérité, et qu'il y a des narrateurs de valeur différente. Le professeur peut profiter de cette impression pour faire remarquer à l'élève la différence de valeur de deux traditions et ainsi lui donner la notion de la différence des sources. Peut-être, quand l'élève lui paraîtra assez intelligent, arrivera-t-il à lui faire chercher pourquoi un récit est plus vrai que l'autre, et à lui faire constater que le témoin direct est mieux informé que celui qui opère sur des ouï-dire.

Ainsi, sans avoir prononcé aucun terme technique, on aura fait acquérir à l'élève les notions rudimentaires de la [130] critique : différence entre la légende et l'histoire, valeur différente des sources ; — peut-être même la notion de la supériorité du témoignage direct.

Ce sera une brèche décisive faite dans la crédulité naturelle. L'élève sera mis en état de lutter contre la tendance naturelle à accepter sans examen tout ce qui est raconté. Il n'aura plus, comme l'homme inculte, le respect superstitieux de toute tradition, ou, comme l'homme à demi cultivé, le respect de l'imprimé. Il aura même dépassé le lettré sans culture historique qui accepte sans défiance tout récit dont la forme lui paraît belle. Il aura acquis l'aptitude à pouvoir douter, qui est le rudiment du doute méthodique sur lequel se fonde l'exercice de la critique. Il aura commencé à prendre l'habitude de ne pas tout croire sans examen, l'habitude d'attendre jusqu'à ce qu'il sache d'où sort un récit, l'habitude de se défier s'il n'arrive pas à en connaître la provenance : habitudes utiles dans toutes les occasions, même dans la vie privée, car elles suffisent pour préserver des erreurs les plus grossières qu'on commet en se laissant faire son opinion par la rumeur publique ; habitudes nécessaires dans la vie publique, pour un juge ou un juré ; plus nécessaires encore dans la vie politique, où l'on ne peut guère se diriger que sur des informations prises à des sources tendancieuses. En pratique, l'élève, devenu homme, n'aura d'autres

sources d'information politique que les journaux ; il est indispensable qu'il puisse ne pas être la dupe et le prisonnier de son journal. S'il a acquis l'habitude, même élémentaire, de la critique, il l'appliquera aux journaux ; il saura se défier des affirmations, rechercher la provenance des nouvelles, examiner la tendance des appréciations. Il arrivera peut-être même à lire plusieurs journaux de tendances différentes et à les comparer entre eux. Il sera capable de s'informer avec critique et de juger avec indépendance.

Nous voici enfin arrivés au point où il est possible de conclure par une réponse.

[131]

L'enseignement de l'histoire peut-il préparer à la vie politique ? Oui, puisqu'il donne des connaissances et des idées, parfois même des sentiments et des habitudes qui rendent l'élève plus apte à comprendre la vie politique et plus désireux d'y prendre part : la connaissance précise des phénomènes politiques (nation, gouvernement, lois, institutions, classes sociales) ; — les idées de caractères, diversité, transformation, évolution ; — le goût de la vie politique, le sang-froid politique, la prudence, la confiance ; — les moyens pratiques de s'informer sûrement en matière politique.

Par quels moyens l'enseignement donne-t-il l'éducation politique ? En présentant à l'élève, sous forme d'exemples, et en l'aidant par la réflexion à transformer en idées conscientes, les connaissances, les notions et les habitudes que je viens de rappeler.

Comment l'histoire doit-elle être enseignée pour servir d'éducation politique ? Il faut que l'enseignement soit dirigé de façon à donner ces connaissances, ces notions et ces habitudes : cela dépend des professeurs d'histoire.

Est-il utile de donner cette éducation politique ? La réponse dépend du but qu'on se propose en élevant les jeunes gens. Les éducateurs qui cherchent à faire des sujets soumis à leur prince, ou des fidèles soumis à leurs pasteurs, répondront non. C'était la réponse de l'ancienne Université et des Jésuites, au XVIII^e siècle. Les collèges n'enseignaient pas l'histoire ; ils donnaient à leurs élèves la foi en la tradition, le

respect des puissances établies, la crainte ou le dégoût de la vie publique.

Nous vivons dans une démocratie représentative et laïque. Nos élèves sont destinés à être tous des électeurs ; beaucoup seront des élus ou des fonctionnaires ; ils auront un jour à diriger les opérations politiques de leur pays. C'est l'enseignement secondaire, en France, qui forme tous les hommes appelés à devenir des dirigeants ; la plupart ne recevront pas d'autre enseignement, car les Facultés de [132] droit, pour divers motifs, ne donnent pas d'instruction historique.

Puisque l'histoire est le véritable enseignement civique, c'est sur les professeurs d'histoire que retombe la mission de faire l'instruction politique des futurs citoyens.

[133]

Études de politique et d'histoire**II. ENSEIGNEMENT****Chapitre 3**

**Le régime de l'enseignement
supérieur des lettres,
analyse et critique ⁴¹****I. LES ORIGINES**[Retour à la table des matières](#)

Le régime de l'enseignement supérieur des lettres a ses racines dans l'Université du Moyen Âge ; mais aucun enseignement d'université ne s'est éloigné autant du type primitif. La Faculté des arts était une école préparatoire pour les trois facultés professionnelles, théologie, droit, médecine ; elle enseignait le latin qu'il fallait savoir pour suivre les cours des autres facultés en un temps où tout s'enseignait en latin. Elle s'était peu à peu dispersée dans les collèges où les jeunes garçons apprenaient la grammaire et la rhétorique, et s'était détachée de l'Université. Elle se perpétue sous la forme de notre enseignement secondaire.

L'enseignement supérieur portant sur les mêmes matières que celles de l'ancien enseignement des collèges n'a été vraiment organisé qu'au XIX^e siècle. Pour le constituer, la France et l'Allemagne, qui jusque-là

⁴¹ Publications du Musée Pédagogique (Nouvelle série), V. Paris, imprimerie nationale, 1904.

suivaient le même système, ont adopté deux méthodes différentes et il s'est créé deux types d'enseignement supérieur, le français et l'allemand.

L'Allemagne a conservé le mécanisme extérieur du Moyen Âge. La *Faculté de philosophie*, où sont réunies toutes les études théoriques, reste partie intégrante de l'Université. Mais cette Faculté, très maigre et peu considérée au XVIII^e siècle, a été grossie et relevée dans l'estime [134] publique par la création d'un grand nombre de chaires. Toutes les branches de la science y ont été introduites une à une ; on y a fait entrer toutes les sciences mathématiques, physiques, naturelles (de notre Faculté des sciences), toutes les études historiques, philologiques, philosophiques (de notre Faculté des lettres), et même les arts plastiques et la musique. L'habitude s'est prise d'y nommer professeurs les savants connus par leurs travaux personnels. Peut-être n'était-ce qu'une tradition irréfléchie, fondée à l'origine sur cette idée naïve que, pour enseigner la science, il faut des savants. Le résultat a été de transformer la Faculté de philosophie en un établissement supérieur de science. Comme on n'avait pas créé d'écoles spéciales, tous les étudiants qui, pour se préparer à leur carrière, avaient besoin d'apprendre une des sciences enseignées par les professeurs de la Faculté, sont venus à la Faculté ; la plupart se destinaient à être professeurs de l'enseignement secondaire (*Lehrer*). La Faculté de philosophie allemande est devenue ainsi l'établissement où se rencontrent tous les savants et tous les étudiants, elle est à la fois le centre de la production scientifique et l'école de préparation professionnelle. Bien qu'elle reste officiellement au dernier rang, elle surpasse les trois autres Facultés par le nombre et l'illustration de ses professeurs ; presque tous les grands noms de la science allemande lui appartiennent.

Le régime français a été fondé sur deux idées plus raffinées, la division du travail et la sélection des meilleurs sujets. On a voulu distinguer entre l'enseignement et la science ; on a voulu trier une élite d'étudiants. On a donc décidé de choisir par un concours un petit groupe de jeunes gens destinés à une même carrière et de le mettre sous la direction de professeurs chargés d'enseigner la science, non de la faire. Ainsi, ont été créées les *Écoles* spéciales avec un personnel peu nombreux de professeurs et d'étudiants : d'abord l'École normale pour préparer les futurs professeurs de l'enseignement secondaire, puis [135]

l'École des chartes pour préparer les futurs archivistes. La science restait confiée à un établissement sans étudiants, le Collège de France.

Cependant Napoléon, voulant restaurer l'appareil extérieur des Universités de l'ancien régime, avait créé la Faculté des sciences et la Faculté des lettres (qui représentaient les deux sections de la Faculté des arts). Ces Facultés des lettres, formées de cinq professeurs chargés chacun de l'ensemble d'une science (philosophie, histoire, langue et littérature antique, française, étrangère), isolées dans une ville sans autre établissement scientifique, n'étaient que des collèges supérieurs sans élèves. N'ayant aucun travail à leur donner, on les chargeait de faire passer les examens de l'ancienne Université, le doctorat, la licence, et surtout le baccalauréat devenu le contrôle des études d'enseignement secondaire, depuis que les collèges s'étaient détachés de l'ancien corps de l'Université. Le reste de l'année, les professeurs, à défaut d'étudiants, faisaient des cours publics pour les oisifs de la ville. La division du travail entre la science et l'enseignement avait donné des écoles spéciales sans enseignement scientifique et des facultés sans étudiants.

La pratique modifia un peu le régime. Ces écoles spéciales se transformèrent pour donner à leurs élèves une instruction scientifique. Ainsi l'École normale est devenue une « petite Université », la seule qui eût des étudiants ; l'École des chartes a été un fragment d'université pour l'étude du Moyen Âge, la seule qui ait eu une production régulière de travaux scientifiques ⁴². Mais la Faculté des lettres restait un bureau d'examen pour les études d'enseignement secondaire et une université populaire pour la bourgeoisie. Les Écoles spéciales ne recevant qu'une petite élite, la grande majorité des apprentis professeurs restaient répétiteurs, sans autre contact avec la Faculté que [136] l'examen de licence ; ils devenaient professeurs sans avoir jamais été étudiants, n'ayant reçu dans leur vie d'autre enseignement que celui du lycée qu'ils allaient donner à leur tour. Le régime faisait le vide dans l'enseignement supérieur et déprimait l'enseignement secondaire.

La France a eu, même avant la guerre de 1870, l'impression que l'expérience avait condamné son régime et prononcé en faveur du

⁴² « Avant 1870, l'École historique française était surtout, à cause de l'École des chartes, représentée par des médiévistes. » Ch. V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique*, p. 389.

régime allemand. Duruy, avec les moyens restreints dont il disposait, a introduit en France le type d'établissement qui venait d'assurer à l'Allemagne une supériorité incontestée dans les sciences philologiques et historiques. Ne pouvant ni supprimer, ni transformer l'ancien appareil, il a créé à Paris l'*École pratique des hautes études* qui, malgré son titre, est, non une école à la française, mais une Faculté à l'allemande, car tous les étudiants y sont admis et les professeurs sont des savants chargés d'enseigner par la pratique les procédés du travail scientifique.

La guerre de 1870 a accéléré le mouvement. L'Université allemande a passé dès lors pour le type idéal d'école supérieure. Alors la France et l'Allemagne, qui depuis la Révolution suivaient deux voies divergentes, se sont rapprochées. La France, abandonnant son régime, a adopté le régime formé en Allemagne par l'évolution du XIX^e siècle ; elle a reconstitué des Universités.

La Faculté des lettres a été transformée plus profondément qu'aucune autre. On a augmenté le nombre des professeurs et des enseignements, créé des bibliothèques, des instituts, des salles de travail. On y a attiré les étudiants, surtout, comme en Allemagne, les futurs professeurs des établissements secondaires. On y a organisé un enseignement approprié aux étudiants. La Faculté des lettres française est devenue semblable à la Faculté de philosophie allemande. Elle a moins de professeurs, moins d'étudiants, beaucoup moins de cours ; mais dans ses dimensions plus petites, elle a les mêmes caractères.

Ce nouveau régime a été créé par une succession rapide [137] de réformes de détail, dirigées sans doute par une conception d'ensemble, mais sans qu'on ait procédé à une refonte méthodique. À côté de la Faculté transformée, tout l'ancien appareil des écoles spéciales a subsisté. L'École des chartes, transférée dans les bâtiments de la Faculté, y conserve sa vie indépendante. L'École des hautes études, créée pour suppléer à l'insuffisance scientifique de la Faculté, est restée intacte dans les locaux de la Faculté et s'est accrue même d'une section des sciences religieuses⁴³. L'École normale seule vient d'être

⁴³ Je laisse de côté l'École du Louvre, l'École des Beaux-Arts, l'École des Langues orientales vivantes ; il est douteux qu'on puisse les considérer comme des écoles professionnelles de l'ordre des Lettres.

transformée par un décret qui la relie à la Faculté des lettres, mais le principe seul a été posé et on ne sait encore comment l'union se fera.

La Faculté elle-même, en se transformant, a conservé ses anciens caractères à côté des nouveaux. En devenant établissement d'enseignement scientifique pour les étudiants, elle n'a pas cessé d'être bureau d'examens pour l'enseignement secondaire et maison de conférences populaires pour le public de la ville.

C'est là ce qui donne à notre régime d'enseignement supérieur des lettres son aspect hybride et compliqué ; il est un assemblage de deux régimes contradictoires juxtaposés : une partie française conservée par respect pour la tradition et les situations acquises, une partie allemande introduite par imitation. Cela ne prouve pas qu'il soit mauvais. La complication n'est pas un mal quand elle permet une vie plus variée. À première vue, on est choqué des doubles emplois : il est facile de relever dans le personnel des quatre établissements de lettres de Paris (Lettres, École normale, Chartes, Hautes études), sans compter le Collège de France, bien des cas où plusieurs professeurs enseignent la même matière ; ce qui donne l'impression qu'on pourrait faire des économies en fondant ensemble les établissements. Mais ce serait juger trop vite. Il n'y a jamais de mal pour un pays à posséder plusieurs spécialistes dans la même branche de la science, car ils ne font pas les mêmes travaux et ils se stimulent et se contrôlent mutuellement. Il semble du moins qu'il soit inutile d'avoir plusieurs professeurs enseignant à la fois la même matière ; mais c'est une apparence. Car, si on concentrait tous les enseignements de façon à éviter le double emploi, chaque branche serait enseignée par un professeur unique, et ce serait un enseignement perdu pour toute une génération si ce professeur était mauvais — ce qui arrive — ou une méthode vicieuse inculquée à toute une génération si le professeur était dominé par un parti pris. Avec le double emploi, l'enseignement détruit dans un établissement peut être relevé dans un autre.

On ne condamne donc pas notre régime d'enseignement supérieur en constatant qu'il est compliqué et incohérent. Mais, comme il a été créé par tâtonnements, sans délibération méthodique, il n'est pas inutile de le soumettre à un examen critique pour voir comment il répond aux conditions de la France contemporaine, c'est-à-dire d'une démocratie libérale, et comment on pourrait l'y adapter.

II. LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les établissements de l'ordre des Lettres sont faits pour étudier et enseigner certaines branches de sciences. Mais lesquelles ? Leurs noms expriment très mal leurs fonctions, parce qu'ils répondent à des conceptions abandonnées. Le mot *Lettres*, comme le mot *Arts* qu'il a remplacé, désignait une école où l'on apprenait le métier de littérateur, l'art de faire des vers ou des discours ; on devait étudier les orateurs ou les poètes⁴⁴ pour apprendre à [139] les imiter. École *Normale* ne signifie plus rien. École des *Chartes* signifie une sottise, car les « chartes » ne sont qu'une petite portion du contenu des archives.

On s'accordera à reconnaître que l'étude des Lettres comprend aujourd'hui l'ensemble des sciences historiques et psychologiques. — Toutes les études de grammaire, de littérature, de doctrines philosophiques, sont traitées par une méthode historique ; elles portent sur les transformations du langage, du goût, des procédés artistiques, des conceptions ; elles sont devenues des branches de l'histoire. — Les études techniques sont la préparation indispensable des études historiques : on étudie la langue comme le moyen de communication entre les hommes et le procédé par lequel ils expriment leurs conceptions, les textes comme la condition de la connaissance des littératures. — Les autres parties de la philosophie rentrent dans les sciences psychologiques.

Il ne reste en dehors de l'histoire et de la psychologie que trois études, placées au point de contact entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme : la phonétique physiologique qui relie la linguistique à la physiologie, la pathologie mentale qui relie la psychologie à la physiologie du cerveau, la géographie qui relie la science des sociétés aux sciences naturelles. En faisant rentrer à la Faculté des lettres les branches des sciences historiques égarées à la Faculté de droit (histoire économique, histoire du droit public), on

⁴⁴ Il reste une trace de cette conception dans les titres de quelques chaires de la Faculté de Paris. Tandis que toutes les chaires et conférences créées récemment portent le nom de « Littérature » ou de « Langue », les anciennes chaires ont gardé les noms de *Poésie* et *Éloquence* (française, latine, grecque).

donnerait à l'enseignement des lettres un terrain délimité rationnellement. Entre les deux Facultés théoriques, Sciences et Lettres, le partage serait conforme à la classification des sciences. La Faculté des Sciences aurait le groupe des sciences de l'homme (psychologiques et sociales).

Il ne faut pourtant pas se laisser entraîner par l'analogie à réclamer pour les établissements de lettres un rôle analogue à celui des établissements de sciences. Les sciences de la matière sont dans une position beaucoup plus favorable. Comme elles fournissent les moyens d'avoir prise [140] sur la matière, elles permettent les applications matérielles, appelées *pratiques*, parce qu'elles fournissent des avantages matériels, pondérables et indiscutables. Les établissements de sciences se font facilement accepter par l'opinion et les pouvoirs publics, en s'adjoignant des instituts techniques ou des écoles professionnelles adaptées aux besoins de la région. Les sciences de l'homme n'ont pas d'applications pratiques au sens ordinaire ; les établissements de lettres ne peuvent pas fonder d'instituts professionnels.

Or, on ne peut guère espérer qu'une société démocratique entretiendrait, par pur esprit de tradition, un système d'écoles supérieures qui paraîtrait ne servir à rien. C'est donc une question vitale pour l'avenir de nos établissements de découvrir à quoi peuvent servir l'étude et l'enseignement des sciences de l'homme. La réponse est contenue dans la question. La science de l'homme sert à connaître et à comprendre l'homme, ses sentiments et ses goûts, les motifs et le mécanisme de ses actes, les procédés de communication entre les hommes qui constituent la langue, les systèmes de relations qui constituent la société. Elle est utile à quiconque, par profession, a besoin de se représenter exactement les motifs des actes humains, les sentiments auxquels on peut faire appel ou qu'il faut éviter de froisser, les ressorts qui font mouvoir le mécanisme de la société. L'étude des langues et des littératures habitue à manier l'instrument de communication sociale ; elle apprend à parler et à écrire. L'étude de l'histoire habitue à faire la critique des témoignages et affranchit de la crédulité naturelle.

Ces sciences sont donc la préparation à toutes les carrières où l'on agit surtout par des moyens psychologiques, par la parole ou la plume ; où le travail consiste surtout à formuler des explications, des

instructions, ou des décisions ; à toutes les professions qui ont pour but de diriger des enfants ou des hommes, celles d'éducateur ou d'administrateur. C'est l'apprentissage rationnel du professeur, de l'homme de loi, avocat ou juge, du fonctionnaire [141] d'administration. À ces professions générales il faut joindre les professions spéciales de directeurs de dépôts, archivistes et bibliothécaires.

Toute société civilisée est intéressée à avoir des directeurs d'hommes et des éducateurs instruits à comprendre les hommes et à se faire comprendre d'eux. Une société démocratique, libérale et rationnelle en a besoin plus que toute autre. L'homme n'est, par nature, ni libéral, ni démocrate, ni rationaliste ; il est autoritaire, aristocrate et mystique, parce qu'il est naturellement conservateur, porté à respecter les puissances, les croyances et les privilèges établis par la tradition. Un gouvernement absolu, des classes privilégiées, une religion traditionnelle, voilà le régime normal de l'humanité civilisée dans tous les pays et tous les siècles du passé, c'est encore le seul chez tous les peuples d'Orient. Un concours exceptionnel de hasards, réunis une seule fois en un seul coin du monde, a conduit quelques peuples européens à établir le gouvernement représentatif, l'égalité légale, la liberté de penser. Mais cet arrangement contre nature ne se maintient que par un effort continu contre l'instinct. Les hommes qui ont à guider les citoyens d'aujourd'hui ou à préparer ceux de l'avenir ont besoin de connaître l'adversaire qu'ils devront combattre. Il leur faut avoir pris une conscience claire des instincts, des passions, des préjugés, des routines de l'humanité, pour pouvoir méthodiquement s'en affranchir eux-mêmes et en préserver les autres. Il leur faut avoir pris l'habitude de porter l'analyse et la critique rationnelles dans leurs sentiments les plus intimes, ceux qui regimbent le plus contre l'examen et sont les plus redoutables auxiliaires de la tradition contre la science. C'est la préparation nécessaire pour arriver à défendre la liberté contre le besoin naturel d'uniformité d'où naissent le despotisme et l'intolérance, la justice abstraite contre les égoïsmes individuels et collectifs, la vérité scientifique contre l'autorité et la tradition. Voilà ce qui légitime l'étude des lettres dans un pays démocratique.

[142]

Ce lien étroit entre l'étude des lettres et la démocratie libérale, on a pu l'entrevoir dès le XVIII^e siècle ; la psychologie empirique des

philosophes et des historiens a préparé les esprits aux révolutions d'Amérique et de France qui ont établi le régime représentatif et la liberté de penser. Mais la réaction absolutiste et aristocratique du XIX^e siècle a entraîné la plupart des lettrés dans la lutte contre la démocratie. Deux générations au moins ont été élevées à regarder la culture intellectuelle comme un luxe de privilégiés qui a besoin pour support d'une société aristocratique. On attendait avec frayeur l'invasion des « Barbares du dedans », c'est ainsi qu'avec Macaulay les lettrés appelaient leurs propres concitoyens. Le peuple, arrivé au pouvoir, devait, pensait-on, par ignorance et par envie, briser les instruments de la vie supérieure de l'intelligence. Il n'est pas surprenant que le peuple ait parfois répondu à ce mépris par quelque défiance ; il est plus étonnant que la démocratie française n'ait gardé aucune rancune contre l'enseignement supérieur. Peut-être est-ce que les « Sciences », toujours populaires, ont couvert les « Lettres » de leur prestige. Mais, comme la sympathie directe des pouvoirs publics peut seule assurer l'avenir de nos établissements, il serait imprudent de les laisser prendre pour des institutions de luxe, survivances d'un régime aristocratique. Il faut faire ressortir au contraire, les services qu'ils peuvent rendre en préparant des serviteurs intelligents de la démocratie.

Un établissement supérieur n'est pas seulement une école, c'est un atelier de production scientifique. Les sciences de l'homme ne peuvent se construire ni par un élan d'imagination artistique, ni par un effort de spéculation philosophique. Comme toute science empirique, elles ont besoin d'une accumulation énorme de menus faits, patiemment amassés ; phénomènes de langues, de littératures, d'arts, de doctrines, de religions, de mœurs, d'institutions, de vie politique, sociale et économique, par lesquels se manifeste l'activité humaine ; il faut les connaître [143] avant de pouvoir atteindre les lois psychologiques ou sociales et apercevoir le sens de l'évolution humaine. Or, les phénomènes actuels qu'on peut saisir par l'observation directe exigent une enquête qui est à peine commencée sur tout le champ de la vie contemporaine : le mécanisme du langage, de la pensée, des impulsions, des phénomènes inconscients, — la vie sociale, économique, politique, la pratique des institutions et des usages, — la répartition géographique des phénomènes. Pour atteindre les faits passés qu'on ne peut plus connaître que par des procédés historiques, il faudra dresser l'inventaire critique de tous les documents du passé.

Cette enquête et cet inventaire, opérations gigantesques, exigent un grand nombre de travailleurs. Suivant le principe de l'union de la science et de l'enseignement, ces travailleurs seront les professeurs eux-mêmes.

Ainsi l'analyse des besoins de la société démocratique et des besoins de la science de l'homme nous amène à définir la double tâche des établissements de lettres : 1° dresser l'inventaire des faits et des documents nécessaires aux sciences humaines ; 2° préparer les éducateurs nécessaires à la société. Il reste à voir ce qui manque à notre organisation pour répondre à cet idéal.

III. LES PROFESSEURS

Aujourd'hui, en France comme en Allemagne, les professeurs des Facultés et des Écoles spéciales sont pris parmi les savants qui se sont fait connaître par des travaux personnels ; ils sont jugés sur leur production scientifique plutôt que sur leur habileté à enseigner. L'enseignement supérieur, même dans les écoles spéciales, est subordonné à la science. Ce principe, que la Direction de l'enseignement supérieur applique depuis vingt ans avec une remarquable conséquence, est entré dans nos mœurs et a régénéré nos établissements de lettres. On sait, par [144] l'expérience de l'Allemagne, qu'il est favorable non seulement à la science, mais à l'enseignement. Un savant, même s'il enseigne mal au sens propre, s'il fait mal son cours, enseigne bien par l'exemple de son travail scientifique. En outre sa réputation de science donne à l'établissement où il enseigne un prestige qui attire les étudiants ; ils trouvent ensuite chez d'autres professeurs moins célèbres l'enseignement qu'ils cherchaient. Il n'est même pas utile de distinguer officiellement dans un établissement ceux qui travaillent pour constituer la science et ceux qui la résument pour l'enseigner ou, comme on dit en Allemagne, les *Forscher* et les *Lehrer*. Au contraire, en se présentant au public sous un même titre, ils se fortifient mutuellement : les savants apportent leur exemple et leur prestige, les professeurs leur action pédagogique.

La concurrence entre les Universités pour se disputer les savants a souvent été présentée comme un des traits caractéristiques et un des

mérites du régime allemand. C'est, en réalité, une concurrence entre les gouvernements ; chacun cherche, par des traitements plus élevés, à retenir ou à attirer dans ses Universités les professeurs en renom. On pourrait concevoir, en France, une concurrence analogue : l'État n'empêcherait pas les particuliers ou les conseils élus d'attacher des avantages pécuniaires à la chaire ou même à la personne d'un professeur pour le décider à venir ou à rester dans la Faculté de la région.

La carrière de professeur de lettres s'ouvre d'ordinaire, en France, par le doctorat ès lettres ; il n'est pas seulement, comme en Allemagne, un examen préliminaire, il est l'épreuve décisive sur laquelle on juge l'aspirant à l'enseignement supérieur. Presque tous les membres de nos Facultés ont été nommés aussitôt après leur thèse, et à cause de leur thèse. Les écoles spéciales (Normale et Chartes), où le doctorat n'est pas obligatoire, recrutent leurs professeurs, l'une dans le personnel des Facultés, l'autre parmi ses anciens élèves connus par leurs travaux. Nos thèses de lettres sont d'ordinaire des œuvres originales [145] qui prouvent l'habitude du travail personnel et l'aptitude à faire avancer la science. Nous avons vu s'accroître constamment la rigueur de la méthode et la solidité des résultats ; aussi la collection des thèses de la Faculté de Paris est-elle un monument unique dans le monde. Le doctorat ainsi pratiqué n'est pas un mauvais critérium pour choisir les professeurs, maintenant surtout qu'on l'a délivré de la dernière épreuve artificielle, en rendant la thèse latine facultative. La soutenance même, abrégée et devenue moins solennelle, est une véritable discussion scientifique qui permet d'apprécier comment raisonne le candidat.

Nous n'avons, en France, ni cérémonie d'habilitation, ni stage de *privat-docent*. On a essayé d'acclimater l'institution, on y a renoncé et il ne faut pas le regretter. Le régime allemand est aristocratique, il ferme l'Université aux hommes dépourvus de toute ressource. En France l'enseignement supérieur se recrute surtout parmi les professeurs de l'enseignement secondaire ; en d'autres termes, les aspirants de l'enseignement supérieur trouvent, dans un lycée, l'emploi qui leur permet de vivre, en attendant qu'ils aient eu le temps de faire leurs preuves comme savants. Ce régime, né des conditions sociales, sans aucun dessein prémédité, est le plus démocratique qui existe dans le monde. Il s'adapte parfaitement aux besoins de notre démocratie, et,

par surcroît, il procure à la France un personnel d'enseignement secondaire d'un niveau plus élevé qu'en aucun autre pays.

Le procédé de désignation des professeurs a été imité de l'Allemagne. Les candidats sont présentés par le corps des professeurs titulaires de la Faculté ou de l'École et nommés par le ministre. On fait ainsi une part aux deux grands intérêts en jeu, la science représentée par le conseil de la Faculté ou de l'École, la société représentée par le ministre ; et c'est la société qui a voix prépondérante. Il est difficile d'imaginer un mécanisme plus rationnel. Tout au plus pourrait-on demander des perfectionnements dans le mode de présentation. Le conseil de Faculté, surtout [146] dans les petites Facultés, est un corps trop peu nombreux pour être à l'abri des influences de famille ; on pourrait le remplacer par l'assemblée de Faculté. On pourrait aussi, comme en Italie, établir une présentation par les professeurs de la même spécialité dans l'ensemble du pays ou, mieux encore, leur demander un avis motivé sur les titres scientifiques des candidats. Ce serait un contrôle de la présentation par le conseil de Faculté ; il rendrait le choix du ministre plus éclairé et plus libre.

Le nombre et la nature des chaires sont décidés par les pouvoirs publics sur l'avis du conseil de chaque établissement. La nouvelle loi a donné aux Universités une autonomie suffisante pour créer des chaires quand leurs ressources le permettent. Le nombre dépendra donc uniquement du budget (d'État ou d'Université) et des fonctions. On ne peut même prévoir aucune limite : il peut y avoir trop de professeurs quand on réduit leur rôle à enseigner, il ne peut y avoir trop de spécialistes quand il s'agit de travailler à la science. Le corps enseignant des Facultés de philosophie, en Allemagne, a atteint un chiffre qui, un siècle plus tôt, eût paru invraisemblable. Et les Facultés de France restent encore bien loin en arrière de leurs rivales d'Allemagne ⁴⁵.

Les mêmes pouvoirs qui fixent le nombre des chaires en règlent la nature. Cet arrangement est inévitable et n'est pas nuisible, pourvu que les pouvoirs chargés de dresser le plan d'études de l'établissement ne se laissent pas aller à la tendance naturelle à construire un cadre fixe en tenant compte uniquement des besoins présumés de l'enseignement.

⁴⁵ Voir dans le Bulletin de la Société d'histoire moderne, février 1904, la statistique comparée de L'Enseignement de l'histoire dans les Universités d'Allemagne et de France, dressée par M. Lot.

C'est le vice fondamental des écoles spéciales ; les matières à enseigner y ont été déterminées à l'origine et distribuées entre les chaires suivant un plan que la tradition a rendu immuable. Si l'on veut, au contraire se placer au point de vue des intérêts de la science, on évitera [147] d'engager l'avenir. La science se transforme continuellement, et dans un sens que personne ne peut prévoir ; c'est une présomption coupable de tracer d'avance à une génération les travaux qu'elle devra faire et même l'enseignement qu'elle devra recevoir, car on ne sait pas encore quelles branches de science seront prêtes à se constituer et quelles études seront préférables pour former l'esprit des étudiants. Le cadre des études doit donc être assez mobile pour être modifié constamment, suivant le mouvement de la science. Il doit être construit, non d'après une conception *a priori* de l'importance relative des diverses études, mais d'après l'état actuel de l'activité scientifique dans chaque branche. Un enseignement qui, un demi-siècle plus tôt, paraissait fondamental parce qu'il était prospère devra être abandonné, s'il ne se trouve plus aucun savant pour le vivifier par son travail ; un enseignement qui n'avait pas sa place dans le plan d'études devra être admis quand il sera représenté par des hommes capables de le faire vivre. La seule règle est d'écarter les études mortes ou engourdis, pour faire une place aux études animées de la vie scientifique. Ce principe a été reconnu officiellement. À chaque vacance de chaire, le conseil est appelé à dire s'il croit préférable de conserver la chaire ou de la supprimer. Mais il semble qu'on fasse encore un usage trop timide de la suppression ; on tend à admettre une présomption en faveur du maintien et à ne demander le changement que par exception. Il est à souhaiter que les conseils de Facultés et le ministre adoptent la pratique inverse. La présomption doit être en faveur du changement, on doit présumer que l'état de la science a changé depuis la création de la chaire. L'idéal serait de n'avoir aucune chaire perpétuelle, rien que des professeurs, c'est-à-dire des savants ; on en aurait plus ou moins dans chaque branche d'études, suivant qu'il se trouverait plus ou moins de travailleurs remarquables dans chacune ; on pourrait même varier la composition du personnel suivant les conditions spéciales à chaque région.

[148]

IV. LES ÉTUDIANTS

La France, avant la réforme des Universités, ne connaissait pas l'étudiant en lettres ; les Lettres n'étaient pas, comme le Droit ou la Médecine, organisées pour « l'étudiant », celui qui vient étudier sans titre et choisit librement son enseignement. Les écoles spéciales, Normale et Chartes, n'admettaient que des élèves, recrutés par un concours et astreints à suivre tous les enseignements de l'École. Les Facultés, ouvertes à tous, ne recevaient guère, en fait, que des auditeurs. Depuis la réforme, les étudiants, trouvant un enseignement approprié à leurs besoins, sont entrés à la Faculté des lettres en nombre toujours croissant. Ils y ont trouvé le régime de liberté complète dont jouissent les étudiants allemands. On ne leur demande à l'entrée qu'un certificat d'études, montrant qu'ils ont l'instruction indispensable pour aborder des études d'enseignement supérieur. Une fois inscrits, on les laisse libres de suivre les cours qu'ils veulent ou même de n'en suivre aucun ; aucune autre contrainte que l'examen de licence ne pèse sur eux. L'École des hautes études, dès son origine, est allée plus loin encore dans la liberté : elle n'exige ni certificat, ni examen ; son « diplôme d'élève » est un titre exceptionnel que très peu de ses étudiants cherchent à acquérir.

L'ancien régime a pourtant laissé des traces profondes dans le recrutement des étudiants. Ils restent divisés en deux catégories. Ceux des écoles spéciales continuent à s'appeler *élèves* et à se recruter par le concours. Le nom d'*étudiants* ne se donne qu'aux jeunes gens inscrits librement à la Faculté des lettres, ceux qu'on a appelés longtemps « étudiants libres ». Encore a-t-il fallu, pendant les premières années, lutter contre la tradition ; les étudiants en lettres de Paris, en fondant leur association, s'étaient appelés eux-mêmes *élèves* de lettres.

[149]

La différence des termes correspond à une différence de conditions. Les *élèves* forment dans la masse des étudiants un groupe de privilégiés qui tendent à contracter un esprit de corps et à se regarder comme une élite, puisqu'ils ont été triés par un concours. L'École des chartes a

gardé le monopole du diplôme d'archiviste. Les élèves de l'École normale n'ont jamais eu aucun privilège légal ; ils doivent subir les mêmes examens et les mêmes concours que les étudiants en lettres ; mais ils sont fiers d'un titre consacré par une tradition d'un siècle.

Le recrutement par le concours, inconnu en Allemagne, est en contradiction avec notre régime nouveau ; il répondait à une conception autoritaire qui assimilait l'étudiant à un fonctionnaire. Il a des inconvénients graves, quel que soit le mode de concours : 1° Il retranche du corps des étudiants quelques-uns des meilleurs, ce qui abaisse le niveau dans les Facultés ; 2° Il fait naître, entre les élus et la masse des étudiants, des sentiments de rivalité nuisibles à l'esprit scientifique ; 3° Il assure aux heureux du concours un privilège perpétuel en récompense d'un effort de quelques mois ; 4° Il joue toute la carrière d'un homme sur le hasard de quelques épreuves ; 5° Il donne une prime exorbitante à l'aptitude à briller dans un concours et décourage les travailleurs honnêtes, ceux qui n'ont pas la faculté de faire illusion aux examinateurs ; 6° Il impose un effort excessif à un âge où le surmenage risque de produire des désastres irréparables ; 7° Il fait prendre des habitudes de travail hâtif et superficiel, nuisibles à l'apprentissage du travail scientifique.

Ces inconvénients sont inhérents au système du concours. D'autres résultent de ce que le concours est placé à l'entrée de l'enseignement supérieur. Il s'agit de juger les aptitudes scientifiques de jeunes gens que les examinateurs n'ont jamais vu travailler, qui même n'ont jamais eu encore l'occasion de travailler scientifiquement. Le concours ne peut donc pas être constitué par des épreuves scientifiques (comme celles du diplôme d'études [150] de l'École des hautes études ou de l'agrégation d'histoire). Il consiste forcément en épreuves scolaires sans rapport avec la science, forcément arbitraires et conventionnelles. Le concours de l'École des chartes, avec son thème latin, laisse assez voir qu'il a été conçu sous la Restauration. Mais la série des compositions de l'École normale, pour être d'aspect plus moderne, n'en est pas plus scientifique, et elle est plus oppressive parce qu'elle est plus longue et plus difficile.

Ce régime de concours scolaire entraîne un régime de préparation scolaire. La préparation au concours a fait naître et maintient une institution contraire à l'esprit de l'enseignement supérieur transformé. Notre régime nouveau repose sur l'union organique et le contact direct entre les établissements secondaires et supérieurs. Dès que le jeune

homme est reçu bachelier, il a terminé ses études secondaires ; sa place est à la Faculté, c'est là qu'il doit trouver l'enseignement scientifique élémentaire. Tel est le principe des Universités, en Allemagne et ailleurs. Mais en France, la préparation aux écoles spéciales retient dans quelques lycées un groupe de jeunes gens barbus, soumis à une discipline d'écoliers et à un chauffage artificiel. La rhétorique supérieure vient s'insérer entre le lycée et la Faculté.

On peut donner des raisons pour maintenir le concours à l'entrée d'une *carrière pratique*, comme le procédé le plus sûr contre la faveur qui aurait vite fait de rétablir le privilège héréditaire ; on n'a trouvé aucun système pour remplacer, par exemple, les agrégations de l'enseignement secondaire. Aucun motif semblable ne peut être invoqué pour justifier un concours à l'entrée des *études*, et notre système fonctionnerait parfaitement, même si on abolissait tous les concours d'entrée et si on ouvrait librement les écoles spéciales à tous les étudiants. On en serait quitte pour faire le choix *après* les études, au lieu de le faire avant.

Mais le concours est tellement enraciné dans nos mœurs qu'on n'ose pas le supprimer. Le concours à l'entrée [151] de l'École des chartes reste intact dans sa forme surannée. Le décret qui réforme l'École normale a maintenu le concours *à l'entrée* en l'élargissant. Par bonheur la réforme, en posant le principe, a réservé la solution pratique. Une occasion excellente nous est donc offerte, puisqu'on tient à conserver le concours, de l'organiser suivant une méthode rationnelle en le rendant inoffensif pour le travail scientifique et pour le développement des Facultés.

Aucune épreuve scolaire, subie dans une salle d'examen et en un seul jour, ne donne la mesure vraie d'un jeune homme. On ne peut le juger sainement qu'après l'avoir vu travailler longtemps et dans les conditions normales du travail scientifique. C'est justement ce contrôle qu'il est facile d'établir sur les étudiants des Facultés *après* qu'ils ont commencé leurs études. Il suffit de transporter le concours *après* la première ou la seconde année de Faculté. Le concours s'ouvrirait entre les étudiants de toutes les Facultés des lettres (soit licenciés, soit demi-licenciés). Il serait bon même de le restreindre aux étudiants *présentés* par une Faculté, car ils apporteraient au jury la plus sûre garantie pour les bien juger, les renseignements fournis par les professeurs qui les auraient vu travailler. Ces appréciations, pourvu qu'elles soient

motivées, ne risquent pas de tourner au certificat de complaisance, car les professeurs qui les donneraient en resteraient moralement responsables. Ce régime supprimerait le surmenage, le travail superficiel, les ruses d'examen et diminuerait beaucoup la part du hasard. Il écarterait l'objection la plus légitime contre la réforme récente de l'École normale, l'objection des Facultés des départements qui se plaignent d'être privées de leurs meilleurs étudiants. Elles garderaient leurs étudiants et les présenteraient au concours de l'École normale.

Ceux qui seraient reçus leur reviendraient avec le titre éventuel de normalien, puisque dans le nouveau système les études spéciales à l'École normale ne doivent commencer qu'*après* le diplôme d'études (dans la dernière [152] année avant l'agrégation). Ils pourraient rester dans leur Faculté d'origine jusqu'à cette dernière année, y préparer et y passer la fin de leurs examens de licence (si le concours n'avait pas exigé la licence complète) et, en tout cas, le diplôme d'études.

Ce système aurait encore un avantage sur celui d'aujourd'hui : il permettrait de recruter pour chaque section (lettres, philosophie, histoire, langues vivantes), un nombre de normaliens proportionné au nombre des agrégés dont on aura besoin, et de les choisir d'après les aptitudes dont ils auraient déjà fait preuve. L'admission en masse de toute une promotion, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, a pour effet de faire entrer des jeunes gens entre lesquels les aptitudes spéciales sont distribuées au hasard, d'une façon qui correspond rarement aux proportions des places d'agrégés dans chaque section ; il faut ensuite déterminer parmi eux des vocations d'historien ou de philosophe suivant les besoins ou les « précipiter » dans une section contraire à leurs goûts.

Ce serait donc une réforme bienfaisante de transporter le concours de l'École normale entre les étudiants des Facultés. On appliquerait facilement le même régime à l'École des chartes, en restreignant le concours aux licenciés ou demi-licenciés d'histoire. Ce régime réaliserait la fusion entre les Facultés et les Écoles spéciales, sans détruire l'indépendance des écoles. Il rétablirait l'unité dans le corps des étudiants de lettres, en lui assurant l'unité d'origine ; le titre d'élève d'une École ne serait plus qu'un degré dans la carrière d'étudiant ; un privilège encore, mais le privilège d'une élite, déterminée par des

procédés scientifiques et qui aurait fait partie de la masse d'où elle serait tirée.

Un établissement d'enseignement supérieur librement ouvert attire toujours deux espèces différentes d'étudiants : ceux qui viennent y chercher le diplôme exigé pour entrer dans la profession dont ils comptent faire leur moyen d'existence (les étudiants de carrière) ; ceux qui ne demandent [153] qu'à s'instruire et viennent y faire des études « désintéressées » (ce sont ceux qu'une terminologie naïve appelait étudiants « bénévoles »). On a renoncé à l'illusion de Facultés peuplées d'étudiants « désintéressés », depuis qu'on a mieux connu les Universités allemandes ; on sait aujourd'hui que la Faculté de philosophie est fréquentée surtout par les futurs professeurs d'enseignement secondaire (*Lehrer*). La Faculté des arts a toujours été, depuis le Moyen Âge, l'asile des prolétaires intellectuels en quête d'un gagne-pain ; la Faculté des lettres reste la plus démocratique, parce qu'elle ouvre la seule carrière qui fasse tout de suite vivre son homme. Dans une société démocratique, la plupart des étudiants, probablement les plus solides, seront normalement des gens qui ont besoin de gagner vite leur vie, apprentis professeurs, archivistes ou bibliothécaires. La Faculté devra donc comporter une préparation professionnelle.

Toute profession demande deux sortes de préparation. L'une, générale et scientifique, consiste à connaître l'espèce de phénomènes au milieu desquels on devra se mouvoir pour exercer la profession. L'autre, spéciale et technique, consiste à acquérir les renseignements pratiques et les habitudes nécessaires aux opérations de la profession. Le principe rationnel du partage entre ces deux préparations, a été formulé par Renan. La préparation générale doit être donnée d'abord dans un établissement commun de science pure où tous les étudiants sont réunis ; la préparation technique se fera ensuite, pour chaque profession différente, dans un institut professionnel, fréquenté seulement par le groupe des aspirants à cette profession. Puisque l'enseignement des lettres porte sur les sciences de l'homme, la Faculté des lettres devrait donner l'enseignement général aux étudiants destinés aux carrières d'éducation et de direction, professeurs, archivistes, bibliothécaires, hommes de loi, administrateurs. Ses instituts techniques seraient l'École normale, l'École des chartes, la Faculté de droit (transformée en école d'application).

[154]

Le principe vient d'être officiellement reconnu pour l'École normale. Le décret la transforme en un institut pédagogique, placé dans la dernière année des études, après le diplôme d'études qui ferme la période de l'enseignement scientifique. Jusqu'au diplôme, c'est-à-dire pendant toutes leurs études théoriques, les élèves normaliens deviennent des étudiants de la Faculté des lettres. Il semble même qu'on ait voulu en faire des étudiants de la Faculté de Paris. Mais on peut espérer qu'on fera droit aux légitimes réclamations des autres Facultés, en leur rendant leurs étudiants jusqu'au diplôme d'études. Les futurs normaliens pourraient rester jusque-là dispersés dans les différentes Facultés ; il leur suffirait d'être réunis à Paris pendant l'année de préparation proprement pédagogique. Personne ne pourra raisonnablement trouver excessif qu'un homme, avant d'enseigner les jeunes Français, ait passé une année dans la capitale intellectuelle de la France. Et les professeurs des Universités auraient tort de réclamer la préparation à la dernière année d'agrégation qui, en échange d'un travail écrasant, ne leur donne guère que des déceptions.

Le principe serait facilement applicable aussi à l'École des chartes. On pourrait en faire l'institut d'application pour les archivistes et — avec quelques modifications — pour les bibliothécaires. Le séjour à l'École ne devrait pas être réduit à un an, comme pour l'École normale. La durée actuelle des études pourrait être maintenue, si l'on se heurtait à des résistances, bien qu'il soit facile de concevoir une distribution des enseignements qui permettrait de la réduire d'un an. Mais on n'aurait pas de peine à combiner les études des Chartes avec celles de la Faculté. Ou bien on pourrait placer *avant* l'entrée à l'École une année (sinon deux) d'études à la Faculté, suivant le système indiqué plus haut ; ce serait le procédé le plus rationnel. Ou bien on pourrait mener de front la préparation à un certificat de la Faculté des lettres avec la première année d'École des chartes, qui est très peu chargée. L'année de [155] Faculté devrait porter de préférence sur l'histoire moderne de la France. Il y a une lacune évidente dans l'éducation de nos archivistes ; elle a été calculée en vue du Moyen Âge (les chartes) ; dans leur enseignement, l'histoire moderne n'est représentée que par les dernières leçons d'un cours sur les institutions de la France. Or, la plupart de nos archives contiennent surtout des documents d'histoire moderne, XVII^e, XVIII^e siècle et Révolution.

Le même principe rationnel amène à considérer l'enseignement des lettres comme la préparation scientifique aux professions d'hommes de loi et de fonctionnaires, et la Faculté de droit comme un institut d'application professionnelle. Un hommage avait été rendu au principe quand on avait imposé aux étudiants en droit de se faire inscrire à la Faculté des lettres ; mais cette inscription est restée une formalité. Aucun lien réel n'a jamais pu être établi entre les deux Facultés, les deux personnels enseignants sont d'origine et d'éducation trop différentes ; les juristes se sont toujours tenus dans un isolement complet, à l'écart de toutes les sciences de l'homme étudiées suivant d'autres méthodes que celle du droit.

Même quand des motifs pratiques ont fait organiser une préparation aux carrières de finances ou de diplomatie, on ne s'est pas adressé à la Faculté des lettres ; on a créé une « École des sciences politiques », établissement privé, imité des écoles spéciales ; et on y a donné non seulement l'enseignement professionnel, mais un enseignement général (d'histoire) parallèle à celui de la Faculté.

La solution rationnelle serait évidemment d'envoyer d'abord les futurs étudiants en droit faire des études théoriques à la Faculté des lettres. C'est ce qui se fait à Genève. Ce serait le complément de la réforme faite récemment dans l'ordre des sciences, quand on a transporté de la Faculté de médecine à la Faculté des sciences l'année préparatoire de sciences physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.). L'année préparatoire, à la Faculté des lettres, pourrait être consacrée à des études d'histoire ou [156] de philosophie (psychologique ou sociale), plus librement organisées que l'année préparatoire de la Faculté des sciences. Si l'on redoutait d'allonger la durée des études de droit, on pourrait la combiner avec la première année de droit actuelle qui porte presque uniquement sur des matières théoriques (droit romain, droit français, droit constitutionnel, économie politique). Ou, si on recule à faire la réforme complète, tout au moins pourrait-on exiger un certificat d'études à la Faculté des lettres pour le doctorat en droit ; un grade de ce niveau ne devrait être accordé qu'à des hommes pourvus d'une connaissance élémentaire des méthodes des sciences sociales. Il serait rationnel également de réclamer un certificat d'études historiques à l'entrée des carrières qui mènent aux fonctions supérieures de la diplomatie, des finances, ou de l'administration. La Faculté des lettres serait alors l'établissement commun de science théorique où les

étudiants de toutes les professions de direction seraient réunis au sortir de l'enseignement secondaire ; ils se disperseraient après un séjour de durée variable (d'un an à trois ans), pour aller dans les instituts d'application (Normale, Chartes, Droit, École coloniale, Ministères).

La Faculté des lettres n'est pas seulement une école théorique préparatoire pour certaines carrières ; elle reçoit aussi des étudiants qui ne lui demandent qu'une instruction générale, ou du moins qui ne se préparent à aucune carrière organisée en France. On peut en démêler quatre catégories (dont deux ne peuvent donner lieu à aucun projet de réforme).

Les étudiants français qui viennent à la Faculté sans préparer aucun examen, pour suivre un enseignement qui les intéresse, trouveront facilement ce qu'ils cherchent ; ils sont dans la même condition que les élèves de l'École des hautes études, ils n'ont besoin d'aucune organisation.

Les jeunes Français, très nombreux, qui viennent prendre le diplôme de licencié ès lettres, disparaîtront prochainement avec la réforme de la loi militaire, il n'y [157] a rien à faire pour eux. Il importe au contraire de mieux aménager la Faculté pour les deux autres catégories, les femmes et les étrangers, car il y a un intérêt vital à les y attirer.

Les femmes viennent de plus en plus nombreuses à la Faculté des lettres. Quelques-unes y préparent des examens pour entrer dans l'enseignement secondaire, surtout des langues vivantes, et travaillent dans les mêmes conditions que les hommes. La plupart ne savent pas exactement ce qu'elles viennent chercher, mais elles désirent s'instruire ; souvent elles y mettent plus d'ardeur que les hommes, leur curiosité est moins émoussée. Il serait mal de les rebuter, la France a intérêt à soustraire les femmes aux adversaires de la démocratie et de la science. Il faut les attirer à la Faculté en facilitant l'inscription à toutes celles qui veulent réellement travailler. Il est irrationnel que le certificat d'études d'un lycée ou collège de jeunes filles ne donne pas droit de se faire inscrire à la Faculté, il devrait être reçu comme l'équivalent du baccalauréat, de façon à établir le contact direct avec l'enseignement secondaire pour les deux sexes. Il faut retenir les femmes à la Faculté en leur fournissant un enseignement général élémentaire, approprié à leurs besoins, mais inspiré de l'esprit scientifique qu'elles connaissent mal.

Les étrangers ont commencé à venir dans nos Facultés depuis qu'elles sont réformées. À Paris, ce sont surtout encore des professeurs de langues vivantes des deux sexes qui viennent y chercher un certificat de français. Quelques Universités des départements reçoivent des étudiants en cours d'études, elles ont obtenu que leur semestre comptât pour l'équivalent d'un semestre d'Université allemande. Le mouvement en est à son début et pourrait facilement être activé. Il y a là un intérêt national. Un étranger qui a fait ses études en France reste toujours un ami de la France ; il garde un souvenir agréable de son séjour et de ses relations. La démocratie française n'aura jamais trop d'amis pour contre-balancer l'effort continu des adversaires [158] de la France et de la démocratie. Dans tous les pays, tous les partis d'ancien régime travaillent à décrier la France contemporaine sous couleur de la décrire ; il faut que les gens qui l'ont vue disent ce qu'elle est réellement. Mais comment attirer les étudiants étrangers ? Un des motifs qui fait aller en Allemagne ceux des États-Unis est la facilité d'obtenir un diplôme de docteur qu'ils peuvent montrer à leur retour. Dans ces dernières années, les Facultés françaises ont créé un doctorat d'Université accessible aux étrangers, puis un diplôme d'études de littérature française pour les femmes. Ces créations ont produit quelque effet, mais elles sont insuffisantes. Un professeur d'Université des États-Unis, M. Haskins, qui a vu notre régime avec l'esprit juste et précis d'un Américain, trouve l'enseignement de nos Facultés très intéressant pour un homme qui a terminé ses études ; il engage les « docteurs » à venir étudier à Paris, mais il en détourne les débutants, et il a raison. Nous n'avons à offrir aux jeunes étudiants américains aucun enseignement organisé.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place pour examiner le recrutement des étudiants, on est amené à apercevoir une même lacune et à souhaiter une même réforme. Pour mettre la Faculté des lettres en prolongement direct de l'enseignement secondaire et rendre inutile la rhétorique supérieure, pour pouvoir transporter entre les étudiants des Facultés le concours d'entrée des écoles spéciales, pour faire de la Faculté la préparation scientifique, nécessaire aux études professionnelles de droit et d'administration, pour donner aux femmes l'enseignement qui leur convient, pour offrir aux étrangers les moyens de faire leurs études en France au lieu de les perfectionner seulement, une même chose nous manque, c'est un enseignement élémentaire et

scientifique approprié aux débutants. Une même réforme suffit : elle consiste à organiser une année (ou deux) d'enseignement *propédeutique*, comme disent les Allemands, divisé en plusieurs sections parallèles, coordonnées avec le système des examens (qui sera [159] décrit plus loin). Tous les étudiants au sortir du lycée de garçons, les femmes sortant des lycées de filles ou des écoles normales, les étrangers arrivant de leur pays, après une conversation avec un professeur ou un directeur d'études, seraient dirigés sur les sections à leur convenance ; ils y trouveraient un enseignement régulier et recevraient à la fin de l'année le certificat constatant leurs études.

Ce régime, pour bien fonctionner, demanderait quelques améliorations matérielles. L'étudiant, qui arrive inexpérimenté à la Faculté, ne trouve pas une vie organisée clairement, comme en Allemagne ; il ne sait où aller pour travailler. Les Facultés n'ont pas toutes assez de locaux pour les jeunes étudiants. À Paris, la Sorbonne neuve ne suffit pas à leur fournir les salles nécessaires. Nous avons eu cet hiver une crise de bibliothèque qui se reproduira chaque année : un flot de deux cents étudiants se déversant entre deux cours dans la salle de travail, ne laissant plus de place aux étudiants qui avaient besoin des livres. La Commission, consultée par l'administrateur, n'a trouvé aucun remède : ces étudiants, en occupant les places, usaient de leur droit puisqu'ils avaient payé des « droits de bibliothèque » ; aucun contrôle ne pourra les empêcher de venir, même s'ils ne veulent pas lire un livre de la Bibliothèque. Évidemment ce qui leur manque ce sont des salles de travail où ils pourraient aller dans l'intervalle entre deux cours, et même toute la journée. Les chambres d'étudiants, à Paris surtout, ne sont pas agencées pour travailler. La Faculté ne peut pas pourvoir seule à ce besoin. Les étrangers ont essayé de créer des institutions dans le genre de la Guilde internationale ; les Français ont fait l'Association générale des étudiants. Mais tout ce qu'on a fait reste fort en dessous des nécessités et on comprend que certaines familles hésitent à envoyer un jeune homme au sortir du collège dans une si grande ville si mal aménagée. La solution rationnelle serait de fonder des « maisons d'étudiants », avec des salles de travail et même une salle de lecture où on pourrait causer. Cet organe [160] activerait puissamment la vie de la Faculté. Faut-il désespérer d'en faire comprendre un jour l'importance aux bienfaiteurs ou aux pouvoirs publics qui s'intéressent à l'avenir de l'Université ? J'ai même entendu soutenir qu'on pouvait en faire une

affaire rapportant un intérêt. En attendant, il serait possible d'hospitaliser dans les lycées une partie des jeunes étudiants, ceux qu'on met aujourd'hui dans une rhétorique supérieure ; ils sortiraient pour suivre l'enseignement de la Faculté ; ils cesseraient d'être traités en écoliers et commenceraient à se sentir étudiants. Cet expédient lèverait la seule objection valable qu'on puisse faire à la suppression des doubles rhétoriques.

V. l'enseignement et les examens

L'enseignement des lettres porte encore les marques de sa transformation rapide. La Faculté, transformée en établissement de travail scientifique, reste pourtant chargée des deux tâches qu'on lui avait attribuées quand elle n'avait rien à faire.

Elle reste bureau d'examens pour les études secondaires. La réforme de 1902, en adjoignant au jury des professeurs de lycée, a diminué la quantité du travail. Mais l'époque des examens (août et octobre) en fait une charge très gênante et qui pèse très inégalement (beaucoup plus lourdement sur les membres des jurys pour la première partie). La solution rationnelle — formulée déjà dans le projet de loi de 1895 pour la réforme du baccalauréat — est très simple. Il suffit, comme en Allemagne, de remettre aux professeurs de l'enseignement secondaire le droit de donner le certificat d'études secondaires ; ils sont mieux en état de juger les élèves qu'ils ont vu travailler. L'opposition à cette réforme si rationnelle est venue surtout des professeurs de lycée ; ils ont craint de [161] ne pouvoir résister à la pression des familles influentes. Un expédient très simple lèverait la difficulté : il suffit de faire examiner chaque lycée par les professeurs d'un autre lycée ; étrangers à la ville, ils seraient indépendants des influences locales. Les hasards de l'examen seraient beaucoup diminués, car les élèves ne seraient plus dépaysés et troublés par la solennité ; les examinateurs seraient renseignés par leurs collègues plus sûrement qu'un jury de Faculté ne peut l'être par des livrets scolaires.

La Faculté des lettres reste dans la plupart des villes institut de conférences populaires. Les professeurs n'ont pas cessé de faire l'ancien cours public, organisé dans quelques villes sous forme de cours

du soir (ce qui en indique le caractère) ; ils le cumulent avec le nouvel enseignement établi pour les étudiants. Ce dualisme (marqué dans la langue officielle par les termes *cours public*, *cours fermé*) subsiste même à Paris. Il n'est pas sans inconvénients. Le cours public est un genre littéraire soumis à d'autres lois que l'enseignement scientifique ; il donne des habitudes d'exposition et des préoccupations d'esprit tout autres ; il consomme un temps considérable en préparation. Ce n'est pas une raison suffisante de le supprimer, mais on doit se demander comment il peut s'adapter rationnellement à notre nouveau régime.

Le système du cours public qui demande une longue préparation avait fait adopter pour chaque professeur un minimum obligatoire de deux cours par semaine — largement suffisant d'ailleurs pour un auditoire de conférences publiques. Quand les Facultés se sont remplies d'étudiants, le minimum a été porté à trois cours ou conférences fermées. La pratique habituelle des professeurs qui continuent à faire des cours publics est de combiner un cours public avec deux conférences ou cours fermés. Le minimum de trois séances par semaine est devenu en fait un maximum. Un professeur qui désirerait voir ses étudiants plus de trois fois par semaine — et j'en connais — serait retenu par la crainte de paraître faire la leçon à ses collègues. [162] Ainsi s'est établie une règle uniforme pour tous les enseignements dans toutes les Facultés.

Aucun motif rationnel ne justifie ce chiffre 3 ; il est un compromis entre l'ancienne pratique des cours publics et le nouveau régime des cours faits pour les étudiants. Il paraît très bas à nos collègues étrangers, il est au-dessous de la pratique des Universités allemandes. Ce n'est pas une preuve qu'il soit toujours insuffisant. Il se peut qu'il soit le plus raisonnable pour certains enseignements, pour la plupart même si l'on veut. Son vice irrémédiable est d'être uniforme et d'imposer une règle rigide à des besoins variés. On l'a établi, ou maintenu, pour éviter le scandale de chaires transformées en sinécures, comme un contrôle sur le travail des professeurs. Mais en matière d'enseignement supérieur, la présence n'est pas un contrôle, elle n'est qu'un trompe-l'œil. Un cours non préparé ou mal fait n'est pas un travail scientifique. Ce n'est qu'une corvée matérielle pour le professeur, une perte de temps pour les étudiants que les convenances obligent à venir garnir les bancs.

On gagnerait du temps pour le travail scientifique et on en ferait gagner aux étudiants, si on se décidait à regarder la vérité en face et si

on renonçait à réglementer une activité forcément variée. Le nombre d'heures utilement employées à un cours varie suivant la nature de l'enseignement, l'âge des étudiants, le tempérament du professeur. Un cours d'enseignement général destiné à exposer l'état de la science n'aurait pas trop de trois cours par semaine (en Allemagne on va jusqu'à quatre) ; il se trouve très à l'étroit dans notre régime où l'on ne peut faire qu'une leçon par semaine sur chaque matière. Un enseignement d'érudition qui consiste à discuter des travaux aurait assez d'une séance unique par semaine. Les étudiants nouvellement arrivés ont besoin d'un plus grand nombre de cours que les anciens. Enfin tous les professeurs n'ont pas les mêmes goûts et les mêmes aptitudes. Quelques-uns aiment les étudiants et prennent plaisir à enseigner ; ils feraient [163] volontiers par semaine plus de trois cours d'un caractère général. D'autres — les plus nombreux, je pense — ont un tempérament d'érudit et ne parlent volontiers que du sujet de leurs travaux personnels. Pourquoi les forcer à venir parler quand ils n'ont rien à dire ? On gagnerait à les laisser travailler tranquilles, ils ne viendraient pas chaque semaine s'ennuyer et déranger les étudiants ; quand ils auraient trouvé des résultats intéressants, ils feraient en trois, quatre ou cinq séances un exposé de leurs travaux qui donnerait aux étudiants une impression vivante de ce qu'est la recherche scientifique. Ce serait un meilleur contrôle de l'activité réelle du professeur qu'une série de cours faits sans goût. Cela n'empêcherait pas la paresse et le manque de conscience ; mais les abus deviendraient apparents, au lieu d'être dissimulés sous un vernis de correction administrative. Pour éviter les plaintes du public, on pourrait s'en tenir au régime du Collège de France qui fixe un minimum de cours *par an*.

Un régime plus souple, qui renoncerait à réglementer extérieurement les devoirs des professeurs, permettrait aussi d'appliquer aux différentes Universités des solutions différentes, calculées sur la différence des conditions. Toutes les Facultés de France sont soumises aujourd'hui à une règle uniforme ; partout même nombre d'heures, même durée des semestres. Pourtant leur situation réelle est très différente. Les grandes Facultés, Paris surtout, ont de grandes ressources pour le travail scientifique, un grand nombre d'étudiants ; les professeurs peuvent trouver à s'y occuper. Le public de la ville peut trouver ailleurs qu'à la Faculté un enseignement populaire, les cours publics pourraient y être supprimés sans grand inconvénient. Les petites

Facultés ont peu de ressources et peu d'étudiants ; elles sont le seul centre d'enseignement de la ville. Les professeurs y languissent dans l'inaction ; les plus actifs, dans l'intervalle entre deux cours, viennent travailler à Paris, au prix de beaucoup de fatigue et de perte de temps. Il y aurait bénéfice pour tous à les considérer [164] comme un corps de savants et à leur laisser la facilité de se déplacer pour leurs travaux personnels, à condition de s'entendre entre eux pour assurer le nombre de cours publics conforme aux usages de la ville et le nombre de conférences et d'exercices nécessaire à leurs étudiants. Il n'y a besoin, pour cette réforme, d'aucune innovation ; il suffit d'étendre aux Facultés des lettres le régime officiellement établi dans la Faculté des sciences de Paris : le partage de l'année en deux semestres, dont un reste libre pour les travaux personnels du professeur.

L'organisation de l'enseignement des Facultés porte aussi la trace d'une transformation inachevée, elle n'a pas l'ordonnance méthodique des écoles spéciales. L'École normale et l'École des chartes distribuent leurs élèves en trois années, semblables à des classes de l'enseignement secondaire. Chacune réunit des jeunes gens au même degré d'avancement, chacune a son enseignement propre à donner ; l'ensemble forme un cycle d'études méthodiquement organisé. La Faculté des lettres reçoit des étudiants de toutes les origines, à des degrés très différents d'instruction ; ils lui arrivent pêle-mêle, et, pour les répartir, elle dispose de cet unique renseignement que les uns aspirent à la licence, les autres à l'agrégation. Jusqu'ici, dans cette masse confuse, elle n'est parvenue qu'à faire deux catégories, les candidats à la licence, les candidats à l'agrégation.

Mais les apprentis licenciés sont une masse hétérogène où se confondent les jeunes garçons sortant du lycée et des étudiants déjà anciens à la Faculté. Il est impossible d'organiser un enseignement commun pour des gens de niveaux différents et dont on ne connaît même pas le niveau. La catégorie des candidats à l'agrégation comprend aussi toute une série de gradations, depuis l'étudiant fraîchement licencié qui n'a pas encore abordé les études personnelles jusqu'à des hommes refusés à l'agrégation qui reviennent à la Faculté après avoir déjà enseigné. Ce n'est pas sans leur faire perdre du temps qu'on les réunit dans la même conférence d'exercices.

[165]

Une première réforme partielle a commencé à débrouiller ce chaos. L'agrégation d'histoire et de géographie a été coupée en deux parties : 1° L'examen du diplôme d'études, épreuve de culture générale et d'expérience du travail scientifique ; 2° Le concours d'agrégation qui est présumé prouver l'aptitude pédagogique. Cette réforme, dont les résultats sont excellents, semble devoir être étendue bientôt à toutes les agrégations. Elle permettra d'organiser les deux dernières années d'études. L'avant-dernière sera occupée par un travail scientifique, dont le diplôme d'études sera le contrôle ; la dernière sera consacrée à la préparation pédagogique, suivant le plan tracé par le décret de réforme de l'École normale.

Reste à organiser la période d'études entre la sortie du lycée et la licence ; on a vu plus haut que là est la vraie lacune de notre organisation. Rien n'est préparé pour guider les débutants ; ils sont abandonnés à eux-mêmes au moment où ils ont le plus besoin d'être dirigés. On ne peut même pas leur dire quelle sera la durée de leurs études. L'intervalle légal entre le baccalauréat et la licence est d'une année seulement ; c'est une survivance du Moyen Âge, du temps où le baccalauréat était le premier degré de l'enseignement supérieur.

Le délai est manifestement insuffisant, depuis que le baccalauréat n'est plus qu'un certificat d'études secondaires. Il est vrai que la plupart des étudiants mettent plus d'un an à se faire recevoir licenciés. Mais la faculté légale de se présenter au bout d'un an est une prime à la préparation hâtive ; elle incite les familles à faire dresser à domicile, par des répétiteurs, des jeunes garçons qui n'ont même pas fréquenté la Faculté. C'est une pratique sans excuse, surtout depuis que tant de jeunes gens sont bacheliers avant 18 ans. Normalement on ne devrait être reçu licencié qu'à 20 ou 21 ans. Il faudrait donc exiger entre le baccalauréat et la licence deux années (au moins), et deux années passées *réellement* à suivre l'enseignement d'une Faculté. C'est la condition indispensable à toute réforme. [166] Alors renseignement des lettres pourrait être organisé, comme il l'est déjà dans les deux Écoles spéciales et à la Faculté des sciences, en tenant compte des conditions naturelles de l'apprentissage scientifique.

L'acquisition d'une science se fait en deux degrés, sans compter l'instruction professionnelle qui a sa place après l'enseignement de la Faculté, dans les écoles d'application.

Le I^{er} degré est l'initiation aux résultats généraux de la science, à la connaissance des instruments et des procédés de travail. Il exige au moins deux années. Il se placerait au début des études de Faculté, entre le baccalauréat et la licence. Il consisterait en deux sortes d'opérations :

1° Des cours d'ensemble sur toute une branche d'études (littérature grecque, latine, française, moderne, histoire de l'Antiquité, etc.), pour faire connaître la position des principales questions, les grandes sources et les ouvrages essentiels, l'état de la question, les résultats acquis, les doutes et les discussions ; mais en se plaçant au point de vue de la recherche scientifique, ce qu'on ne peut faire dans l'enseignement secondaire. C'est à peu près le cours de 1^{re} et de 2^e année de l'École normale et des Chartes ;

2° Des exercices pratiques pour habituer les jeunes gens à manier les instruments du travail scientifique, documents, ouvrages et méthodes ; des explications de textes, des analyses, des exercices de critique historique et de bibliographie pratique ; le tout sans prétention au travail original. Ce serait le pendant des manipulations et des dissections de la Faculté des sciences.

Le 2^e degré est la recherche scientifique personnelle. Elle consiste essentiellement à faire, sous la direction d'un savant, un travail original sur une question qu'on a choisie, sur un sujet limité où l'on manie les procédés pour faire soi-même la science. C'est le mémoire de l'École des chartes ou du diplôme d'études.

Il n'y a donc rien à innover pour organiser rationnellement [167] notre enseignement : il suffit de coordonner des procédés déjà éprouvés. Il faudrait seulement — au lieu de l'année uniforme des écoles spéciales imposée indistinctement à tous les élèves — établir plusieurs sections parallèles consacrées chacune à une matière, comme à la Faculté des sciences. On diviserait, par exemple, en littérature grecque, latine, française, allemande, anglaise, italienne, philosophie antique, moderne, psychologie, histoire antique, du Moyen Âge, moderne, contemporaine, géographie. Ce n'est pas ici le lieu de décrire en détail l'organisation, un exemple suffira. La section d'histoire antique comporterait un cours d'histoire grecque et un cours d'histoire

romaine à deux ou trois leçons par semaine ; des exercices de bibliographie, archéologie, épigraphie, et surtout des explications critiques d'auteurs anciens. Il y aurait, dans les autres sections historiques, des cours généraux à deux ou trois leçons, des exercices de bibliographie, de critique de sources, d'analyses de documents. Il y aurait, en littérature, des cours d'histoire de la littérature à deux ou trois leçons et des explications d'auteurs. Les langues vivantes pourraient demander un séjour d'un an à l'étranger.

Les études du 1^{er} degré (1^{re} et 2^e années) comporteraient, suivant les matières, deux, trois, ou même quatre sections. Il n'est pas abusif de demander à de jeunes étudiants de suivre chaque semaine deux cours ou même trois, chacun de deux ou trois leçons, et de prendre part à une (ou même deux) séance d'exercices pratiques. Le total varierait entre six et dix heures par semaine.

Le 2^e degré (après la licence) consisterait en cours librement choisis, et surtout dans la préparation d'un mémoire original, analogue à celui du diplôme d'études. On pourrait organiser des séances de discussion critique de ces travaux, semblables aux séminaires (*Uebungen*) des Universités allemandes.

Naturellement cette réforme de l'enseignement exige la réforme des examens. Notre régime d'examens est en [168] partie une survivance. L'épreuve terminale des études, le doctorat, a perdu son ancien rôle en changeant de caractère ; le couronnement des études de Faculté est en pratique l'agrégation qui n'est pas une épreuve de Faculté, mais qui, par la force des choses, est devenue le régulateur des études d'Université. La réforme de l'agrégation d'histoire a rendu à la Faculté une partie de l'examen, sous forme du diplôme d'études qui est le couronnement de la dernière année d'études, avant la préparation au concours professionnel, renvoyé désormais à l'École normale. C'est un très bon examen, il donne pour sanction aux études un véritable travail scientifique, le mémoire, et laisse l'étudiant étudier. Il ne reste qu'à en étendre le bienfait aux autres ordres d'agrégation, ce qui paraît décidé en principe. La réforme, sauf les améliorations de détail, sera alors complète pour le 2^e degré d'études, dans la mesure où le permet l'existence du concours d'agrégation.

L'examen de licence reste le principal obstacle à l'organisation des études. Conçu dans l'esprit de l'ancien régime « littéraire », il consiste

essentiellement en compositions, exercices artificiels inconciliables avec toute préparation scientifique. Même quand on a consenti à faire une part aux « spécialités » (philosophie, histoire), on la leur a faite sous la forme littéraire de compositions. Le droit de choisir entre trois sujets, la limitation à un programme donné au commencement de l'année (établi sur l'initiative de la Faculté de Paris) ont été des palliatifs insuffisants. Il faut avoir corrigé les épreuves écrites de licence pour savoir combien peu ces compositions d'histoire diffèrent d'une copie du baccalauréat. Ce qui est grave, c'est que ce régime empêche toute préparation rationnelle. Quand les nouveaux venus viennent nous demander des conseils sur la façon de se préparer à la licence, nous sommes réduits à leur avouer qu'il n'existe aucun moyen de se préparer méthodiquement et à leur souhaiter bonne chance.

Il ne serait pas difficile pourtant de réformer la licence de façon à en faire la vérification des cours et des exercices [169] suivis pendant les deux années du 1^{er} degré. Le procédé a été adopté et expérimenté à la Faculté des sciences ; il consiste à couper l'examen en certificats (en nombre variable), dont chacun peut être pris séparément, qu'on est à peu près certain d'obtenir quand on a bien travaillé, mais auquel on n'a même pas l'idée de se présenter sans avoir pris part réellement aux exercices de la Faculté. Ce seraient, par exemple, des explications de textes, la rédaction d'un travail scientifique sur une question, l'analyse critique d'un ouvrage. Le principe serait de s'assurer que l'étudiant sait en quoi consiste la science, qu'il connaît les instruments du travail scientifique, qu'il est en état de comprendre les livres scientifiques et de se tenir au courant.

Voici comment pourraient être distribués l'enseignement et les examens :

1^{re} ANNÉE

(Candidats à la licence, futurs élèves de l'École des chartes, étudiants en droit, femmes, étrangers.)

Enseignement général : cours et exercices d'une ou deux sections.

Examen : un ou deux certificats.

2^e ANNÉE

(Candidats à la licence)

Enseignement général : cours et exercices d'une ou deux sections.

Examen : certificats nécessaires pour compléter la licence.

3^e ANNÉE

(Candidats à l'agrégation ou au diplôme)

Travail personnel, mémoire, discussions.

Examen : diplôme d'études.

[170]

4^e ANNÉE

(École normale)

Préparation pédagogique.

Concours d'agrégation.

Il serait bon d'engager les étudiants à ne pas se presser de passer leurs certificats dès la première année et de leur faciliter les moyens de les passer plutôt tous après la seconde année. L'expérience de la licence ès sciences semble indiquer que les épreuves subies au bout d'une année seulement sont moins solides.

Ainsi, la Faculté des lettres serait reliée organiquement, d'une part aux établissements d'enseignement secondaire dont elle recevrait directement les élèves pour le premier apprentissage de la science,

d'autre part aux écoles spéciales où elle enverrait ses étudiants après leur avoir donné la préparation scientifique. Les examens ne seraient plus que la vérification des études faites à la Faculté.

[171]

Études de politique et d'histoire**II. ENSEIGNEMENT****Chapitre 4**

ERNEST LAVISSE ⁴⁶[Retour à la table des matières](#)

Le trait le plus frappant de la vie de Lavissee, c'est le caractère extraordinairement varié et souple de son activité. Historien, publiciste, professeur, organisateur ou, pour employer un terme à la mode, « animateur » de l'enseignement, il a porté dans tous ces emplois divers une égale ardeur et y a obtenu un égal succès. Tout ce qu'il a été, il l'a été d'une manière personnelle ; et, comme c'est le cas de toutes les natures originales, son caractère a été fait de traits contradictoires maintenus en harmonie par une forte personnalité. Aussi est-il bien difficile de le décrire de façon satisfaisante ; et si, moi qui de ma vie n'ai été capable d'écrire une notice nécrologique, je me risque à essayer de dire ici quelle impression Lavissee a laissée au plus ancien survivant de ses élèves, je sens vivement que je dois m'excuser auprès des lecteurs de la *Revue Universitaire*, car je suis certain de les décevoir. Je n'aurai pas la présomption de présenter le tableau complet d'une personnalité si riche ; je tâcherai seulement de rappeler les principales formes de son activité et d'indiquer ce qui me paraît en avoir été le caractère commun.

Je n'insisterai pas sur son œuvre de publiciste, bien que son action n'ait pas été sans importance. Ses articles du Temps ont exercé une influence incontestable sur l'opinion en matière de pédagogie, et, pendant la guerre, ils ont certainement contribué à soutenir le courage

⁴⁶ *Revue Universitaire*, année 1922, t. II (31^e année, n^o 9).

du public français. Mais c'est surtout la direction de la *Revue de Paris* qui lui a donné l'occasion de manifester son caractère par la conception élevée qu'il a eue de son office. Même en s'adressant à [172] un public mondain, il n'a jamais cessé d'être un éducateur et un historien : dans la mesure où le permettaient les exigences de ses lecteurs, — dont il était averti par un tact très sûr, — il a toujours cherché à éclairer son public plutôt qu'à lui complaire, à rectifier ses préjugés plutôt qu'à les exploiter. Sans sacrifier le souci de l'actualité, qu'un périodique ne pourrait négliger sous peine de périr d'inanition, il a rompu avec la coutume des rubriques permanentes qui encourage la routine, et il a eu la hardiesse de faire servir sa revue au progrès des choses historiques en publiant souvent des correspondances, des souvenirs, des fragments de mémoires, choisis de façon à pouvoir intéresser un lecteur mondain tout en apportant des documents utiles à l'histoire.

Comme historien, Lavissee apparaît dans sa pleine originalité, car il s'est formé lui-même et ne relève d'aucune école. Élevé en un temps où l'étude de l'histoire était complètement négligée en France, il n'a appris ni au lycée ni à l'École normale la méthode du travail historique. L'Allemagne lui a ouvert un horizon scientifique et a fourni la matière de ses premiers ouvrages ; mais il n'y a pris ni l'esprit ni la forme de son travail : rien ne ressemble moins que lui à un érudit allemand. Il pense et il écrit dans la tradition française, celle de Voltaire historien, le Voltaire de l'*Essai sur les mœurs*. Il n'a jamais prétendu à l'érudition, et il a fallu l'aveuglement de la passion pour l'accuser d'avoir introduit en France les méthodes de l'érudition allemande. Un jour que le fils de son protecteur, Albert Duruy, pris d'un accès de chauvinisme, lui reprochait dans la *Revue des Deux-Mondes* de traiter l'histoire en érudit, Lavissee, plus étonné que blessé, me dit : « Moi, un érudit ? c'est ce que je suis le moins ! » Un observateur mieux informé a fait remarquer qu'il ne travaillait pas dans l'inédit : on ne le voyait ni aux Archives ni à la Bibliothèque Nationale. Ses premiers ouvrages sur l'Allemagne et sur l'évolution générale de l'Europe étaient des œuvres de haute vulgarisation qui ne comportaient aucune préparation érudite, et même *La Jeunesse du grand Frédéric* est une très pénétrante [173] analyse de caractère qui exigeait plus de psychologie que d'érudition.

Son œuvre capitale a été l'*Histoire de France*, publiée en deux séries séparées par un long intervalle, plus exactement l'histoire du règne de Louis XIV. C'est là qu'il a donné sa mesure comme historien. Et ce

n'est pas une œuvre d'érudition. La matière en a été fournie par des documents déjà publiés et critiqués ; et, même quand il lui a paru nécessaire de chercher un complément d'information dans les collections inédites de Colbert, il n'a pas hésité à économiser son temps en acceptant pour ce travail préparatoire l'aide de jeunes collaborateurs. Lavissee a été historien au sens français, au sens résumé dans cette formule de Thiers que la qualité essentielle de l'historien est l'*intelligence*. Il avait l'intelligence sous toutes les formes : l'intelligence artistique du détail caractéristique (que les romantiques appelaient « couleur locale »), — l'intelligence psychologique qui lui donnait la pénétration dans l'analyse des motifs et des sentiments des personnages, — l'intelligence de l'ensemble, qui lui faisait apercevoir avec précision le caractère général d'une société, d'un gouvernement, d'une évolution. Il avait aussi les qualités morales indispensables en toute science, et particulièrement rares en histoire où la matière même de la science excite les passions : il avait la sérénité de l'esprit, la probité scientifique, l'amour de la vérité, qui le garantissaient contre les préjugés traditionnels et l'élevaient au-dessus des conventions littéraires. Il a, avec une clarté impitoyable, portée parfois jusqu'à l'ironie, révélé les petitessees cachées sous la pompe solennelle du règne de Louis XIV. Il a dissipé les illusions passées à l'état de croyance historique sur l'importance réelle des tentatives de créations industrielles et commerciales : ce que l'histoire officielle appelait l'« œuvre de Colbert », il l'intitule « l'offre de Colbert », marquant ainsi qu'il s'est agi d'intentions plus que de réalités.

L'amour de la vérité domine, chez Lavissee, même le souci de la beauté littéraire qu'il avait cependant très vif, [174] car il avait un tempérament d'artiste. Son style clair, alerte, vif, spirituel lui donne droit au titre d'écrivain, et personne ne l'a trouvé déplacé à l'Académie française. Il avait gardé de sa génération le goût et l'habitude du « trait », dont l'usage légitime est dans la littérature plutôt que dans la science. Mais jamais il n'aurait consenti, je ne dis pas seulement à sacrifier l'exactitude d'un fait, mais à forcer une impression pour la vanité de faire un mot spirituel.

Lavissee a été un professeur d'un charme et d'une force de persuasion incomparables par la clarté, l'entrain, l'agrément de sa parole. Il en est de son talent d'enseignement comme de sa valeur d'historien : il est né spontanément de sa nature et ne doit rien à son éducation. On est

surpris, en lisant ses charmants souvenirs de jeunesse, que lui-même a qualifiés « souvenirs d'une éducation manquée », de voir combien sa vie dans son pays natal, puis à Paris, avait été terne et pauvre en impressions intellectuelles. J'étais de la première promotion qui a vu Lavisser arriver à l'École normale comme maître de conférences d'histoire : il n'apportait aucune préparation pédagogique et n'avait encore qu'un bagage léger de connaissances historiques ; mais il avait l'audace, l'intelligence et l'amour de l'histoire et de l'enseignement ; il apprenait à mesure qu'il nous enseignait. Habitué à croire que l'Antiquité seule était matière à connaissance scientifique, nous admirions sa tentative audacieuse d'aborder le Moyen Âge, les Mérovingiens, puis Charlemagne et jusqu'au XIV^e siècle. Mais jamais il n'a cherché à accroître son prestige en nous dissimulant la source de ses connaissances qu'il nous eût si facilement fait prendre pour le produit d'une érudition personnelle : il nous donnait au contraire l'exemple de la vertu maîtresse de l'historien, la probité scientifique ; il nous indiquait toujours ses sources et ses instruments de travail : les historiens allemands (Waitz) et les anciens érudits français. Le champ de son enseignement s'est élargi à mesure que ses connaissances s'étendaient, car il a toujours enseigné ce qu'il venait d'étudier. Le XVII^e siècle français a fini par devenir son [175] domaine propre. À quel point il y a été un maître, il faut le demander aux générations d'étudiants qui ont entendu ses leçons si claires, si alertes, si pleines de faits intéressants et d'idées vivantes. Pendant un quart de siècle son exemple a agi sur les étudiants en histoire, c'est-à-dire sur les futurs historiens.

Comme réformateur de l'enseignement supérieur, Lavisser a été en France le créateur de l'enseignement de l'histoire et, en collaboration avec les deux directeurs, ses amis Dumont et Liard, le créateur des Universités françaises, bien qu'il n'ait eu d'autre qualité officielle que le titre de membre du Conseil de l'Instruction publique jusqu'au moment où, en fin de carrière, il a été nommé directeur de l'École normale. Son œuvre n'a pas été, comme l'ont dit quelques adversaires passionnés, une imitation d'institutions étrangères : il n'a pas eu, comme Dumont et Michel Bréal, l'illusion qu'on pouvait introduire en France le régime des *privat-docent*. Mais son séjour en Allemagne lui avait fait comprendre que l'enseignement scientifique vit de liberté ; que, pour faire une Université vivante, il faut des étudiants vivant en liberté, non des élèves enchaînés par des règlements et comprimés par

des surveillances. Il a insisté fortement auprès de ses amis pourvus de l'autorité pour faire créer les bourses de licence et d'agrégation qui ont formé dans les Facultés le noyau de boursiers autour duquel s'est peu à peu rassemblé le groupe nouveau des étudiants indépendants. Aujourd'hui que nous avons pris l'habitude de voir fourmiller dans les Universités un monde d'étudiants, nous avons peine à nous représenter ce qu'il a fallu de démarches, d'obstination, de force de persuasion pour y créer cette vie nouvelle. — C'est aussi Lavisse qui a compris et fait comprendre l'importance d'attirer les étrangers dans les Universités françaises en créant pour eux des examens et des diplômes spéciaux qui ne les astreignaient pas à l'obligation du baccalauréat français.

Sa profession l'intéressait particulièrement à l'organisation de l'enseignement de l'histoire ; c'est là que s'est [176] exercée d'abord son action, mais l'influence en a rayonné sur les autres ordres d'enseignement. Il n'est pas exagéré de dire que c'est lui qui a réformé le régime du concours d'agrégation, ce concours qui domine l'enseignement supérieur, parce qu'il oriente le travail des meilleurs étudiants. Il a fait créer le diplôme d'études supérieures, partie intégrante de l'agrégation d'histoire, qui a été imité ensuite par toutes les autres agrégations ; il a ainsi été le père d'un examen de caractère scientifique, dont l'épreuve essentielle est le mémoire, fruit d'un travail personnel ; le seul examen que l'étudiant prépare sans dégoût, le seul qui rassure la conscience de l'examineur, un examen dont l'action se fait sentir sur toute la carrière, parce qu'il initie le jeune homme au travail personnel, lui en donne le goût et l'oriente vers la recherche originale.

Tout ce que je viens de dire ne donne de l'activité de Lavisse qu'une notion abstraite. Ceux qui n'ont connu de lui que ses écrits et ses actes ne peuvent se faire une idée exacte de cette nature d'homme, faite de contradictions apparentes. Son allure autoritaire, son ton de commandement, sa voix brève, son regard perçant s'alliaient à une sensibilité tendre et à une volonté souple. Il était né en Picardie, mais il aimait à se croire une origine slave : il m'a dit que son nom était une déformation de Lavitz ; je crois bien qu'il voyait un rapport entre sa souplesse et cette origine. C'était une nature aimante ; il a eu beaucoup d'amis. À son jubilé, où ses élèves s'étaient réunis pour lui apporter le témoignage d'une affection sincère, comme on avait loué son désintéressement, il répondit qu'il avait toute sa vie été un épicurien,

car il avait toujours fait ce qui lui plaisait. Un jour, à propos d'une remarque intéressante qui lui venait à l'esprit, il m'a dit : « Notre métier n'est vraiment pas ennuyeux. » Il aimait à faire ce qu'il faisait. Et avant tout il aimait la vie ; il l'aimait sous sa forme la plus spontanée, il aimait la jeunesse ; il aimait la variété qui est le caractère essentiel de la vie ; il aimait la liberté, condition nécessaire de la variété.

[177]

S'il avait, comme il semble, un tempérament autoritaire, sa conduite s'inspirait du respect de la liberté, même chez les autres. Il a lutté sans relâche contre la tradition si forte dans les établissements scolaires qui avait passé des collèges dans les Facultés, la tradition de la surveillance, des règlements, des obligations de présence, des écritures administratives ; il a insisté pour assurer la liberté entière des étudiants, la liberté sans contrôle, sans obligations, la liberté même de ne remettre aucun « devoir » écrit et de ne pas assister à un cours. Un jour qu'un étudiant avait écrit ironiquement pour s'excuser d'avoir manqué « la classe » de M. Un Tel, le secrétaire des études disait : « On ne peut pas tolérer cela. — Vous tolérerez cela, et bien d'autres choses encore », répondit Lavis. Une année, la direction de l'Enseignement supérieur avait envoyé au doyen de la Faculté des Lettres un questionnaire sur le travail des étudiants et les notes que chacun d'eux avait reçues des professeurs. Le doyen Himly se préparait à répondre : « Gardez-vous-en bien ! lui dit Lavis. On vous les envoie manuscrites ; si vous répondez, on vous les enverra imprimées. Donnez-moi ces feuilles. » Il écrivit dans chaque colonne : « Cela ne te regarde pas. Cela ne te regarde pas. » Et il les renvoya au directeur de l'Enseignement, qui était son ami Dumont. Les feuilles ne sont jamais revenues, et la liberté des étudiants s'est établie. À la fin de sa carrière, directeur de l'École normale, Lavis a témoigné le même respect de la liberté ; il a aboli ce qui restait de discipline oppressive et restreint le règlement au strict minimum matériellement nécessaire dans un grand établissement. L'École normale est devenue une maison ouverte où les élèves, traités en étudiants, se sentaient en pleine liberté.

Ce respect de la liberté, Lavis l'a porté dans ses relations avec ses collaborateurs. À la *Revue de Paris*, les articles de politique et d'histoire ne subissaient aucune censure, tandis que son co-directeur Ganderax criblait d'observations les articles de littérature. Avec ses collaborateurs de l'*Histoire de France*, bien que le traité fait par les

éditeurs [178] lui réservât le droit de changer le texte, il n'intervenait qu'en cas d'extrême nécessité, quand le texte était insuffisant au point de vue scientifique ; et il a eu pour l'histoire contemporaine des collaborateurs auxquels il a fait confiance au point d'attendre la mise en pages pour leur faire de légères observations.

Lavisse n'était pas un révolutionnaire, il n'avait même pas un tempérament d'avant-garde : plutôt conservateur par nature, il avait été élevé en un temps où l'autorité était brutale et assez fortement armée pour briser les résistances des individus. Il en avait conservé quelque timidité en face des innovations : il s'inquiétait des manifestations d'opposition ; sa tendance le portait à arrondir les angles, à éviter les conflits, à proposer des compromis pour faire accepter les nouveautés. Il avait encouragé la création d'une Association des anciens élèves de la Faculté des Lettres ; mais, quand une assemblée de jeunes gens décida de créer une Association générale des étudiants de Paris, j'ai vu Lavisse alarmé, presque indigné, de cette Association dont il devint bientôt le protecteur le plus sincère. On a noté que, sous l'Empire, à un moment où presque tous ses camarades se faisaient gloire d'être dans l'opposition, Lavisse n'était pas républicain. Ses attaches personnelles avec la famille impériale l'ont retenu ensuite dans le cercle conservateur. Il s'est rallié tard à la République, ou, plus exactement, à la démocratie, par le même motif qui a fait de ce conservateur un réformateur et un novateur, parce qu'il avait l'amour de la vie et de la jeunesse.

Cet amour de la jeunesse, en le maintenant en contact avec les jeunes gens des générations successives, lui a conservé la jeunesse d'esprit et l'a préservé du sort déplorable des vieillards qui, après avoir été novateurs en leur temps, en viennent à combattre les réformes. Lui ne s'est jamais mis en travers de la voie du progrès. La fin de sa vie a été attristée par des malheurs personnels, la mort de sa compagne fidèle, la destruction par l'ennemi de sa maison du Nouvion, la maladie qui lui infligeait la souffrance de [179] ne plus trouver l'activité d'esprit nécessaire à sa tâche. Il a eu du moins la joie de voir le retour de l'Alsace à la France et la chute des Empires militaires dont il savait la malfaisance ; il a eu la joie de voir achever les grandes œuvres de sa vie : l'*Histoire de France*, et la réforme de l'Enseignement supérieur.

Ni l'enseignement de l'histoire ni le régime des Universités n'auraient atteint le niveau où ils sont en France si Lavisse n'était, au

moment décisif, venu prendre l'initiative des réformes inspirées par son amour de la vie et de la liberté.

[180]

[181]

Études de politique et d'histoire

Troisième partie

HISTOIRE

[Retour à la table des matières](#)

[182]

[183]

Études de politique et d'histoire

III. HISTOIRE

Chapitre 1

LA SÉPARATION DES POUVOIRS ⁴⁷

[Retour à la table des matières](#)

Les sociétés civilisées se sont transformées si rapidement en ce siècle par le progrès des sciences, de la production matérielle, de l'instruction et de la presse, qu'elles ont fait craquer les institutions politiques dont leurs anciens gouvernements les avaient revêtues. Mais les lambeaux des institutions détruites sont restés accrochés dans les textes de loi officiels et dans les commentaires officieux, et empêchent d'apercevoir la réalité. Ainsi le droit constitutionnel des peuples civilisés est devenu un amas de théories fondées sur l'observation d'un état de choses disparu, ou sur la généralisation hâtive de quelques faits exceptionnels.

Pour discerner dans un principe de droit public ce qui est encore une réalité vivante de ce qui n'est plus qu'une formule vide, le procédé rationnel semble être d'en étudier l'évolution dans l'histoire intérieure des États contemporains. Je vais essayer de l'appliquer à l'un des dogmes politiques les plus célèbres de notre temps, celui de la séparation des pouvoirs.

⁴⁷ *Revue de Paris*, 1895, t. I, p. 709-732.

I

C'est Montesquieu qui a formulé la théorie de la séparation des pouvoirs, dans le chapitre bien connu *De la Constitution d'Angleterre*. L'idée n'était pas entièrement neuve. Locke, dans le *Traité du gouvernement civil*, avait distingué les pouvoirs *exécutif, législatif, fédératif* (il appelait ainsi le pouvoir chargé des relations avec l'étranger). Swift et Bolingbroke avaient exposé la théorie de la « balance du pouvoir » entre le roi, les nobles et les Communes, et de « l'équilibre » [184] qui empêchait aucun des trois de devenir tout-puissant. La formule était plus ancienne encore : Aristote déjà, analysant la souveraineté, la décomposait en trois éléments : « celui qui délibère, celui qui commande, celui qui juge. »

Mais Montesquieu avait su amalgamer ces formules de façon à leur donner une apparence de rigueur ; il les présentait sous le couvert de la constitution anglaise que l'on commençait à admirer sans la connaître ; et surtout il satisfaisait un besoin vivement ressenti par la partie la plus instruite des aristocraties européennes, en indiquant un procédé pratique pour mettre un frein à l'arbitraire des princes et de leurs fonctionnaires. « Tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple exerçait ces trois pouvoirs ». Cette doctrine était faite pour séduire des hommes habitués à souffrir surtout des excès du pouvoir monarchique.

Il nous est très facile aujourd'hui de découvrir les côtés faibles de la théorie de Montesquieu. La séparation des pouvoirs, telle qu'il la décrit, n'était pas le régime de l'Angleterre de son temps, et ne l'a été dans aucun temps ; elle n'a existé chez aucun autre peuple connu ; il est même douteux qu'elle puisse fonctionner dans une société humaine.

En Angleterre, où la constitution est formée par les précédents et par une tradition constante plutôt que formulée dans les textes, le gouvernement légal depuis le Moyen Âge se composait du roi assisté de son Conseil, et du Parlement divisé en deux Chambres. Le roi disposait seul de toute l'autorité active, il décidait tous les actes du gouvernement à l'intérieur et au-dehors, il nommait tous les fonctionnaires, y compris les juges ; les ministres n'étaient que ses commis, choisis à sa discrétion et renvoyés de même, comme pouvaient

l'être ceux de Louis XIV. Il confondait en sa personne ce que Montesquieu aurait appelé les pouvoirs *exécutif et judiciaire*. De cette ancienne puissance quasi absolue du roi d'Angleterre la trace s'est conservée encore dans les formules officielles : tous les actes du [185] gouvernement sont les actes de la reine, la justice même est rendue en son nom. L'action du Parlement était limitée aux lois et au vote des impôts. Mais ce pouvoir même, que Montesquieu appelait le *législatif*, loin d'être organisé sur le principe de la séparation, ne pouvait fonctionner que par la collaboration constante du roi et du Parlement ; la loi était faite en commun par le roi, les Communes et les Lords, le budget par le roi et les Communes.

Ce régime qui durait encore à la fin du XVII^e siècle venait, au moment où Montesquieu visita l'Angleterre, d'être transformé par les ministres whigs des premiers rois de la dynastie de Hanovre ; il avait pris dans la pratique une forme plus différente encore du système de la séparation des pouvoirs. Les ministres avaient cessé d'être les commis du roi, ils étaient les chefs de la majorité de la Chambre basse. Le ministère, investi à la place et au nom du roi de tout le pouvoir gouvernemental, était devenu en fait une commission permanente de la Chambre des communes désignée par la majorité. Ainsi tous les pouvoirs, pour parler la langue de Montesquieu, se trouvaient confondus dans la Chambre qui les exerçait par l'intermédiaire du cabinet pris dans la majorité ; et tous les actes souverains qui constituent le gouvernement suprême s'accomplissaient non par l'impulsion séparée de trois pouvoirs indépendants, mais par la collaboration continue du ministère et des deux Chambres. Entre la pratique anglaise et la description de Montesquieu il n'y avait qu'un point commun, c'était le nombre *trois*.

Il n'est pas nécessaire de rechercher si le véritable caractère de la constitution anglaise avait échappé aux observateurs politiques de ce temps ou si Montesquieu a évité volontairement ⁴⁸ d'en donner une analyse exacte. Mais il faut examiner dans quelle mesure sa théorie de la séparation des pouvoirs correspond aux conditions de la vie politique

⁴⁸ C'est ce que pourrait faire soupçonner la phrase énigmatique : « Ce n'est point à moi d'examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté ou non. Il me suffit de dire qu'elle est établie par leurs lois... »

[186] des peuples civilisés auxquels on a essayé de l'appliquer pendant un siècle.

Le point de départ n'est pas l'observation d'un gouvernement où l'on aurait constaté l'existence réelle de trois corps investis chacun d'un pouvoir indépendant (même les trois corps anglais, Ministère, Chambre haute, Chambre basse, exercent l'autorité ensemble par une collaboration, non par un partage). La théorie repose au contraire sur une distinction abstraite, entre « la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil ». Elle n'emprunte même pas son principe à quelque réalité politique : elle n'est qu'une théorie juridique.

Il en résulte qu'elle laisse de côté une partie indispensable des opérations réelles de tout gouvernement civilisé. Elle ne tient compte que du « pouvoir de faire ou d'abroger les lois, de faire la paix ou la guerre, d'envoyer ou recevoir des ambassades, de punir les crimes ou juger les différends des particuliers ». Cette énumération suffit à peine à analyser le gouvernement d'un royaume mérovingien où toute la vie politique se réduit à des guerres, des jugements et des édits. Elle oublie la nomination des fonctionnaires, le contrôle de leurs actes, le règlement des recettes et des dépenses publiques, toutes les opérations qui constituent la vie politique de la nation, donnent la force au gouvernement et forment la matière habituelle des décisions de l'autorité souveraine. À ces fonctions fondamentales du gouvernement Montesquieu ne fait guère que des allusions vagues, sans indiquer auquel des trois pouvoirs chacune doit appartenir ; il déclare seulement que la « levée des deniers publics » doit être votée chaque année par le pouvoir législatif, introduisant ainsi dans le droit public cette assimilation artificielle entre la loi et le budget des recettes qui a fini par aboutir à l'expression bizarre de *loi de finances* employée pour désigner un règlement annuel.

Par contre, il met au nombre des pouvoirs souverains la simple fonction de juger les procès privés, qui n'est qu'une [187] des opérations de l'administration subordonnée au gouvernement général, au même titre que la police ou la perception de l'impôt ; il élève les juges de la condition de fonctionnaire au rang de souverain : il semble qu'il ait pris pour un pouvoir gouvernemental distinct de tout autre

l'indépendance personnelle dont le juge a besoin, comme tout fonctionnaire, pour remplir utilement sa fonction.

Les expressions même choisies par Montesquieu rendent imparfaitement les idées qu'il voulait exprimer. Le mot *législatif* définit mal le pouvoir *délibératif* du Parlement qui consiste non pas uniquement à faire des lois mais à décider les mesures d'intérêt général, y compris le budget, les traités et les enquêtes. Le mot *exécutif* ne recouvre qu'une faible partie des attributions du pouvoir *agissant* : il semble le réduire à la fonction d'exécuter ce qu'un autre pouvoir lui commande. Kant, adoptant cette classification, en est venu à distinguer le législatif qui ordonne, le judiciaire qui applique, l'exécutif qui exécute : ainsi compris, a-t-on dit, le gouvernement se concentre dans les fonctions d'huissier et de garde-chiourme. Mais l'énumération donnée par Montesquieu des fonctions de l'exécutif reste très incomplète, étant limitée par la définition arbitraire (probablement empruntée à Locke), « la puissance d'exécution des choses qui dépendent du droit des gens » ; elle se borne à « faire la paix ou la guerre, envoyer ou recevoir des ambassades, établir la sûreté, prévenir les invasions », c'est-à-dire aux affaires militaires et diplomatiques et peut-être à la police ; elle laisse en dehors non seulement toutes les entreprises d'utilité publique mais même tous les rapports avec les particuliers et les autorités locales qui forment l'administration proprement dite.

Ces expressions inexactes ont eu l'inconvénient de troubler les notions naturellement confuses du public sur les faits compliqués de la vie politique. Une autre impropreté de termes a eu des conséquences beaucoup plus graves. En parlant de la *séparation* des pouvoirs, Montesquieu a donné l'impression que chacun des trois pouvoirs devait [188] être constitué *séparément*, enfermé dans son domaine propre, entouré de barrières pour le défendre contre les entreprises de chacun des deux autres. Quelques passages à la fin du chapitre montrent cependant qu'il ne se représentait pas les pouvoirs comme entièrement indépendants : il accorde à l'exécutif la *faculté d'empêcher*, au législatif la *faculté d'examiner*. Mais ces restrictions ont moins frappé les lecteurs que les définitions générales ; et comme il n'a donné une théorie précise ni de la collaboration nécessaire entre les pouvoirs, ni des conflits possibles ni des moyens de les éviter ou de les résoudre, la séparation des pouvoirs est entrée dans l'imagination publique sous la

forme de trois autorités juxtaposées, qu'il fallait maintenir séparées, sans moyen d'agir l'une sur l'autre ou d'opérer de concert. De cette conception est sortie la doctrine qu'on doit exclure de l'Assemblée législative les ministres du pouvoir exécutif. Elle a abouti à un système qui rend impraticable la collaboration des corps souverains, et soulève entre eux des conflits incessants en leur enlevant tout moyen de les terminer à l'amiable, puisqu'elle leur interdisait de se concerter ensemble ou de se contraindre mutuellement.

Il est avantageux de partager le travail entre les employés d'un même gouvernement, de façon à former des groupes distincts chargés chacun d'une seule espèce d'opérations : ces corps spéciaux, officiers, juges, percepteurs, professeurs, ingénieurs, s'acquittent ainsi plus facilement de la fonction spéciale à laquelle ils sont préposés. Mais cette séparation en *services* n'est applicable qu'à des fonctions subordonnées, dépendantes d'une autorité supérieure ; elle ne peut fonctionner régulièrement qu'à condition d'être dominée par un gouvernement unique qui délimite les fonctions de chaque service, empêche entre eux les conflits, et les oblige à opérer de concert. Il reste donc toujours une part du travail politique qui ne peut être partagée entre des pouvoirs indépendants, c'est précisément celle qui consiste à décider la direction générale où doit marcher la nation et l'emploi à faire de ses ressources. Cette décision peut être [189] prise en collaboration par plusieurs hommes ou même par plusieurs corps, mais il faudra toujours que leurs opérations aboutissent à une décision unique, ou à un conflit, et, en cas de conflit, celui qui aura le pouvoir de faire céder l'autre sera le vrai souverain. Les fonctions subordonnées peuvent être organisées en services séparés, le gouvernement ne peut se constituer sur la séparation des pouvoirs souverains, car il n'y a qu'un seul pouvoir souverain, celui de décider. Il faut donc se garder de confondre la division en services spéciaux avec la séparation des pouvoirs souverains comme Montesquieu semble l'avoir fait en mettant le service spécial de la judicature au même rang que le pouvoir des ministres et du Parlement.

Ces objections ne pouvaient frapper les hommes du XVIII^e siècle, inexpérimentés encore dans le mécanisme des gouvernements. La théorie de la séparation des pouvoirs était pour eux l'évangile de la liberté politique, la fin du despotisme des cours et des bureaux. Elle enchantait surtout les libéraux aristocrates, car elle donnait à la noblesse

si longtemps écartée des affaires le moyen de reprendre dans l'État sa légitime part d'influence.

Les intrigues et les scandales du Parlement anglais depuis l'avènement de Georges III (1760), en discréditant la pratique du régime parlementaire, accrurent la vogue de la théorie ; le roi Georges, au lieu d'accepter le ministère des mains du Parlement, comme ses prédécesseurs, s'était avisé de choisir ses ministres à sa fantaisie et d'employer leur influence à se former un parti personnel, celui des « amis du roi » qui devait servir à brouiller le jeu des partis réguliers de façon à rétablir l'autorité royale. Ce manège habitua les hommes politiques à regarder les ministres comme des agents corrupteurs dangereux pour l'indépendance des assemblées, et qu'il fallait en écarter systématiquement.

Dans la génération qui fit la Révolution d'Amérique et la Révolution française, les « classes dirigeantes » étaient pénétrées des formules de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs et prêtes à les faire passer dans [190] les actes officiels. Les Américains donnèrent l'exemple.

Le terrain aux États-Unis était particulièrement favorable à l'application de la théorie. Le gouvernement de chacune des colonies était partagé entre un gouverneur représentant le roi d'Angleterre et une législature qui représentait les habitants. Cet appareil un peu rudimentaire suffisait à des sociétés peu nombreuses, simples, presque exclusivement agricoles, où les habitants réglaient eux-mêmes leurs affaires locales, et où les fonctions et le budget du gouvernement central étaient réduits au strict minimum. Après la rupture avec l'Angleterre ce régime fut conservé, mais le gouverneur fut élu par le peuple devenu souverain. Ainsi l'autorité suprême du roi disparut et se trouva partagée entre deux pouvoirs juxtaposés et indépendants, analogues au Législatif et à l'Exécutif indiqués par la théorie de la séparation des pouvoirs.

La Constitution fédérale de 1787, on le sait aujourd'hui⁴⁹, fut beaucoup moins une construction inspirée par des idées théoriques, qu'une imitation de la constitution des principaux États entrés dans l'Union. Le Congrès est une législature fédérale, le Président un gouverneur fédéral. Et comme il a fallu une autorité pour décider entre

⁴⁹ Voir sur ce point FISKE, *The critical period of the american history* (1888) et Bryce, *The american Commonwealth*, 3^e édit., 1893.

les différents États de l'Union, on a créé, sous le nom de Cour suprême, un tribunal fédéral.

Mais l'influence de la théorie n'est pas contestable. Elle apparaît dans la forme de la Constitution ; les autorités fédérales sont énumérées suivant le schéma de Montesquieu dans l'ordre même où il les a placées ; à chacune est consacré un article spécial : article premier, les pouvoirs législatifs ; article 2, le pouvoir exécutif ; article 3, le pouvoir judiciaire. La théorie paraît aussi avoir agi sur les relations réciproques des pouvoirs : on a cherché systématiquement à les parquer chacun dans sa fonction et à éviter entre eux les contacts. Le Président ne peut ni dissoudre, ni ajourner, ni convoquer [191] le Congrès. Ses ministres ne peuvent ni siéger au Congrès, ni lui proposer une loi ou un amendement, ni même préparer le budget. En revanche le Congrès ne peut pas interpeler les ministres, il n'a aucune prise sur eux. Enfin la Cour suprême n'est pas subordonnée aux autres pouvoirs et peut rendre des arrêts contraires aux lois votées par le Congrès.

Cependant les Américains, fidèles à la tradition anglaise, ont corrigé la rigueur de la théorie par quelques expédients qui établissent un contact entre les pouvoirs. Ils ont donné au Président le droit de prendre l'initiative par un message, et celui de demander une nouvelle délibération à la majorité des deux-tiers ; ce droit, dans la pratique, équivaut à un *veto*, et c'est encore le nom qu'on lui donne dans l'usage. Ils ont donné au Sénat le droit de confirmer ou de rejeter les nominations des hauts fonctionnaires, au Congrès le droit de déclarer la guerre.

Les Français suivirent de près les Américains. La séparation des pouvoirs figurait sur un grand nombre des cahiers des États généraux. Le 27 juillet 1789, le rapporteur du Comité de constitution, résumant les demandes des cahiers, déclarait qu'ils avaient donné aux députés « les pouvoirs nécessaires pour asseoir sur des principes certains et sur la distinction et la constitution régulière de tous les pouvoirs la prospérité de l'Empire français ». Le 26 août, l'Assemblée nationale votait le principe. « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée et la *séparation des pouvoirs* déterminée n'a pas de constitution ». C'est l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme.

Ainsi la doctrine était proclamée sous la forme la plus doctrinaire en apparence. Quelques mois plus tard l'Assemblée repoussait la proposition de Mirabeau d'admettre dans son sein les ministres du roi même avec voix consultative ; elle semblait, en interdisant tout contact entre les agents du pouvoir exécutif et les représentants du pouvoir législatif, vouloir indiquer qu'elle adoptait la théorie de la séparation des pouvoirs avec son interprétation la plus radicale.

[192]

Cependant les gens de la Constituante étaient plus « opportunistes » qu'on ne le croit ⁵⁰. Mounier leur fournit une formule fort obscure mais très commode qui leur permettait de tempérer la rigueur de la doctrine par des expédients pratiques : « Pour que les pouvoirs restent à jamais divisés, il ne faut pas les séparer entièrement. » En conséquence on donna au roi la sanction des lois votées par le pouvoir législatif. Et si l'on rejeta le régime anglais du ministère pris dans le Parlement, ce fut moins par des motifs de doctrine que par une défiance pratique envers l'entourage de Louis XVI, et parce que l'expérience de l'Angleterre elle-même semblait à cette époque avoir prouvé le danger d'admettre les agents du roi dans l'Assemblée. « Il y a », disait Blin le 7 novembre, « dans le Parlement de cette nation (l'Angleterre) une majorité corrompue et qui ne prend même pas la peine de cacher le trafic de ses voix. En examinant les votes de cette Assemblée on voit un grand nombre de motions utiles rejetées par la majorité ministérielle, c'est elle qui a occasionné la perte des colonies. » Et, citant les lettres de Junius, il appelait le Parlement « une Assemblée représentant tout un peuple dégradée par la présence d'un ministre ».

Quant au pouvoir judiciaire, on ne lui fit pas une place conforme à la théorie parmi les pouvoirs souverains. Après avoir invoqué Montesquieu pour faire repousser la nomination des juges par le pouvoir exécutif, on se borna à rendre les juges électifs, comme les administrateurs et les ecclésiastiques. La doctrine servit seulement à rétablir la justice administrative de l'ancien régime : « Les fonctions judiciaires seront distinctes et demeureront toujours *séparées* des fonctions administratives » (Loi du 24 août 1790). On en tira la conséquence que les conflits avec une autorité administrative ne

⁵⁰ Voir le petit ouvrage très judicieux de M E. Champion, *L'Esprit de la Révolution*.

pouvaient être jugés par un tribunal judiciaire et ne devaient être réglés que par l'administration [193] elle-même. Ce fut le germe de la justice administrative qui, après la restauration du Conseil d'État et la création des Conseils de préfecture sous Napoléon, s'est peu à peu développée jusqu'à former un service complet de juridiction administrative parallèle au service de la juridiction ordinaire. En ce temps la théorie de la séparation des pouvoirs servait les partisans de la justice administrative, en attendant le jour où elle allait être invoquée contre eux.

Ainsi, vers la fin du XVIII^e siècle, le régime parlementaire à l'anglaise, compromis par des scandales, condamné par l'opinion, paraissait décrépît et prêt à périr, tandis que la séparation des pouvoirs, adoptée officiellement par les deux grands peuples novateurs aux États-Unis sous la forme fédérale, en France sous la forme centralisée, semblait appelée à devenir le droit public du monde civilisé.

II

La crise des guerres de la Révolution mit bientôt à l'épreuve le régime de la séparation des pouvoirs. Les conventionnels, ces terribles réalistes, s'aperçurent vite que l'Assemblée, pour résister à l'invasion, avait besoin d'être souveraine, et qu'elle ne pouvait être souveraine qu'en organisant elle-même le pouvoir exécutif. Danton travaillait dans ce sens dès 1792 ; en 1793 la nécessité de la concentration des pouvoirs s'imposait au parti républicain. Le 10 mars 1793, Buzot ayant dit à la Convention : « On veut que vous confondiez dans vos mains tous les pouvoirs », quelqu'un cria : « Il faut agir et non bavarder. » La Constitution de l'an I, préparée par Condorcet et adoptée par les Montagnards, ne parlait plus de la séparation des pouvoirs : le Conseil exécutif devait être élu par l'Assemblée sur une liste de noms désignés par un vote des électeurs.

Après la chute des Jacobins, la Convention voulut rétablir la doctrine de la Constituante par une déclaration doctrinale. « La garantie sociale ne peut exister si la division des pouvoirs n'est pas établie, leurs limites fixées et la responsabilité [194] des fonctionnaires publics assurée » (Constitution de l'an III, art. 22). Elle poussa à l'extrême la

séparation des pouvoirs en organisant un Directoire exécutif absolument séparé du corps législatif (les deux Conseils), sans action réciproque de l'un sur l'autre. Quatre ans plus tard, après trois coups d'État partiels, le Directoire faisait expulser le Conseil des Cinq cents par les grenadiers de Bonaparte. La séparation des pouvoirs avait produit des conflits incessants et n'empêchait pas le retour du despotisme.

Sieyès, chargé de rédiger la Constitution de l'an VIII, voulait organiser le gouvernement suivant les principes ; il avait même raffiné la théorie courante, et décomposé le pouvoir législatif en trois volontés, *constituante* (Sénat), *pétitionnaire* (Tribunat), *législative* (Corps législatif). Bonaparte accepta son mécanisme et lui laissa créer ses trois corps, mais il montra par sa conduite que dans un gouvernement centralisé, pourvu d'une armée et d'un corps de fonctionnaires, le seul véritable souverain est le chef du pouvoir exécutif qui dicte aux corps délibérants leurs décisions ; aussi le Sénat, en 1814, dans l'acte de déchéance, reprochait-il à Napoléon « la confusion de tous les pouvoirs ».

Il semblait que la chute de Napoléon, en ramenant le régime constitutionnel, dût faire revivre la théorie de la séparation des pouvoirs. En Espagne, les patriotes soulevés contre la domination étrangère, rédigeaient leur Constitution de 1812 en prenant pour modèle la Constitution française de 1791 ; et bien que pour définir le pouvoir législatif ils eussent emprunté à la vieille constitution de Navarre l'expression « réside dans les Cortès avec le roi », en contradiction avec la théorie stricte de la séparation, ils reconnaissaient au roi l'exercice exclusif du pouvoir exécutif, et excluaient les ministres de l'Assemblée législative, ce qui leur valut le mépris de Wellington.

À l'autre bout de l'Europe les Norvégiens, insurgés contre la conquête suédoise, imposaient à leur nouveau souverain la Constitution de 1814, fondée sur une application [195] logique du principe de la séparation des pouvoirs : l'Assemblée législative se réunit de plein droit et ne peut être dissoute par le roi ; les membres du Conseil chargé par le roi du pouvoir exécutif ne peuvent siéger dans l'Assemblée.

Mais ces deux tentatives restèrent isolées, et ces deux pays finirent même par renoncer à leur régime. En Espagne, après deux révolutions, pour rétablir la Constitution « idolâtrée » de 1812, les partisans même

de la Constitution se résignèrent à accepter le régime anglais du ministère pris dans la majorité des Cortès. En Norvège, le conflit permanent entre l'Assemblée et le roi s'est dénoué en 1885, après la condamnation judiciaire des ministres du roi, par l'abandon du principe de la séparation : les ministres sont maintenant, comme en tout pays parlementaire, pris parmi les membres de l'Assemblée.

C'est que le régime parlementaire anglais, si décrié à la fin du XVIII^e siècle, s'était relevé dans l'opinion de l'Europe, quand on avait vu le gouvernement anglais résister victorieusement à l'opresseur de toutes les libertés, l'Empereur des Français. La monarchie à l'anglaise était alors devenue l'idéal des libéraux monarchiques. La défaite de Napoléon lui ouvrit les États du continent. Dans les pays d'Europe où le souverain ne se borna pas à rétablir la monarchie absolue, la Restauration consista à introduire la royauté constitutionnelle à l'anglaise, c'est-à-dire un système de gouvernement collectif par le roi, le ministère et les Chambres, très différent de la séparation des pouvoirs.

En France, les souverains alliés eux-mêmes engagèrent Louis XVIII à établir ce régime. La charte de 1814, malgré les mots *puissance exécutive* et *législative* entrés définitivement dans la langue, régla les attributions des pouvoirs souverains d'une façon fort peu conforme à la théorie. « Au roi seul appartient la puissance exécutive. La puissance législative s'exerce *collectivement* par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements. » Les ministres peuvent être membres de la Chambre et sont responsables. Le « pouvoir judiciaire » dont le nom figurait encore dans la [196] déclaration de Saint-Ouen a disparu dans la charte ; il est remplacé par « l'ordre judiciaire », organisé suivant un principe directement opposé à la doctrine des trois pouvoirs : « Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue. » Le gouvernement conservait la justice administrative des Conseils de préfecture et du Conseil d'État, si décriée mais si commode ; créée en 1790 au nom de la séparation des pouvoirs, elle se justifiait désormais par la réunion des pouvoirs exécutif et judiciaire dans la personne du roi.

Sous la pression des Alliés et de l'opinion libérale, Louis XVIII avait transplanté en France le régime anglais de la collaboration et de l'action réciproque des pouvoirs ; la nouvelle constitution française reproduisait fidèlement son modèle : décision collective des lois et du

budget, droit du roi de convoquer et de dissoudre la Chambre, droit des ministres de siéger à la Chambre, droit des Chambres de mettre en accusation les ministres, tout l'appareil nécessaire pour obliger les pouvoirs à opérer en commun et leur donner en cas de conflit les moyens de se contraindre mutuellement. Elle copiait même les traits accessoires, l'hérédité de la Chambre haute, le discours du trône, l'adresse des Chambres au roi.

Les petits souverains qui se risquèrent à donner une constitution à leurs sujets, le roi des Pays-Bas, les princes de l'Allemagne du Sud, copièrent à leur tour la charte française. Toutes les grandes monarchies, Autriche, Prusse, Russie et la plupart des petites conservèrent l'absolutisme, ou pur, ou faiblement tempéré par des assemblées provinciales. La séparation des pouvoirs disparut du droit public de l'Europe.

Il sembla par contre qu'elle allait, sous la forme fédérale, devenir la règle constitutionnelle de l'Amérique. Les nouvelles républiques hispano-américaines, en quête de constitutions toutes faites pour remplir le vide fait par l'expulsion du gouvernement espagnol, adoptèrent les formes de leur sœur aînée, la république des États-Unis ; elles créèrent des présidents et des congrès. Mais entre ces [197] pouvoirs à noms américains s'établirent des rapports empruntés au régime anglais et contraires à la doctrine américaine de la séparation. Les petits États : Chili, Pérou, Bolivie, Équateur, Paraguay, Uruguay, et chacune des cinq républiques de l'Amérique centrale après la dissolution de la confédération, s'organisèrent en gouvernements centralisés où l'autorité, dans les moments où elle ne fut pas absorbée tout entière par un dictateur légal ou révolutionnaire, s'exerça au moyen d'un ministère à la mode anglaise admis dans le congrès, responsable devant lui, préparant le budget et les lois. Les grands pays qui finirent par s'organiser en *États-Unis* (Mexique, Vénézuéla, Colombie, Argentine), eurent beau copier textuellement la constitution américaine de 1787, y compris les noms de cour suprême et de secrétaires ; leur cour suprême n'est jamais devenue un pouvoir indépendant des autres, et leurs secrétaires sont restés des ministres du président à l'anglaise, en contact permanent avec le congrès qu'ils dirigent.

Cependant la doctrine de la séparation des pouvoirs regagnait du terrain en France. La popularité des hommes de 89 qu'on commençait à opposer aux hommes de 93 rendait populaire leur doctrine favorite.

Les attaques des absolutistes, de Bonald et de Saint-Roman, ne pouvaient que la consolider, en la présentant comme l'ennemie du despotisme. La mode s'établit dans le monde libéral de parler avec respect de la séparation des pouvoirs et de dénoncer comme un abus intolérable la « confusion des pouvoirs ». Les écrivains du parti reprirent la théorie de la séparation pour la compléter en même temps qu'ils soutenaient dans la pratique l'organisation anglaise du gouvernement par collaboration. Guizot, partisan du régime anglais interprété à la façon *tory*, admettait pourtant les trois pouvoirs de Montesquieu en leur adjoignant un pouvoir *administratif*. Benjamin Constant, partisan du régime anglais interprété dans le sens *whig*, découvrait un quatrième pouvoir, le *modérateur*. Sa formule eut l'honneur de plaire aux Portugais et le pouvoir modérateur fit son entrée officielle [198] dans les constitutions du royaume de Portugal et de l'empire du Brésil ; toutes deux l'attribuaient au roi ou à l'empereur. C'était tout simplement le pouvoir reconnu au prince dans toutes les monarchies constitutionnelles de dissoudre la Chambre, de nommer les pairs, et de sanctionner les lois.

Puis un des chefs doctrinaires, le duc de Broglie, commença en 1828, contre la juridiction administrative contraire au principe de la séparation, une campagne qui, après de longues discussions, aboutit, par la loi de 1845, à consolider la juridiction du Conseil d'État.

La Révolution de 1830 parut favorable à la doctrine de la séparation des pouvoirs. Le titulaire de la chaire de droit constitutionnel fondée par les vainqueurs de Juillet, Rossi, la professa publiquement. Le Congrès de 1831 chargé de rédiger la Constitution du nouveau royaume de Belgique, déclara que « tous les pouvoirs émanent de la nation » et les distingua en législatif, exécutif et judiciaire. La justice administrative fut attribuée aux députations permanentes des conseils provinciaux et l'indépendance du pouvoir judiciaire fut proclamée si solennellement qu'une polémique put s'élever en 1851 entre deux jurisconsultes belges ⁵¹ sur le droit des juges à refuser d'appliquer une loi régulièrement votée par le pouvoir législatif si elle leur paraissait contraire à la Constitution.

Pendant que la théorie de la séparation des trois pouvoirs s'étalait dans les écrits, la pratique de la vie parlementaire enracinait dans les

⁵¹ E. Verhaegen et Ch. Faider.

États de l'Europe une réalité opposée à la théorie : la collaboration des chambres et du ministère et la subordination des tribunaux au gouvernement. La charte de Louis-Philippe conserva le texte de la charte de Louis XVIII. Les auteurs des Constitutions de l'Espagne, les *modérés* de 1834 et de 1845, les *progressistes* de 1837, adoptèrent un règlement analogue comme une nécessité indiscutable prouvée par l'expérience.

[199]

On retrouve cet arrangement même dans les constitutions nées du mouvement de 1848, dans la Constitution de Hollande, dans le *Statut constitutionnel* de Sardaigne de 1848, imité de la charte de Louis-Philippe et destiné à devenir la loi fondamentale du royaume d'Italie, dans la Constitution prussienne de 1848 copiée sur la Constitution belge, puis remaniée en 1850 sous sa forme actuelle.

Les colonies anglaises, à mesure que la métropole leur permit de se constituer des gouvernements autonomes, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Cap, le Canada dès 1841, les colonies australiennes s'organisèrent toutes à l'image de l'Angleterre avec un ministère responsable pris dans la majorité de la Chambre basse, le gouverneur tenant l'office de roi. Quand fut organisé le Dominion du Canada en 1867, l'institution, établie dans chacune des sept provinces de la fédération, fut introduite dans le mécanisme du gouvernement fédéral.

La théorie de la séparation des pouvoirs exclue des États monarchiques fit un dernier retour offensif en France au milieu du désarroi qui suivit la chute de Louis-Philippe. La Révolution de 1848 n'avait pas été faite en son nom, elle n'était pas la doctrine des vieux républicains qui avaient proclamé la république et organisé le gouvernement provisoire. Mais, respectée de l'opinion publique comme une formule associée à l'idée de liberté et recommandée par l'exemple de la grande république américaine, elle devint tout d'un coup le dogme des républicains de la Constituante. La Constitution de 1848 le proclama solennellement. « La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre » (art. 19), et elle l'appliqua avec rigueur. « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique... le pouvoir exécutif à un citoyen, le président de la République. » Sauf le ministère responsable que la nécessité pratique obligea la Constituante à admettre, c'était le régime

américain ; les deux pouvoirs émanaient chacun directement du peuple souverain, ils devaient opérer séparément, sans prise l'un sur l'autre en cas de [200] conflit. Le conflit éclata. Le duc de Broglie en avait indiqué les deux issues possibles : « Ou l'Assemblée enverra le président à Vincennes, ou le président chassera l'Assemblée à coups de baïonnettes. » Ce fut le président qui rompit l'équilibre des pouvoirs en faveur de l'Exécutif.

Le coup d'État fut le coup de mort pour la doctrine de la séparation des pouvoirs en France. Napoléon III rétablit d'abord le mécanisme du premier Empire ; puis, quand il se décida à renoncer au pouvoir absolu, ce fut pour faire évoluer la Constitution française dans le sens du régime parlementaire anglais, devenu définitivement le type favori de tous les libéraux monarchiques. Les libéraux français s'amuserent encore à taquiner le gouvernement impérial en réclamant contre la justice administrative au nom de la distinction des pouvoirs. Le bruit fut très fort vers la fin de l'Empire et pendant les premières années après la guerre, il dura jusque vers 1881⁵², puis il se tut. On commençait à s'apercevoir que les tribunaux administratifs expédiaient les affaires d'une façon moins lente, moins coûteuse et plus moderne que les tribunaux ordinaires encombrés d'une procédure organisée sous Philippe le Bel, et qu'ils n'étaient ni plus ni moins indépendants.

L'Assemblée nationale de 1871 parlait encore avec respect de la séparation des pouvoirs. Quand on discuta la réforme du Conseil d'État, M. Bardoux dit : « La politique est une science, elle a des principes immuables, et l'un de ces principes est précisément la séparation des pouvoirs » (19 février 1872). Mais lorsqu'il s'agit de fabriquer une constitution réelle, on mit de côté le principe immuable, et on se borna à accommoder le régime parlementaire anglais aux besoins d'une société démocratique, en limitant les pouvoirs du président et en prescrivant la procédure à suivre en cas de conflit. Quelques années après, l'Académie des sciences morales mettait au concours la question de la *séparation des pouvoirs* ; l'auteur du mémoire couronné, M. Saint-Girons [201] n'osa pas déclarer ouvertement que la doctrine était morte, mais il cita des faits qui le prouvaient.

En Allemagne, la théorie était depuis longtemps abandonnée même par les juristes. Un des auteurs de droit constitutionnel les plus

⁵² Voir Laboulaye, Jousserandot Fuzier-Herman.

respectés, Mohl écrivait dès 1855 : « Il n'est pas besoin d'une grande dépense de pénétration et de savoir pour montrer que cette doctrine de Montesquieu dans ses points principaux est ou franchement inexacte, ou du moins douteuse au plus haut degré. La séparation en trois est logiquement fautive et n'épuise pas la matière. Le démembrement du pouvoir de l'État en trois pouvoirs séparés et indépendants dissout l'organisme de l'État... et mène pratiquement à l'anarchie. Un pouvoir exécutif supérieur auquel un pouvoir législatif donne des ordres est un non-sens. Citer la constitution anglaise comme exemple de la séparation en trois, c'est se mettre en opposition avec les faits. » En 1860 il écrivait : « Il y a peu de propositions condamnées aussi unanimement par la science que la théorie de l'indépendance réciproque des pouvoirs. »

L'auteur du principal traité de droit constitutionnel prussien, Roenne, disait en 1864 : « On ne peut nier qu'une différenciation des pouvoirs... est nécessaire parce que des fonctions spéciales sont mieux remplies par des organes propres, et que la liberté et la sécurité des individus en sont mieux garanties. Mais ce partage n'implique nullement une séparation absolue telle que les pouvoirs différents soient possédés par des personnes différentes. »

Aucun des États qui ont eu à se faire une Constitution depuis la République de 1848 n'a tenté l'épreuve de la séparation des pouvoirs, ni le Danemark, ni la Suède en 1866, ni l'Autriche-Hongrie en 1867, ni aucun des États des Balkans.

[202]

III

De la doctrine de la séparation des pouvoirs que reste-t-il encore dans le droit public de l'Europe ? D'abord trois mots définitivement entrés dans la langue politique de tous les peuples civilisés, trois mots assez mal faits, car le *pouvoir législatif* a bien d'autres occupations que de légiférer, le *pouvoir exécutif* décide beaucoup plus qu'il n'exécute, et le *pouvoir judiciaire* n'est pas un pouvoir, mais seulement une *fonction* comme la police, l'administration ou la perception des impôts.

Il en reste aussi deux notions confuses. L'une, judicieuse malgré sa forme solennelle, c'est que les fonctionnaires chargés de juger ont particulièrement besoin d'être rendus inaccessibles à l'intimidation ou à la corruption de la part de leurs supérieurs, il leur est trop facile de se laisser aller à juger dans un sens agréable au gouvernement. L'autre notion, vague et inexacte, c'est que certains agents, les juges et les ministres, auraient le droit, en raison de leur dignité supérieure, de soustraire certains de leurs actes au contrôle de la nation représentée par ses mandataires du Parlement. Cette prétention, dont l'origine doit être cherchée dans un souvenir confus de la supériorité des *gens du roi* et des magistrats sur le reste des sujets, fait naître parfois dans la vie politique des conflits entre le gouvernement et les représentants du pays ; l'agent cherche alors à se tirer d'affaire en accusant l'Assemblée de courir à la « confusion des pouvoirs », ce qui, dans l'opinion courante, équivaut à la subversion des fondements du droit public.

Mais ce qui faisait la vie de la doctrine, l'idée que le meilleur moyen d'assurer le fonctionnement régulier d'un gouvernement libre serait de *séparer* les pouvoirs souverains entre des corps indépendants sans action l'un sur l'autre, cette idée-là est bien morte, et l'on peut lire son oraison funèbre dans tous les traités de droit public fondés sur l'expérience d'un État centralisé ⁵³.

[203]

Comment une idée contredite par l'expérience a-t-elle pu dominer pendant un siècle non seulement les écrits théoriques mais les actes pratiques de tant d'hommes d'État ? C'est qu'elle a paru longtemps la seule défense pratique contre le plus grand mal des sociétés civilisées, le despotisme du gouvernement et de ses fonctionnaires. Tout homme investi d'un pouvoir de contrainte sur d'autres hommes est normalement porté à en abuser, surtout dans les pays où une longue tradition a habitué les *gens du roi* à traiter en inférieurs les sujets de leur maître. Combien il reste encore de cette habitude même chez les fonctionnaires de notre démocratie, leurs allures le rappellent à tout instant ; quiconque a eu la curiosité de regarder derrière le guichet d'une administration d'État, a pu reconnaître, dans l'affectation que certains employés mettent à faire attendre le public, le symbole de leur

⁵³ Voir entre autres HOLTZENDORFF, *Encyclopaedie der Rechtswissenschaft*, et les traités de droit constitutionnel réunis dans la collection Marquardsen.

sentiment intime vis-à-vis des *administrés*. Si l'autorité est sans durée et sans contrôle, le fonctionnaire est normalement porté à en abuser sans mesure : là-dessus il suffit de consulter les voyageurs qui reviennent d'Orient.

Pour retenir les fonctionnaires sur cette pente naturelle, nous avons aujourd'hui deux freins puissants : la presse et le peuple. Mais au temps de Montesquieu, que pouvait la presse, enchaînée par la censure, dépourvue de moyens d'information, regardée comme un luxe réservé aux classes riches ? Et le peuple ? Dans les pays même les plus civilisés, ne justifiait-il pas la description de Voltaire ⁵⁴ ? « Entendez-vous par *sauvages* des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons ; ne connaissant que la terre qui les nourrit, et le marché où ils vont quelquefois vendre leurs denrées pour y acheter quelques habillements grossiers : parlant un jargon qu'on n'entend pas dans les villes ; ayant peu d'idées, et par conséquent peu d'expressions ; soumis, sans qu'ils sachent pourquoi, à un homme de plume, [204] auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front ; se rassemblant, certains jours, dans une espèce de grange pour célébrer des cérémonies où ils ne comprennent rien, écoutant un homme vêtu autrement qu'eux et qu'ils n'entendent point ; quittant quelquefois leur chaumière lorsqu'on bat le tambour, et s'engageant à s'aller faire tuer dans une terre étrangère, et à tuer leurs semblables, pour le quart de ce qu'ils peuvent gagner chez eux en travaillant ? Il y a de ces sauvages-là dans toute l'Europe. »

Il ne restait de forces vivantes à opposer au despotisme des princes que l'aristocratie et la haute bourgeoisie, seules assez instruites pour désirer la liberté ; et elles ne pouvaient résister que par le moyen des anciens corps privilégiés, Parlements ou assemblées d'États. C'est à ces forces que faisait appel la théorie de la séparation des pouvoirs. Il s'agissait de persuader aux princes qu'ils devaient faire abandon d'une partie de leur autorité et respecter comme un égal le corps qui en serait investi ; la *séparation* paraissait la digue la plus sûre contre l'empiètement. En fait les gouvernements absolus étaient encore si maladroits dans le maniement de leur force matérielle, si novices dans

⁵⁴ Introduction de l'*Essai sur les mœurs*.

l'art des coups d'État que la barrière purement imaginaire d'une doctrine suffisait parfois à les arrêter.

Mais cette inexpérience des gouvernements dura peu, et la séparation des pouvoirs se montra bientôt impuissante à endiguer les excès du pouvoir souverain. L'histoire du XIX^e siècle est pleine d'exemples de cette impuissance. Les premiers ministres espagnols, qu'ils fussent des généraux comme Narvaez, Espartero, O'Donnell ou de simples civils comme Gonzalès Bravo et Canovas del Castillo, les dictateurs hispano-américains, Flores et Garcia Moreno dans l'Équateur, Paez, les Monagas, Guzman Blanco en Vénézuéla, Santa-Anna et Juarez au Mexique, Rivas en Uruguay, Barrios en Guatemala, Nuñez en Colombie, ont pu gouverner en despotes, tout en laissant intact le pouvoir législatif établi suivant les règles de la doctrine. Dans des [205] pays moins troublés les ministres du Portugal et du Brésil, de la Prusse, de la Roumanie et du Danemark, ont pu, sans sortir presque des limites de leurs constitutions, exercer un pouvoir quasi absolu et réduire le Législatif au rôle d'un bureau d'enregistrement. Même les monarchies correctement constitutionnelles, l'Autriche, la Suède, l'Italie, la Grèce, l'Angleterre sous Georges III, la France sous Louis XVIII et sous Louis-Philippe, en respectant les formes du régime représentatif, ont fait passer au prince et à son entourage tous les pouvoirs pratiques de la souveraineté. La nation n'a été vraiment souveraine que dans les deux républiques fédérales des États-Unis et de Suisse, en Belgique, en Angleterre sous le règne de Victoria, en France depuis 1871.

Ce pouvoir législatif a pu être délégué à une assemblée unique ou partagé entre deux ou même entre trois, comme sous Napoléon I^{er}, le véritable et l'unique pouvoir, dès qu'il l'a voulu, a été le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le chef de l'armée et des fonctionnaires, celui qui dispose des fusils et des prisons. Cette vérité de sens commun confirmée par l'histoire, Destutt de Tracy l'avait déjà formulée dans son commentaire de Montesquieu. « Il n'y a en droit qu'une puissance, la volonté nationale, et en fait il n'y en a pas d'autres que l'homme ou le corps chargé des fonctions exécutives, lequel a en main toute la force physique. »

C'est la « force physique » qui est l'ennemi permanent de la liberté politique, c'est contre elle que l'expérience de tous les temps doit mettre en garde les libéraux. La doctrine libérale, formée sous

l'impression des souvenirs de la Convention, a proposé comme l'idéal de la politique le juste milieu entre le despotisme d'un homme et le despotisme d'une assemblée délibérante. L'assimilation est un pur jeu de mots. Il y a cent exemples de chefs du pouvoir exécutif devenus despotes à perpétuité, avec ou sans séparation des pouvoirs. Il n'y a pas d'exemple d'une assemblée élective qui se soit érigée en pouvoir absolu d'une durée indéfinie. La Convention elle-même n'a établi qu'un état de [206] siège provisoire justifié par l'invasion et la guerre civile et ne l'a guère maintenu qu'un an, beaucoup moins longtemps que le régime dictatorial établi dès 1863 par le Congrès des États-Unis dans les États insurgés et prolongé jusqu'en 1870. Une assemblée peut décider des mesures injustes ou désastreuses, faire des déclarations odieuses ou ridicules, ses membres peuvent abuser de leur influence pour s'enrichir aux dépens de la société ; mais, tant qu'elle reste une assemblée délibérante, elle ne peut pas devenir despotique, puisqu'elle n'a pas de moyens d'action matériels, et tant qu'elle reste élective elle ne devient pas absolue puisqu'il dépend de ses électeurs de ne pas lui renouveler ses pouvoirs ; et c'est précisément ce qui arriva à la Convention.

C'est donc contre les fonctionnaires et les agents exécutifs seuls qu'on a besoin de prendre des précautions constitutionnelles et la seule séparation des pouvoirs qui puisse garantir contre eux la liberté, c'est celle qui consiste à séparer le pouvoir matériel du pouvoir moral. « L'armée », disaient les anciennes constitutions, « doit être essentiellement obéissante ». Tel doit être aussi le rôle de tous les agents en possession d'une force « physique ». Tous les hommes armés doivent être les serviteurs du souverain et tous les membres du corps souverain doivent être des hommes désarmés, pourvus seulement d'une autorité abstraite, qu'ils tirent de leur qualité de représentants de la nation.

La difficulté pratique est de donner à ces représentants un instrument pour les faire obéir des détenteurs de la force. Le problème est résolu dans les pays habitués à la souveraineté du peuple et au gouvernement représentatif. Aux États-Unis et en Suisse on n'imaginerait pas une autorité exécutive refusant d'obéir à l'ordre légal d'une assemblée souveraine. Mais dans les pays de tradition monarchique le prince, les ministres, même les fonctionnaires subalternes, sont enclins à ressentir comme un déshonneur l'obligation de se courber devant la volonté de simples députés. Entre ces pouvoirs d'origine opposée reposant sur une

conception [207] opposée de l'autorité, — les pouvoirs exécutifs venant d'en haut, du prince l'ancien souverain, par hérédité ou par hiérarchie, les pouvoirs législatifs montant d'en bas par délégation du peuple, le souverain nouveau, — entre ces deux pouvoirs le conflit est nécessaire ; il est souvent latent, masqué sous des formes respectueuses, contenu par l'accord de certains intérêts communs ; mais il est permanent et parfois il fait éclater des crises qui suspendent toute la vie constitutionnelle de la nation ; le XIX^e siècle en a vu de retentissantes, en France, en Prusse, en Danemark, en Norvège.

À ces crises la séparation des pouvoirs n'offre aucune solution. Quand la crise éclate, c'est que chacun des deux pouvoirs est décidé à ne pas céder : il s'agit de savoir lequel des deux aura le dernier mot, car celui qui fera céder l'autre, celui-là sera le souverain et, s'il l'a été une fois, il aura chance de le rester. Le régime anglais lui-même ne donne pas de solution satisfaisante. La dissolution ne termine pas la crise, elle montre seulement que le conflit est entre le peuple et le gouvernement. On regarde communément le pouvoir de l'assemblée de refuser le budget comme *'ultima ratio*, l'arme irrésistible qui assure la victoire aux représentants de la nation et garantit la souveraineté du peuple. On nous a habitués à honorer Hampden comme le sauveur des libertés anglaises. En fait, les historiens anglais, Carlyle, Macaulay et Gardiner ont démontré, ce que Voltaire avait déjà signalé ⁵⁵, que la Révolution d'Angleterre a été faite pour des raisons religieuses, non pour des motifs fiscaux.

Au XIX^e siècle même, le refus du budget n'a fait tomber aucun gouvernement. Charles X, en 1830, s'est enfui, non devant la Chambre ou la Société pour le refus de l'impôt, mais devant les insurgés républicains de Paris, et le même parti républicain, en 1848, a renversé Louis-Philippe à qui la Chambre n'avait refusé aucun budget. Les crises constitutionnelles [208] de Prusse (1862-66) et de Danemark (1877-91) ont montré qu'un gouvernement peut se maintenir indéfiniment sans budget régulièrement voté et contre la volonté formelle des représentants du pays. En ce cas, comme le disait Bismarck au Landtag prussien en 1863, « les conflits deviennent des questions de force ; celui qui a la force en main va en avant dans son sens ».

⁵⁵ Dans un passage trop peu remarqué de l'*Essai sur les mœurs*.

Contre la tendance autoritaire de tous les agents exécutifs, contre les abus de pouvoir des fonctionnaires et même contre les intrigues des assemblées délibérantes, l'histoire du XIX^e siècle ne nous montre que deux forces efficaces de résistance, toutes deux nées en ce siècle et que Montesquieu ne pouvait prévoir.

L'une est un peuple instruit des choses politiques, habitué à s'informer exactement, exigeant beaucoup de ses mandataires, les obligeant à lui rendre compte de leurs actes et à tenir compte de ses volontés, mais décidé à les soutenir même contre le gouvernement et par tous les moyens.

L'autre est une presse active, informée de tout, décidée à épier, à publier, à critiquer tous les actes des agents du pouvoir, assez indépendante de tous les fonctionnaires, même des juges, pour qu'on ne puisse la faire taire, assez riche ou assez nombreuse pour qu'on ne puisse la corrompre.

Avec un tel peuple et une telle presse un État sera garanti contre toutes les espèces de despotismes.

[209]

Études de politique et d'histoire**III. HISTOIRE****Chapitre 2**

1815-1915**[DU CONGRÈS DE VIENNE
À LA GUERRE DE 1914] ⁵⁶**[Retour à la table des matières](#)

1815-1915. — 1815, l'année du règlement qui, à la fin des grandes guerres de l'Empire, rétablit l'équilibre bouleversé par la domination de Napoléon I^{er} ; 1915, l'année du règlement qui, à la fin de la grande guerre européenne, délivrera l'Europe de la prépondérance de l'Allemagne : le rapprochement s'est imposé à tous les esprits. Il est rendu plus frappant encore par la date des traités qui mirent fin à la domination de Louis XIV en Europe. Ces rapprochements de dates, à vrai dire, comme les prophéties, n'aiment pas à être regardés de trop près : les traités d'Utrecht et de Rastatt sont de 1713 et 1714, l'acte final du Congrès de Vienne est daté du 9 juin 1815, son centenaire a été atteint avant le jour du troisième règlement. Mais cette symétrie, même imparfaite, satisfait le mysticisme arithmétique dont l'humanité, depuis Pythagore, ne s'est jamais affranchie. Il nous plaît de penser que trois fois de suite, à un siècle d'intervalle, le rythme mystérieux du temps a ramené le grand règlement européen. J'invoque donc le centenaire du Congrès de Vienne pour m'excuser d'expliquer ici ce qu'a été le

⁵⁶ *Revue de Paris*, 1915, p. 10-38. Les passages entre crochets ont été ajoutés au texte primitif dans la brochure publiée chez A. Colin dans *Études et documents sur la guerre*.

règlement de 1815, comment l'équilibre établi alors a été détruit, et pourquoi le régime qui a pris sa place s'écroule, imposant à l'Europe la tâche d'un règlement nouveau.

[210]

I. — L'œuvre du congrès de Vienne

[*Le principe de l'équilibre européen*]. — Le règlement de 1815 liquidait la faillite de l'Empire de Napoléon ; il s'agissait de distribuer les territoires enlevés à l'Empire français et à ses deux alliés, le roi de Danemark, le roi de Saxe grand-duc de Varsovie. Les vainqueurs, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, tranchant seuls toutes les questions sur lesquelles ils étaient d'accord, avaient déjà, par un traité secret (30 mai 1814), fait la part de l'Autriche et de l'Angleterre, restauré les petits États d'Allemagne et d'Italie, créé le royaume des Pays-Bas. Pour régler les points restés en litige, ils convoquèrent un « Congrès général » à Vienne, dans la capitale de l'Autriche, dont l'adhésion en 1813 avait assuré le succès des Alliés. Tous les États chrétiens d'Europe y furent représentés, parce que tous avaient été engagés dans la guerre. Les opérations commencèrent le 1^{er} octobre 1814.

Le Congrès de Vienne fut la plus grande réunion de souverains et de diplomates que l'Europe ait jamais vue. Nous en connaissons les dessous par des documents confidentiels, et ces dessous ne sont pas beaux. Les notes de police d'un espion du grand monde⁵⁷ nous montrent le tsar et Metternich en rivalité auprès des dames galantes. Les lettres de Talleyrand à Louis XVIII nous introduisent dans un labyrinthe d'intrigues, de ruses et de querelles ; on y voit l'un des deux représentants du roi de Prusse, Guillaume de Humboldt, un intellectuel prussien de marque, au moment où Talleyrand propose de déclarer le Congrès ouvert au nom du droit public, se mettre en colère et crier : « Que vient faire ici le droit public ? » (N'est-ce pas, un siècle avant la déclaration de Bethmann-Hollweg au Reichstag, la formule de la morale internationale prussienne ?) Le droit public dont Talleyrand se

⁵⁷ *La Revue de Paris* en a publié de longs extraits en 1912.

faisait le champion n'était, il est vrai, que le droit des rois. C'est en [211] faveur du roi de Saxe, dont la Prusse convoitait les dépouilles, que Talleyrand invoquait « la légitimité », le droit héréditaire des princes sur leurs sujets.

Le royaume de Saxe et la Pologne, donnée sous le nom de grand-duché de Varsovie par Napoléon au roi de Saxe, étaient tous deux occupés par les armées prussiennes et russes. Alexandre voulait garder toute la Pologne (sauf la Galicie, attribuée déjà à l'Autriche). La Prusse désirait s'annexer tout le royaume de Saxe par droit de conquête : elle proposait de transférer le roi à l'autre bout de l'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, dans les anciens domaines ecclésiastiques repris à la France, territoires vacants puisqu'ils n'appartenaient à aucune dynastie légitime. L'Autriche et l'Angleterre s'y opposèrent, non par respect du droit, mais par esprit de rivalité, et si violemment que les quatre Alliés parurent sur le point (en janvier 1815) de se diviser en deux ligues ennemies. On finit par s'entendre : mais à cette occasion, pas plus que dans les arrangements antérieurs, il ne fut question ni de consulter les habitants des territoires, ni même de tenir compte de leurs désirs ou de leurs affinités. Une « commission de statistique » fut chargée de faire la part de la Prusse en tenant compte de trois éléments, l'étendue du territoire, la valeur des recettes, le chiffre de la population. Elle opéra comme un expert découpe un domaine en lots à répartir entre des héritiers. Le lot de la Prusse fut fait de quatre morceaux séparés : la Posnanie détachée de la Pologne, une province arrachée au royaume de Saxe, les territoires ecclésiastiques de Westphalie, la province du Rhin. Aucune des quatre populations ne fut heureuse de son sort, ni les Polonais séparés de leur patrie, ni la province de Saxe enlevée à son roi, ni les Westphaliens, ni les Rhénans, catholiques soumis à un maître protestant. Les souverains traitèrent entre eux, à la façon de grands propriétaires, se répartissant les terres, les revenus, les tenanciers. De leurs sujets ils ne voulaient connaître que le nombre et la richesse. Les évaluations se faisaient suivant le chiffre des *âmes* ; le terme, [212] emprunté à la langue des registres ecclésiastiques, n'impliquait aucun respect du sentiment ou de la volonté ; les âmes ne comptaient que comme appendices des corps.

Le règlement de 1814-15 fut donc l'œuvre exclusive des princes et de leurs ministres ; les nations n'y prirent aucune part. Il fut, suivant l'esprit du « despotisme éclairé » du XVIII^e siècle, dirigé uniquement par

la « raison d'État », combinaison de convenances dynastiques, d'intérêts des classes dirigeantes, de traditions, de conceptions théoriques dont le fond remontait au machiavélisme du XVI^e siècle, imperméable aux sentiments et aux idées qui avaient inspiré les trois révolutions d'Angleterre, d'Amérique et de France.

Ce fut une œuvre de restauration, accomplie dans un esprit conservateur assez modéré. On n'essaya pas de restaurer l'Europe de 1789 ; on ne ressuscita ni les républiques aristocratiques (Venise, Gênes, les Provinces-Unies), ni les villes libres d'Allemagne, pas même les États ecclésiastiques, malgré les protestations du pape. La France fut ramenée à ses limites de 1792, mais on lui laissa la Savoie et les enclaves annexées depuis la Révolution. L'Angleterre garda ses conquêtes coloniales, le tsar ses agrandissements aux dépens de ses voisins, le grand-duché de Finlande, la Bessarabie, la Pologne dont il fit un royaume. Les acquisitions de l'Autriche et de la Prusse furent déguisées sous le nom de compensations. L'Autriche remplaça ses anciens domaines de Belgique et d'Allemagne occidentale par le Salzbourg, les possessions de Venise sur la côte de l'Adriatique et le royaume lombard-vénitien, de façon que son empire forma désormais un territoire compact. La Prusse, à la place de sa part de Pologne pauvre, dépeuplée et hostile, reçut trois riches provinces allemandes qui portèrent sa domination jusqu'à la frontière de la France. La Belgique fut réunie au royaume napoléonien de Hollande pour former le royaume des Pays-Bas. La Suisse fut remise en possession de tous ses territoires, mais garda sa nouvelle constitution. La Norvège, détachée du Danemark, fut donnée au roi de Suède.

[213]

Ce remaniement de l'Europe fut l'œuvre de gens qui avaient souffert vraiment de la guerre et désiraient sincèrement en empêcher le retour. En ce point (mais en ce point seulement) il ressemblera à notre prochain règlement. Car ces politiciens de l'école de Machiavel, sceptiques sur l'efficacité du droit des gens, ne fondèrent la paix que sur le calcul des forces. Ils voulurent qu'aucun État ne fut assez fort pour être tenté d'imposer sa domination au monde. Ils avaient déjà, avant la chute de Napoléon, dans le traité du 9 septembre 1813, affirmé l'intention d'assurer le repos de l'Europe « par le rétablissement d'un juste *équilibre* des puissances », puis annoncé au monde, dans la déclaration

du 1^{er} décembre 1813, « un état de paix » fondé sur une « sage répartition des forces ».

Ils rétablirent « l'équilibre européen » entre les « grandes puissances », qui passait, depuis un siècle, pour la garantie de la paix européenne. Cinq grandes puissances se faisaient contrepoids : l'Angleterre et la France rivales dans l'Ouest, — l'Autriche et la Prusse s'équilibrant au centre, — à l'Est, une puissance unique, la Russie, dont l'énormité de territoire était compensée par la faiblesse économique. La masse de l'Europe centrale restait morcelée en petits États, trop faibles pour avoir une politique indépendante. En Allemagne, une trentaine de principautés et quatre villes libres formaient autant de petits États quasi souverains, unis seulement par le lien très lâche d'une confédération dans laquelle l'Empereur d'Autriche et les rois de Prusse, de Danemark et des Pays-Bas entraient pour une partie de leurs domaines. L'Italie, moins divisée (en huit États seulement, dont trois très petits) était dépourvue de toute institution commune, de façon à rester, ce que voulait Metternich, « une expression géographique ». En Allemagne et en Italie, l'Autriche se réservait la prééminence ; mais sa position privilégiée ne menaçait pas la paix, car sa nature même d'État purement dynastique, assemblage de nations sans unité intérieure, l'obligeait à une politique défensive.

[*Le concert européen et son caractère conservateur*]. — [214] L'équilibre restauré fut renforcé par un accord permanent pour surveiller le trouble-paix, la France révolutionnaire. Les quatre autres puissances en avaient posé le principe, pendant l'invasion de 1814, par un traité d'alliance où elles s'engageaient à « se concerter sur les moyens les plus propres à garantir la paix ». Le retour de Napoléon les amena à préciser (25 mars 1815) l'engagement de « préserver contre toute atteinte l'ordre de choses si heureusement rétabli en Europe ». Après la défaite de Napoléon à Waterloo et la seconde invasion, les vainqueurs imposèrent à la France, par le traité du 20 novembre 1815, en manière de précautions militaires, de nouvelles cessions territoriales. Pour affaiblir ses frontières, on lui enleva la Savoie et, le long de l'Allemagne et de la Belgique, plusieurs bandes de son ancien territoire (Landau, Sarrebruck et Sarrelouis, Philippeville et Marienbourg). On construisit à ses frais, depuis Luxembourg jusqu'à Ulm, une ligne de forteresses fédérales confiée à des garnisons allemandes. Pour surveiller la nation vaincue, les Alliés se promirent de tenir « des

réunions consacrées... à l'examen des mesures... pour le maintien de la paix de l'Europe » ; ils se donnèrent expressément pour but l'affermissement en France de l'ordre de choses « fondé sur le maintien de l'autorité royale et de la Charte » et « l'exclusion à perpétuité... de Napoléon et de sa famille. »

Ce sont ces accords, conclus à Paris, que le public français confondit avec les arrangements pris à Vienne sous le nom de « traités de 1815 ».

Ainsi fut achevée à Paris l'œuvre défensive du Congrès de Vienne, œuvre de la raison d'État, œuvre sage en somme, de cette sagesse sèche et bornée des diplomates qui connaissent les arrière-pensées des princes et ignorent les sentiments des peuples. L'édifice était solide, puisqu'il a résisté un demi-siècle à plusieurs espèces d'adversaires. Pourtant, il y restait deux fissures : 1° La garantie mutuelle des territoires se limitait aux États chrétiens, seuls représentés au Congrès ; elle ne s'étendait pas à la Turquie d'Europe, peuplée par quatre nations chrétiennes sujettes du sultan musulman ; [215] 2° Le concert européen ne reposait que sur les relations extérieures entre les gouvernements ; il ne s'appuyait ni sur le consentement des peuples, ni sur une morale politique commune à l'Europe ; il risquait donc d'être rompu par tout changement de régime intérieur qui rendrait impossible la collaboration cordiale entre les différents gouvernements.

Il faut rendre cette justice à Metternich qu'il voulait boucher ces deux fissures. — Au Congrès de Vienne, il proposa d'admettre le sultan dans la Société d'assurance mutuelle des souverains ; mais le tsar regardait l'Empire ottoman comme son terrain de chasse et refusa de le mettre sous la garde de l'Europe. — Metternich essaya de décider les grandes puissances à compléter le règlement des territoires par un règlement de politique intérieure commun à toute l'Europe. Alexandre cherchait aussi un système d'unité européenne. Mais leurs méthodes, comme leurs tempéraments, furent inconciliables.

Alexandre, pénétré de mysticisme chrétien, songeait à fonder « la grande famille européenne » par l'accord fraternel entre les souverains unis dans une même foi chrétienne ; mais il ne voulait pas tenir les peuples à l'écart. Son projet, rédigé dès le 15 mai 1815, attribue les succès de la « grande alliance » à « l'ascendant de l'opinion publique » sur les gouvernements ; il reconnaît que « l'esprit du siècle » a produit « la tendance des peuples... à une existence constitutionnelle » et veut

que « les États dont la réunion devra former désormais la grande famille européenne » tiennent compte de ces sentiments des peuples dans le règlement des institutions intérieures. Alexandre espérait assurer la paix de l'Europe en unissant tous les souverains dans un sentiment « de fraternité et d'amour » qui ferait adopter à tous les États le même régime politique. Ce régime, — qu'il avait réclamé pour la France et qu'il établissait dans ses États de Finlande et de Pologne, — c'était la monarchie constitutionnelle, pourvue d'assemblées représentatives aristocratiques, également éloignée des deux extrêmes pernicieux, [216] l'absolutisme et la démocratie. C'est cet idéal conservateur libéral qu'il crut réaliser par un traité en forme, appelé d'un nom religieux la *Sainte-Alliance*.

Metternich acceptait bien « la solidarité morale... entre toutes les puissances... du continent », mais seulement pour maintenir l'ordre établi, car l'Europe était atteinte par « la fièvre de la révolution » et « ce n'est pas au milieu de l'agitation des passions qu'il faut songer à réformer ». Il proposait donc que le concert européen, créé pour maintenir la distribution extérieure des territoires, fût employé à maintenir aussi, dans l'intérieur des États, le régime politique le plus opposé à la révolution, celui que l'Autriche pratiquait elle-même, la monarchie absolue, avec le gouvernement secret et sans contrôle. L'assurance contre l'invasion du dehors serait étendue à la révolution du dedans. Les princes s'engageraient à se soutenir mutuellement contre leurs peuples ; et si un peuple forçait son souverain à abolir le pouvoir absolu, les grandes puissances interviendraient par la force pour le rétablir. Dans ce système, la communauté de la politique intérieure sera maintenue par l'intervention armée de l'étranger. La paix ne résultera plus seulement d'un équilibre instable entre des forces, elle sera assurée par la stabilité parfaite, l'immobilité complète du régime (qui est le rêve de tout administrateur). Cette entreprise semblait possible en ce temps où la masse des peuples se composait de paysans dépendants et ignorants, tenus à l'écart de toute vie publique, dépourvus de toute idée politique, même d'un sentiment national. Le prolétariat ouvrier n'était pas encore né, il n'existait presque pas de grandes villes. L'opposition politique ou nationale ne pouvait se recruter que dans le peuple des capitales et la bourgeoisie instruite, celle que Metternich appelait « les classes agitées... les salariés de l'État, les hommes de lettres, les avocats, les individus préposés à l'éducation publique » ;

groupes bien petits et désarmés contre les puissants moyens d'action des gouvernements. La police suffisait à les rendre inoffensifs ; on y réussissait très bien en Autriche.

[217]

Le système clair et dur de Metternich l'emporta sur le rêve généreux et confus d'Alexandre. Les souverains signèrent la *Sainte-Alliance* pour ne pas contrarier le tsar, mais ce qu'ils pratiquèrent, ce fut l'*intervention*. Ils mirent d'abord en surveillance la France, « le pays le moins disposé à respecter la tranquillité générale ». Leurs ministres à Paris surveillaient la monarchie constitutionnelle et donnaient des conseils au roi ; ils suivaient attentivement les élections annuelles à la Chambre ; quand ils les trouvèrent mauvaises, ils firent des représentations et demandèrent le changement du régime électoral. Quand les armées, à Naples, puis à Madrid, imposèrent aux princes une constitution, ils intervinrent par la force : ils envoyèrent une armée autrichienne contre Naples (en 1820), une armée française contre l'Espagne (en 1823), pour rétablir la monarchie absolue. L'opinion publique mal informée ne distingua même pas entre les deux systèmes opposés : ce fut la *Sainte-Alliance*, l'alliance libérale d'Alexandre, qui reçut les imprécations destinées au système de Metternich, l'alliance des princes contre les peuples.

Alexandre lui-même, circonvenu par les absolutistes, se rallia au système de son rival, et ce fut pour Metternich un triomphe public lorsqu'en 1820 le ministre russe, après la révolution de Naples, formula officiellement, au nom de son maître, la doctrine absolutiste de l'*intervention*.

[*Les premières lézardes du système*]. — Les souverains n'appliquèrent pas longtemps le système de Metternich. Le concert européen se rompit bientôt, sur les deux terrains qu'on avait écartés du règlement de 1815. Dans l'Empire ottoman, les Grecs chrétiens se soulevèrent en 1820 contre le sultan musulman, resté en dehors de « la famille européenne » ; leur révolte, suscitée par le sentiment national, fut soutenue par l'opinion publique européenne, qui entraîna les gouvernements à prendre parti pour les insurgés. Le nouveau tsar Nicolas I^{er}, absolutiste mais orthodoxe, secourut les sujets chrétiens contre le souverain « infidèle » ; pour accomplir « la mission de la

Russie » en Orient, il fit [218] marcher son armée sur Constantinople et força le sultan à reconnaître le petit royaume de Grèce détaché de son empire.

Puis vint la Révolution de 1830 en France, conflit constitutionnel, dont le peuple de Paris fit une révolution nationale en reprenant le drapeau tricolore et en chassant la dynastie légitime, à qui l'on ne pardonnait pas de s'être laissé ramener par l'étranger. — Elle entraîna, par son exemple, la révolution nationale du Brabant contre le roi hollandais, d'où sortit le royaume de Belgique ; puis la révolution nationale des Polonais contre le tsar russe, qui aboutit à la destruction du royaume de Pologne. — Le dernier lambeau d'État polonais, la petite république aristocratique de Cracovie, disparut en 1846, absorbé par l'Autriche.

L'opposition de régime intérieur entre les monarchies légitimes, restées absolutistes, et les monarchies d'Angleterre et de France, devenues parlementaires, rompit le concert des grandes puissances ; l'Europe se partagea entre deux ligues hostiles : à l'Ouest, les deux États constitutionnels, à l'Est, les trois monarchies absolues.

L'arrangement territorial de 1815, du moins, restait presque intact. Il parut s'effondrer dans toute l'Europe centrale pendant la Révolution de 1848 : en Italie, guerres nationales contre l'Autriche, révolutions républicaines contre le pape et le grand-duc de Toscane ; en Allemagne, guerre civile à Berlin et à Vienne, guerre nationale dans les Duchés contre le Danemark, soulèvements républicains en Saxe et en Bade ; en Hongrie, guerres nationales des Magyars contre les Allemands, des Serbes, des Croates et des Roumains contre les Magyars. Mais la réaction de 1849 restaura exactement tout l'édifice.

Il restait encore assez solide pour résister (en 1854) à l'assaut donné par la Russie à l'Empire ottoman. L'Angleterre et la France intervinrent en armes pour défendre le sultan ; pour la première fois, deux des Alliés de 1814 se firent la guerre. De cette épreuve, l'édifice sortit consolidé, [219] car le Congrès de Paris plaça l'intégrité de l'Empire ottoman sous la garantie des puissances et admit le sultan dans « la famille européenne », comblant ainsi la brèche laissée en 1815 dans le Sud-Est de l'Europe.

L'édifice du Congrès de Vienne restait encore debout en 1858, un peu lézardé seulement.

II. — L'écroulement du système

[*La politique de Napoléon III*] — Cet édifice allait s'écrouler en douze ans, de 1859 à 1871, sous les coups de trois hommes : deux ministres, un Italien, Cavour, un Allemand, Bismarck, et un souverain, Napoléon III. Ils s'attaquèrent à l'ordre établi pour des motifs différents. Cavour et Bismarck travaillaient pour le service de leurs maîtres, le roi de Sardaigne et le roi de Prusse, intéressés à faire l'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne en réunissant les autres États italiens et allemands sous leur domination. Il leur fallait faire la guerre à l'Autriche pour la chasser de l'Italie et de l'Allemagne, ils avaient besoin de l'aide ou de la connivence de Napoléon pour déchirer ainsi les traités de 1815. Napoléon obéissait à des sentiments personnels : il haïssait d'une haine personnelle les traités de 1815 qui l'excluaient, lui et sa famille, du trône de France (il exprima publiquement sa haine en 1866 dans le discours d'Auxerre). Son avènement au pouvoir, son titre d'Empereur, son nom de Napoléon III (impliquant le règne de Napoléon II) étaient autant d'accrocs à l'accord conclu en 1815 entre les Alliés : les souverains avaient fermé les yeux par haine de la révolution démocratique, parce qu'ils comptaient sur lui pour mater la turbulente nation française ; mais ils ne l'admettaient pas dans « la famille européenne », et Nicolas I^{er} le lui fit sentir en lui refusant le titre de « frère » auquel la tradition des cours d'Europe lui donnait droit. Napoléon aimait l'Italie et haïssait l'Autriche, qu'il avait combattue pendant l'insurrection de Romagne en 1831 et qui persécutait ses amis italiens. Il désirait vivement [220] détruire les traités de 1815 et expulser les Autrichiens de l'Italie. Il espérait en profiter pour consoler l'amour-propre national français, encore endolori des désastres de 1815, par un regain de gloire napoléonienne et quelques acquisitions de territoires.

Mais Napoléon III ne se faisait pas illusion sur la force réelle de son armée au point d'affronter la coalition de 1814. Il travailla à la désagréger, d'abord en s'insinuant entre les deux grandes puissances rivales, l'Angleterre et la Russie, pour obtenir une alliance qui lui servirait ensuite contre l'Autriche. Il lui fallut opérer en se cachant de son personnel diplomatique et même de ses ministres, qu'il savait

hostiles à ses projets. Il se rapprocha d'abord de l'Angleterre en l'aidant à défendre contre le tsar l'Empire ottoman, auquel il ne s'intéressait guère. Il y gagna une intimité de quelques années avec la famille royale d'Angleterre ; il s'ouvrit de ses projets contre les traités de 1815 au prince Albert (dès 1854), mais il ne reçut de lui aucun encouragement et trouva l'Angleterre hostile à toute politique de guerre et de remaniement de territoires. Il se tourna vers la Russie et eut avec Alexandre II une entrevue cordiale à Stuttgart, des projets d'alliance furent échangés entre leurs ministres. Mais le tsar ne demandait à Napoléon son aide qu'en Orient, pour des entreprises contre la Turquie, dont l'Angleterre ne voulait pas ; il ne lui offrait en Occident qu'un appui défensif, pour empêcher une coalition contre sa dynastie. Ce n'était pas assez pour valoir une rupture avec l'Angleterre. Napoléon, malgré les égards dont les souverains l'entouraient désormais, n'avait obtenu aucun concours pour sa politique d'action.

[*L'unité italienne*]. — Alors, il se décida à agir seul : il envoya chercher Cavour (juillet 1858) et s'entendit en secret avec lui à Plombières sur les moyens de faire la guerre à l'Autriche. Encore eut-il soin d'attendre que l'Autriche, par des maladresses diplomatiques, se fût isolée en Europe en se donnant l'apparence d'être l'agresseur. La France se posa aussitôt en défenseur du Piémont menacé, et Napoléon [221] rassuré contre le danger d'une coalition commença la guerre d'Italie (de 1859). Le but convenu entre la France et le Piémont était d'arracher à l'Autriche toutes ses possessions italiennes. Mais après la conquête de la Lombardie, avant d'avoir entamé la Venétie, Napoléon apprit que la Prusse armait ; il n'essaya pas de braver une coalition des deux puissances allemandes et rentra en France, laissant ses alliés piémontais déçus et irrités.

Une légende fort accréditée représente Napoléon III comme le champion du principe des nationalités, un don Quichotte courant les champs de bataille pour la défense des nations opprimées. Quelques-uns l'en ont loué, la plupart l'ont blâmé d'avoir sacrifié les intérêts de la France au salut des peuples étrangers ; il s'est créé ainsi dans l'opinion française un préjugé contre la politique fondée sur le respect des nationalités qu'on a rendue responsable des désastres de la France. La légende contient une part de vérité. Il est vrai que Napoléon s'est intéressé à quelques nations opprimées, mais il n'a pas fait la guerre

pour elles. Il s'est intéressé aux Roumains ; quand les puissances s'obstinaient à maintenir séparées la Moldavie et la Valachie, rendues autonomes par le Congrès de Paris, Napoléon a donné, pour favoriser leur union, des ordres personnels, au grand étonnement de l'ambassadeur Thouvenel qui, ayant fait sa carrière en Orient, ne voyait dans tous les peuples de la Turquie que du « fumier ». Il a fait des offres aux réfugiés hongrois en 1859, mais pour les employer à la guerre contre l'Autriche ; Bismarck en a fait autant en 1866. Pour les Polonais, Napoléon n'a pu faire que des démarches diplomatiques en 1863, demandées par l'opinion publique française. Pour les Danois du Slesvig, il n'a pas risqué la guerre en 1864 et n'a obtenu en 1866 qu'une tardive concession verbale dans le traité de Prague. Des cinq guerres qu'il a faites, aucune, excepté celle d'Italie, n'intéressait une nationalité. Ces constatations ne sont pas inutiles pour comprendre la conduite de Napoléon en Italie après 1859. Il a eu pour les Italiens une sympathie sincère ; [222] mais de la *nationalité* italienne il ne s'est occupé que pour délivrer l'Italie des barbares ; il ne voulait pas l'unité italienne. Ce qu'il voulait établir en Italie, c'est une confédération des princes souverains, analogue à cette Confédération germanique que les Allemands rejetaient comme contraire à l'unité. Ce plan, consacré officiellement par le traité de Zurich, avorta par le refus des princes. Ce furent les Italiens eux-mêmes qui, sous la direction de Cavour, expulsèrent les princes légitimes par des révoltes, exprimèrent par des plébiscites leur volonté, et, par une série d'annexions, créèrent le royaume d'Italie.

Napoléon n'essaya pas d'empêcher par la force l'unité italienne, mais en profita pour se faire céder (1860) la Savoie et Nice. Cette acquisition, contraire à ses promesses publiques de 1859, mit tous les souverains en défiance contre lui ; il essaya désormais en vain de renouer avec eux des relations cordiales. Il se sentit isolé et impuissant.

[*Formation de l'Empire d'Allemagne*]. — Le conflit entre l'Autriche et la Prusse pour la prépondérance en Allemagne lui rendit confiance : il comptait sur une guerre longue qui les épuiserait toutes deux, il interviendrait en arbitre et ferait ses conditions. C'est pourquoi il aida Bismarck à conclure l'alliance de l'Italie et de la Prusse, qui décida le roi Guillaume à la guerre contre l'Autriche, alliée des États allemands. Son calcul fut déjoué par la nouvelle méthode de guerre

prussienne renouvelée de Napoléon I^{er}, qui, par des opérations rapides et une attaque en masse sur un ennemi surpris, décida d'un seul coup le sort de la guerre. Sadowa, qu'il apprit avec plaisir, se révéla bientôt un désastre, car, ayant négligé de tenir une armée prête, il dut assister impuissant aux manœuvres de la Prusse victorieuse. Il aggrava le mal en encourageant la Prusse à s'annexer une forte portion des États allemands du Nord, espérant, en retour de sa complaisance, obtenir d'elle ce que Bismarck appelait cyniquement « un pourboire ». Il demanda d'abord un territoire allemand sur la frontière de Lorraine, puis la Belgique ; il se serait contenté [223] en 1867 du Luxembourg ; il n'eut rien. Il ne parlait plus alors de nationalité et faisait exposer officiellement par un ministre une théorie sur la tendance naturelle des peuples à se former en « grandes agglomérations », théorie menaçante pour l'existence des petits États.

La Prusse, maîtresse en Allemagne, réunit tous les États allemands, sauf les quatre du Sud, sous un gouvernement fédéral dont elle prit la direction. L'empereur d'Autriche, réconcilié avec les seigneurs hongrois, coupa son empire en deux États gouvernés, l'un par les Allemands de Vienne, l'autre (le royaume de Hongrie) par la noblesse magyare.

Les préparatifs pour la « revanche de Sadowa » furent discutés en 1869 à Paris et à Vienne, un peu avant que la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne fit éclater brusquement le conflit entre la France et la Prusse ; on alla jusqu'à des pourparlers d'alliance qui prirent la forme d'un échange de lettres entre les trois souverains de France, d'Autriche et d'Italie. Le duc de Gramont, devenu ministre des Affaires étrangères en mai 1870, connut ces projets, qu'il prit pour des accords, et en conçut une telle confiance qu'il ne se contenta pas de l'échec prussien marqué par le retrait de la candidature du prince de Hohenzollern ; il voulut obliger le roi de Prusse à avouer officiellement son échec. Il fournit ainsi à Bismarck l'occasion de répliquer par la dépêche d'Ems, d'où sortit la guerre entre la France et les États allemands.

La guerre contre la France acheva l'unité de l'Allemagne sous la suprématie du roi de Prusse, devenu « empereur allemand ». Ainsi se termina en 1871 la crise européenne ouverte en 1859 par l'empereur des Français. La Prusse, accomplissant en 1871 ce que ses alliés l'avaient empêchée de faire en 1815, refoula la France jusque par delà

ses frontières du XVII^e siècle : elle lui arracha Metz et l'Alsace, malgré la volonté évidente des populations.

L'Autriche expulsée de l'Italie et de l'Allemagne, l'Italie et l'Allemagne transformées en grandes puissances, [224] le royaume de Hongrie érigé en État, les Duchés enlevés au roi de Danemark, l'Alsace-Lorraine à la France, c'était le bouleversement complet de l'Europe centrale, la ruine de l'édifice du Congrès de Vienne. C'était aussi la fin du concert européen garant de l'équilibre européen. Lorsque, après la chute de l'Empire, Thiers alla, au nom de la France envahie, implorer l'aide des grandes puissances, le ministre autrichien Beust lui répondit : « Je ne vois plus d'Europe. » Les traités de 1815 s'effondraient dans la tourmente déchaînée par Napoléon III, leur ennemi personnel, et avec eux la confiance dans les accords internationaux, détruite par les procédés brutaux et les déclarations cyniques de Bismarck.

III. — Le nouveau système et la guerre de 1914

[*La prépondérance allemande*]. — Le nouvel édifice n'était plus, comme celui de 1815, construit par un accord général entre des puissances égales pour maintenir la paix par l'équilibre ; il reposait sur la prépondérance de la plus forte puissance militaire, l'Allemagne, tenant en respect les autres puissances ou se les attachant par des accords particuliers.

Les nationalités n'étaient pas beaucoup mieux traitées qu'en 1815. Les Italiens et les Allemands avaient obtenu leur unité nationale, les uns en acceptant volontairement, les autres en subissant, après la défaite, la domination des États militaires, le Piémont et la Prusse, qui avaient utilisé le sentiment national pour accroître leur puissance. Les Hongrois avaient profité des embarras de l'empereur pour rétablir un royaume autonome. Mais, seule, l'unité de l'Italie était fondée sur la volonté des peuples et pure de violence contre d'autres nationalités. La Prusse avait annexé les Duchés et quatre États allemands sans consulter les populations et certainement contre le gré des habitants du Holstein, du Hanovre et de la république de Francfort, légitimant officiellement

son acte par un appel à la coutume [225] barbare, « le jugement de Dieu ». Dans l'Empire « national » allemand, elle faisait violence au sentiment national de trois peuples : les Polonais de Posnanie, à qui elle ne tenait même pas la promesse faite en 1815 de leur laisser l'usage de leur langue ; les Danois du Nord du Slesvig, qu'elle refusait de consulter malgré la clause du traité de 1866 ; les Alsaciens-Lorrains que, sous l'étiquette menteuse de *Terre d'Empire*, elle maintenait sous le pouvoir discrétionnaire du gouvernement de Berlin. Les annexions arbitraires n'étaient pas une nouveauté en Europe ; mais, en Alsace-Lorraine, la Prusse faisait une expérience sans précédent : en arrachant un lambeau sur la frontière d'une autre grande puissance, elle s'incorporait une population dont le sentiment national, violenté par la conquête, restait soutenu par le voisinage et les relations permanentes avec son ancienne patrie. La création de l'État de Hongrie, si elle libérait le peuple hongrois de la domination allemande de Vienne, livrait toutes les autres nations du royaume, Croates, Serbes, Slovaques, Roumains, même les Allemands de Transylvanie et du Banat, à l'arbitraire de la minorité magyare. Les nobles magyars qui gouvernaient l'État « national » de Hongrie, allaient être beaucoup plus ardents à *magyariser* que les Allemands d'Autriche ne l'avaient été à *germaniser*. La monarchie autrichienne restait, dans ses deux moitiés, un défi au sentiment national de ses sujets.

Sur toute la largeur de l'Europe, de l'Océan glacial à l'Archipel, s'étendait une zone de petites nations sujettes, plus ou moins malmenées, toutes soumises à un gouvernement étranger, la plupart à des fonctionnaires, quelques-unes même à une aristocratie d'une autre nation. C'étaient en allant du Nord au Sud, la nation finlandaise, la plus libre de toutes, tant que le tsar lui laissait son autonomie nationale ; les peuples esthe et letton, soumis à la fois à une aristocratie allemande et à des fonctionnaires russes ; la nation lithuanienne, partagée entre la Russie et la Prusse ; la nation polonaise, démembrée entre les trois empires ; la nation tchèque, gouvernée par Vienne, et sa branche slovaque [226] sujette des Magyars ; la nation ruthène soumise en Autriche à la noblesse polonaise de Galicie, en Russie à une censure qui lui défendait les publications dans son dialecte ; la nation croate et slovène, dépendante en partie de Vienne, en partie de Budapest ; la nation roumaine, partagée entre l'Empire ottoman et la Hongrie ; la nation bulgare, encore opprimée tout entière par les Turcs ; la nation

hellène, dont une minorité seulement jouissait de l'indépendance nationale. En 1871, comme en 1815, l'Europe était régie par la force des gouvernements, non par la volonté des peuples.

Ce système reposait, comme en 1815, sur la défiance contre la France, mais il était dominé par la prépondérance allemande. L'Allemagne, assez forte pour remplir seule la fonction de tous les Alliés de 1815, surveillait la France républicaine, suspecte d'un désir de revanche. Elle consolidait sa position par des accords avec les autres puissances, conclus sous couleur de maintenir l'ordre, le statu quo et la paix. Ce fut d'abord (de 1871 à 1873) l'entente entre les trois empereurs, annoncée au monde par des visites réciproques. Les souverains se concertaient, comme au temps de Metternich, pour prendre des mesures contre l'adversaire commun, la Révolution, la révolution sociale représentée alors par l'*Association internationale des travailleurs*, « l'Internationale », déjà agonisante, que les gouvernements mal informés prenaient pour une organisation de combat.

Quand la rivalité personnelle entre Bismarck et Gorčakov eut relâché l'accord avec la Russie, l'Allemagne attira dans son alliance d'abord l'Autriche, dont elle soutenait la politique dans les Balkans contre la Russie, puis l'Italie, hostile à la France, où les conservateurs parlaient de restaurer le pouvoir du pape et où les républicains décidaient l'occupation de la Tunisie. La Russie, reprenant sa marche contre l'empire ottoman affaibli par la banqueroute de 1875 et la déposition successive de deux sultans en 1876, faisait arriver son armée jusqu'à Constantinople ; mais arrêtée par l'intervention de l'Angleterre, elle était forcée de [227] remettre la décision au concert européen. Elle sortait (en 1878) du Congrès de Berlin les mains vides, irritée contre Bismarck, « le courtier honnête » qui l'avait jouée.

La Triple Alliance de 1882 réunit toute l'Europe centrale sous la direction de l'Allemagne ; Bismarck la compléta par un traité secret de « contre-assurance » avec la Russie (en 1884), qui garantissait à l'Allemagne la neutralité bienveillante de sa voisine de l'Est. Puis, quand les Bulgares, s'affranchissant de la tutelle des Russes leurs libérateurs, réunirent les deux tronçons séparés par le Congrès de Berlin pour constituer un État unique se gouvernant lui-même, Bismarck en profita pour entretenir des relations cordiales avec le tsar Alexandre III, en l'aidant à empêcher la reconnaissance par l'Europe du nouvel état

de choses en Bulgarie. Toutes ces alliances se disaient défensives, conclues pour maintenir la paix.

[*La méthode de la paix armée*]. — C'était une paix comme le monde n'en avait jamais vu, la « paix armée », la paix prussienne, aussi coûteuse que la guerre, une paix précaire, sans sécurité, toujours à la veille de la guerre. La nouvelle méthode, calculée pour une invasion rapide, continuée jusqu'à la ruine de l'adversaire, exigeait des effectifs énormes et toujours prêts. La doctrine de la supériorité irrésistible de l'offensive obligeait chaque État à préparer constamment l'agression et le faisait vivre sous la menace constante de l'agression. L'état-major prussien avait même paru, en 1875, quand la France réorganisait les cadres de son armée, adopter la redoutable maxime de l'agression *préventive* : quand un état soupçonne son voisin de préparer la guerre, il doit prendre les devants et l'attaquer pour l'empêcher d'achever ses préparatifs. Guillaume I^{er} et Bismarck désavouèrent cette doctrine, mais leurs protestations n'avaient pas suffi à rassurer l'Europe. Au temps des guerres lentes, un intervalle séparait l'état de paix de l'état de guerre ; on attendait d'avoir la guerre pour la préparer, on ne levait les armées qu'au moment de s'en servir. Maintenant l'Europe, pour résister à la Prusse, avait dû [228] adopter la méthode prussienne. Sauf les pays défendus par leur position géographique (Angleterre, Espagne, Portugal, Suède, Norvège) et la Belgique, confiante dans sa neutralité garantie par traité, tous les États faisaient passer toute la jeunesse par l'armée active et maintenaient tous les hommes valides sous le coup d'un appel de mobilisation.

Chaque État, craignant de se laisser devancer dans ses préparatifs, augmentait sans cesse ses armements ; les dépenses militaires croissaient rapidement. Les sages disaient que la ruine des finances arrêterait les États dans cette course folle, de même qu'en 1815, ils prédisaient la banqueroute inévitable de l'Angleterre, que la guerre avait chargée d'une dette de 20 milliards. Les sages n'estimaient pas à leur valeur les forces des nations. Le poids des armements a peut-être ralenti l'accroissement de la richesse en Europe, il ne l'a pas empêché. L'Allemagne, sous ce régime, a augmenté rapidement sa population, son commerce, son capital et son revenu ; aucun grand État ne s'est appauvri.

De sa puissance militaire, l'Allemagne ne fit pas l'usage que redoutaient ses voisins. Sa prépondérance fut lourde, mais ne fut pas belliqueuse. Elle menaça de la guerre, mais elle maintint la paix. Elle ne chercha ni conquêtes ni aventures. Sa politique se résuma dans deux formules de Bismarck : « Toute la question d'Orient ne vaut pas les os d'un grenadier poméranien », donc pas d'invasion en Orient. — « L'Allemagne est saturée », donc pas d'agrandissements. Les colonies, créées à partir de 1884, ne furent acceptées du gouvernement allemand que sous la forme d'entreprises faites par des compagnies protégées par l'Empire. L'Allemagne de Bismarck, comme l'Autriche de Metternich, satisfaite de l'ordre établi par elle en Europe, se tenait immobile, surveillant la France. Fafner, ayant conquis l'or du Rhin, se retirait dans sa caverne.

L'Allemagne garda cette attitude tant que vécut Guillaume I^{er}. Mais cette politique de conservation, enfermée dans les limites de l'Europe, ne suffit pas longtemps à Guillaume II. Il entra bientôt en conflit avec Bismarck, et, [229] s'il est vrai qu'il le renvoya surtout parce qu'il désapprouvait son projet de coup d'État contre le suffrage universel, le désaccord sur la politique étrangère contribua à la rupture. Bismarck voulait continuer l'entente avec la Russie ; Guillaume préféra resserrer l'accord avec l'Autriche.

Alexandre III, personnellement hostile aux Allemands, avait pourtant reçu froidement les avances des Français. Il répugnait à entrer en relation avec des ministères républicains en qui il ne trouvait pas les garanties de durée et de discrétion nécessaire à une négociation d'alliance. Rassuré enfin par la longue durée du ministère de 1890 à 1892, que dirigeaient des hommes d'allures distinguées et d'opinions modérées (MM. de Freycinet et Ribot), il accepta le rapprochement désiré par ses ministres des finances qui avaient besoin des capitaux français pour les entreprises industrielles et la conversion du papier-monnaie.

[*La politique mondiale de l'Allemagne*]. — L'alliance franco-russe, en unissant deux grandes puissances isolées, en opposition à la Triple Alliance des trois grandes puissances du centre, mit fin à la prépondérance exclusive de l'Allemagne et commença à rétablir en Europe un système fondé sur l'équilibre des forces.

Guillaume II inaugurerait alors la « politique mondiale » (*Weltpolitik*), formule grandiloquente, pensée confuse ; l'empereur Guillaume, qui a beaucoup parlé, ne s'est jamais soucié de penser avec précision. Les Allemands en ont donné, successivement ou simultanément, quatre interprétations. 1° La plus ancienne paraît avoir été que le gouvernement impérial devait, soit par des subventions, soit par l'intervention de ses agents officiels, aider les Allemands à étendre leur commerce dans le monde entier ; 2° On parla aussi de la nécessité de trouver un débouché à la population allemande en croissance rapide ; au lieu de laisser les émigrants aller en Amérique où ils étaient perdus pour l'Allemagne, le gouvernement les dirigerait vers des territoires sans maître où ils formeraient des colonies de peuplement sous la domination directe ou sous l'influence de l'empire ; [230] 3° On s'avisa ensuite que l'Allemagne, avec son industrie colossale et son agriculture perfectionnée, n'avait plus de trop-plein de population à déverser au dehors, puisqu'il lui fallait faire venir des ouvriers étrangers. Elle devait donc chercher non des colonies de peuplement, mais des colonies d'exploitation, que les Allemands, capitalistes, ingénieurs, planteurs, entrepreneurs, mettraient en valeur en dirigeant le travail des indigènes ; ils s'habitueraient ainsi, disait Delbrück, à devenir comme les Anglais « un peuple de maîtres ». Mais il fallait de vastes territoires, et c'était le rôle du gouvernement de les acquérir ; 4° Enfin, on en vint à dire que l'Allemagne, devenue la plus grande puissance du monde, ne jouait pas un rôle politique proportionné à sa force. Désormais, sur toute question soulevée dans le monde, elle devait « dire son mot » ; le gouvernement ne devait plus laisser passer aucune acquisition de territoire, d'influence, d'avantages économiques par un autre État sans réclamer sa part ou une compensation. Toutes ces conceptions concordaient sur un point : l'Allemagne devait rompre avec la politique de saturation, elle ne devait plus rester repliée sur elle-même et confinée en Europe ; son activité devait se répandre sur toute la terre.

Fafner sortit de sa caverne et regarda le monde. Ce qu'il y vit ne lui fut pas agréable. Il vit les meilleures places occupées, celles de premier ordre par les Anglais et leurs colonies de peuplement, les autres par les Anglais, les Français, les Hollandais, les Russes. L'avenir apparaissait fermé. Les grandes étendues, domaines des grands peuples de l'avenir, avaient toutes une population qui ne parlait pas l'allemand. Dans un siècle, l'Amérique du Nord parlerait anglais, l'Amérique du Sud

espagnol et portugais, l'Afrique anglaise et française, l'Australasie anglaise ; l'Asie parlerait russe, anglaise et chinoise ; aucun continent ne parlerait allemand.

Il fallait se mettre en état d'opérer au loin ; l'armée, faite pour dominer en Europe, n'y suffisait pas. L'Allemagne se fit une flotte de guerre. Ce fut d'abord une opération [231] commerciale : « Le commerce suit le pavillon », disait-on ; la flotte servait de réclame aux marchandises allemandes. Puis on déclara la flotte nécessaire pour défendre les colonies de l'Allemagne. Mais ces médiocres colonies valaient-elles une si grosse dépense ? On finit par s'avouer que la flotte était, comme l'armée, une manifestation de la puissance allemande destinée à appuyer les opérations de la diplomatie.

Guillaume II promena sa *Weltpolitik* dans tous les coins du monde où il crut trouver une brèche pour faire pénétrer l'influence de l'Allemagne, de préférence dans les pays qu'il jugeait désorganisés. Il prépara le partage de la Chine ; mais le soulèvement national des Chinois, malgré la victoire des « Huns » dévastateurs envoyés contre eux d'Allemagne (c'est Guillaume lui-même qui exhorta ses soldats à prendre les Huns pour modèle), lui fit abandonner l'entreprise ; il n'en resta que le coûteux établissement de Tsing-Tao que le Japon vient de lui enlever. Il pensa à soutenir les Boers contre l'Angleterre, pour ouvrir à l'influence allemande une porte dans l'Afrique australe ; mais il se ravisa vite et ce fut à l'Angleterre qu'il envoya un plan de guerre contre les Boers, préparé par son état-major, ce qui n'augmenta son influence ni en Afrique ni en Europe. Il chercha à prendre pied dans l'Amérique du Sud, en envoyant sa flotte réclamer à coups de canon au Vénézuéla le paiement de créances allemandes ; mais il fut arrêté net par les États-Unis au nom de la doctrine de Monroe. Il voulut ouvrir le Maroc au commerce et aux entreprises de l'Allemagne ; trois fois il le fit savoir aux Français par « un coup de poing sur la table ». Ces trois manifestations de la puissance allemande, Tanger 1905, Algésiras 1906, Agadir 1911, aboutirent au protectorat de la France sur le Maroc. En Perse, il fut, avant d'avoir rien entrepris, devancé par l'accord entre la Russie et l'Angleterre. Son terrain de prédilection fut l'Empire ottoman. Il couvrit de sa protection le sultan Abd-ul-Hamid, massacreur de ses sujets arméniens, crétois et macédoniens, et obtint, pour les fabriques allemandes, la fourniture du matériel de guerre ; pour l'armée allemande, l'éducation [232] des officiers turcs. Il fit concéder à une

compagnie allemande la grande ligne de Bagdad, qui devait ouvrir aux marchandises (on disait même aux colons) venues d'Allemagne la vaste région du Tigre et de l'Euphrate. Mais les capitaux français qu'il espérait firent défaut au « Bagdad allemand ». La révolution ottomane de 1908, qui plaça le sultan sous la tutelle des Jeunes-Turcs, puis la défaite des Turcs par les nations des Balkans en 1912 mirent en danger, à la fois, les entreprises et l'influence allemandes. La *Weltpolitik* ne récoltait que des échecs.

Cependant, l'Allemagne grandissait de plus en plus vite en force et elle était de plus en plus fière ; fière de sa population montée à 65 millions d'âmes, fière de sa richesse évaluée entre 300 et 350 milliards, fière de la subordination mécanique des individus à la société qu'elle appelait de « l'organisation », fière de l'ordre régulier de son armée et de sa police, du soin minutieux de ses chemins de fer, ses rues, ses postes, ses caisses d'assurance, de la perfection technique de ses usines et de ses laboratoires, qu'elle prenait pour la forme supérieure de la civilisation. Et plus elle s'admirait, moins elle avait de succès dans le monde. Elle ignorait que « la culture » est une acquisition intérieure de l'individu, un produit de l'expérience et de la réflexion psychologiques, et que seule elle rend apte à comprendre et à prévoir les sentiments des autres ; ce qu'aucune technique, aucun mécanisme social ne peut suppléer. Plus l'Allemagne devenait savante, plus elle était maladroite. Sa psychologie rudimentaire ne connaissait que deux ressorts, la crainte et l'intérêt matériel, « sucre et cravache », les procédés du dompteur d'animaux. Elle irritait par ses menaces ceux qu'elle voulait effrayer, elle mettait en défiance par ses ruses ceux qu'elle cherchait à gagner ; elle blessait par l'étalage de sa force.

Bismarck avait été moins maladroit ; c'est que, par-dessus sa sensibilité barbare de Prussien, il avait reçu la culture européenne fondée sur la psychologie ; il connaissait « le moment psychologique », il tenait compte des « impondérables ». Mais depuis vingt ans que l'Allemagne a fermé ses [233] fenêtres sur l'Europe et ne regarde plus qu'elle-même, elle s'est rendue incapable de tout discernement moral ; car la société allemande, uniforme et docile, ne fournit pas de sujets d'observation pour une éducation psychologique. De là vient la prodigieuse maladresse de tous les appels adressés au monde par les Allemands pour justifier leur conduite ; les intellectuels ne se sont pas

montrés plus intelligents que les autres, parce qu'ils n'ont pas plus de culture humaine.

L'Angleterre, inquiète de l'augmentation rapide de la flotte allemande renonça à son « splendide isolement » et, enterrant ses vieilles rivalités, se rapprocha de la France, puis de la Russie. La Triple Entente se dressa en face de la Triple Alliance affaiblie par la rivalité entre l'Autriche et l'Italie. L'équilibre des forces entre les puissances fut rétabli et mit fin à la prépondérance de l'Allemagne. On le vit (en 1906), à la conférence d'Algésiras, convoquée sur la réclamation expresse de Berlin : l'Allemagne s'y trouva isolée avec l'Autriche, « son brillant second ». L'instrument forgé par Bismarck pour maintenir la paix allemande en Europe avait été faussé par la *Weltpolitik*. Un Prussien intelligent, le professeur H. Delbrück, dès 1906, signalait le danger d'une politique agressive qui entraînerait l'Allemagne, sans autre alliée que l'Autriche, à une guerre contre la Triple Entente où elle aurait le dessous. Mais l'opinion allemande réclamait des manifestations de la force allemande. Pourquoi la plus grande puissance de l'Europe tenait-elle dans le monde un rang si inférieur à sa dignité ? C'est que des voisins envieux avaient formé un complot pour « l'encercler » et barrer toutes les voies à son expansion ; il fallait briser « l'encercllement ». La folie des grandeurs aboutissait à la manie de la persécution.

Autant que sa politique extérieure, son régime intérieur faisait l'Allemagne isolée. Tandis que les autres États civilisés évoluaient vers un régime représentatif, de plus en plus libéral et démocratique, fondé sur la volonté du peuple et le sentiment national, la noblesse prussienne, maîtresse de la cour et de l'armée, le fonctionnarisme prussien, maître du [234] gouvernement et de l'administration, orientaient l'Allemagne vers un retour à la monarchie bureaucratique et militaire ; l'empereur Guillaume faisait revivre les allures et le langage de la royauté de droit divin. La noblesse s'obstinait à maintenir en Prusse la division des électeurs en trois classes, l'élection à deux degrés, le vote public, expédients provisoires, de la réaction de 1849, devenus un système inique et incohérent jusqu'au ridicule. Le gouvernement s'entêtait à dénationaliser, par la persécution policière, administrative, scolaire, par la colonisation, même par l'expropriation, les Polonais, les Danois du Slesvig, les Alsaciens, sans autre résultat que de fortifier le sentiment national des opprimés et d'indigner par ses procédés barbares l'opinion

du monde civilisé. C'est ce que depuis longtemps Delbrück ne cessait de répéter (dans les *Preussische Jahrbücher*).

[*La guerre de 1914*] — L'antipathie croissait entre l'Allemagne et les autres puissances ; tout concert européen sincère devenait impossible. La paix fut rompue par la question d'Orient. L'Allemagne ne s'y intéressait plus seulement comme alliée de l'Autriche ; la *Weltpolitik* avait dans l'Empire ottoman un de ses champs d'action ; un des articles essentiels du programme d'expansion économique, la « poussée vers l'Orient », réclamait pour les puissances allemandes la maîtrise de la route entre le Danube et Salonique, de façon que la domination germanique pût s'étendre sur tout le centre de l'ancien continent sans interruption, depuis Hambourg et Trieste jusqu'à Bassorah et au golfe Persique. La Serbie encomrait la route. Longtemps docile à la cour de Vienne, elle avait repris depuis 1903, sous le roi Pierre, son indépendance politique et économique et vivait en hostilité continue avec l'Autriche qui opprimait les Serbes de Bosnie, avec les Magyars qui persécutaient les Serbes de Hongrie. Le gouvernement autrichien attribuait les plaintes de ses sujets slaves à la propagande serbe. Il prétendit démontrer au monde la complicité du gouvernement de Serbie en faisant fabriquer les faux documents qui, [235] produits aux débats des fameux procès d'Agram et du P^r Friedjung (1908-09), couvrirent de confusion les autorités autrichiennes, — non pas une retouche diplomatique à une pièce réelle à la façon de la dépêche d'Ems, mais des faux grossiers, des faux à la façon du Moyen Âge, un soi-disant écrit d'un ministre de Serbie, plein de fautes de langue, un prétendu procès-verbal d'une société secrète d'étudiants serbes, écrit sur une feuille d'un mètre de long, parce que le faussaire avait trouvé cette dimension commode pour photographier son faux. Quand le ministre d'Ærenthal, pour mériter le surnom de « Bismarck autrichien », fit annexer la Bosnie à la monarchie autrichienne en 1908, la rupture avec la Serbie devint irréparable. L'Alliance entre les États des Balkans conclue malgré la cour de Vienne, leurs victoires sur les Turcs en 1912 ruinèrent la politique autrichienne en Orient. L'agrandissement du territoire de la Serbie en 1913 barra à l'Allemagne la route de Salonique, à l'Autriche la voie vers la domination dans les Balkans. L'Allemagne déçue dans sa politique mondiale, l'Autriche déçue dans sa lutte contre la Serbie, se

concertèrent. De leurs déceptions combinées naquit, dès 1913, la résolution de se débarrasser des Serbes. L'attentat de Sarajevo fournit le prétexte ; les deux empereurs d'un cœur léger marchèrent vers la catastrophe.

Dans cette guerre, qu'ils ont voulue et préparée, les Allemands ont apporté la perfection technique du matériel : leurs mitrailleuses, leurs automobiles blindées, leurs transports par chemins de fer, leurs tranchées, leurs avions, leurs sous-marins ont, dès le début, fait voir en eux les maîtres dans l'art de la préparation militaire. Ils y ont apporté aussi leur psychologie infantine, qui les rend incapables de prévoir la conduite des autres hommes et les effets de leurs propres actes. Ils se sont trompés sur tous les peuples, lourdement et sans exception : sur les Russes et les Français, dont ils n'ont su évaluer ni la cohésion nationale ni le courage individuel ; sur les Belges et les Serbes, qu'ils ont cru fasciner par la terreur ; sur les Anglais, les Italiens, les [236] Japonais, les Américains, qu'ils ont essayé de séduire ; sur les peuples musulmans, qu'ils ont fait appeler à la guerre sainte par un Turc. Les crimes de leurs généraux et les insolentes déclarations de leurs diplomates ont obligé l'Europe à réaliser ce qui avait été la chimère de leur imagination, l'encerclement de l'Allemagne, encerclement militaire, économique et moral qui finira par l'étouffer.

IV. — Les conditions d'une paix durable

Que sera le prochain règlement de l'Europe ? Je n'essaierai pas d'en tracer le plan géographique. C'est un jeu assez vain tant que les armées n'ont pas achevé leur œuvre, et ce n'est pas un jeu sans inconvénient, car ce qu'un Français publie est lu d'un œil distrait en France, mais d'un œil attentif par les adversaires. Il est permis seulement d'essayer d'en préciser la nature morale.

La volonté ardente, unanime, peut-être impérieuse de l'Europe après cette horrible guerre réclamera la paix, non pas seulement la paix officielle qui mettra fin aux massacres et aux ruines et rendra les combattants à la vie normale, mais la paix réelle, la paix définitive qui délivrera le monde de la course aux armements et du cauchemar permanent de la guerre subite, la paix qui donnera aux peuples la

sécurité nécessaire au travail et la liberté d'employer leurs ressources aux œuvres de la civilisation. L'Europe ne veut plus être une armée toujours en sentinelle, sous la menace d'une attaque que les perfectionnements des explosifs et des aéronefs rendraient de plus en plus redoutable. Elle ne veut plus, pour éviter d'être dévorée par la Prusse, être forcée de se faire à demi prussienne, par crainte de la « guerre préventive » être condamnée à la « paix armée ». Le régime prussien a fait faillite, il n'a jamais donné la sécurité, il n'a même pas empêché la guerre. Il faut un régime qui assure à l'Europe la sécurité complète et la délivre des armements ruineux. Sur quel fondement peut-il être établi ?

Le prochain congrès n'invoquera ni le droit légitime [237] des princes comme Metternich, ni le jugement de Dieu comme Bismarck ; notre temps n'a plus la foi au droit divin des rois ni le culte de la Force ; sa religion est le sentiment national. Les peuples ont fait des progrès depuis 1815, et même depuis 1866 ; ils se sont enrichis, instruits, affranchis, tous ont pris conscience de leur nationalité, la plupart ont acquis le droit à la vie politique et se sont habitués à ce qu'on tînt compte de leur volonté. On ne procédera plus, comme le Congrès de Vienne, par des calculs de nombres d'âmes, il faudra savoir ce que ces âmes désirent. Cette guerre a été partout une guerre nationale, elle a éveillé les revendications même des nations non organisées. Par une innovation sans exemple, les gouvernements alliés ont réglé le traitement de leurs prisonniers de guerre d'après leur nationalité personnelle. On peut donc espérer que le congrès se fera une règle de respecter, dans la réparation des territoires, le sentiment national et la volonté des populations. Je ne prétends pas qu'il soit facile, dans cette zone de l'Europe orientale où les nationalités sont emmêlées sans limites précises, de trouver des solutions, je ne dis pas satisfaisantes pour tous les intéressés, mais seulement équitables. Du moins, on est en droit de compter que des mesures seront prises pour assurer le respect de leur langue et de leurs coutumes à tous, même aux minorités. Quant à la France, dont le droit public est fondé sur la volonté nationale, elle repoussera toute solution qui l'exposerait à la honte de voir des députés protestataires dans une Chambre française, ou à la tentation criminelle de franciser un territoire en faisant disparaître les habitants.

Le respect du droit des nations diminue les chances de guerre, il ne les supprime pas, tant que les nations resteront hostiles. Toute entente

durable, entre les groupes comme entre les individus, exige une morale commune, qui fournisse des règles respectées de tous, des sanctions efficaces pour tous. En Europe, depuis la chute de l'idéal politique du Moyen Âge fondé sur l'autorité religieuse, aucune règle ne dirige plus les rapports entre les États. Cette anarchie [238] internationale a son fondement dans l'idée même de la souveraineté, définie au XVI^e siècle, par Bodin, « la puissance absolue, et perpétuelle d'une République ». Le propre du pouvoir absolu est de ne reconnaître au-dessus de lui ni règle ni contrôle. Appliqué à la politique intérieure, ce principe donne la monarchie *absolue*, le pouvoir arbitraire du souverain sur tous les sujets ; appliqué aux relations entre États, il aboutit à l'anarchie morale érigée par Machiavel en une doctrine consolidée par la pratique de la diplomatie. Il n'y a entre les États ni droits, ni devoirs, ni obligations ; les règles internationales ne sont que des convenances d'intérêts ; elles changent avec les intérêts ; un traité n'est qu'un procès-verbal constatant un état actuel des faits. Monarchie absolue et machiavélisme ne sont que deux variétés du même absolutisme. Au XIX^e siècle, l'absolutisme a été chassé de la politique intérieure par la révolte des peuples ; il s'est retranché dans la politique étrangère et les peuples l'y laissent vivre, par ignorance, parce qu'ils n'en voient pas bien le danger. Cette guerre l'a rendu visible. Tous les autres États suppléent au défaut de morale internationale par des habitudes de moralité générale ; ils respectent la paix et les traités par égard pour l'opinion publique ou par un sentiment d'humanité qui les fait reculer devant l'horreur de la guerre. Mais la Prusse n'a pas de ces scrupules et on sait maintenant comment elle exploite sa souveraineté.

Tant que subsistera dans les relations internationales cette notion surannée de la souveraineté, la paix ne sera pas définitive. La guerre restera menaçante tant qu'un homme d'État regardera comme son devoir de patriote de préparer une guerre d'agression et que son pays l'admira s'il réussit. Il faut extirper ce sentiment de la souveraineté absolue de l'État envers les autres États, comme on a extirpé le sentiment de la souveraineté absolue du prince à l'égard des sujets. C'est une révolution à faire dans la vie internationale, le pendant de la révolution qui, dans l'intérieur de chaque État, a établi le régime représentatif. L'opinion [239] publique seule peut la faire ; elle est en avance sur les diplomates ; elle sent déjà que les peuples d'Europe ont plus d'intérêts communs que d'intérêts opposés, qu'il serait plus

avantageux pour tous de travailler de concert que de se détruire, elle sait que la paix est préférable à la guerre. Quand l'opinion publique soufflera dans le monde, jusqu'ici fermé, où vivent les diplomates, elle dissipera l'esprit de Machiavel et de Bismarck, l'esprit de ruse et de violence.

Renoncer à un pouvoir absolu, n'est-ce pas un trop grand sacrifice d'amour-propre pour ceux qui gouvernent ? Ce sacrifice, on peut l'espérer dans les pays de régime parlementaire : les hommes d'État habitués à reconnaître des puissances au-dessus d'eux, le Parlement, le vote des majorités, les suffrages des électeurs, ne souffriront pas trop de se soumettre à des règles internationales. Mais les souverains des pays de régime personnel, élevés dès l'enfance à se sentir d'une essence supérieure et à ne voir dans les peuples que l'instrument de leur grandeur, habitués à vivre en uniforme, en compagnie d'officiers pour qui la guerre est la seule occupation honorable, comment accepteraient-ils de reconnaître au-dessus d'eux des règles dont toute la force réside dans l'opinion des sujets, leurs inférieurs ? Comment renonceraient-ils à faire respecter leur volonté souveraine par l'appel au canon, « la raison dernière des rois » ? Ce n'est pas le moindre mal de ce régime que le penchant qu'il donne aux gouvernants pour la guerre ; nous ne le savons que trop, nous qui venons de voir la guerre la plus effroyable de tous les temps décidée par deux souverains qui certainement ne dépassent ni l'un ni l'autre en intelligence le niveau moyen de l'humanité.

Il est certain que la défaite des deux empires agresseurs, en détruisant la caste des officiers prussiens, la bureaucratie policière de Vienne, l'oligarchie magyare de Budapest, ruinera dans l'opinion même de leurs peuples le gouvernement personnel et l'absolutisme militaire et fera rentrer les nations de l'Europe centrale dans l'évolution générale des États civilisés. Il sera plus facile alors de plier leurs gouvernements [240] à l'observation d'une morale internationale. Quant à l'empereur de Russie, par une heureuse exception, pénétré de cet esprit pacifique qui est le fond de l'âme russe, il est prêt à accepter les règles nécessaires à la paix ; il l'a prouvé en prenant (en 1899) l'initiative de la proposition de limiter les armements d'où sont sorties, aux deux conférences de la Haye, les seules tentatives pratiques faites jusqu'à ce jour pour éviter la guerre. Sa victoire, comme la défaite de nos ennemis, augmentera les chances d'une paix durable, à condition de prendre des garanties

pratiques contre la Prusse qui, par ses déclarations comme par sa conduite, s'est ouvertement mise en dehors du droit international.

Que les gouvernements reconnaissent au-dessus d'eux, sinon des institutions positives, du moins l'autorité morale des règles internationales ; qu'ils respectent les conventions politiques comme les particuliers respectent leurs engagements ; qu'ils acceptent le contrôle mutuel de leurs armements ; qu'ils soumettent sincèrement à l'opinion publique leurs négociations et leurs décisions, en se faisant aider par des délégations officieuses des parlements, les institutions internationales de la paix viendront d'elles-mêmes.

[241]

Études de politique et d'histoire**III. HISTOIRE****Chapitre 3**

**LES INQUIÉTUDES
D'UN PRUSSIEN
INTELLIGENT ⁵⁸****I**[Retour à la table des matières](#)

Le P^r Hans Delbrück ⁵⁹ — qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le ministre — est un Prussien authentique. Il est né en 1848 dans l'île de Rügen, en pays prussien au-delà de l'Elbe, d'une famille de fonctionnaires, serviteurs de la maison royale de Prusse. Son grand-oncle fit l'éducation du prince royal, le futur roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV. Lui-même, précepteur du prince Waldemar, frère de Guillaume II, a vécu dans l'intimité du père de son élève, le prince royal Frédéric (l'empereur Frédéric III).

Delbrück appartient à une génération qui a reçu la culture européenne imprégnée d'esprit libéral. L'Allemagne n'avait pas encore appris à se croire le centre du monde et à mépriser les enseignements de l'étranger.

Ses premières impressions de vie publique datent du temps de l'*Union nationale*, créée (en 1860) pour faire l'unité allemande, et du

⁵⁸ *Revue de Paris*, 1916, t. II, p. 752-776.

⁵⁹ H. DELBRÜCK, *Preussische Jahrbücher*, années 1904-1913.

conflit (de 1862 à 1866) entre Bismarck et la Chambre prussienne. Delbrück a partagé les sentiments politiques des étudiants prussiens, l'enthousiasme pour l'unité de l'Allemagne et l'indignation contre le despotisme cynique de Bismarck en Prusse. C'était un mélange contradictoire de libéralisme et de nationalisme ; lui-même l'a défini « l'idéal indéterminé d'une république démocratique allemande », joint aux « souvenirs prussiens, [242] le vieux Fritz, Rossbach... et Blucher ». « L'idéal positif était l'Allemagne unie en nation ; le « sentiment politique »... était de nature négative, déterminé par le conflit..., appel désordonné à la liberté, colère contre la violation du droit, haine passionnée contre l'homme responsable de toutes les violences et les méchancetés, Bismarck. » Mais, comme déjà en Prusse la force primait le droit, le nationalisme l'emportait sur le libéralisme. Le succès de Bismarck, dès 1866, coupa en deux l'opposition libérale ; la majeure partie, sous l'étiquette de *national libéral* devint un parti nationaliste gouvernemental.

C'est, dit Delbrück, l'expérience pratique de la guerre de 1870, l'expérience dégrisante du bivouac et du champ de bataille, qui bouleversa les idées de la jeunesse libérale et la rallia à « la discipline et l'autorité ». Lui-même fut converti par une illumination subite au culte de Bismarck en qui il « ne voyait jusque-là qu'un Gessler, oppresseur violent et arbitraire du droit et de la liberté ». Ce fut en lisant un article de Rössler, philosophe autoritaire mystique, devenu journaliste officieux (l'auteur du fameux article de la Post sur la guerre qui déclencha l'alerte de 1875). Il vit se lever « un monde nouveau de pensées » qui lui révéla « l'essence de la vraie conception historique ». Alors « se dressa brusquement, rayonnante et victorieuse, l'idée de l'État prussien » (*der preussische Staatsgedanke*) dont Bismarck a été le serviteur inspiré. Cette conception prussienne n'a plus cessé de diriger sa pensée politique.

Après son préceptorat princier (1874-1879), Delbrück, dans une carrière laborieuse, a mené de front le travail historique et la vie politique, *privat-docent* (1881), puis professeur d'histoire à l'Université de Berlin (titulaire en 1896), député au Landtag de Prusse (1882-1885) et au Reichstag allemand (1884-1890). Cette double activité d'historien et d'homme politique s'est épanouie dans les *Preussische Jahrbücher* (*Annales prussiennes*), la grande revue politique et littéraire du public prussien conservateur ; le célèbre

historien pangermaniste, Treitschke, [243] en a partagé avec lui la direction (1883) et, en prenant sa retraite, l'en a laissé seul directeur (1889).

Dans tous ses travaux, Delbrück a apporté une intelligence claire et ferme.

Historien militaire, il ne s'est pas borné à l'étude des maîtres de l'art, Frédéric II, Napoléon, Gneisenau⁶⁰, il a travaillé à déterminer exactement les conditions réelles des opérations que les textes historiques décrivent en termes littéraires ; il a étudié ou fait étudier par ses élèves toutes les descriptions de batailles, depuis l'Antiquité, il a même appliqué la méthode expérimentale et fait exécuter par des soldats prussiens les manœuvres de la phalange macédonienne. Il a montré par l'étude comparée des guerres des hoplites grecs et des Suisses du XV^e siècle comment à des époques très différentes le même armement a fait adopter la même tactique. *L'Histoire de l'Art de la Guerre* (3 vol., 1901-1906) où, dans une forme si vivante, il a condensé ses recherches sur le recrutement, l'armement, les opérations des armées depuis les Grecs jusqu'au XVI^e siècle, a démontré, par des preuves techniques, l'exagération énorme de presque tous les chiffres de combattants admis par les historiens sur la foi des documents et a bouleversé toutes les idées reçues sur l'effectif des armées et des classes guerrières d'autrefois.

Aux *Annales prussiennes*, où Delbrück depuis 1889 a donné presque tous les mois une *correspondance politique*, la pratique personnelle de la vie parlementaire et du travail historique l'a élevé fort au-dessus du niveau du journalisme. C'est en historien et en homme politique, avec une vue précise de l'ensemble et une intelligence sûre des détails, qu'il explique les faits courants de la politique intérieure et extérieure. Il y apporte aussi la fraîcheur de son imagination. Sa forme alerte, vivante, familière tranche sur la prose pâteuse, solennelle, fossile des collaborateurs de sa [244] revue. La série de ses *Correspondances* constitue une histoire politique contemporaine de la Prusse, la plus intelligente et la plus animée que je connaisse.

⁶⁰ Vie de Gneisenau, 1882. Stratégie de Périclès comparée à celle de Frédéric, 1890. Frédéric, Napoléon, Moltke, 1892.

Son opinion politique, Delbrück lui-même l'a dite à la mère de son élève, la princesse Victoria : « Je suis un social-démocrate conservateur. » Il avait tourné le dos aux opinions de sa jeunesse, il méprisait le libéralisme, doctrine de la bourgeoisie, et faisait profession de s'intéresser à la noblesse et au peuple. Il reconnaissait dans les vieilles familles nobles « un trésor de tradition historique et sociale » qui lui faisait déclarer « nécessaire de conserver la grande propriété » en Prusse. Mais comme il ne se dissimulait pas « l'égoïsme imbécile des classes supérieures », il voulait l'intervention de l'État pour assurer aux couches inférieures une existence plus satisfaisante et plus sûre » ; les syndicats n'y suffisaient pas ; aussi a-t-il « travaillé avec enthousiasme » à la « législation sociale » (les caisses de retraite et d'assurances), et regretté qu'on fût « resté à mi-chemin ». De la culture libérale de sa jeunesse il avait pourtant gardé le respect de l'individu et de l'idéal. Il condamnait les partis fondés sur des intérêts de classe et recherchait l'équilibre des forces sociales pour laisser le champ libre au développement individuel. Il a pris pour maxime : « La richesse d'un peuple est sa richesse en individualités. »

Son nationalisme allemand n'a jamais tourné au fanatisme. Il n'a pas méprisé les autres peuples, il a même souvent rendu un hommage sympathique aux Français et aux Anglais, il a reconnu leur rôle éminent dans la civilisation du monde et leur droit à l'égalité de rang avec l'Allemagne. Il a même réclamé le droit intangible des petites nations. « La richesse intellectuelle de notre époque repose sur la coexistence de plusieurs peuples civilisés, grands et petits, dont chacun doit développer son originalité... Ce serait une perte irréparable... si le monde était privé de la collaboration d'une race aussi génialement douée que la française... » Il méprisait les pangermanistes. [245] « La pensée nationale se montre souvent aujourd'hui chez nous sous des formes si repoussantes, elle est représentée par des personnes de si mince valeur, elle montre des excroissances morales si laides... » (Mai 1904.)

Il a condamné (en avril 1913) dans les mêmes termes que nous employons aujourd'hui le « nationalisme conquérant du monde qui n'est rien que la barbarie jointe à une technique très avancée. » Il est vrai qu'il parlait du nationalisme de la Douma russe, mais il ajoutait : « En Allemagne aussi nous ne sommes malheureusement pas restés exempts de cette dégradation de l'idéalisme national en fanatisme

national. » Il a toujours protesté contre la politique de conquête et de guerre, toujours prêché la modération et la paix. « Il ne pourrait rien y avoir de plus effroyable qu'une guerre entre les trois plus grands peuples civilisés à cause du Maroc », disait-il, en 1905. « Dieu veuille nous préserver, nous et le monde civilisé, de cette guerre ! » disait-il après le conflit d'Agadir.

Il condamnait non moins énergiquement la politique pangermaniste à l'intérieur. Il n'a cessé de blâmer les mesures de germanisation violente contre les Danois du Schleswig, les Polonais de Posnanie, les Alsaciens-Lorrains. « La bureaucratie et le fanatisme national ont coopéré... pour créer un État moralement et politiquement insupportable. » Il a dit en janvier 1911 : « Personne, absolument personne, ne se sent appelé à louer ou à approuver le système de gouvernement que nous avons appliqué pendant quarante ans en Alsace-Lorraine. »

Voilà, dira-t-on, un Prussien bien exceptionnel. Oui, par l'intelligence ; les hommes intelligents sont exceptionnels en tous pays et l'intelligence psychologique est particulièrement rare en Prusse. Lui-même se pique « d'avoir une opinion politique personnelle » ; il se plaît à être appelé « isolé », « original », « tête à l'envers », « savant fantasque ». Mais ses sentiments fondamentaux sont bien ceux d'un Prussien. S'il désire améliorer le sort des ouvriers c'est pour apaiser un mécontentement social qui affaiblit l'État, [246] mais il repousse l'égalité politique et n'accepte le suffrage universel que subordonné à un gouvernement tout-puissant. La direction de l'État doit être réservée « à la culture et à la propriété » (*Bildung und Besitz*), et par « culture » il entend l'instruction académique donnée par les universités, non celle qu'un ouvrier peut acquérir lui-même par la lecture et la réflexion. S'il blâme la persécution des nationalistes, ce n'est pas par égard pour la liberté des victimes, c'est qu'elle n'a abouti qu'à compromettre l'Allemagne aux yeux du monde civilisé. S'il désire ménager les petites nationalités, c'est « en tant qu'elles ont une valeur de culture », non par respect pour leur droit, et il a parlé (en 1909) avec un cynisme brutal de détruire la nation serbe. S'il a plaidé pour la paix, c'est qu'il la jugeait avantageuse à l'Allemagne, mais il n'a pas d'aversion pour la guerre, et il est prêt à l'accepter pour empêcher l'expansion indéfinie de l'Angleterre et de la Russie « sans guerre s'il est possible, mais il ne serait pas trop cher de l'acheter par beaucoup de sang ». Son article :

Le Seigneur de guerre (Der Kriegsherr) dans le fameux numéro du jubilé de 1913 est un hymne en faveur et en l'honneur du pouvoir personnel du chef de guerre, le roi de Prusse. Un trait surtout révèle en lui le Prussien : il invoque souvent l'intérêt social, le devoir national ou politique, la civilisation, même l'idéal ; il ne fait appel ni à la justice, ni à la liberté, ni à l'humanité.

Or ce Prussien intelligent, observateur fin et bien informé, a annoncé à plusieurs reprises depuis 1904 et en termes précis la Quadruple-Alliance contre l'Allemagne. Il n'est pas sans intérêt pour nous aujourd'hui de voir pourquoi il a prédit la guerre et quelle issue il a prévue.

II

Aussi longtemps que l'Allemagne appuyée sur la Triple-Alliance a maintenu en Europe une prépondérance que ne pouvaient lui contester ni l'Angleterre et la France paralysées par leur rivalité coloniale, ni la Russie engagée dans [247] l'aventure de Mandchourie, Delbrück n'a pas redouté la guerre ; et s'il a combattu le désarmement, c'est que les armements lui paraissaient « le seul moyen de maintenir la paix, par la crainte » (1899).

L'Angleterre même ne l'inquiétait pas, bien que la coalition des conservateurs et des unionistes eût donné l'essor à l'impérialisme britannique et déchaîné une guerre d'agression en Afrique australe.

C'est le rapprochement entre l'Angleterre et la France en 1904 qui a commencé à le rendre soucieux. « La France est le véritable ennemi héréditaire de l'Angleterre. Depuis des siècles le principe dominant de la politique anglaise a été de ne pas laisser la France se fortifier en fait de commerce ni de colonies. » D'où vient aux Anglais cette complaisance ? Pourquoi être « si coulants » pour les Français et si peu pour nous ? C'est que « la France stagnante avec son régime républicain dissolu... n'est plus dangereuse » ; elle est descendue au rang de moyenne puissance. C'est l'Allemagne qui est devenue la grande puissance rivale de l'Angleterre. Dès lors, Delbrück évoque l'image de la guerre. Non pas qu'il soit hostile au peuple anglais, il reconnaît sa haute « valeur éthique de culture ». Mais pour tout homme

habitué à la doctrine prussienne de la force, la guerre reste la perspective probable.

C'est l'essence de toute politique — de tous les peuples, dans tous les temps — que si on en vient à un conflit pour un territoire et qu'on n'ait aucun motif de respecter l'adversaire, les hommes d'État dirigeants ne sont pas en état d'empêcher l'emploi de la force. Il n'est pas du tout nécessaire qu'un peuple fasse un effort conscient vers la domination du monde — même les anciens Romains, même Napoléon I^{er} ne l'ont pas fait... — mais, dans chaque cas particulier, la force n'est enchaînée et limitée que par la force.

Ce qui le rassure, c'est que l'Allemagne a la force.

Notre espoir doit être, par un armement très fort sur terre comme sur mer, d'en imposer à l'Angleterre au point qu'elle [248] nous laisse place dans le monde, sans qu'on en vienne à une véritable guerre.

Les chances en sont très grandes, car les Anglais, si guerriers qu'ils soient, « seront prêts à s'arranger avec nous, aussitôt et autant qu'ils auront peur de nous ».

L'Allemagne, en faisant peur à l'Angleterre, travaillera non seulement pour elle, mais pour les autres nations et pour le bien de l'humanité.

Le but de l'empire allemand est d'empêcher que le monde devienne anglais... L'humanité s'appauvrirait si une nation unique, même avec une valeur éthique aussi haute que l'anglo-saxonne, dominait exclusivement le monde et ne laissait subsister les autres que comme appendices ou comme enclaves.

Cette entreprise de domination que l'Allemagne pan-germaniste allait bientôt tenter sur l'Europe, Delbrück la redoute de la part de l'Angleterre impérialiste et c'est sur l'Allemagne qu'il compte pour défendre l'indépendance des nations, des grandes et même des petites, indispensable à la civilisation.

Il faut maintenir plusieurs grandes nationalités absolument indépendantes comme centres de cultures différentes, de façon à laisser aussi de la place à un certain nombre de moyennes et de petites, et cela ne peut se faire que si l'empire allemand... lutte pour le principe de la multiplicité des peuples pourvus de droits égaux.

L'Allemagne protectrice des petites nations, l'ogre gardien des petits enfants ! Delbrück, un an et demi plus tard (décembre 1905), avouera l'étrangeté de ce rôle.

Nous, en Allemagne... nous avons l'idée que, si nous n'étions pas là, l'Angleterre... rendrait anglais le monde entier hors l'Europe et que c'est nous qui rétablissons l'équilibre dans la politique mondiale... et garantissons aux autres nations, même aux plus petites, une existence d'avenir indépendante. Il est vrai que notre politique intérieure est en quelque contradiction avec ce rôle. Nous n'avons pas su créer avec les fragments de nationalité étrangère parsemés dans l'empire allemand des [249] relations telles qu'ils se trouvent bien chez nous, et acquérir ainsi la réputation de protecteurs du sentiment national. La mauvaise opinion que notre politique envers les Polonais et les Danois et beaucoup de mesures en Alsace-Lorraine nous ont valu dans le monde a toujours été pour moi un des motifs de tenir pour fautive cette politique.

L'entente franco-anglaise de 1904 a été pour Delbrück une déception d'autant plus vive qu'il s'imaginait que l'Allemagne aurait pu, « au temps où l'opinion publique en France hésitait si elle devait chercher l'ennemi héréditaire de l'autre côté des Vosges ou de la Manche », acheter, au prix de Metz et de la Lorraine française, l'alliance de la France contre l'Angleterre. Cette « sensation de profond malaise » lui a paru atténuée par la visite du roi Édouard à Kiel. Mais sa confiance reste ébranlée et la raison même qu'il donne pour se rassurer ouvre une triste perspective d'inquiétudes et d'embarras.

La politique européenne consiste depuis longtemps à perpétuellement louvoyer, pousser, menacer, armer, reculer et en fin de compte rester en paix, et elle peut continuer encore longtemps ainsi. Tout à fait à l'aise ne se sent aucun des peuples... Tous vivent dans un éternel tiraillement de se sentir menacés, inquiets pour leur avenir, contraints à des armements toujours plus forts et de soupirer sur les charges qu'ils ont déjà à porter... C'est justement dans cette inquiétude générale que réside incontestablement une forte garantie de paix. Qui oserait rompre la paix quand il n'y a personne qui ait confiance dans la victoire ?

Un an plus tard, c'est à la France que l'Allemagne se heurte brusquement à propos du Maroc ; la retentissante algarade de Guillaume à Tanger donne au conflit un aspect si aigu que cette fois l'Europe s'inquiète et croit la paix menacée. Delbrück connaît — ou devine — assez exactement les intentions de son empereur pour être assuré qu'il n'ira pas jusqu'à la guerre.

En Allemagne on ne pense même pas en rêve à un conflit guerrier ; en France, on est nerveux au plus haut degré... la [250] pensée même de la guerre remplit d'effroi le peuple français. Et avec raison : il ne pourrait y avoir rien de plus effroyable que si les trois plus grands peuples civilisés se faisaient, à cause du Maroc, une guerre qui devrait réduire en un désert la moitié de l'Europe. Si nous autres Allemands, nous nous excitons en ce moment moins que les Français, ce n'est pas qu'un tel événement nous paraisse moins affreux, mais c'est que nous croyons qu'il n'y a pas le moindre motif d'y penser.

Delbrück ne voit qu'un « frottement » dont les Anglais profitent pour maintenir la tension entre la France et l'Allemagne (juillet 1905). Sur quoi fonde-t-il l'« espérance que cette tension n'aboutira pas forcément à une guerre » ?

Elle ne se fonde pas sur ce que les deux peuples ne veulent pas la guerre, car des peuples peuvent se laisser entraîner par des passions d'un moment... Elle se fonde sur la réflexion de l'effet qu'aurait une guerre anglo-allemande, non seulement sur le vaincu, mais sur le vainqueur... Le plus grand malheur qui pourrait atteindre l'Allemagne, après une défaite dans une guerre contre l'Angleterre, ce serait une victoire sur l'Angleterre... car il est parfaitement sûr que si nous battions l'Angleterre, nous acquerions une prépondérance sur tous les autres États qui leur serait insupportable, et amènerait bientôt la réunion de tous contre un. Nous serions mis dans la situation de Napoléon I^{er} qui, après toutes ses guerres, a fini par une défaite complète. (Août 1905.)

Ainsi apparaît dans l'esprit de Delbrück, liée à la crainte imaginaire d'une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, la perspective de la coalition contre l'Allemagne que nous venons de voir se réaliser par l'agression allemande contre la France. Cette perspective évoque aussitôt en lui le souvenir du désastre de Napoléon et lui fait prévoir la

défaite de l'Allemagne. Désormais la crainte de la coalition européenne domine son horizon et lui inspire les conseils de prudence qu'il va donner pendant des années aux maîtres de la politique allemande. Non pas qu'il veuille revenir à la politique de « saturation » de Bismarck, il la déclare expressément dépassée par l'accroissement rapide de la population et de la puissance économique de l'Allemagne. [251] Il a pris ardemment parti pour la « politique mondiale ».

Ce que veut l'Allemagne aujourd'hui, ce qui s'appelle *politique mondiale*, ce n'est... que la participation à la domination ou à l'influence sur les continents et les nations barbares qui est la mission des peuples européens civilisés.

La « politique mondiale » ce n'est pas la domination •universelle au sens de Louis XIV ou de Napoléon, et elle est compatible avec la paix. Mais encore faut-il la conduire sans en venir à la guerre qui risquerait de susciter la redoutable coalition des grandes puissances.

Quiconque en Allemagne a un jugement raisonnable sait que nous avons un gouvernement qui ne provoquera jamais à la légère une guerre européenne. Mais l'étranger... est plein de soupçons contre la politique allemande et tient pour possible la plus grande absurdité, et les plus grandes guerres de l'histoire ne sont-elles pas nées de pareil soupçon ?

Victor Bérard, « un très bon connaisseur des relations internationales », croit que l'Allemagne veut écraser la France. « Par une telle politique l'Allemagne ferait naître une coalition européenne générale. »

Delbrück insiste sur ce danger. (Novembre 1905.)

La presse anglaise, comme la française pendant toute la crise, a été remplie du soupçon que l'empereur Guillaume veut la guerre contre la France pour l'écraser complètement et la réduire à être un État vassal de l'Allemagne. Si absurde que nous paraisse ce soupçon à nous qui connaissons mieux notre empereur et la volonté de notre peuple, il n'est pas impossible que le gouvernement anglais y ait cru... Si grandes que soient les difficultés de la politique mondiale, on peut espérer que les tensions ne dépasseront pas les menaces et les inquiétudes et n'aboutiront pas à une décharge belliqueuse...

Que nous en ayons été près cet été et que la catastrophe ait été évitée en est une bonne preuve.

Mais il faut être prudent. « La politique allemande n'a vraiment aucun intérêt à exciter par des exigences outrées [252] la France à une plus forte hostilité contre nous. » Le conflit au Maroc a été un « tour de coquin du destin ». La France peut se fier à l'Allemagne, pourvu « qu'elle nous accorde loyalement notre place dans la politique mondiale et coloniale ».

Pendant que le conflit se dénoue lentement par les négociations et la conférence d'Algésiras, Delbrück continue à s'inquiéter de l'hostilité des Anglais qui « n'est plus seulement un dogme de parti, mais une sorte de croyance populaire ». Une enquête internationale ouverte par le *Courrier Européen* sur l'avenir de la politique allemande lui révèle combien l'Allemagne est impopulaire. « On savait que l'Allemagne n'est pas aimée dans le monde..., mais je dois reconnaître que je ne savais pas que cette irritation contre nous fût si grande et si répandue. » (Décembre 1905.) « Les plus raisonnables, chose étonnante, sont les Français ; on voit par leurs réponses qu'ils ont vraiment étudié l'Allemagne. » Chez les autres nations, c'est la haine jointe à l'ignorance. La politique de persécution contre les Polonais, les Danois, les Alsaciens n'a pas été étrangère à ce sentiment, mais la raison décisive « c'est la crainte où les autres peuples vivent de nous..., la crainte de notre puissance », augmentée par les propos de l'empereur « qui à l'étranger résonnaient comme des menaces et passaient pour des signes d'intentions belliqueuses ». Les Allemands savaient ces discours « calculés non pour l'étranger, mais pour notre peuple », une « apostrophe personnelle du souverain » pour faire accepter aux Allemands les dépenses d'une flotte de guerre.

Ces paroles belliqueuses mettent la paix en danger et comme on ne peut pas faire la leçon à l'empereur, Delbrück adresse un avertissement à son gouvernement.

C'est la loi de l'équilibre que les plus faibles se réunissent contre le plus fort. Nous pouvons la supporter dans la conscience que nous ne voulons rien de plus que l'équilibre. Mais la diplomatie allemande ne doit pas un seul instant oublier combien la situation est dangereuse et tendue. Non seulement [253] tout abus réel de notre puissance pourrait conjurer contre

nous une terrible coalition, mais toute menace même est dangereuse. Ce ne sont pas seulement les paroles, ce sont les actes de la diplomatie allemande qui doivent montrer que nous voulons respecter l'indépendance même des plus petits.

La coalition européenne, voilà le danger ; la règle pour l'éviter doit être le respect des petites nations. Dix ans ne seront pas écoulés que l'agression contre deux petits États, la Serbie et la Belgique, mettra l'Allemagne en face d'une coalition de quatre grandes puissances.

Après de pénibles négociations, l'accord d'Algésiras termine officiellement la crise, mais la défiance ne peut plus être dissipée entre la France et l'Allemagne : les Français n'oublient pas le coup de poing sur la table de Tanger ; les Allemands reprochent à leur diplomatie son inaction, ils disent que les résultats de la Conférence ont été « l'inimitié des puissances de l'Ouest, l'isolement de l'Allemagne ». Delbrück essaie de les calmer. « Au Maroc le gouvernement ne cherchait pas une acquisition, il voulait... arrêter l'hégémonie de la France ». Si l'Angleterre et la Russie ont soutenu la France, c'est parce que « l'Allemagne est trop puissante » ; si l'Italie s'est détachée, c'est que les motifs qui ont fait conclure la Triplice ont disparu, mais l'Allemagne n'a plus besoin de la Triplice. L'empereur se fâche contre les pessimistes (*Schwarzseher*), il les invite à « se chercher un autre pays ». Delbrück convient que si « l'empereur n'est pas très content de l'état actuel de la politique » c'est à cause de la politique extérieure. « Tout le monde est d'avis que nous ne sommes pas en bonne posture, l'empire allemand est isolé. » L'intimité s'est accrue entre l'Angleterre et la France.

L'Italie se rapproche d'elles et même la Russie cherche l'accord avec l'Angleterre... L'Autriche, notre unique amie, est paralysée par le désaccord intérieur. Tandis que la France et l'Angleterre grossissent leurs empires coloniaux des domaines les plus fertiles, l'Allemagne est limitée à quelques bribes.

[254]

Il est pourtant injuste de s'en prendre au gouvernement. « La seule vraie raison, c'est que l'Allemagne est trop puissante et tous les autres

peuples ont peur de nous... Si à sa puissance énorme sur terre elle joint la puissance sur mer, elle sera ressentie par les autres comme un danger général. » Et cette puissance dangereuse pour l'Europe, deviendra un danger mortel pour l'Allemagne si les Allemands se laissent aller à la tentation de faire usage de leur force. Delbrück sent le péril si pressant qu'il pousse un cri d'alarme. (Octobre 1906.)

La situation est sérieuse, avec une faute de notre part il pourrait se former une coalition générale contre nous comme contre Napoléon ou Louis XIV. Elle est souvent peu réjouissante parce que ce danger impose la plus extrême prudence et qu'il faut constamment louvoyer, ce qui ne paraît pas du tout correspondre à notre grande puissance réelle. Et elle n'offre aucune perspective de grands succès décisifs qui satisfassent l'orgueil national parce qu'un tel succès nous donnerait une prépondérance que nous ne devons pas vouloir afin de ne pas nous mettre dans la situation de la France sous Louis XIV et Napoléon I^{er}.

Pour atténuer la déception qu'imposera cette politique de modération, Delbrück distingue entre « l'empire allemand » et le « germanisme » (*Deutschtum*).

Étendre davantage la puissance de l'empire allemand, nous devons nous l'interdire par principe, par égard pour l'équilibre européen. Mais le germanisme peut être encore poussé indéfiniment sans provoquer la conflagration universelle. Nous pouvons acquérir des débouchés pour le commerce et l'industrie allemands, des domaines d'influence pour l'esprit allemand, les personnalités allemandes, la langue allemande, sans chercher des droits de souveraineté et des conquêtes pour l'empire.

Mais Delbrück n'ignore pas les ambitions et les tentations qui dégoûtent les Allemands de son programme pacifique.

Une telle politique, d'extérieur modeste, n'a rien qui excite l'imagination du peuple, l'émeuve et le satisfasse. Elle ne sera [255] jamais populaire. Même les hommes d'État dirigeants ne se sentiront pas toujours satisfaits. On a besoin d'une énorme puissance sur terre et sur mer et on doit pourtant se garder de l'employer directement. Les pessimistes viendront toujours dire : « Qu'obtient donc en fait la grande Allemagne avec ses canons et ses navires ? » Cependant cette politique est la seule raisonnable, la seule

possible pour l'Allemagne, sous peine de conjurer sur l'Europe et sur elle-même des crises d'une portée incalculable... Ce qu'il faut accepter, c'est le renoncement à l'accroissement continu de l'éclat extérieur, à la manifestation de la soif de puissance qui a conduit à leur perte les Français et les Russes.

Mais, dès ce temps, Delbrück est forcé de constater « dans le peuple allemand » une « poussée bien trop forte » en ce sens et il renonce à concilier « les *surallemands* qui... voudraient faire de nous la *grande nation* ».

Comme le public allemand reste mécontent de la disproportion entre la manifestation de Tanger et le résultat d'Algésiras, Delbrück lui prêche la modération.

Le peuple allemand ne veut ni la politique d'aventure des pangermanistes ni la politique de philistin des rassasiés ; il veut la participation à la politique mondiale, l'expansion du germanisme à l'égal des autres nations, sans vouloir en venir aux explosions sanglantes et aux combats sauvages qui dévasteraient l'Europe. Cela ne se laisse obtenir que par un système de louvoyage où il arrive même parfois de reculer un peu. On n'obtient dans cette voie ni l'amour des nations concurrentes, ni de subits grands succès brillants, et même il est difficile d'éviter entièrement les fautes, parce qu'on fait facilement un pas de trop en avant ou en arrière. Il faut s'y résigner.

On peut seulement conserver l'espoir d'un « grand coup de filet » et surtout on a la satisfaction de savoir l'empire allemand devenu assez fort « pour n'avoir plus besoin d'alliés ».

Les démarches menaçantes à l'occasion du Maroc ont produit l'effet redouté, on l'a vu à Algésiras, on le voit à la Conférence de La Haye. L'Angleterre, la France, la Russie, le Japon, l'Espagne se sont rapprochés ; l'Allemagne [256] a l'impression d'être isolée, entourée d'adversaires « occupés à l'enserrer ». C'est aussi l'effet des persécutions germaniques en Posnanie et en Schleswig.

Si l'empire allemand est impopulaire dans le monde entier, ce n'est pas seulement par la jalousie envers nos progrès et notre puissance ; les duretés de notre système de gouvernement... nous font paraître aux yeux des

Américains, des Anglais, des Français... comme des demi-Russes et contribuent à exciter l'antipathie générale contre nous.

Plus que jamais « le moyen d'empêcher la guerre est de renforcer les armements ». Mais il n'en faut pas user pour l'offensive, ce serait la catastrophe. (Mai 1907.) Cette fois, la prédiction est précise, et elle est prophétique ; nous la voyons se réaliser en 1916.

Une Allemagne agressive se trouverait bientôt dans la position de Napoléon I^{er} qui, à peine parvenu à l'apogée, succomba devant l'Europe coalisée. L'Allemagne ne renoncera pas à faire entendre sa voix dans les questions mondiales et, pour ce but, elle doit développer ses forces, mais elle se gardera bien d'entreprendre une politique de conquêtes dans laquelle elle finirait par couler à fond (*zu Grunde gehen*).

III

La catastrophe prévue ne s'est pas produite par la rupture directe entre l'Allemagne et l'Angleterre que Delbrück redoutait en 1906. La crise d'où la guerre devait sortir a éclaté dans la péninsule des Balkans. En 1908, la révolte de l'armée de Macédoine, la révolution dans l'empire ottoman, l'annexion à l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine, la déclaration d'indépendance de la Bulgarie bouleversent l'équilibre de l'Europe orientale. La vieille question d'Orient se pose sous une nouvelle forme. La Serbie proteste contre l'annexion d'un pays de population serbe. La Russie qui, absorbée par l'aventure en Mandchourie et par la lutte contre la révolution, avait pendant douze ans abandonné la Serbie à l'influence autrichienne, reprend [257] enfin le rôle de protectrice des Serbes. Si elle se heurte à l'Autriche, ce sera la guerre générale en Europe. *Danger de guerre*, c'est le titre de la chronique de janvier 1909. Delbrück ne croit pas que les Turcs prennent les armes pour la Bosnie ; il a vu juste dès le début. « Le vrai danger de guerre... doit être cherché... en Serbie. » Un article de *L'Invalide russe* sur la question d'Orient (cité *in extenso*) pose la Russie en protectrice du *slavisme*, et en puissance prépondérante dans la péninsule des Balkans. Ainsi s'explique l'audace du « petit peuple » serbe en face de la grande Autriche.

Dès ce moment Delbrück ne se fait aucune illusion sur la Triple-Alliance, elle n'a été « qu'une ligue de paix » et n'a pas empêché l'Italie de faire des accords même avec les adversaires éventuels de l'Allemagne. « Les Italiens sont remplis d'une jalousie furieuse contre la politique austro-hongroise dans les Balkans... L'opinion populaire italienne brûle de combattre contre l'Autriche. » Au jour du conflit, l'Italie non seulement ne sera pas une alliée pour l'Allemagne, elle sera une ennemie.

La catastrophe commencera par une explosion dans les Balkans, Delbrück l'imagine avec une telle précision qu'il en décrit d'avance la marche.

Si les Serbes, dans un accès de passion sauvage, commencent la guerre contre l'Autriche et sont vaincus, les instincts nationaux en Italie et en Russie vont se soulever comme la mer fouettée par l'ouragan. L'Allemagne ne peut supporter que l'Autriche soit attaquée par la Russie et l'Italie ensemble et écrasée. Nous soutenons l'Autriche, et aussitôt en France les fusils partent tout seuls. L'Angleterre bloque nos côtes et a obtenu ce qu'elle veut. L'alliance générale contre l'Allemagne est faite : quatre grandes puissances contre deux.

Voilà bien une prévision exacte, mais où les rôles sont intervertis : on nous décrit une coalition agressive machinée par l'Angleterre contre les deux empires du centre et ce que nous avons vu a été une coalition défensive contre l'agression des empires, où l'Angleterre n'est entrée qu'après [258] l'attaque. C'est l'Autriche qui a attaqué les Serbes et les Serbes ont été vainqueurs. C'est l'Allemagne qui a attaqué la France et qui, par l'agression contre la Belgique, a forcé l'Angleterre à la guerre.

Delbrück n'est pas de ces Allemands qui méprisent leurs adversaires et se croient invincibles. La guerre contre la coalition lui paraît devoir conduire à un désastre.

Il est clair que les forces militaires de l'alliance à quatre sont très supérieures à celles de la Double-Alliance, quand même le Maroc ferait aux Français une guerre désagréable.

L'armée autrichienne serait presque absorbée par l'Italie, la Serbie et le Monténégro. L'Allemagne aurait à combattre presque seule, d'un côté contre les Français soutenus par les Anglais, de l'autre, contre les Russes.

Que nous puissions culbuter vite la France, il n'en peut être question ; il y faudrait une supériorité que nous possédons à peine, encore moins s'il nous faut envoyer la moitié de l'armée contre la Russie. En outre, la France, avec son puissant système de forts et de camps retranchés, est cuirassée de la mer du Nord aux Alpes de façon presque impénétrable... Si on parvient enfin à percer et si on cherche la décision en rase campagne, il se passera toujours quelque temps, surtout si, après la première victoire, on est arrêté devant les camps retranchés ; pendant ce temps, les masses énormes des Russes approchant exigeront des armées, en sorte que les Français acquerront sur nous une grande supériorité numérique. Dans le cas le plus favorable nous n'arriverions qu'à une défense heureuse de nos frontières... Il serait très fâcheux de s'abandonner par aveuglement national à des illusions sur cette relation entre les forces.

Delbrück faisait trop d'honneur à notre cuirasse, elle ne dépassait pas la frontière belge et ne nous couvrait malheureusement pas jusqu'à la mer du Nord ; elle n'a pas empêché les armées allemandes de pénétrer en France, bien plus avant que Delbrück ne le prévoyait, et l'armée russe n'a pas empêché l'occupation de la Pologne et de la Lithuanie. Mais ces succès temporaires n'ont pas abattu les adversaires et ne peuvent que retarder l'issue certaine, l'épuisement de l'Allemagne par la Guerre sur deux fronts jointe au blocus maritime.

[259]

La guerre peut-elle être évitée ? Delbrück le croit. Il ne compte pas sur la sagesse des peuples. Sans doute « le peuple français dans son énorme majorité n'a aucun penchant pour la guerre, la France est le banquier de l'Europe », une guerre générale amènerait une suspension de paiements qui l'atteindrait plus que tout autre. Mais « une coalition européenne très supérieure », avec l'espoir de briser la prépondérance allemande et de recouvrer l'Alsace, lui offrirait une tentation irrésistible. En Angleterre « il y a un parti qui croit nécessaire pour éviter des dangers à venir de risquer une passe d'armes ». En Italie « le penchant à la guerre est plus fort que partout ailleurs ». C'est sur « les calculs politiques » des gouvernements que repose « la meilleure garantie de paix ». La « Quadruple-Alliance » se formerait volontiers pour écraser l'Allemagne et l'Autriche, mais elle ne pourrait se maintenir parce que les quatre alliés ont des intérêts trop divergents.

Les Anglais veulent avant tout briser la force navale allemande, mais les Français et les Russes doivent désirer que l'Allemagne maintienne sa puissance maritime. La Russie voudrait expulser de la péninsule balkanique l'Autriche et l'influence allemande, mais l'Angleterre verrait avec le plus grand déplaisir la Russie prendre seule la place de l'Autriche.

Ces « désaccords dans l'intérieur de la Quadruple-Alliance » la rendraient impuissante. « Des coalisés n'opèrent jamais ensemble en parfaite harmonie, et d'autant moins qu'ils sont plus nombreux. » Même dans la lutte contre Napoléon « la coopération entre Russie, Prusse, Autriche et Angleterre fut paralysée par leur défiance mutuelle et leurs désordres intérieurs ». Cette perspective suffira pour empêcher la coalition de se former.

Nous pouvons être sûrs que la Quadruple-Alliance en aucun cas ne tiendra ensemble vraiment jusqu'au bout, et c'est parce qu'on peut prévoir cela sûrement dès aujourd'hui que nous pouvons conserver l'espoir que cette alliance ne se formera pas.

[260]

On voit combien est fragile ce calcul qui ne prévoit qu'une coalition offensive, conclue pour servir des intérêts particuliers inconciliables entre eux ; Delbrück, dominé par une idée fixe, ne conçoit la guerre que comme le résultat d'une machination des Anglais pour épuiser leurs rivaux.

Tout le continent serait ruiné et l'Angleterre seule y gagnerait. Et même, dès que la marine et la prospérité de l'Allemagne seraient assez affaiblies, l'Angleterre n'aurait plus d'intérêt à prolonger la lutte. On peut admettre qu'à Paris comme à Pétersbourg, on voit clairement cette situation et qu'on ne se sent pas tenté à faire d'énormes sacrifices uniquement pour l'Angleterre.

Mais le raisonnement porte à faux si la coalition est défensive, conclue contre une Allemagne agressive pour le salut de l'Europe ; ce genre de coalition dure autant que l'adversaire commun. L'exemple même cité par Delbrück se retourne contre sa thèse, car enfin l'Alliance

de 1813, malgré tous les désaccords, s'est maintenue jusqu'à la chute définitive de Napoléon. Il ne reste qu'un point assuré : une Quadruple-Alliance durable serait la défaite certaine de l'Allemagne.

Delbrück ne se sent pas pleinement rassuré. « Si la politique ne dépendait que des diplomates, nous pourrions sûrement dormir tranquilles, mais... les passions des peuples... peuvent déjouer tous les calculs. » Si les Serbes attaquent l'Autriche la seule chance sera d'obtenir que l'Autriche se contente de saisir les troupes qui auront franchi la frontière ou, si elle intervient, qu'elle évacue, aussitôt le but obtenu... « Le danger est grand, puisse la sagesse des hommes d'État réussir à le conjurer ! »

Un mois plus tard, le danger est conjuré, non par la sagesse des hommes d'État, mais par la prudence ou l'impuissance du gouvernement russe qui a découragé les Serbes. Sous le titre : *Amélioration de la situation internationale*, Delbrück montre la France travaillant pour la paix, par crainte des dangers auxquels l'exposerait la coalition.

[261]

Dans une guerre de la Quadruple-Alliance contre l'Allemagne et l'Autriche, ce sont les Français qui ont le plus, les Anglais le moins à risquer... Ils ne désirent pas être entraînés par des intrigues anglaises dans une guerre à propos des Balkans.

Pourtant les intentions pacifiques de la France ne lui semblent pas une garantie certaine.

Que les Français n'entrent en guerre qu'à contre-cœur, on l'a su à Londres, dès le début. La question était si, la guerre une fois allumée... les hommes d'État français auraient pu retenir le tempérament gaulois, si excitable. Cette possibilité d'entraîner la France dans la guerre subsiste comme auparavant. Un état de calme et de détente absolue entre les peuples n'est ni à attendre ni même à désirer. Mais c'est un gain considérable que la tension paraisse arriver jusqu'au point de rupture et que les hommes d'État dirigeants fassent un pas en arrière et rétablissent le calme. Gagner du temps est beaucoup en politique, souvent tout... Mais le feu pourra-t-il être éteint ? (Février 1909.)

Depuis 1909, la tension en Europe ne cesse plus. Delbrück pourtant ne parle plus de la coalition contre l'Allemagne. Est-il rassuré par le nouveau roi d'Angleterre ? Ou pressent-il que c'est maintenant l'Allemagne qui prépare une agression ?

L'affaire d'Agadir révèle un dangereux état de l'opinion publique allemande, elle reproche au gouvernement allemand sa modération envers la France. Le chef du parti national libéral Bassermann propose d'envoyer deux corps d'armée sur la frontière française. Delbrück loue le gouvernement d'avoir évité toute menace.

La question dominante devait toujours être de savoir si on voulait en venir à la guerre. Dieu veuille préserver nous et le monde civilisé de cette guerre ! On n'en peut calculer les horreurs et je conteste expressément qu'elle soit en fin de compte inévitable. Mais même pour celui qui la juge inévitable, il reste à répondre si, du point de vue de l'Allemagne, il vaut mieux la retarder ou la hâter. La réponse ne peut être douteuse. Pour la guerre de terre, la force du peuple allemand s'accroît [262] chaque année presque d'un million d'hommes, tandis que la population de la France est stagnante. Pour la guerre de mer, notre rapport avec l'Angleterre dans l'arme décisive, le *dreadnought*, s'améliorera d'année en année jusqu'en 1914. En 1915, le canal des Deux-mers sera prêt... Et l'opposition nationale contre la domination anglaise en Égypte... comme en Inde, est en croissance évidente et le chemin de fer de Syrie-Arabie va toujours de l'avant. Le temps travaille donc pour nous... Un gouvernement allemand n'agirait-il pas criminellement si, dans ces conditions, il n'opérait pas aussi prudemment que possible, si la guerre doit vraiment être inévitable, du moins pour la différer encore ? (Décembre 1911.)

Delbrück a-t-il dès lors attendu la guerre pour 1914 et connu les projets contre l'Égypte et l'Inde ? S'y résigne-t-il en demandant seulement un délai ? Pour le moment en tout cas il redoute l'ardeur belliqueuse de l'opinion et défend résolument la paix.

Que dira-t-on aux chefs des partis conservateur et national-libéral qui ont tenu au Reichstag des discours comme s'ils ne pouvaient plus attendre le moment de se battre ?...

...Des révélations venues d'Angleterre nous montrent... combien nous avons passé près du danger de la guerre, de la guerre entre les peuples les plus civilisés, pour un plus gros morceau du Congo !...

...Dans ces dernières semaines j'ai eu constamment devant les yeux l'attitude du peuple français et la marche de la politique française en 1870... Napoléon parti pour la guerre les larmes aux yeux, mais incapable de résister à la pression de ceux pour qui céder signifiait manquer à l'honneur. Y a-t-il vraiment dans le tempérament et la discipline politique, entre le peuple français et le peuple allemand, une si grande différence qu'on l'admet chez nous ? Cette différence consiste moins dans le caractère du peuple que dans la constitution. De gouvernement de Napoléon III reposait sur la souveraineté du peuple, il était empereur non en vertu du droit héréditaire, mais par l'élection du peuple... Il était forcé de suivre les courants de l'opinion publique... Le chancelier nommé par l'empereur est au-dessus des partis et peut faire sa politique sans l'opinion publique et contre elle. Ainsi la France en 1870 a été précipitée dans la guerre, et l'Allemagne en 1911 en a été préservée.

[263]

1914 allait bientôt montrer que l'empereur allemand de droit divin ne résistait pas mieux à l'entraînement belliqueux que l'empereur français d'origine plébiscitaire.

Pour détourner l'opinion des aventures sur le continent, Delbrück cherche à l'orienter vers la « politique mondiale ». Il ne se contente plus de l'expansion du germanisme, il réclame « une part dans cette domination du monde que l'essence de l'humanité et sa destination supérieure assigne aux peuples civilisés... Il n'est pas vrai que le monde soit partagé ». Et il désigne les régions où il reste à prendre, la Turquie, l'Arabie, la Chine, les colonies du Portugal, le Congo belge. Partout où se produiront des changements de territoire, « l'Allemagne doit faire savoir qu'elle se sent autorisée à élever une prétention à compensation ». Le danger pour la paix du monde serait maintenant de laisser les autres peuples s'imaginer que l'Allemagne « peut retomber dans le rôle du poète qui vient après que le monde est partagé ». D'accord avec son collaborateur Rohrbach, un demi-pangermaniste, Delbrück trace le plan d'un empire colonial allemand s'étendant du Niger à l'Afrique australe.

En Europe la question d'Orient se rouvre en 1912, les deux guerres des Balkans apportent une rude déception à l'Allemagne et à l'Autriche,

les États vainqueurs des Turcs leur barrent la route vers l'Orient. Delbrück croit de nouveau la paix menacée, cette fois par la Russie, et il ne compte plus sur la faiblesse de la France. (Avril 1913.)

Les Français ont pris pleine conscience combien leurs deux amis. Russes et Anglais, tiennent à ce qu'ils restent une grande puissance... Depuis lors, ils n'ont plus peur de nous, ils ont le sentiment que si la guerre devait arriver, ils sont couverts en tout cas contre une défaite complète comme celle de 1870...

Cette humeur plus batailleuse des Français, qui existait déjà l'an passé, ne serait pas très dangereuse, car en Angleterre l'amour de la paix a pris le dessus... Mais la crise des Balkans est intervenue et a créé une situation très grave... Le renforcement de la Bulgarie et de la Serbie signifie un entravement des forces de l'Autriche qui indirectement affaiblit la position [264] internationale de l'Allemagne. Ce n'est pas là encore l'essentiel. L'essentiel qu'on ne doit pas publier officiellement... c'est l'attitude prise par la Russie et la force vraiment étonnante qu'elle a montrée... La Russie a fait des armements et les a supportés en se jouant... Ses forces économiques et financières sont beaucoup plus grandes qu'on ne pensait. Les lourdes dépenses de la guerre au Japon et les destructions économiques de la révolution ont été vite guéries... En douze ans sa population s'est accrue de trente-cinq millions... Là est le vrai danger pour la paix du monde et l'avenir de toute civilisation... La Russie est... avant tout une puissance politique, et, comme telle, l'ennemi le plus terrible que nous avons... Notre tâche est d'élever une digue contre le flot montant, c'est notre plus grand intérêt vital de protéger l'Autriche contre la Russie.

C'est pourquoi Delbrück propose d'augmenter l'effectif de l'armée en appliquant le principe du service militaire universel à tous les hommes valides. Mais le danger actuel ne vient plus de l'étranger. L'Angleterre ne pense plus qu'à la paix, l'Italie paraît réconciliée avec l'Autriche. On ne songe plus à une Quadruple-Alliance offensive. C'est maintenant l'empire allemand qui prépare l'agression contre la France et la Russie isolées ; profitant de l'ivresse du jubilé de 1913, il extorque au peuple allemand l'impôt colossal nécessaire à ses préparatifs de guerre.

Quelques professeurs essaient de rappeler à la raison ce peuple en délire, Delbrück est du nombre. À la fin de l'année il pousse le cri d'alarme, il dénonce ouvertement les fauteurs de la guerre d'agression.

Les Pan germanistes (Die Alldeutschen), c'est le titre de sa correspondance de décembre 1913.

J'ai dit que le danger pour l'avenir de l'Allemagne ne réside pas dans le socialisme ni dans le centre (catholique), mais dans les pangermanistes... Le centre... n'est plus aujourd'hui l'ennemi de l'empire... le socialisme n'est plus révolutionnaire. Le seul vraiment grand danger pour l'avenir de l'empire allemand réside dans la politique extérieure. Nous pourrions nous laisser entraîner à une guerre qui non seulement, parce qu'elle est inutile, signifierait un malheur inouï pour nous et tout le monde civilisé, mais dont l'issue, en l'état de l'Europe, n'est nullement [265] assurée. On ne doit pousser à une telle guerre que si la nécessité ou l'honneur y contraint ou si l'avenir de la nation est en jeu. Ce n'est pas le cas.

La France est si bien armée que, même dans une lutte isolée contre nous, le succès nous serait très durement disputé. Nous finirions sûrement par terrasser le voisin de l'Ouest, mais seulement après une longue résistance très acharnée. Mais une lutte isolée entre nous et les Français, il n'y faut pas penser. Si nous engageons une guerre contre la France nous aurons indubitablement affaire aussi à la Russie et probablement à l'Angleterre. La Russie s'est rétablie incroyablement vite des dommages de la guerre de Mandchourie et de la révolution. Son armée de paix est plus forte que celles de l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie ensemble...

Il en prend occasion pour renouveler ses conseils de prudence et ses prédictions de défaite.

La tâche politique de l'Allemagne ne peut être que de travailler sans hésiter à un grand empire colonial,... de maintenir un armement aussi fort que possible, mais de ne faire la guerre que s'il ne reste absolument aucune autre issue honorable... Une guerre inutile ou même imposée à un mauvais moment... est le danger le plus terrible qui puisse nous atteindre...

Je suis d'accord avec les pangermanistes pour renforcer notre armement, et dans l'idée que cet armement doit servir non seulement à maintenir la paix, mais à obtenir des résultats positifs ; mais je les accuse... de ne pas se contenter de cela et, par des menaces, des excitations, souvent des provocations,... de risquer de nous entraîner dans une aventure de guerre.

Delbrück cite un article d'un pangermaniste de marque qui déclare trop lourds les sacrifices faits par les Allemands pour « le seul rôle de soutiens de la paix ».

Des choses semblables... dites cent fois dans la presse pan-germaniste nous ont fait dans le monde entier la réputation de destiner nos armements sur terre et sur mer à une grande guerre offensive prochaine. Le monde, loin de se laisser intimider et décider à des concessions, s'est resserré ensemble plus fortement contre nous.

[266]

Si l'Allemagne a si peu obtenu en 1911, la faute en est au « tapage des pangermanistes » et à la « presse hyper-nationale ».

La ligue pangermaniste existait depuis vingt ans, le mal n'est donc pas nouveau, mais il s'est aggravé subitement.

On se consolait jadis en disant : « Les pangermanistes sont une petite secte à demi comique, sans influence. » On ne peut plus le dire aujourd'hui. La presse pangermaniste est très répandue et a pour elle un parti très zélé. La *Post*, sans être l'organe direct du parti d'empire, est pourtant en relation étroite avec lui. Faut-il s'étonner que le souci ait saisi de vastes cercles en présence des succès de l'agitation pangermaniste ?... Je sais que de plusieurs côtés on conseille de ne pas prendre au tragique le bruit pangermaniste ; la pensée nationale, dit-on, apparaît ici en une sorte de caricature, il n'en peut être autrement, il faut grossir ce qu'on présente au peuple pour l'entraîner.

À cette excuse, Delbrück répond en termes prophétiques :

C'est par des courants chauvins auxquels les gens raisonnables ne se sont pas opposés au bon moment que les Français en 1870 ont été précipités dans le malheur. Ce n'est pas la révolution socialiste, c'est une guerre européenne sans une nécessité interne qui est le danger de l'avenir... J'ai fait remarquer que dans les grands discours de fête de cette année les orateurs l'un après l'autre se sont sentis poussés à exprimer ce même avertissement. Y a-t-il eu une conspiration générale de professeurs pour employer à cela le jubilé de 1913 ? Il faut bien admettre que chez les orateurs, et probablement leurs auditeurs, l'opinion est répandue que l'idéalisme national en Allemagne est en danger de tourner au fanatisme national, et c'est le plus grand danger pour la santé de l'âme du peuple. Ainsi, vous, guides du peuple, attention ! C'est très sérieux !

Huit mois après cette adjuration, les pangermanistes triomphants entraînaient leur pays dans l'abîme. Delbrück voyait son empereur pacifique précipiter l'Allemagne dans une guerre d'agression contre la Russie et la France dont il venait d'apprécier si exactement la force redoutable ; [267] il le voyait, par l'invasion criminelle de la Belgique, provoquer l'Angleterre à une guerre à outrance, tandis que son complice autrichien, par l'agression contre la Serbie, donnait le coup de mort à la Triple-Alliance et préparait l'Italie à intervenir contre les agresseurs. Ainsi le gouvernement qui devait ne « jamais provoquer à la légère une guerre européenne » justifiait le soupçon, déclaré « absurde » par Delbrück en 1905, que « Guillaume voulait la guerre contre la France pour l'écraser complètement ». Quel effroi a dû inspirer à cet homme clairvoyant la « Quadruple-Alliance » dont il avait si exactement prévu la puissance invincible ? Non pas cette coalition agressive d'ambitions égoïstes, que ses calculs (de 1909) lui montraient disloquée promptement par l'opposition entre les intérêts, mais une coalition défensive contre une entreprise de domination universelle. Et il savait, par l'exemple des Alliés de 1813, qu'une telle coalition, imposée par l'instinct de conservation, cimentée par la crainte d'un même danger et la haine d'un même adversaire, ne se dissout pas avant d'avoir abattu l'ennemi commun.

Rien ne pouvait plus arrêter la catastrophe ; d'ailleurs la parole n'était plus libre. Et comment parler à ce peuple en délire ? Je n'ai pas vu la signature de Delbrück sur le manifeste des intellectuels ? Par contre, il a signé l'appel de la Ligue de « La Patrie nouvelle », fondée pour régénérer l'Allemagne par un retour à la raison, et qui a protesté contre les annexions de territoire. Il a dans sa revue (novembre 1915) recommandé en concluant la paix de préparer la reprise des relations économiques avec les pays voisins. Il a dit récemment à un journaliste américain que l'Allemagne dans cette guerre défend les petites nationalités ; c'est, en effet, le rôle que dès 1905 il désirait lui voir prendre ; mais il sait bien comment elle l'a joué en Belgique, en Pologne et en Serbie. Il ne peut plus se faire d'illusions. Il connaît la disproportion des forces, il l'a souvent (de 1905 à 1909) rappelée à ses compatriotes pour les maintenir en paix ; il a démontré la supériorité irrésistible de la Quadruple-Alliance [268] dans une lutte de longue durée. Il sait que les Allemands, entraînés par des nationalistes aveugles

et un gouvernement faible, comme les Français en 1870, se sont « précipités dans le malheur ». Il a d'avance (en 1905) annoncé l'issue de la guerre : l'Allemagne va « succomber », l'Allemagne va « couler au fond ».

[269]

Études de politique et d'histoire**III. HISTOIRE****Chapitre 4**

LA NATION LETTONE ⁶¹**I. — La population**[Retour à la table des matières](#)

Le territoire habité par la population de langue lettone s'étend en bordure de la mer Baltique sur une étendue de 63.000 kilomètres carrés ; partagé depuis le Moyen Age entre des dominations différentes, il ne forme pas une unité administrative et se compose de trois fragments : 1° la Courlande (27.000 kilomètres carrés) ; 2° la plus grande partie de la Livonie (22.570 kilomètres carrés), la partie au nord étant peuplée d'Esthes ; 3° le pays appelé *Latgale* sur le bord de la Dvina formé de trois districts du gouvernement de Witebsk.

Les Lettons parlent une langue (le lette) de la famille des langues indo-européennes, parente du lituanien. Par leur origine, leurs coutumes, leurs caractères physiques, comme par leur langue, ils ressemblent aux Lituaniens, ils sont un rameau de la même souche dont ils ont été séparés par des accidents historiques. Ils se différencient nettement de leurs voisins de langues slaves, les Polonais et les Russes, plus fortement de leurs voisins esthoniens qui parlent une langue de la famille ougro-finnoise ; en Livonie, ils ont absorbé et lettonisé les Lives, peuple parent des Esthoniens.

⁶¹ Ce rapport présenté à la séance du 22 janvier 1919 du Comité d'études a été publié dans les *Travaux du Comité d'études*, Paris, Impr. Nat., 1919, in-f°.

Il n'est guère possible de déterminer exactement le chiffre de la population de la Lettonie, encore bien moins le nombre des Lettons. Le dernier recensement officiel, celui de l'Empire russe en 1897, ne peut plus faire connaître ni le nombre des habitants ni la répartition du total entre les différentes nationalités ; car la population a beaucoup augmenté par les progrès de l'agriculture, la création d'une [270] grande industrie, l'immigration d'ouvriers agricoles, l'accroissement du commerce maritime ; et, l'augmentation ayant été inégale, les proportions des nationalités ont changé. Le dénombrement ordonné par l'autorité allemande en 1916 dans les régions soumises à l'occupation de l'Allemagne n'a porté que sur la Courlande et à une époque où une grande partie des habitants lettons de ce pays avait été évacuée par les autorités russes ou s'était volontairement réfugiée en Russie. Il ne donnerait que des idées fausses sur la proportion de l'élément letton dans la population (sur un total réduit à 230.000 âmes).

Quelques auteurs lettons ont publié sur la population à la veille de la guerre des chiffres ⁶² obtenus en partie par des calculs fondés sur l'accroissement moyen de la population, en partie par des données tirées des registres des paroisses qui tiennent lieu d'état-civil.

Ces évaluations de source lettone fixent la population du territoire letton à 2.605.000 âmes et le chiffre des Lettons à 1.973.000, ce serait une proportion de plus des 3 /4. La proportion des autres éléments est évaluée comme il suit :

Russes 7,9 %, Juifs 6,4 %, Allemands 3,7 %, Litvaniens et Polonais 6,2 %.

La population se répartirait ainsi entre les trois pays :

Courlande 690.000 habitants (dont 77,6 % Lettons, 3,1 % Allemands) ;

Livonie lettone 851.000 (dont 75 % Lettons, 7,5 % Allemands) ;

Latgale 492.000 (dont 74,8 % Lettons, 11,2 % Russes, 7 % Juifs, 0,4 % Allemands).

Le recensement officiel de 1897 donnait pour la Courlande (505.000 âmes) : 75 % de Lettons ; 7,57 % d'Allemands ; pour la Livonie entière

⁶² Le recueil le plus complet et le plus récent, *Statistisches Handbuch für Kurland und Litauen*, a été publié par un Allemand, E. FERD. MÜLLER. Iena, 1918.

y compris la partie peuplée d'Esthes, 7,89 % d'Allemands et un total de 564.000 Lettons.

La proportion d'Allemands beaucoup plus forte et [271] l'accroissement plus rapide de la population en Livonie sont dus surtout à la ville de Riga.

La statistique de la population de Riga en 1913 comptait 517.000 âmes, dont 218.000 Lettons (42 %), 69.000 Allemands (13 %), 100.000 Russes (19 %).

II. — Les origines historiques du régime actuel

Le régime politique et social du peuple letton est le produit d'une série d'accidents si compliqués qu'il faut pour le comprendre remonter très haut dans l'histoire du pays.

Dans les documents les plus anciens les Lettons apparaissent déjà établis sur le pays de la Baltique, comme un peuple agricole et sédentaire. Ils ont été convertis au christianisme et introduits dans la communauté du monde européen au ^{xm}e siècle par des Allemands qui ont pénétré dans le pays en venant de la côte. L'opération, entreprise par l'évêque de Riga, a été faite par un ordre de moines guerriers, les *Milites Christi* (Chevaliers Porte-glaives), tantôt par un accord avec la population, tantôt par une conquête sous forme de croisade. L'ordre des Porte-glaives devenu maître du pays y a attiré des colons venus d'Allemagne ; les nobles installés à la campagne sont devenus propriétaires de grands domaines, les marchands et les artisans ont fondé des villes allemandes. Ainsi s'est formée une aristocratie allemande qui a assimilé et germanisé les notables indigènes. Les Lettons ont été réduits à la condition de paysans, tenanciers sur les domaines des grands propriétaires allemands. La société a été divisée en une classe supérieure allemande, formée des nobles, du clergé, des marchands et artisans des villes, et une classe inférieure constituée par la population lettone des campagnes.

La condition du peuple letton s'aggrava depuis le ^{xvi}e siècle, pendant que le pays letton se démembrait. L'ordre des Porte-glaives,

pour se défendre contre l'invasion russe, mit son territoire sous la souveraineté polonaise ; la [272] portion principale, qui conserva le nom de Livonie, devint une province du royaume de Pologne ; la partie occidentale, attribuée au grand-maître de l'Ordre sécularisé qui se reconnut vassal du roi de Pologne, forma le duché de Courlande. La Livonie fut conquise ensuite (1625) par le roi de Suède, la Pologne n'en conserva qu'un fragment qui forma la Latgale ; ainsi fut achevé le démembrement du pays letton en trois régions soumises à des gouvernements différents.

La Réforme, adoptée par les seigneurs et les bourgeois, avait fait du luthéranisme la religion officielle de la Courlande et de la Livonie, commune aux maîtres allemands et à leurs sujets lettons. Mais la Latgale, sous la domination des seigneurs et du clergé polonais, resta ou redevint catholique et fut ouverte aux Juifs qui finirent, comme dans tous les pays polonais, par former une proportion notable de la population. Le peuple letton fut désormais séparé en deux groupes, entraînés en sens opposé : la Livonie et la Courlande où domine l'influence du protestantisme, de la langue et la civilisation allemandes ; la Latgale ouverte au catholicisme, à la langue et la civilisation polonaises.

Les trois fragments du pays letton furent de nouveau au XVIII^e siècle réunis sous un souverain unique, le tsar de Russie ; la Livonie enlevée à la Suède fut annexée dès 1721, la Courlande et la Latgale à la suite des partages de la Pologne (1772-1795). La domination russe favorisa la classe privilégiée allemande et empira le sort de la masse lettone. Les nobles allemands de Livonie obtinrent de Pierre le Grand la confirmation de tous leurs privilèges. Les « barons baltes » (c'est ainsi que l'on appela les nobles allemands des pays baltiques) profitèrent du voisinage de la nouvelle capitale de l'Empire, Saint-Pétersbourg, pour se rendre indispensables à la cour et se faire donner les grands emplois du gouvernement ; ils furent tout puissants sous Anna, duchesse de Courlande, devenue tsarine et menée par un favori courlandais, très influents sous Catherine II, princesse allemande, restée très allemande sous son déguisement [273] orthodoxe. Ils usèrent de leur influence pour devenir dans leurs provinces maîtres absolus de l'administration et de la justice. Les essais du gouvernement suédois pour créer des écoles en letton et régler les charges des paysans furent abandonnés. Les barons baltes acquirent sur les Lettons de leurs domaines un

pouvoir discrétionnaire, semblable à celui des propriétaires russes sur leurs serfs ; ils exigeaient des corvées et des services arbitraires, leur imposaient des prohibitions, leur infligeaient des peines, il leur arrivait même de les vendre individuellement.

Ce régime fut aboli officiellement en Livonie et en Courlande par un ukase d'Alexandre I^{er} (de 1804) qui ordonnait de fixer les charges des paysans et supprimait les justices seigneuriales. Mais les nobles, soutenus par les fonctionnaires russes, maintinrent leurs pratiques ; ils obtinrent même (en 1817 et 1819) un règlement qui faisait tourner l'émancipation à leur avantage ; les paysans, déclarés libres, furent privés de tout droit sur leurs terres et devinrent ou des journaliers travaillant sur les domaines des nobles, ou des locataires obligés d'accepter les conditions imposées par le noble, désormais propriétaire unique du sol. La Latgale, incorporée avec la Lituanie dans les « gouvernements du Nord-Ouest » où la classe supérieure était polonisée, conserva le régime du servage jusqu'au temps où il fut aboli par Alexandre II dans tout l'Empire en 1861. Mais elle fut aussitôt — et elle est restée jusqu'en 1905 — soumise à un régime d'exception établi après l'insurrection polonaise de 1863, dans toute la Lituanie ; il fut interdit d'ouvrir aucune école lettone, de fonder aucune société et d'imprimer aucun livre en caractères latins.

Depuis l'abolition du servage les paysans ont eu le droit d'acheter des terres, mais aux conditions fixées par les propriétaires nobles, qui exigent des prix d'ordinaire très élevés, imposent des charges à leur profit et des interdictions arbitraires. Les griefs du paysan propriétaire letton décrits en 1913 par un avocat letton de Mittau rappellent ceux des paysans français de 1789 : droit de chasse et de [274] pêche réservé au noble, obligation pour le paysan de réparer les routes, parfois au détriment de travaux de culture pressants, choix du pasteur imposé par le noble. Même soumise à ces conditions onéreuses l'acquisition des terres restait limitée par les fidéicommiss qui, en rendant inaliénable la propriété des familles nobles, empêchaient de morceler et de vendre les grands domaines. En Courlande es paysans ne possédaient que 38 % des terres, les grands propriétaires en avaient 41,6 %, le reste appartenait à l'État ou aux communes ; les barons baltes en installant dans la région frontière des colons venus d'Allemagne, le gouvernement russe en réservant les terres de l'État à des paysans de Russie, restreignaient les chances des paysans de devenir propriétaires.

Une forte proportion de la population lettone des campagnes (probablement un tiers) restait dans la condition de journaliers agricoles, appelés « sans terre ».

Pendant presque tout le xix^e siècle les barons baltes, faisant profession de dévouement envers le tsar et de loyalisme russe, ont fortifié leur influence à la cour, dans l'armée, dans le gouvernement, et en ont usé pour accentuer le caractère allemand des pays baltiques. L'Université de Dorpat, créée en Esthonie sous Alexandre I^{er}, est toujours restée exclusivement allemande ; elle a établi avec l'Allemagne des liens de sentiment et de solidarité intellectuelle. La publicité qu'elle a donnée à la colonie allemande de Baltique a répandu dans l'opinion européenne l'impression que la Lettonie était un pays allemand. Les pasteurs luthériens, choisis par les nobles en possession du droit de patronage chacun dans sa paroisse, ont, depuis le milieu du xix^e siècle, travaillé à germaniser les paysans lettons et à les maintenir dans le respect et l'obéissance.

La russification des provinces baltiques, entreprise sous Alexandre III par le gouvernement russe, a pris la forme d'une persécution de la langue, de l'école, de l'administration locale, dirigée à la fois contre la noblesse et la bourgeoisie allemande et contre la population lettone. Elle [275] n'a réussi qu'à désorganiser l'enseignement et la justice ; elle a laissé intacts les privilèges domaniaux de la noblesse balte.

Toute la vie des pays baltiques est dominée par la haine sociale entre les propriétaires oppresseurs et les paysans opprimés, renforcée par l'antipathie nationale entre Allemands et Lettons. Ce double antagonisme a éclaté dans la Révolution de 1905. La révolte, fomentée par les socialistes de Riga (dont Lettons et Allemands se sont mutuellement accusés d'avoir été complices), s'est propagée parmi les paysans sous la forme d'une jacquerie contre les grands propriétaires baltes, elle a abouti à une République lettone. La répression ordonnée par le gouvernement russe a consisté en « expéditions de punition » dirigées par les barons baltes contre les paysans. Les exécutions sommaires sans jugement, les condamnations hâtives prononcées par les cours martiales, les tortures infligées dans les prisons de Riga ont accru l'animosité entre la population lettone et ses maîtres allemands.

III. — La Renaissance de la nationalité lettone

C'est par la littérature et l'école que les Lettons, comme les Tchèques, ont pris conscience de leur nationalité. Le sentiment national s'est éveillé d'abord par l'étude de la langue et des traditions indigènes. Les initiateurs ont été des pasteurs et des instituteurs ; le premier centre a été l'école normale primaire de Walk en Livonie (créée en 1839) ; la première œuvre a été le recueil des chansons populaires. La création en Livonie puis en Courlande (1862-73) d'une administration locale chargée de diriger les écoles primaires lettones de paroisse, et l'obligation pour les enfants luthériens de fréquenter l'école pendant trois hivers eurent pour effet de répandre l'instruction primaire lettone dans toute la région protestante. Ce mouvement fut retardé par la tentative faite depuis 1887 pour russifier l'enseignement ; les écoles primaires furent soumises aux inspecteurs russes de [276] l'instruction publique (1887), qui imposèrent l'emploi du russe ; les écoles normales et les écoles primaires gouvernementales créées par le ministère russe firent concurrence aux écoles lettones. Depuis que la Révolution de 1905 a mis fin à la russification, l'instruction a fait des progrès rapides en pays luthérien. On évaluait en 1913 le nombre des écoles primaires lettones en Livonie à 500 environ (avec 31.000 élèves) dans la campagne, 100 (avec 10.000 élèves) dans les villes, 400 (avec 20.000 élèves) en Courlande. La Latgale catholique, soumise jusqu'en 1905 au régime d'exception imposé à la Lituanie, est restée en arrière. Ce sont des Lettons de Livonie qui ont apporté à la Latgale le premier enseignement en letton dans l'école de commerce de Rezekna fondée en 1906 par un Letton de Courlande. Le pays letton s'est distingué dans l'Empire de Russie par une diffusion de l'instruction primaire comparable à celles des pays Scandinaves. La proportion des habitants sachant lire et écrire était évaluée à 78 %, elle était beaucoup plus élevée dans la population luthérienne des campagnes où il n'y a presque pas d'illettrés. La proportion correspondante était en Pologne de 30 %, en Russie de 21 %. Les Lettons se portaient avec ardeur vers l'enseignement secondaire et supérieur ; ils fournissaient la moitié des élèves des écoles de commerce et des écoles réales (enseignement

moderne), le quart des élèves des gymnases (collèges classiques) du pays ; on comptait 89 écoles d'enseignement secondaire, avec 22.600 élèves, ce qui donnait une école par 26.000 âmes. On évaluait à 2.000 le nombre des étudiants lettons dispersés dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Europe.

Le réveil de la conscience nationale s'est manifesté par la création rapide d'un grand nombre d'associations lettones, à objets très divers, qui attestent et fortifient le sentiment de la solidarité entre Lettons. La plus active est la *Société lettone* de Riga qui a fondé ou encouragé la plupart des œuvres de propagande patriotique, le théâtre, le musée letton, l'école des arts et métiers, les revues de sciences et de [277] musique. Un résumé des statistiques publié en 1913 compte pour l'ensemble de la Lettonie 1.776 sociétés exclusivement lettones, presque toutes fondées depuis la Révolution de 1905 ; dans ce nombre sont 136 sociétés d'agriculture, 64 laiteries coopératives, 57 coopératives de consommation, 120 sociétés musicales, 84 sociétés des amis des bibliothèques, 102 pour l'entretien des écoles, 251 caisses de prêtres.

Avec ce mouvement intense de groupement national a coïncidé un progrès extraordinaire de l'activité des pays lettons dans tous les domaines de la vie économique. L'agriculture, stimulée par *l'Association économique des agriculteurs lettons*, fondée en 1906, a fortement accru le rendement en céréales, pommes de terre, lin, laitage, fruits. Les chiffres de production des céréales et de têtes de bétail donnés par les statistiques agricoles de la Russie montrent les provinces baltiques en très grande avance sur les autres pays de l'Empire. L'industrie, surtout métallurgique et chimique, s'est créée surtout à Riga devenue une ville d'un demi-million d'habitants où en 1913 on comptait 300 fabriques, 800 chaudières et 75.000 ouvriers : la Lettonie produisait à elle seule le quart des machines de tout l'Empire. Le commerce total était évalué à 600 millions de roubles ; les trois ports lettons faisaient en 1911 25 % et en 1912 31 % du total des exportations, en 1911 et 1912 21 % du total des importations de l'Empire ; le commerce maritime de Riga s'élevait en 1913 à 400 millions de roubles.

Le progrès de l'instruction, de l'association, de l'activité économique s'est traduit par un accroissement notable de richesse et d'importance sociale et politique du peuple letton. Par leur ardeur à

s'instruire et leur application au travail les Lettons se sont placés au premier rang des populations de l'Empire. Entrés en masse dans les écoles techniques et commerciales ils ont donné à la Russie un grand nombre d'ingénieurs, de directeurs, d'officiers et ont créé en Lettonie une classe moyenne lettone dévouée à la patrie lettone, tandis que les ouvriers de la grande industrie, attirés par la propagande marxiste, entraient dans la social-démocratie [278] internationale. Quand la Révolution de 1905 a ouvert aux peuples de l'Empire l'accès à la vie politique, tandis que les socialistes de Riga tentaient d'établir une république, la population élisait à la première Douma (en 1906) des députés démocrates, et même la Latgale, où les Lettons ne formaient qu'un huitième des électeurs, faisait passer un ecclésiastique lettone.

IV. — Le programme national lettone

Loyalisme des Lettons dans la guerre actuelle. — Les Lettons, ayant toujours senti beaucoup plus directement la compression sociale de l'aristocratie allemande que l'arbitraire du gouvernement russe, ont dirigé leurs revendications contre les privilèges sociaux des barons baltes plutôt que contre le régime politique de l'Empire. Jusqu'à la Révolution de 1917, ils réclamaient surtout l'annulation des fidéicommiss qui empêchaient la vente des terres, l'abolition des droits seigneuriaux, l'égalité des impôts fonciers, la liberté de l'enseignement en lettone, la reconnaissance du lettone comme langue officielle, le droit de la population lettone de s'administrer elle-même.

Les Lettons ont accueilli avec enthousiasme la guerre contre l'Allemagne comme le prélude de la fin du règne des barons baltes. Ils ont manifesté par des déclarations et par des actes leur attachement à l'Empire. Les soldats lettons se sont signalés par leur bravoure dans les rangs de l'armée russe. Quand le gouvernement russe s'est enfin décidé (en août 1915), sur les instances des Lettons, à les former en régiments distincts et à les charger de défendre leur propre pays, les régiments lettons se sont conduits de façon à être cités avec éloges dans les communiqués de l'état-major russe. Ainsi a été révélée à la presse européenne l'existence de leur nationalité (si profondément ignorée des journalistes parisiens qu'ils les ont appelés Lituaniens). Les régiments lettons, après avoir arrêté l'ennemi devant Riga en août 1915, l'ont tenu

en échec pendant deux ans ; après la [279] chute de Riga ils se sont sacrifiés pour couvrir la retraite de l'armée russe ; leurs débris ont continué, même après la décomposition de toutes les armées de la Russie, à combattre jusqu'en février 1918 pour retarder l'invasion allemande en Livonie orientale.

Effets de la Révolution russe et de l'occupation allemande. — La Révolution de 1917 a bouleversé les sentiments politiques du peuple letton et produit une scission dans ses rangs. La masse, c'est-à-dire la grande majorité de la population des campagnes et des classes moyennes, voulant profiter de la ruine du tsarisme pour se soustraire à la domination des Baltes et devenir maîtresse de son administration, a réclamé l'autonomie nationale du pays letton. Les ouvriers, enrôlés dans le parti social-démocrate (marxiste) de Russie, sont restés fidèles au chef de la majorité (bolchevik) du parti, Lénine, devenu depuis la scission de 1903 le représentant de l'orthodoxie marxiste ; indifférents au mouvement national letton, ils ont combattu dans l'armée rouge pour la révolution sociale universelle par la dictature du prolétariat ; les chefs bolcheviks, en quittant Pétrograd, ont emmené les bataillons lettons à Moscou pour leur servir de garde. Dans les deux camps, les Lettons ont reçu des postes de confiance parce qu'ils avaient acquis un renom de fidélité et de courage.

L'occupation de la Lettonie par les armées allemandes a mis en péril l'existence même de la nation lettone. Le gouvernement allemand, maître de la Courlande dès 1915, a affecté de la traiter comme une terre allemande délivrée de l'oppression étrangère et de considérer les Baltes allemands comme la population véritable du pays. Ayant décidé l'annexion de la Courlande, pour obtenir l'apparence d'un consentement des habitants, il a convoqué une Diète de Courlande de 80 députés, composée de façon à assurer la majorité aux Allemands sur la population lettone. Il a annoncé l'intention d'établir dans toute la province, à la place des paysans lettons, une population agricole venue d'Allemagne ; l'opération devait être facilitée par l'absence [280] d'une grande partie des Lettons réfugiés en Russie. Trois sociétés ont été fondées pour acquérir des terres et y installer des colons allemands ; la plus importante, créée par la noblesse balte pour vendre à des Allemands une partie des grands domaines, a reçu en 1918 des privilèges pour l'achat des terres destinées à « des buts de

colonisation ». Après l'occupation de la Livonie et de l'Estonie le plan d'expansion allemande a été étendu à toutes les provinces baltiques ; un Conseil des représentants des nobles, des villes, des communes rurales, du clergé, constitué de manière à donner la majorité aux Allemands (34) sur les Lettons (11) et les Esthoniens (13), a demandé, en avril 1918, la formation d'un État uni à la Prusse par une union personnelle.

Les Lettons, menacés de la destruction de leur nationalité, ont créé un organe politique pour diriger la résistance. Un *Conseil national letton*, formé de représentants des organisations nationales de tous les partis bourgeois et révolutionnaires excepté les bolcheviks, s'est réuni en Livonie à Walk en novembre 1917 ; il a déclaré que la Lettonie « est une unité autonome » dont la politique ne peut être décidée que « par l'Assemblée constituante lettonne » et, invoquant « le principe du droit des nations de disposer d'elles-mêmes », il a protesté contre « l'annexion de la Courlande et de toute la Lettonie à l'Allemagne ». Il a renouvelé en janvier 1918 cette manifestation contre l'annexion ; les groupements de Lettons réfugiés en Suisse et à Paris ont publié des protestations analogues.

À l'égard de la Russie le programme national letton, même après la Révolution de mars 1917, ne comportait que l'autonomie de la Lettonie, déclarée indivisible mais partie intégrante du nouvel État russe. Les Lettons furent inquiétés par la politique centraliste grand-russienne du gouvernement provisoire de Russie, la suppression du Comité militaire letton, la réponse attribuée à Milioukof : « Si on accorde l'autonomie aux Lettons, il faudra la donner aux Samoyèdes ». Ils s'indignèrent ensuite des excès (incendies, pillages, réquisitions) commis par les troupes russes pendant [281] leur retraite et dans leurs cantonnements en pays letton ; le soldat russe, se sentant au milieu d'une population étrangère, se conduisait comme en pays ennemi, il ne distinguait pas les habitations bien tenues et les terres bien cultivées des paysans lettons des domaines des grands propriétaires baltes. Cependant, jusqu'à la fin du gouvernement provisoire, les Lettons n'ont jamais demandé la séparation d'avec la Russie.

La révolution de novembre 1917 a bouleversé les conditions de la politique lettonne en portant au pouvoir les bolcheviks, adversaires irréductibles de l'organisation nationale et du régime social de la Lettonie. Le Congrès des soldats, ouvriers et « sans-terre » (journaliers

agricoles) réunis par les bolcheviks à Wolmar en décembre 1917 a déclaré abolies toutes les organisations locales élues par le suffrage universel et a créé des soviets et des « comités d'approvisionnements » chargés de perquisitionner chez les paysans pour saisir leurs denrées. Le groupement populaire le plus puissant du pays, l'*Union des paysans lettons*, qui demande le partage des grands domaines entre les cultivateurs lettons, a été exclu comme « contre-révolutionnaire » du droit du vote dans les Soviets, parce qu'il veut le maintien de la propriété foncière personnelle.

Tous les corps politiques et administratifs élus sont en lutte contre le gouvernement bolchevik qui ne reconnaît que les autorités choisies par les prolétaires et qui oppose au droit particulier des nations l'intérêt supérieur de la révolution prolétarienne universelle.

Le nouveau programme national letton. — Le peuple letton, obligé de rompre avec la Russie bolchevik avant d'être délivré de l'invasion allemande, isolé entre deux ennemis mortels, a pris le parti de réclamer son indépendance complète et de faire appel au monde civilisé pour l'aider à sauver son existence. Le Conseil national a adressé à l'Allemagne d'abord (avril 1918), puis au « monde entier », une protestation formelle contre le traité de Brest-Litovsk, « acte de violence contre le droit des peuples à disposer [282] d'eux-mêmes », le démembrement de la Lettonie, « la germanisation méthodique », les Diètes composées « des représentants de la noblesse balte » dont les décisions « doivent être considérées comme des falsifications grossières des pensées et des sentiments du peuple letton ». Il demandait en même temps « la constitution d'une Lettonie unie et indépendante, avec des garanties internationales ». Dans sa 3^e session (26-29 juin) le Conseil national a déclaré que la Lettonie « demande à être reconnue comme un État souverain, indépendant, un et indivisible, avec la garantie des puissances de l'Entente » ; son représentant en Angleterre a remis au gouvernement britannique un « Mémoire sur les aspirations politiques de la Lettonie ». Après la défaite des Empires centraux, le Conseil national (avant la fin d'octobre) s'est transformé en gouvernement provisoire ; le 23 novembre ce gouvernement a proclamé la République de Lettonie et a élu Président de la République un membre de l'Union des paysans.

Le programme national letton est moins difficile à réaliser que celui de certaines nationalités plus connues. Le pays habité par les Lettons forme un territoire compact sans enclaves de population étrangère, ni exclaves en pays étranger, il n'a même pas de zone intermédiaire à population mélangée. Dans les 10 districts de Courlande, excepté Illuxt, dans les 3 districts lettons ruraux de Livonie (Walk, Wolmar, Wenden) la proportion des Lettons atteint ou dépasse les 2 /3 et le reste de la population est formé d'éléments très disparates, Allemands, Russes, Lituaniens, Juifs. Riga seule a une petite majorité étrangère, mais très hétérogène. Les 3 districts (Rezekna, Dvinsk, Ludza) qui forment la Latgale n'ont que de faibles minorités de Russes et de Juifs. La nationalité étant nettement marquée par la langue, le territoire est franchement délimité, à l'ouest entre la Courlande et la Lituanie, à l'est entre la Latgale et la Russie blanche, et en Livonie entre les districts lettes et esthoniens. Aucun conflit n'est à prévoir avec les voisins, les Lettons vivent en bon accord avec les [283] Lituaniens, leurs frères d'origine et sont étroitement liés aux Esthoniens, leurs compagnons de lutte contre l'ennemi commun, le baron balte.

Le peuple letton n'est pas une masse ignorante et désordonnée ; c'est un peuple de cultivateurs instruits, laborieux, rangés, économes, comparables aux paysans aisés de l'Europe occidentale même par leur faible natalité (21 pour mille en Courlande, 23 en Livonie), un peuple pourvu d'une classe moyenne active et influente, habitué à administrer ses affaires, à se grouper en associations, à élire ses délégués, capable de se constituer en État et de se gouverner, tout autant que les Danois ou les Norvégiens. Ce régime serait démocratique, puisque l'aristocratie serait écartée du pouvoir comme ennemie de la nation, la République est d'ailleurs la forme normale d'une démocratie agricole. Ce serait un petit État, moins petit que la Suisse, le Danemark ou la Belgique ; et il pourrait se consolider en concluant une union économique avec les autres pays riverains de la Baltique, Lituanie, Esthonie et Finlande.

Difficultés s'opposant à l'indépendance absolue du Pays letton. —
Cette solution ne rencontre que deux difficultés :

1° Les Allemands des pays baltiques, bien que les Lettons voient en eux des étrangers, sont attachés à cette terre où ils sont nés et qui est la patrie de leurs ancêtres ; bien qu'ils soient une faible minorité, ils ont toujours formé l'aristocratie du pays, ce qui leur donne le sentiment d'une importance très supérieure à leur nombre. Le pays lui-même leur paraît être l'œuvre de leur nation ; leurs ancêtres allemands ont discipliné, organisé, civilisé les indigènes lettons ; ils ont mis la terre en valeur, créé les villes et établi le commerce. Les Baltes peuvent s'attribuer même la supériorité morale et économique des Lettons sur les peuples voisins. « Tout progrès intellectuel et économique leur est venu des Allemands » (*Hamburger Nachrichten*). Ces considérations peuvent faire impression sur l'opinion européenne, d'autant plus que les relations intimes établies au cours du XIX^e siècle entre les Baltes et les Universités [284] d'Allemagne ont répandu dans le monde entier l'idée que les provinces baltiques sont un pays allemand. Les Baltes ne manquent pas de moyens pour maintenir cette illusion ; les postes qu'ils ont occupés dans le gouvernement et la diplomatie impériale russe leur ont créé des relations personnelles qui leur donnent une action même sur les gouvernements de l'Entente. Tout ce qu'ils peuvent avoir conservé d'influence s'exercera pour empêcher l'indépendance de la Lettonie. Un État letton, si respectueux qu'il soit des minorités, ne saurait donner aux Baltes la part de pouvoir à laquelle ils ne peuvent renoncer sans déchoir. Les Baltes sont destinés à rester une minorité mécontente ; mais une minorité de plus en plus impuissante, même s'ils ne sont pas détruits par les bolcheviks ou expropriés par les Lettons. Leur position dominante n'était maintenue qu'artificiellement : l'aristocratie allemande se renouvelait en germanisant les indigènes à mesure qu'ils montaient dans les classes supérieures ; mais, depuis le réveil du sentiment national, les Lettons ne se germanisent plus, Riga a déjà cessé d'être une ville allemande. L'usure naturelle des classes privilégiées, qui ne se recrutent plus par en bas, tend ainsi à faire disparaître la population balte, et avec elle la difficulté de lui trouver une place dans le nouvel État.

2° Le pays letton a été une partie intégrante de l'Empire russe, auquel il est attaché par des liens devenus très étroits au XX^e siècle. La grande industrie créée récemment en Livonie travaille pour le marché russe : la Russie a son principal débouché maritime sur les trois ports lettons : Riga, dont le commerce maritime a monté en douze ans (1901-

1913) de 132 à 409 millions de roubles, était le premier port d'importation et d'exportation de l'Empire ; Windau et Libau, qui ont sur Riga l'avantage de ne pas geler, sont les aboutissants naturels du chemin de fer de Sibérie. Les pays baltiques seraient condamnés à végéter s'ils étaient coupés de leur hinterland russe ; ils seraient alors ouverts à la *Randstaatenpolitik* de l'Allemagne, qui les emploierait comme voie de pénétration germanique en Russie. Les [285] Lettons connaissent très bien ce danger ; ils ne veulent plus être soumis à un gouvernement russe, mais ils ne veulent pas être séparés du pays russe. Ils se savent appelés à prendre le rôle, tenu jusqu'ici par les Allemands, de commissionnaires du commerce européen en Russie. Aussi le programme letton comporte-t-il l'union économique permanente avec la Russie reconstituée en fédération.

[286]

Études de politique et d'histoire

III. HISTOIRE

Chapitre 5

1815-1915

L'AMOUR EST-IL UNE INVENTION MODERNE ? ⁶³

[Retour à la table des matières](#)

Le mot que vous m'attribuez a été mis en circulation par Gustave Téry. Il lui avait été rapporté par une dame, et dans l'intervalle, il s'était déformé — comme il arrive à tous les mots « historiques ».

J'avais dit, en réalité : « L'amour date du XII^e siècle. » Du XII^e, pas du XIV^e.

Je parlais de la conception de l'amour, telle qu'elle apparaît fixée dans les romans et les tragédies depuis le XVII^e siècle ; elle a son origine dans le sentiment que le Moyen Âge appelait « l'amour *courtois* », celui qui était à la mode dans les *cours* des princes. C'est l'amour fondé sur le respect de *la dame*, l'amour qui prend la forme d'un culte religieux et aboutit au dévouement.

L'Antiquité, vous le remarquez justement, n'a pas connu ce sentiment.

Le mot grec *Eros*, que nous traduisons par Amour, et que le latin traduisait plus exactement par *Cupido*, signifiait le *Désir*. Il désignait

⁶³ *Le Quotidien*, n° 749, du 27 février 1925. — Réponse à un article du *Quotidien*, où Jean Callot avait rappelé que, pour Ch. Seignobos, « l'amour est une invention moderne ».

l'instinct naturel du sexe qui ne comporte de la part de l'homme ni respect ni dévouement.

La littérature antique ne connaît pas d'autre forme d'amour, du moins *chez l'homme*.

Le dévouement respectueux n'apparaît que chez la femme : c'est une adoration à demi servile pour le maître puissant qui la protège. Cet amour féminin, que *l'Iliade* décrit déjà dans les adieux d'Andromaque, se retrouve dans toutes les littératures des pays où la femme est [287] restée une inférieure, chez les Arabes et les Persans, dans l'Inde, en Chine et au Japon.

Le sentiment nouveau de respect et d'admiration réciproques qui suppose l'égalité entre les deux sexes apparaît pour la première fois en France vers le milieu du XII^e siècle, peut-être dans les poésies lyriques des troubadours du Midi, certainement dans un poème épique de la France du Nord, *Le Chevalier à la charrette* (Lancelot du Lac), de Chrétien de Troyes.

La démonstration en a été faite dans l'excellente thèse de doctorat de Mlle Borodine, aujourd'hui Mme Lot, *La Femme et l'Amour dans l'œuvre de Chrétien de Troyes*. C'est le premier exemple bien caractérisé de l'amour courtois, inconnu aux chansons de geste, comme vous le dites justement.

Cet amour est parfaitement étranger à la religion chrétienne.

Le christianisme est né en Orient où la femme a toujours été traitée en inférieure ; il a conservé une forte dose d'ascétisme par l'influence des moines pour lesquels la femme était la créature impure, la tentatrice, œuvre et complice du démon. L'Église elle-même a toujours marqué son mépris pour la femme en la tenant jusqu'à nos jours à l'écart de toutes les fonctions du culte.

Il faut donc renoncer à faire intervenir l'influence chrétienne dans cette transformation des sentiments.

S'il y a eu influence, elle serait plutôt en sens inverse. Ce serait le culte amoureux de la dame qui aurait donné au culte de la Vierge le caractère tendre et courtois qu'il prend depuis la fin du XII^e siècle.

L'amour respectueux et tendre que Chrétien de Troyes donne à Lancelot du Lac pour la reine Genièvre ne doit donc rien ni à l'Antiquité

ni au christianisme. Je dirais volontiers qu'il ne doit rien à la nature, car la nature c'est le désir égoïste et l'inégalité des sexes, le contraire du respect et du dévouement.

Mais il faut bien constater qu'à l'origine, l'amour courtois [288] n'est pas l'instinct spontané qui pousse l'homme vers la femme, c'est un sentiment raffiné, l'amour du chevalier pour la dame, du très jeune homme pour la femme plus âgée, du serviteur pour la femme de son seigneur.

La supériorité de la condition et de l'âge compense, si j'ose dire, l'infériorité du sexe et rétablit entre le jeune noble et sa dame l'égalité nécessaire à l'amour. Chrétien de Troyes lui-même était au service d'une très grande dame, Marie, comtesse de Champagne, et c'est elle probablement qui lui a inspiré cette forme de sentiment.

L'amour courtois est devenu le thème des poèmes du cycle breton de la Table Ronde qui ont fourni la matière des romans de chevalerie, lecture favorite du public européen à la fin du Moyen Âge.

Il a passé de là dans les romans et le théâtre du XVII^e siècle, d'où il s'est répandu dans la vie mondaine de la noblesse d'abord, puis de la bourgeoisie. (La transmission paraît s'être faite en dehors de la Renaissance qui tendait plutôt à reprendre la conception antique. Ronsard, en particulier, a été le poète du désir à la façon des anciens.)

Je ne veux pas dire que l'amour exprimé depuis le XII^e siècle dans les œuvres littéraires ait été réalisé tel qu'il avait été conçu.

L'instinct naturel, en mélangeant le désir à l'amour, a dû le faire dévier de son idéal et y introduire une forte dose de mensonges, d'illusions et de déceptions.

Un idéal en contradiction avec la nature ne se réalise jamais pleinement.

Aucun chrétien a-t-il réalisé entièrement l'idéal évangélique ?

Mais, si imparfaite qu'en ait été la pratique, cet amour courtois a joué un rôle important dans le progrès de l'humanité, en introduisant dans les mœurs la galanterie, la courtoisie et le respect conventionnel pour les dames ; il a relevé la condition de la femme, augmenté son influence sur la vie sociale et préparé l'égalité des sexes qui a donné aux sociétés européennes la supériorité sur le reste du monde.

[289]

Peut-on croire, me direz-vous, qu'un idéal introduit dans la vie seulement par la lecture et le théâtre ait transformé la conduite d'une société ?

Mais, n'est-ce pas la lecture de la Bible qui a fait le juif, la lecture des Évangiles qui a fait le chrétien, la lecture du Coran qui a fait le musulman ?

[290]

[291]

Études de politique et d'histoire

Quatrième partie

POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[292]

[293]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 1**

**LA POLITIQUE
INTERNATIONALE
DES PARTIS EN FRANCE ⁶⁴**[Retour à la table des matières](#)

La France vit, depuis trente ans, en régime parlementaire. Les précautions prises par les auteurs de la Constitution de 1875 n'ont pas empêché la Chambre issue du suffrage universel de devenir maîtresse du gouvernement. Quelle que soit l'influence occulte du Président de la République, quel que soit le pouvoir d'arrêt du Sénat, c'est la Chambre des députés qui décide souverainement la direction du pays ; les ministres ne sont que ses hommes de confiance. Or le gouvernement par la Chambre c'est le gouvernement par les partis. Si l'on veut comprendre la conduite de la France au-dehors, c'est la politique internationale des partis qu'on doit étudier.

La politique étrangère ne tient aucune place dans les campagnes électorales. Les professions de foi des candidats, quel que soit leur parti, ne contiennent jamais de programme précis sur la conduite de la France au-dehors. Le candidat se borne d'ordinaire à affirmer son amour de la paix et son zèle pour l'honneur de la France (un article ou deux y suffisent, même dans les plus longues professions de foi). Tout au plus y joindra-t-il un hommage à l'alliance franco-russe, ou, s'il est

⁶⁴ *L'Européen*, n° du 7 décembre 1901.

nationaliste, un couplet en l'honneur du drapeau. Les électeurs ne lui en réclament pas davantage ; même en réunion électorale, personne ne s'avisera de lui demander ses idées sur les relations extérieures de la France. — D'où vient cette réserve ? Est-ce du scrupule patriotique qu'on doit maintenir les intérêts nationaux du pays en dehors des luttes de partis ? Est-ce du sentiment [294] que c'est un terrain dangereux où il est plus prudent de ne pas se risquer ? Quel que soit le motif, le fait est certain ; les députés français ne reçoivent de leurs électeurs aucun mandat précis sur aucune question de politique étrangère.

À la Chambre ils seraient donc libres d'orienter l'action de la France dans le sens de leurs idées personnelles : mais en cette matière ils n'ont guère plus d'idées que leurs électeurs. Aussi aucun parti ne prend-il l'initiative de donner au gouvernement une direction ou même un avis ; les partis n'ont pas plus d'avis que les députés individuellement. On dirait qu'ils respectent la fiction constitutionnelle que la politique étrangère est l'attribution exclusive du pouvoir exécutif, si leur attitude en toute autre matière ne montrait leur mépris pour ce genre de fiction.

Il faut une occasion exceptionnelle pour obliger la Chambre à manifester une opinion en fait de relations internationales. L'occasion ne se présente guère que sous deux formes ; c'est le gouvernement qui dépose une convention déjà signée que les Chambres ratifient sans débat ; ou bien c'est une interpellation qui n'a pour but, ni d'exercer une action ni même d'obtenir un renseignement sur la politique du ministère ; car, si elle vient d'un député ami, elle n'est qu'une mise en scène pour donner à une déclaration du gouvernement un caractère plus solennel ; — et, si elle est faite par un député ennemi, elle n'est qu'un procédé pour embarrasser le ministère et essayer de le mettre en minorité, c'est-à-dire un expédient de tactique parlementaire. Je ne parle pas de la discussion annuelle du budget des Affaires étrangères ; cette formalité, qui permet à quelques députés de placer des discours, n'est ni un moyen d'action sur le gouvernement ni même un contrôle réel sur les dépenses.

De tous les rôles politiques le plus facile en France est celui du ministre des Affaires étrangères. Lorsqu'une question de politique étrangère arrive devant la Chambre il n'a qu'à venir débiter la déclaration traditionnelle. Il [295] affirme la vigilance et le patriotisme du gouvernement, il adjure la Chambre de manifester par un vote de confiance l'union de tous les partis en face de l'étranger. Il peut même

se dispenser de l'apprendre par cœur ; un de ses prédécesseurs, peu sûr de son éloquence, a établi le précédent de lire une note rédigée d'avance ; sa parole sacrée devant engager le pays, il a le devoir de peser d'avance tous ses mots pour ne pas abandonner les destinées de la France au hasard d'une improvisation. Et, au bout de quelques minutes, il descend de la tribune au milieu des applaudissements de la majorité — et même de la minorité — sauf tout au plus quelques nationalistes ou quelques socialistes.

Les étrangers, frappés de cette unanimité si rare dans la Chambre française, sont portés à l'attribuer au talent ou à l'ascendant personnel du ministre. Et c'est ainsi que, tour à tour, chaque ministre des Affaires étrangères, amené au Quai d'Orsay par le hasard des combinaisons ministérielles, est devenu pour l'étranger un homme d'État éminent. Les journaux anglais publient la biographie et le portrait du *french foreign*, ils exposent ses vues sur la situation du monde et discutent sa politique. Un critique américain, professeur d'Université, rendant compte d'une histoire politique de l'Europe, a reproché à l'auteur de n'avoir pas mentionné le rôle de M. Hanotaux : c'était (je n'ai pas besoin de le dire) il y a plus de trois ans, aujourd'hui il lui reprocherait d'ignorer M. Delcassé. Peut-être même le ministre, environné d'un personnel qui se croit préposé à la garde d'une tradition diplomatique, en vient-il à partager les illusions de l'étranger et s'imagine-t-il diriger la politique étrangère de la France. Je voudrais essayer d'atteindre la réalité cachée sous ces apparences d'indifférence ou d'unanimité patriotique.

La politique étrangère n'apparaît ni dans les programmes ni dans les discussions, ni sur le terrain électoral ni sur le terrain parlementaire. On pourrait la croire absente de la vie publique française. Elle est au contraire [296] la préoccupation vitale du monde politique français, celle qui domine toutes les autres, si puissante qu'elle n'a même pas besoin de s'exprimer. La masse des électeurs français, paysans et ouvriers, ne réclame impérieusement qu'une seule chose : « Pas de guerre en Europe. La paix, la paix dans tous les cas ». Sa politique étrangère tient en ce seul article, mais à cet article elle sacrifierait tout le reste. L'Empire, trois mois après le plébiscite, s'est écroulé parce qu'il avait fait la guerre. — En 1871 les mêmes électeurs, qui cinq mois plus tard (en juillet) allaient élire uniquement des républicains, ont porté au pouvoir une majorité monarchiste dont ils détestaient la politique

intérieure, parce que la rhétorique patriotique de Gambetta faisait douter que les républicains fussent résolus à voter la paix à tout prix. — En 1877 le plus fort argument électoral des républicains, celui qui paraît avoir décidé la déroute des candidats du 16 mai, a été que le parti conservateur, par déférence pour le Pape, chercherait à rétablir le pouvoir temporel, d'où résulterait une guerre contre l'Italie. — En 1889 il a suffi, pour compromettre irrémédiablement Boulanger, que ses partisans l'eussent présenté comme le « général Revanche » qui ferait la guerre à l'Allemagne. De toutes ces aventures le monde politique a retenu cette leçon. Tout député qui voterait la guerre serait à peu près sûr de n'être pas réélu. Tout parti suspect de pouvoir faire la guerre est un parti perdu. Députés et partis se conduisent en conséquence. Déroulède lui-même, le « professionnel de la revanche », qui sur le drapeau de sa ligue des patriotes avait inscrit la date de la future guerre (1870-18.), Déroulède s'est vu obligé de se prononcer publiquement contre la guerre de revanche.

Éviter la guerre en Europe, c'est le seul mandat impératif donné à tous les députés, c'est le seul programme commun à tous les partis. Voilà le secret de la politique française : en France, tous les hommes politiques le savent ; mais aucun ne le dira, parce que tous regardent comme un devoir patriotique de laisser croire à l'Europe qu'il y [297] a des cas où la France pourrait faire la guerre. Je dis qu'en aucun cas le corps électoral français ne laissera la Chambre déclarer la guerre, et je crois en le disant travailler à la paix européenne, car la pacification de l'Europe sera presque assurée quand l'Europe connaîtra le sentiment de la France.

Cette ferme intention de maintenir la paix est le fondement sur lequel repose « l'alliance franco-russe », en laquelle, depuis dix ans, se résume toute la politique internationale de la France. La grande masse du peuple français est restée persuadée depuis 1871 que l'Allemagne s'apprêtait à tomber de nouveau sur la France pour lui prendre d'autres provinces et d'autres millions. Les bruits semés en 1875 par Gorcakov et Gontaut-Biron dans le monde diplomatique et de là répandus dans la presse ont fait pénétrer cette conviction jusque dans le public cultivé. En vain on faisait la critique de ces bruits, en vain on montrait l'attitude constamment pacifique du gouvernement allemand depuis 1870, et le caractère conservateur de la politique extérieure de Bismarck si différente du système de conquête continue de Napoléon I^{er} ; le

Français, même cultivé, demeurerait convaincu que l'Allemagne avait voulu la guerre et n'avait été arrêtée que par le bras tout-puissant du tsar Alexandre II. Voilà pourquoi l'alliance franco-russe a été si populaire, d'une popularité profonde qui pénètre jusqu'au fond des masses les plus ignorantes, dans les campagnes les plus reculées. L'électeur ne connaît ni la Russie ni le gouvernement russe, il ne se soucie pas de savoir si les deux peuples ont des intérêts communs ; mais il avait peur de la guerre, peur de la Triple-Alliance, peur d'une invasion allemande. Il croit que la Russie est très puissante et empêchera l'Allemagne d'attaquer ; l'entente avec le tsar l'a rassurée, elle a conjuré le fantôme de la guerre. L'alliance franco-russe est un programme international purement négatif ; il signifie seulement : assurance contre la guerre. Mais c'est en matière internationale le seul désir de la grande majorité du peuple français. [298] Tous les partis ont intérêt à le respecter. Et voilà comment l'« alliance franco-russe » est devenue l'article de foi national, soustrait aux discussions des partis.

Quant aux autres puissances européennes et aux États plus petits, l'électeur français ne les connaît guère que par la géographie de l'école primaire ; car les journaux qu'il lit ne lui en apprennent rien. Et la plupart des députés n'en savent pas beaucoup plus long que leurs électeurs. De chacun des pays d'Europe ils connaissent quelques traits traditionnels, faux d'ordinaire ou qui, dans les cas les plus favorables, ont cessé d'être vrais depuis une génération. Ils ignorent leur constitution et leurs mœurs politiques, l'état et même le nom de leurs partis, et leurs relations internationales. À quoi leur servirait-il de le savoir ! Chaque pays aujourd'hui est enfermé dans sa politique intérieure, il n'y a plus d'opinion publique européenne. Si un gouvernement viole les droits de ses nationaux ou les principes du droit des gens, il est plus commode de l'ignorer puisqu'on est décidé d'avance à ne pas intervenir, même par une manifestation de sympathie pour les opprimés ou une représentation amicale auprès du gouvernement.

C'est même cette indifférence morale qui a empêché de défendre efficacement les Alsaciens-Lorrains, parce qu'elle n'a pas permis aux hommes politiques de placer la question sur le terrain du droit des habitants d'Alsace-Lorraine à n'être pas gouvernés contrairement à leur volonté. Mais sur ce point la Chambre française ne diffère guère des autres Parlements. Il n'est donc pas étonnant que les États européens

soient considérés en France surtout en tant qu'annexes de la Triple-Alliance ou de l'alliance franco-russe.

En dehors de l'Europe (ce qui comprend l'Empire ottoman) la politique internationale reste très vague. Ce n'est pas qu'aucun parti se déclare ouvertement pour aucune entreprise belliqueuse, les nationalistes mêmes ne l'oseraient pas. Toute guerre, même hors d'Europe, est [299] impopulaire. Les gouvernements le savent bien, de là les expédients pour éviter de « déclarer » une guerre et les euphémismes qui remplacent ce mot malsonnant. Ni la guerre du Tonkin et de Formose, ni l'expédition à Pékin n'ont été officiellement des guerres contre la Chine. Mais une guerre lointaine, faite par des troupes coloniales, ne gêne pas directement les électeurs, puisque leurs fils n'en supportent pas la charge ; elle ne les inquiète pas puisqu'elle ne peut amener ni invasion ni perturbation du commerce. Un ministère peut donc se payer ce luxe, à condition d'avoir soin de déclarer à la Chambre qu'il n'a pas voulu la guerre et qu'il y est contraint malgré lui pour défendre l'honneur du drapeau. La Chambre, s'il y possède une majorité sûre, le laissera faire et lui votera les crédits. Mais c'est un jeu dangereux, Jules Ferry y a perdu son ministère et sa situation politique. Les députés, dès qu'une entreprise deviendra impopulaire, en laisseront toute la responsabilité aux ministres qui l'auront engagée. La conduite du gouvernement en matière coloniale dépend donc du caractère personnel des ministres, non du ministre des Affaires étrangères mais du chef du cabinet ; c'est lui qui décidera dans quelles aventures il veut risquer de se lancer ; et, s'il consulte son intérêt politique, il s'abstiendra.

Les partis n'interviennent pas dans ce genre de décisions. Ils n'ont pas plus de programme colonial qu'ils n'ont de programme de politique européenne. Tout au plus semble-t-il que le parti républicain modéré (appelé progressiste depuis 1898) est celui qui s'intéresse le plus à l'empire colonial de la France, créé en partie par ses chefs. Les partis démocratiques (radical, radical-socialiste) et plus encore le parti socialiste se déclarent résolument hostiles à toute conquête nouvelle et reprochent aux entreprises coloniales d'être une couverture pour des opérations financières ou un expédient pour détourner l'attention de la politique intérieure.

En fait de relations commerciales, la politique internationale est dominée par l'engouement pour le régime [300] protecteur. Les

conservateurs ont toujours été protectionnistes, les nationalistes protestent contre toute « concurrence étrangère ». Le protectionnisme était l'article le plus populaire du programme progressiste : et les partis démocratiques n'ont pas osé l'attaquer ouvertement, parce que le paysan français veut des droits protecteurs sur les blés, le bétail, les porcs, et maintenant même sur les vins. Seuls les socialistes combattent « la politique du pain cher », car leurs électeurs ouvriers n'ont rien à protéger, mais ils la combattent mollement parce que leurs électeurs s'intéressent peu au libre échange.

La paix en Europe, la neutralité dans les affaires européennes, pas de conquêtes, le moins possible d'expéditions hors d'Europe, le régime protecteur, telle est la politique internationale des partis, politique essentiellement négative et passive.

L'activité internationale se réduit à des manifestations de sympathie ou d'antipathie pour les gouvernements ou les peuples étrangers. Elle se montre peu dans les Chambres, plus souvent dans les rues, spécialement dans les journaux. Les manifestants ou les journalistes donnent d'autant plus libre cours à leurs sentiments qu'ils n'ont pas à craindre de produire aucun résultat pratique ; comme ils s'abstiennent d'insulter les ambassades, leurs explosions de haine ou d'enthousiasme ne sont guère qu'un spectacle pour les passants ou une distraction pour les lecteurs. Ces sentiments ne constituent pas la politique des partis, ils n'en marquent que les tendances. Ils n'auraient aucune portée pratique si certains correspondants étrangers n'avaient la mauvaise habitude — ou la mauvaise foi — de découper dans les feuilles nationalistes les injures à l'adresse de leur pays et de les faire reproduire dans leurs journaux ; — mauvaise action, puisqu'ils entretiennent des haines sans objet, et mauvaise information, car ils trompent leurs lecteurs sur l'état de l'opinion politique en France.

[301]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 2**

**LA SITUATION ÉLECTORALE
EN FRANCE EN 1902 ⁶⁵****I**[Retour à la table des matières](#)

À la veille des élections législatives qui vont décider l'orientation de la politique intérieure de la France, il ne semblera pas inutile peut-être d'essayer une revue sommaire des forces engagées dans la lutte.

Au premier abord, la mêlée électorale en France apparaît un chaos inextricable de candidats sans programmes précis, sans organisation d'ensemble, se combattant, au hasard ; et je doute qu'un étranger puisse s'y reconnaître.

Pas de partis organisés, pas de comité directeur, pas de programme général, comme il y en a dans les autres pays de régime représentatif, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique. Ici on ne peut même pas savoir toujours à quel parti appartient un candidat ; l'étiquette qu'il prend lui-même n'est pas une indication sûre. S'il fallait s'en rapporter aux noms, il ne resterait plus en France que des républicains, à Paris, il n'y aurait plus guère que des socialistes, sans compter les candidats qui réunissent les qualificatifs contradictoires, — socialiste anti-colleciste, tivanti-clérical, anti-franc-maçon. Pour classer cette foule confuse, il ne

⁶⁵ *L'Européen*, n° du 26 avril 1902.

reste qu'un procédé sûr, c'est d'examiner les actes, c'est-à-dire les votes de chacun des députés sortants, et pour les candidats nouveaux de regarder quels hommes et quels journaux les soutiennent. C'est une opération de critique et de statistique assez longue. Mais je ne vois pas d'autre méthode pour connaître la situation électorale. Les opinions [302] politiques en France sont si variées et si différentes, même dans des circonscriptions voisines, qu'il n'est jamais prudent de raisonner d'un pays à l'autre par analogie. Les hommes qui commettent les plus grosses erreurs de pronostic sont ceux qui, connaissant bien plusieurs circonscriptions disséminées sur tout le territoire, se figurent posséder la carte complète des échantillons électoraux. On ne peut conclure qu'après une revue d'ensemble ; on doit procéder ici, non par généralisation, mais par addition.

Encore ne peut-on atteindre la même précision numérique que dans les pays où les partis sont organisés. Ce qu'on appelle en France un parti n'est pas un corps défini comme en pays anglais ; c'est un groupement temporaire d'hommes assez rapprochés par leurs tendances générales et assez d'accord sur la tactique pour pouvoir opérer de concert contre un adversaire commun. Il n'est même pas toujours possible de formuler en programme la tendance commune d'un groupe. Il ne peut donc être question ici que d'indiquer approximativement les principaux groupes, leurs tendances générales, leurs proportions dans la Chambre actuelle, les classes de la population où ils se recrutent et les régions où ils ont le gros de leurs forces.

II

La division générale du personnel politique n'est guère intelligible que si l'on se reporte à l'origine de chaque groupe ; il est donc plus clair de la présenter sous forme historique.

La division la plus ancienne, aussi vieille que la République, et qui dans la conscience des masses populaires reste le principe essentiel de toute lutte politique, c'est la division en *conservateurs* et *républicains* ; dans la langue républicaine *monarchistes* et *républicains*, ou *réactionnaires* et *républicains* ; elle a achevé de se fixer au 16 mai (en 1877).

Puis, entre 1881 et 1885, le parti républicain s'est divisé en modérés et radicaux. Les modérés, c'était le gros du [303] parti républicain où s'étaient fondues la « Gauche républicaine » et l'« Union républicaine » de Gambetta et qui avait absorbé le centre gauche : c'est le parti qui a gouverné la France pendant vingt ans ; il s'est donné le nom de *progressistes* pour les élections de 1898 où il a perdu la majorité. Depuis qu'il est devenu un parti d'opposition (en 1899), il s'en est détaché une portion qui a soutenu le ministère Waldeck-Rousseau ; ces dissidents « Waldeckistes » n'ont pas constitué de groupe à la Chambre.

Les radicaux, renforcés à mesure que s'affaiblissaient les modérés, se sont diversifiés sous l'action du socialisme ; à côté du groupe *radical* s'est formé un groupe *radical-socialiste* qui à l'ancien programme radical ajoute quelques réformes sociales empruntées au programme socialiste ; mais ces deux groupes n'ont jamais eu à lutter l'un contre l'autre et dans la pratique il est souvent impossible de distinguer un radical-socialiste d'un radical.

Le parti *socialiste*, qui n'a commencé à compter dans la Chambre qu'en 1893, s'est organisé en groupe parlementaire avec un comité-directeur à l'imitation des partis socialistes étrangers. Mais l'unité ne s'est pas maintenue, la majorité du groupe est restée dans la coalition de Défense républicaine avec MM. Millerand, Viviani, Jaurès ; ce sont les socialistes « ministériels » ; ils ont formé l'Union du parti socialiste français. Les socialistes anti-ministériels — le parti ouvrier français de M. Guesde, le parti blanquiste de M. Vaillant et d'autres fractions, — ont formé une Union socialiste révolutionnaire qui se déclare hostile au ministère Waldeck-Millerand.

Le parti *nationaliste*, le dernier-né, s'est formé à propos de l'Affaire Dreyfus avec les débris du parti révisionniste (boulangiste) disloqué depuis 1890 et les dissidents militaristes des autres partis.

Conservateurs, progressistes, progressistes ministériels, radicaux, radicaux-socialistes, socialistes ministériels, socialistes révolutionnaires, nationalistes, c'est un total de huit groupes ou fractions. Aucun ne peut espérer constituer à [304] lui seul une majorité, mais il s'établit entre eux des coalitions permanentes. C'est la coalition de *Défense républicaine* formée de tous les groupes de gauche et des dissidents progressistes, qui pendant trois ans a maintenu au pouvoir le

ministère Waldeck contre l'opposition hétérogène des conservateurs, des progressistes et des nationalistes.

III

Quelle est la position de tous ces groupes dans la lutte électorale ?

Le parti conservateur où se sont fondus tous les anciens partis monarchistes (légitimiste, orléaniste, impérialiste) n'attaque plus directement la République ; et même le groupe conservateur catholique (*ralliés, constitutionnels*) a déclaré formellement accepter la Constitution. C'est un parti de « conservation sociale » qui défend les débris des anciennes influences sociales et surtout l'autorité de l'Église ; le point essentiel de son programme depuis 1889 était l'abolition des lois scolaires et militaires, aujourd'hui c'est la défense des congrégations. Il a pour lui toutes les hautes classes sociales, toute la noblesse, la haute industrie, le grand commerce, une partie notable de la moyenne bourgeoisie et la plupart des hauts fonctionnaires avec leurs domestiques, leurs contremaîtres, leurs employés, leurs fermiers et une partie de leurs fournisseurs ; il a aussi tout le clergé séculier et régulier. Excepté la Normandie et les Charentes où les paysans sont conservateurs sans être dévoués à l'Église, le clergé est la seule force électorale du parti conservateur ; il n'y a de majorité conservatrice que dans les pays où les paysans sont restés dociles à leurs curés. La force du parti est dans l'Ouest, surtout la région de la Basse-Loire, de la Bretagne et du Poitou. Il domine aussi dans les parties les plus reculées des montagnes, dans une portion de la Flandre, et à Paris dans les quartiers riches de l'Ouest. Depuis 1893 il est réduit à une centaine de sièges, la plupart assurés par des majorités solides. Rien [305] ne fait prévoir que ce nombre doive beaucoup diminuer ou augmenter. Il se peut seulement que certains élus conservateurs prennent la qualification de nationalistes, ce qui ne changerait rien au total de l'opposition.

Le parti progressiste resté fidèle à ses chefs, MM. Méline et Ribot, a pris pour devise : « Ni révolution ni réaction. » Il demande le retour au pouvoir de l'ancien personnel républicain, le maintien du régime établi depuis vingt ans, il s'oppose aux tentatives de réformes sociales qui risquent d'alarmer les intérêts et d'arrêter les affaires. Il avait pour

lui, jusqu'à la dernière crise, la portion la plus active de la moyenne bourgeoisie, avocats, médecins, gens de loi, fonctionnaires, qui lui amenait les masses des électeurs des campagnes républicaines. Il s'appuyait sur le sentiment conservateur des paysans et de la petite bourgeoisie, partisans de la stabilité gouvernementale. Il avait triomphé aux élections de 1898 dans la région du Sud-Ouest, la plus indifférente en politique, dans la plus grande partie de la région industrielle du Nord, en Lorraine, dans les départements de la Loire et dans beaucoup de circonscriptions disséminées dans le Centre. Il avait environ deux cents députés. Mais, surtout par la scission des progressistes ministériels, il a été réduit à moins de cent trente et il est devenu un parti d'opposition, attitude très dangereuse auprès des électeurs de tempérament gouvernemental. Il paraît menacé de perdre la Loire, la plus grande partie du Sud-Ouest, et même le Nord si les divisions des socialistes ne le lui conservent. En Lorraine il est combattu par les nationalistes qui font appel aux sentiments militaristes et antisémites si forts dans cette population qui vit au milieu des garnisons de la frontière et se plaint de la concurrence des Juifs immigrés d'Alsace. De tous les partis, c'est lui qui paraît destiné à subir les plus grosses pertes.

Les dissidents progressistes, qui ont rompu avec le parti en soutenant le ministère, se présentent comme les candidats de la *Défense républicaine*, sans avoir besoin d'un programme plus précis. Beaucoup de candidats nouveaux [306] se présentent avec cette même étiquette, surtout dans les régions du Sud-Ouest et du Centre où la lutte se concentre entre républicains et anti-ministériels. Mais il est difficile de prévoir où ils se classeront une fois élus, quelle proportion se fondra dans le parti radical et si les autres se constitueront en un groupe distinct. Les radicaux et radicaux-socialistes — entre lesquels il est impossible de tracer une frontière précise — représentent la tendance démocratique et anti-cléricale, la défiance à l'égard des grands propriétaires et des patrons, la haine des congrégations, avec des aspirations confuses à l'égalité sociale et aux réformes démocratiques ; ils demandent surtout la réduction du service militaire et la transformation de l'impôt. Le parti se recrute parmi les paysans propriétaires, les vignerons, les ouvriers, les petits fonctionnaires, les employés de chemins de fer, les petits commerçants des grandes villes. Il a sa force surtout dans les parties de la France où la constitution sociale est démocratique, dans les grandes villes, dans l'Est (sauf la

Lorraine), le Sud-Est, le Languedoc, et il a gagné la plus grande partie du Centre. Il est en progression rapide, il a maintenant près de deux cents membres et il est probable que ce chiffre sera dépassé.

Le parti socialiste a son programme officiel qui, suivant la tradition socialiste, se compose d'une déclaration de doctrines et de l'énumération des mesures pratiques pour préparer la transformation radicale de la société. Mais, comme il accepte une tactique de réformes successives et de coopération avec les autres groupes unis pour la défense de la République, il n'est en fait que l'aile gauche du grand parti démocratique. Il se recrute dans la population ouvrière des grandes villes, de leurs faubourgs, des régions industrielles et minières du Nord, du Centre et de l'Est et dans les populations rurales du Sud (Languedoc et Provence) qui aiment à voter toujours pour les candidats les plus « avancés ». Il avait une cinquantaine de députés, depuis l'« épuration » qui avait exclu les éléments nationalistes admis en 1893 dans le parti. Le nombre des électeurs [307] socialistes a certainement augmenté depuis 1898. Mais il se peut que la division en ministériels et antiministériels, en dispersant les voix, empêche d'accroître sensiblement le chiffre des députés socialistes. C'est une des inconnues de l'élection.

Le parti nationaliste ne rentre pas dans la gamme continue des nuances qui va de l'extrême droite conservatrice à l'extrême gauche socialiste. C'est une coalition hétérogène de conservateurs et de radicaux, unis par une haine commune contre les « dreyfusards », les Juifs, les francs-maçons et le ministère Waldeck. Son programme se réduit à renverser le ministère, c'est par essence le parti « antiministériel » ; quelques-uns de ses candidats ne prennent aucune autre étiquette, la plupart se qualifient en outre de patriotes. Le nationalisme est surtout un phénomène parisien, il répond au sentiment politique dominant du bourgeois de Paris, qui est avant tout frondeur et prend plaisir à voter « contre le gouvernement » : tant que les radicaux ont été dans l'opposition, il a voté pour les radicaux ; depuis qu'ils marchent avec le pouvoir, il leur a préféré les « anti-ministériels ». Le parti nationaliste n'a qu'une trentaine de membres, presque tous députés de Paris ou de la banlieue. Le résultat des élections municipales de 1900 fait présumer qu'il gagnera quelques sièges dans Paris (surtout les quartiers du Vieux Paris). Il semble aussi devoir déloger les progressistes de quelques circonscriptions lorraines, ce qui d'ailleurs ne

changera pas le total de l'opposition. Il ne peut faire de conquête importante dans aucune autre partie de la France.

IV

À la Chambre tous ces partis avaient fini par se concentrer en deux coalitions, l'une soutenant le ministère, l'autre l'attaquant. Mais sur le terrain électoral la lutte est beaucoup moins concentrée ; ce n'est pas une bataille entre deux armées, c'est une série de duels et de petits combats entre [308] plusieurs adversaires à la fois ; dans les différents pays ce sont des partis différents qui se combattent ; dans beaucoup de circonscriptions les « anti-ministériels » sont aux prises l'un avec l'autre, et il ne manque pas de « ministériels » en lutte contre des ministériels. Les coalitions, si elles doivent se produire, se feront au deuxième tour.

La France ne pratique pas, comme l'Angleterre, l'alternance entre les partis opposés : la minorité conservatrice n'y devient jamais la majorité. Depuis le rétablissement du scrutin uninominal en 1889 chaque législature a ressemblé à la précédente, avec un accroissement continu des partis de gauche. Les élections législatives complémentaires, les élections du Sénat (1900), des conseils municipaux (1900), des conseils généraux (1901) ne donnent aucun motif de penser qu'il en doive être autrement aux élections de 1902. La coalition de Défense républicaine n'est pas menacée de perdre la majorité. L'inconnue, c'est la proportion des groupes de gauche dans la prochaine Chambre.

[309]

Études de politique et d'histoire

IV. POLITIQUE

Chapitre 3

LA SIGNIFICATION HISTORIQUE DES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE 1928 ⁶⁶

I. — Les conditions nouvelles de la vie politique

[Retour à la table des matières](#)

Les élections d'avril 1928 se sont faites dans des conditions sans précédent dans la vie politique de la France. Ce caractère de nouveauté anormale se manifestait par une combinaison ministérielle d'une espèce nouvelle dans l'histoire de la III^e République ; pour la première fois depuis un demi-siècle le ministère était formé et soutenu par une coalition des groupes des centres ; le ministère Poincaré, pour la première fois, réalisait le gouvernement par les centres.

Le gouvernement par une coalition de groupes apparaît comme une nécessité imposée au régime parlementaire par les mœurs politiques des Français. Il n'y a jamais eu en France, comme en Angleterre, en Belgique ou en Allemagne, une organisation générale et permanente des partis, chargée de diriger les opérations électorales et parlementaires, une organisation officielle pourvue d'un comité permanent de direction, d'un programme commun, de chefs reconnus

⁶⁶ L'Année politique française et étrangère, n° de juillet 1928.

officiellement, d'un pouvoir de discipline sur ses membres, d'une caisse du parti, d'un journal du parti. La seule exception est le parti socialiste unifié, et il est caractéristique qu'il ne s'est organisé que sous la contrainte de l'étranger et sur un modèle étranger. Après avoir été, jusqu'en 1904, un assemblage assez lâche de petits groupes indépendants, il s'est « unifié » sur l'ordre du Congrès international d'Amsterdam, [310] sous le titre international de « Section Française de l'Internationale Ouvrière » (S.F.I.O.).

Excepté le parti socialiste unifié sur un modèle international (et le parti communiste qui s'en est détaché en 1920, sous la pression de Moscou, en conservant le même régime), il n'existe encore en France aucune organisation de parti sur le terrain électoral ⁶⁷. Chaque candidat se présente en son nom, choisit son étiquette, rédige sa profession de foi, entretient son journal local, fait la campagne électorale à ses frais ; tout au plus se fait-il soutenir par des comités locaux et temporaires, ou parfois reconnaître par un congrès de délégués réunis seulement pour cette occasion. Aussi le résultat de l'élection ne permet-il pas, comme en Angleterre, d'affirmer où sera la majorité, ni comment sera formé le ministère.

Il n'existe d'organisation officielle qu'au Parlement, sous la forme des *groupes* ; ils ont un lieu de réunion, un bureau élu, un procès-verbal des séances, et, depuis une vingtaine d'années, une représentation proportionnelle dans les Commissions. C'est donc forcément par l'intermédiaire des groupes que peuvent se faire les combinaisons qui aboutissent à la formation d'un gouvernement. Aucun groupe n'étant assez fort pour former à lui seul une majorité, c'est seulement par une coalition de groupes qu'on peut former une majorité et par conséquent un ministère. Théoriquement on peut concevoir que la majorité soit constituée par deux procédés différents, ou bien en coalisant tous les groupes d'un côté contre les groupes de l'autre (c'est-à-dire Gauche contre Droite ou Droite contre Gauche, les groupes du centre se coalisant avec une des extrémités), ou bien en coalisant tous les groupes du centre contre les deux extrêmes (de gauche et de droite). Certains

⁶⁷ Les efforts du parti « radical et radical-socialiste unifié », pour organiser « l'investiture » des candidats et leur imposer un programme et une discipline à la façon du parti socialiste, n'ont guère réussi à décider ses membres à rompre avec les habitudes communes à tout le personnel politique français.

théoriciens — et même quelques journalistes — paraissent croire qu'il dépend du [311] Président de la République de choisir entre les différents procédés et, sur cette hypothèse, au début de chaque législature, il se fait une dépense vaine de calculs et de combinaisons.

Les préférences des théoriciens sont allées d'ordinaire à la coalition des centres ; c'est en effet le procédé qui paraît le plus rationnel, il réalise le juste milieu entre les extrêmes recommandé par les philosophes, conforme à la prudence et à l'expérience ; il est plus agréable au gouvernement qu'il préserve des solutions extrêmes, souvent dangereuses et toujours gênantes ; il n'est pas difficile à faire accepter aux Chambres où les passions sont vite amorties par les relations personnelles entre collègues. Il paraît donc étrange que cette méthode si sage et si séduisante n'ait été pratiquée qu'une seule fois, pendant un temps très court, sous la pression de nécessités exceptionnelles au temps de la présidence de Thiers, et que, depuis la chute de Thiers en 1873 jusqu'au ministère Poincaré en 1926, jamais le gouvernement par les centres n'ait été réalisé (car « l'union sacrée » de 1914 reposait sur le principe très différent de la collaboration de tous les groupes d'une extrémité à l'autre de la Chambre). Pendant plus d'un demi-siècle, de 1873 à 1926, la pratique constante a été de former le gouvernement par la coalition des groupes d'une extrémité contre les groupes de l'autre, en forçant les groupes du centre à s'allier avec l'une des coalitions des extrémités. Cette méthode a été appliquée le plus souvent au profit de la gauche sous les noms successifs de « Concentration républicaine », « Défense républicaine », « Bloc des gauches », et récemment de « Cartel » ; plus rarement par une entente des groupes du centre avec ceux de la droite, déguisée sous le nom d'*apaisement* (de 1886 à 1898), et récemment de « Bloc national ».

Comment s'est maintenue si longtemps cette pratique choquante pour les esprits pondérés ? C'est qu'elle était imposée au personnel politique par le sentiment profond des électeurs. Sur le terrain électoral il n'y a ni groupes ni [312] partis, il y a des *tendances* générales, vagues mais puissantes, résumées dans une opposition de sentiments entre deux conceptions inconciliables de la vie sociale et politique. Cette opposition, dont on peut faire remonter l'origine jusqu'à la lutte entre les partisans de l'Ancien Régime et ceux de la Révolution, s'est maintenue depuis l'établissement du suffrage universel par l'antagonisme entre le « parti de l'ordre » et les républicains en 1848,

entre les monarchistes et les républicains de 1871 à 1877, entre les conservateurs et les républicains depuis 1885. C'est cette opposition qui, dans l'usage populaire, s'exprimait par les noms de « réactionnaire » et de « rouge », et, dans la langue parlementaire, par les termes de « Droite » et « Gauche », qui ont été adoptés à l'exemple de la France par presque tous les pays du continent. L'évolution continue du corps électoral français vers la Gauche a fait successivement disparaître tous les termes qui désignaient la tendance de la Droite (monarchistes, conservateurs) et même le nom de Droite ; elle a amené les groupes siégeant dans la moitié droite de la Chambre à reprendre peu à peu les anciens noms abandonnés par la Gauche, républicain *constitutionnel* et républicain *libéral*, pris par les catholiques en 1893 (ralliés) et en 1902, *progressistes*, *démocrates populaires*, *Union républicaine démocratique*. Le déplacement a été si complet que, dès 1914, lorsque les groupes ont été rangés dans la salle des séances suivant leur place dans la série des nuances politiques, c'est dans la moitié droite de la salle qu'ont siégé tous les groupes qui conservaient dans leur titre le terme de gauche (Gauche radicale, Fédération des gauches, Républicains de gauche)⁶⁸, tandis que toute la moitié de gauche était occupée par des groupes créés depuis 1880, auxquels le nom de « républicain » et de « gauche » ne paraissait plus assez « avancé », et qui l'avaient remplacé par les termes « radical » et « socialiste ». Mais, dans la masse des électeurs de gauche [313] se conservait vivace le sentiment d'un antagonisme permanent entre eux et « les réactionnaires ».

Cet antagonisme, désigné soit par des noms historiques qui ont changé avec le temps, soit par les termes conventionnels de *Droite* et *Gauche*, repose sur l'opposition entre les partisans du maintien des anciennes autorités sociales, ecclésiastiques ou administratives et les partisans d'un régime démocratique et laïque. Pour traduire ces termes abstraits en réalités pratiques, c'est, d'une part, l'effort des hommes autrefois possesseurs du pouvoir politique et restés en possession de la richesse, du prestige social, de l'influence religieuse, de l'autorité administrative, grands propriétaires, patrons de grande industrie, descendants de grandes familles nobles ou bourgeoises, clergé

⁶⁸ Je préviens ici que dans tout ce qui suit j'emploie le terme de Droite non pas dans un sens historique et conventionnel, mais dans le sens géométrique et réel pour désigner tous les groupes situés dans la moitié droite de la Chambre.

catholique, hauts fonctionnaires, pour reconquérir le pouvoir, ou du moins pour conserver leur autorité sociale sur les masses placées autrefois sous leur dépendance ; c'est, d'autre part, l'effort des hommes de condition populaire, paysans, ouvriers, artisans, employés, petits fonctionnaires, pour s'affranchir de la dépendance des propriétaires, des patrons, des curés, des chefs de service. Les articles des programmes ne sont que des symboles de cette opposition fondamentale de tendances, ressentie fortement des deux côtés. C'est ce sentiment que les journalistes appellent improprement une « mystique » et qu'il serait plus exact d'appeler l'attachement aux symboles politiques, car le mysticisme est le sentiment d'une communication directe avec la Divinité, et rien n'est plus étranger à l'esprit des Français.

Cette opposition des tendances a été consolidée par le régime du scrutin uninominal à deux tours qui tend à donner à l'élection la forme d'une lutte entre deux concurrents, de même qu'au Parlement le vote par oui ou non concentre automatiquement les députés en deux masses opposées. L'électeur au premier tour vote *pour* le candidat qu'il préfère ; au second tour, il vote *contre* celui qui lui déplaît le plus. La lutte électorale n'a pas cessé de raviver le sentiment de l'antagonisme entre les deux tendances et en [314] a fait le ressort principal de la vie politique en France.

De ce sentiment est née la « discipline républicaine », qui oblige les électeurs de gauche, après avoir au premier tour donné leur voix à leur candidat préféré, à voter au second tour pour le candidat de gauche qui a obtenu la majorité relative, afin de « barrer la route au réactionnaire ». La tactique analogue pratiquée par les électeurs de droite n'a pas reçu de nom, elle était moins fréquente et moins nécessaire, parce que la Droite était unie d'avance par un désir commun de maintenir l'ordre établi.

La vie politique en France a pris ainsi deux aspects différents : sur le terrain électoral elle est dirigée par l'antagonisme entre les tendances ; sur le terrain parlementaire elle prend la forme de la collaboration ou de la lutte entre les groupes. L'électeur français se soucie peu du pouvoir législatif, il ne vote pas pour créer un 1/612^e de législateur, il nomme un mandataire pour le représenter auprès du gouvernement central et pousser le gouvernement dans le sens de ses préférences ; il veut donc un représentant qui partage ses sentiments

politiques (ce qu'il appelle son opinion), qui soit un homme de sa tendance. L'électeur choisit son député d'après sa tendance ; il la connaît par des indices beaucoup plus sûrs qu'un programme, par ses origines, sa famille, ses relations, ses allures. Le député, une fois élu, choisit son groupe d'après ses préférences personnelles ou ses calculs d'ambition.

Ainsi s'est établie la relation entre les tendances électorales et les groupes parlementaires qui reste un des traits les plus originaux de la vie politique française. Le groupe seul est une formation nette, définie par un nom précis, reconnue officiellement, capable d'entrer dans un tableau statistique ; mais c'est une formation superficielle, fragile et passagère, créée par les députés en vue d'une situation temporaire, sujette à se dissoudre quand la situation a changé. La tendance est un phénomène vague, sans définition précise, mélange confus d'idées et de sentiments, sans nom officiel, et rebelle à la statistique ; mais c'est la seule [315] réalité profonde et durable dans la vie politique de la masse de la nation ⁶⁹.

Cet ensemble de pratiques qui avait assuré le succès de la Gauche et le progrès du régime démocratique et laïque a été peu à peu désorganisé par une série d'accidents qui, depuis une vingtaine d'années, ont imposé des conditions nouvelles à la vie politique de la France.

C'est d'abord la nouvelle tactique imposée en 1904 par les socialistes étrangers au parti socialiste unifié qui l'a obligé à se poser en parti de classe révolutionnaire en lutte contre tous les partis « bourgeois » ; c'est l'organisation en « section » de l'Internationale qui a réduit le groupe socialiste parlementaire au rôle d'instrument au service d'un Congrès et d'une « commission administrative », formés non par les électeurs de tendance socialiste, mais seulement par les délégués des militants membres du parti, quelques-uns aspirant à la succession du député en place. Ces organes officiels imposent au groupe leurs décisions au nom d'une doctrine étrangère aux tendances spontanées des électeurs du parti. Ainsi, la solidarité des groupes de gauche a été rompue sur le terrain parlementaire par l'interdiction de collaborer avec les groupes de la majorité ministérielle, sur le terrain

⁶⁹ La fixité presque immuable des opinions politiques a été démontrée pour une région au moyen d'un examen détaillé des votes, par A. SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913.

électoral par les candidatures socialistes posées au premier tour et par l'obligation de voter suivant les ordres du Congrès du parti, sans tenir compte de « la discipline républicaine ». La dislocation de la coalition de gauche, aussitôt après son grand succès électoral de 1906, a commencé avec la campagne pour la R. P. qui arrêta la lutte contre la Droite ; elle a été rendue manifeste par la confusion des élections de 1910, et plus encore par le retour au pouvoir des anciens chefs du groupe progressiste.

Cependant, le sentiment de solidarité des Gauches restait vivace dans la masse du corps électoral. La « discipline républicaine » avait joué en 1906, malgré les décisions [316] officielles du parti socialiste ; elle s'est reformée en 1914 contre le retour au service de trois ans. Le régime électoral de 1919, en supprimant pratiquement le second tour, a jeté la division entre les groupes de gauche qui présentaient des listes séparées ; le jeu de la plus forte moyenne a assuré à la majorité *relative* de droite une majorité des sièges sans aucun rapport avec les proportions des tendances parmi les électeurs. Cette expérience a eu pour résultat de reconstituer l'accord entre Gauches sous la forme du Cartel en 1924, mais à l'exclusion du nouveau parti communiste. La solidarité des Gauches restait ébranlée par cette dissidence.

L'équilibre politique, fondé sur l'opposition entre les tendances traditionnelles de Droite et de Gauche a été bouleversé par la guerre, non pas directement, puisque l'« union sacrée » n'a été qu'une trêve après laquelle la lutte politique a recommencé sur le même terrain. Le bouleversement a été produit par les effets indirects de la guerre qui ont imposé à l'attention du peuple français et du Parlement deux espèces d'affaires restées jusqu'alors étrangères à leurs préoccupations : la politique extérieure et la politique financière.

On peut dire sans exagérer que jusqu'à 1914 les relations avec l'étranger se renfermaient dans un enclos réservé aux professionnels de la diplomatie où pénétraient tout au plus le président de la République, le ministre des Affaires étrangères, parfois le président du Conseil. Ni les électeurs, ni les députés ne cherchaient à y entrer, à peine connaissaient-ils de nom les États étrangers ; leur politique extérieure se résumait dans l'horreur de la guerre sans aucune pensée sur les moyens pratiques de l'éviter. On peut dire aussi sans exagérer qu'à la même époque les finances n'intéressaient guère que quelques députés spécialisés dans l'étude du budget. Les électeurs et les députés ne se

souciaient ni du cours des changes, ni des engagements de la Trésorerie, ni de la Dette flottante, ni même beaucoup de l'équilibre du budget.

Sur ces deux points, l'état des esprits a subi une révolution [317] complète. La politique extérieure et la politique financière ont fait irruption sur le terrain parlementaire et sur le terrain électoral avec la force irrésistible des questions de salut public, car elles se posaient sous la menace des deux grandes catastrophes, la guerre et la banqueroute. La crainte a tiré le public politique de son indifférence et de son ignorance. Elle l'a habitué à s'informer des peuples étrangers et des finances de la France. Le désir passionné d'éviter le retour de la guerre le fait s'intéresser aux relations entre les États, comprendre la solidarité pacifique entre les peuples, se passionner même pour la Société des Nations et les réunions de Genève, où il espère voir se créer un instrument efficace pour le maintien de la paix. De même, la crainte d'une catastrophe de la monnaie, analogue à celle de l'Allemagne, a éveillé un intérêt subit pour le cours des changes, l'état de la Dette, l'équilibre du budget ; elle a disposé les électeurs et les députés à des sacrifices fiscaux sans précédent réclamés au nom du salut du franc. Ainsi deux questions nouvelles, la politique extérieure, les finances de l'État, se sont placées au premier plan de la vie politique, elles y figurent sous deux formules populaires, « la paix » et « le franc ».

Tandis que les anciens sujets de conflits politiques étaient relégués à l'arrière-plan par des sujets nouveaux d'inquiétude, leur puissance d'excitation diminuait par d'autres motifs. La Gauche, sur trois propositions précises, en avait fait aboutir deux, la séparation des Églises et de l'État, l'impôt sur le revenu ; elle avait renoncé à la troisième, la suppression du Sénat. Il ne restait plus guère de formules propres à exciter les passions que celles des socialistes et des communistes ; mais elles n'attiraient qu'une minorité des électeurs et effrayaient la majorité. La Droite, soutenue par deux clientèles différentes, avait longtemps fait surtout appel au sentiment catholique pour le maintien de l'influence du clergé, et au sentiment conservateur pour le maintien de l'autorité des patrons. Ces deux passions avaient perdu de leur puissance. Pendant le temps que la [318] Droite avait eu accès au pouvoir, sous le règne du Bloc national, sa force de réaction catholique n'avait pas dépassé le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican qui ne passionnait plus l'opinion puisqu'une partie de la Gauche s'y était résignée ; depuis 1924, il ne restait dans la Droite

qu'une minorité pour s'intéresser activement aux congrégations ou à l'école confessionnelle. Quant aux hommes de Droite, surnommés parfois « conservateurs sociaux », plus soucieux des affaires économiques que des intérêts de l'Église, ils se résignaient aux innovations de la politique « sociale », ils acceptaient les syndicats ouvriers et la journée de 8 heures et ne refusaient même plus de discuter les revendications de la C.G.T. Je dirais — si je ne craignais de paraître donner aux programmes une importance que je ne leur reconnais pas dans la politique française — qu'une grande partie de la Gauche avait épuisé son programme et qu'une grande partie de la Droite avait abandonné le sien.

Ni la Droite, ni la Gauche ne trouvaient plus, dans leurs anciens sujets de lutte, une matière suffisante pour animer la vie politique. Quand elles ont vu leurs électeurs reporter leur intérêt sur deux questions nouvelles, elles se sont chacune saisies d'une de ces deux questions et l'ont exploitée à leur profit. L'avantage a d'abord été à la Gauche qui spéculait sur la crainte de la guerre et la passion pour la paix. Elle était servie par l'échec de la politique extérieure de la Droite, la faillite du paiement des réparations, la catastrophe du séparatisme rhénan, l'avortement de l'occupation de la Ruhr avouée par l'acceptation du plan Dawes. Le péril financier, l'énormité de la Dette flottante, la menace des remboursements massifs à brève échéance étaient tenus encore hors de portée de la masse des électeurs par une politique d'autruche qui évitait de regarder le danger. Mais pendant la campagne électorale la polémique contre la Ruhr, pour la paix, la solidarité européenne, la Société des Nations ont suffi à fournir des arguments efficaces pour le succès du Cartel. Toutefois, la portée pratique de ce succès a [319] été fortement amoindrie par la tactique du parti communiste qui, rompant définitivement la solidarité des Gauches, a enlevé à la coalition des groupes de gauche 26 sièges passés aux communistes. Le Cartel, réduit par cette intransigeance à 285 sièges, se trouvait impuissant à former une majorité de gauche ; il a dû, pour constituer une majorité, s'adjoindre l'appoint d'un groupe qui, malgré son titre de « gauche radicale », n'appartenait pas au Cartel et suivait en réalité une politique de centre. C'est en s'appuyant sur cette majorité hétérogène que le ministère du Cartel a fait la politique de paix et de rapprochement international caractérisée par le protocole de Genève et les accords de Locarno.

Alors les difficultés financières devinrent trop pressantes pour pouvoir être traitées par la méthode des atermoiements. Il était évident à ce moment qu'elles résultaient de l'insouciance des ministères antérieurs qui avaient laissé accumuler les échéances et augmenter la Dette flottante par des emprunts exorbitants. Le ministère du Cartel pouvait les exploiter contre ses prédécesseurs qui étaient aussi ses adversaires ; mais il eût fallu publier un inventaire exact des charges de la France qui n'eût pas manqué d'amener la panique, le ministère en eût été déclaré responsable, il n'osa pas déchaîner la catastrophe et préféra continuer la politique des yeux fermés.

Pour parer à la crise imminente de la monnaie et des valeurs les six ministres des Finances que le Cartel mit successivement en ligne n'avaient aucun procédé efficace, car la crise dépendait du crédit, et les détenteurs du crédit, adversaires du Cartel, ne voulaient l'aider à arrêter ni la fuite des capitaux, ni les demandes de remboursement des créanciers à court terme. La Gauche n'avait d'ailleurs, en matière de finances, que des formules théoriques vides ou des idées d'innovations impraticables en l'état du crédit. Mais, comme il lui fallait avoir l'air de faire quelque chose pour apaiser ses électeurs, elle lançait parfois des formules vaines (prélèvement du capital, justice fiscale, répression des fraudes, défense contre la féodalité financière) qui épouvantaient [320] les possesseurs de capitaux et irritaient le monde des banques, coalisant contre le gouvernement les forces dont il aurait eu besoin pour soutenir le crédit.

L'avantage passa alors à la Droite. Le groupe de la gauche radicale, qui soutenait les ministères du Cartel dans leur politique de paix et leur laissait la direction de la politique intérieure, refusa de les suivre dans leurs expériences financières ; sur ce terrain il vota avec la Droite contre les projets présentés par le Cartel ; à plusieurs reprises, ce déplacement de la majorité amena une crise ministérielle et un replâtrage des cabinets de gauche, tout en respectant la fiction que le Cartel conservait la majorité et le pouvoir.

Lorsqu'enfin la panique financière éclata sous la forme particulièrement impopulaire de la chute du franc, le Cartel, devenu impuissant à maintenir la fiction, ne fut même plus en état de constituer un cabinet. La Droite et la Gauche s'accordèrent alors à subordonner toute la politique au salut du franc en établissant un gouvernement de salut public appuyé sur une majorité d'union nationale. Il fut créé par

un compromis fondé sur une répartition du pouvoir entre la Droite et la Gauche, conforme aux proportions des deux partis. L'expérience avait montré qu'il y avait dans la Chambre deux majorités différentes, une majorité de gauche sur la politique générale résumée dans les formules « pacifique, démocratique, laïque », une majorité de droite sur les questions pratiques de finances. Le ministère Poincaré se constitua à l'image de la Chambre, en donnant à la Gauche les portefeuilles politiques, à la Droite les portefeuilles économiques. Ainsi équilibré, il fut assez stable pour durer jusqu'à la fin de la législature, en se maintenant sur le terrain où il s'était formé ; il continuait la politique extérieure de la Gauche, — symbolisée par la présence de Briand et manifestée par l'emploi des formules pacifiques, — et aussi sa politique intérieure, en maintenant en place son personnel de fonctionnaires ; il conservait intact le régime démocratique et laïque, en évitant tout ce qui aurait pu [321] alarmer les électeurs de gauche. Il suivait, par contre, la politique financière de la Droite, en arrêtant la panique et stabilisant le franc sans aucune concession aux formules du Cartel, uniquement en employant les méthodes de la Droite, le retour de la confiance, les déclarations rassurantes pour les détenteurs de capitaux, l'appel au crédit, l'augmentation des impôts anciens, la consolidation de la Dette flottante par l'emprunt volontaire, l'organisation de l'amortissement. Cette politique satisfaisait la masse des électeurs rassurés à la fois contre « la réaction » et la chute du franc. Un député d'une région très radicale, à qui l'on demandait l'opinion de ses électeurs, répondait : « Ils sont cartellistes-poincaristes. »

Ce ministère « d'union nationale » était en réalité un gouvernement par les centres, partisan des solutions moyennes et du *statu quo* politique. Mais il était supporté par l'extrême-droite, résignée à la politique pacifique, et n'était combattu à gauche que pour la forme. Le parti socialiste avait passé officiellement à l'opposition, et entraînait dans ses votes contre le cabinet une partie des radicaux-socialistes ; mais c'était une opposition de convenance, sans hostilité réelle. Les socialistes conservaient leurs relations personnelles avec les ministères dont ils recevaient les menus services administratifs nécessaires à un député pour remplir son rôle de mandataire des électeurs. Sauf le petit groupe communiste, personne ne désirait renverser le ministère, personne ne voyait comment il aurait pu être remplacé.

II. — La campagne électorale

C'est dans ces conditions nouvelles et anormales que s'ouvrait la campagne électorale de 1928. Le scrutin uninominal avec second tour venait d'être rétabli (cette fois sans lien étroit avec l'arrondissement). C'est le système populaire dans la masse du pays, il satisfait le sentiment de l'électeur en lui permettant de choisir personnellement son [322] mandataire suivant ses préférences. Le pays a manifesté sa satisfaction par son empressement à prendre part aux opérations. Jamais l'affluence des candidats et des électeurs n'a été si grande, jamais on n'a atteint un chiffre de candidats si élevé (plus de 3.500), ni une aussi forte proportion de votants.

Mais les conditions nouvelles de la lutte électorale, en contradiction avec les sentiments traditionnels du pays, déroutaient les électeurs et les candidats. La lutte ravivait l'antagonisme fondamental sur lequel reposait depuis un demi-siècle le classement des partis ; les candidats, quelle que fût leur étiquette officielle, continuaient, dans le sentiment du pays, à se classer, d'après leur tendance générale, en Gauche et Droite ; car les électeurs français se soucient peu des groupes ; la plupart même les ignorent ; les journalistes eux-mêmes ne savent pas toujours se reconnaître dans les noms arbitraires ou équivoques de ces formations artificielles et éphémères. Mais le classement des partis était profondément troublé par les nouvelles formations politiques. La tactique révolutionnaire des communistes détruisait la discipline républicaine nécessaire à la solidarité des Gauches. La coalition des centres pour le salut du franc brouillait la ligne de démarcation traditionnelle entre la Gauche et la Droite.

Le trouble s'est manifesté dans les programmes. Ce n'est pas que les programmes aient en France une action effective sur la vie publique. Les candidats continuent à en afficher, souvent même de très longs, pour satisfaire l'amour-propre de leurs partisans. Mais l'électeur ne choisit pas un député d'après son programme, presque toujours il ne l'a pas lu. Le député, une fois élu, ne règle pas sa conduite politique sur son programme, il sait que presque tous les articles en sont inapplicables. Cependant, il se trouve dans un programme quelques

formules instructives parce qu'elles révèlent d'une façon sûre la tendance du candidat. Les initiés interprètent ces symboles, ils savent que « liberté du père de famille » et « liberté d'enseignement » signifient Droite catholique, [323] « liberté du travail » et « respect de la propriété » Droite conservatrice ; que « laïque », « droits de l'État », « justice fiscale » signifient Gauche. En 1928, sauf pour les extrêmes, — communistes, socialistes, catholiques militants, — le vocabulaire des programmes n'accusait pas nettement la tendance. Ils étaient bourrés d'articles sur les questions pratiques d'économie sociale, de finances, d'assistance et d'hygiène, articles sans couleur politique, à peu près identiques pour tous les partis. L'accord était aussi presque complet sur les deux grandes questions écloses depuis la guerre, tous voulaient la paix et le relèvement du franc. Ces articles, communs à tous, largement étalés, tenaient presque toute la place. Les formules symboliques de combat passaient au second plan.

Seuls, les partis de doctrine révolutionnaire, pourvus d'organes communs de direction et de discipline, se sont présentés avec un programme de parti, programme immuable d'opposition systématique. Celui des communistes, d'origine étrangère, imposé par le Congrès de la III^e Internationale, se propose de préparer la guerre civile contre « la bourgeoisie internationale » par une propagande révolutionnaire et une organisation secrète. Le parti ne s'intéresse aux élections que comme procédé d'agitation. Pour affaiblir la résistance à la révolution prolétarienne il avait en 1927 proposé au parti socialiste de former un « bloc ouvrier » de « tous les travailleurs de la ville et des champs » contre « l'union nationale de tous les partis bourgeois »⁷⁰, sur la base d'un programme minimum ; mais il se déclarait également hostile à tous les « candidats bourgeois, radicaux comme révolutionnaires ». Le Comité central disait : « Il ne faut pas voter dans un ballottage pour Daladier contre Poincaré, pour Painlevé contre Maginot. » Il se déclarait résolu, au second tour à maintenir son « candidat prolétarien » contre « tous les chefs socialistes qui accomplissent [324] une besogne contre-révolutionnaire et se déclarent les défenseurs de la démocratie bourgeoise contre le communisme ».

⁷⁰ Ce texte et les suivants sont tirés de G. BOURGIN, J. CARRERE et A. GUERIN, *Manuel des partis politiques en France*, 1928.

Le parti socialiste était engagé par les déclarations de ses organes officiels dans l'attitude d'un « parti de lutte de classe et d'opposition », séparé des autres partis de gauche par une opposition irréconciliable de doctrines. L'un de ses chefs, Léon Blum, interprétant le terme Révolution, expliquait que les socialistes, voulant « substituer le régime de la propriété collective au régime de la propriété capitaliste », sont « par là-même révolutionnaires », mais que « les révolutions sociales, à la différence des révolutions politiques », ayant besoin de « transformer la structure de la société », ne « peuvent réussir d'un coup de main ». Dans une controverse avec un chef radical-socialiste Maurice Sarraut, Léon Blum opposait « la croyance à l'efficacité d'un progrès continu » qui est celle des radicaux à « la croyance à la nécessité d'une transformation révolutionnaire » qui est la doctrine socialiste ; il y voyait la preuve d'une « contrariété profonde des doctrines ». En fait, pour la campagne électorale, le parti socialiste présentait un programme dont les propositions positives ne différaient guère de celles des radicaux-socialistes, la différence était surtout dans le ton d'opposition et la forme plus tranchante. Sur la tactique électorale, les membres dirigeants du parti étaient en désaccord entre eux, suivant qu'ils inclinaient à rechercher une alliance sur la droite ou sur la gauche ; mais le Congrès du parti (décembre 1927) avait maintenu le principe de la discipline républicaine en laissant chaque fédération libre de se désister « en faveur du candidat — à quelque formation politique qu'il appartienne — qui a le plus de chance de *battre la réaction* ». C'était le terme populaire de la Gauche et L. Blum en soulignait le caractère traditionnel : « Les luttes politiques en France ne datent pas d'hier. On sait ce que ce terme de réaction signifie. Nous nous fions à nos fédérations pour la reconnaître à son visage ou sous son masque. » Annoncer cette résolution c'était implicitement repousser [325] le projet communiste de bloc ouvrier. Le parti socialiste préférait l'ancienne solidarité de la Gauche à la solidarité « prolétarienne ».

Les autres groupes étaient dépourvus d'un organe qualifié pour imposer à leurs membres un programme commun. Il serait vain — et d'ailleurs impraticable — d'aller chercher dans le chaos des professions de foi individuelles l'opinion commune de chaque groupe. Tout au plus est-il possible de recueillir quelques indications dans les déclarations

des notables d'un groupe et dans les manifestes des associations de même tendance politique que le groupe.

Le parti républicain-socialiste (fondu, en 1926, avec le « parti socialiste français »), qui se réclame de l'ancien socialisme français, en opposition au marxisme, avait défini sa position par une déclaration de son Congrès (1927). Suivant les formules traditionnelles de la Gauche il faisait appel à une « union des gauches permettant à la démocratie française de réaliser l'idéal de justice sociale ». Sans se poser en adversaire du ministère, dont il avait soutenu la politique financière, il affirmait son indépendance en refusant de désavouer « son programme d'action sociale » et en protestant contre « la prédominance de l'oligarchie financière » et ses « agissements intolérables ».

Le groupe radical-socialiste, qui s'était donné le nom de « parti républicain radical et radical-socialiste », et essayait de se donner l'organisation d'un parti, avait fait rédiger par son Congrès de 1927 une déclaration qui semblait faite pour le désolidariser du « ministère d'Union nationale » ; elle rejetait tout « accord électoral » avec « les partis de réaction et de conservation sociale », parce que « la formation d'une telle coalition rendrait impossible l'œuvre des réformes et celle de la réconciliation européenne ». Elle ne voulait voir dans l'Union nationale « qu'une forme transitoire de la vie parlementaire » parce que « la *bataille des idées* est une nécessité de la vie politique dans un régime républicain ». Elle présentait un « programme minimum de réformes et d'action », où figuraient les formules traditionnelles de la [326] Gauche : « respect des lois laïques, égalité de tous les enfants devant l'instruction, justice fiscale par la répression des fraudes, contrôle par la nation des grands monopoles de fait ». Elle faisait « appel à l'Union des républicains », au nom de « la tactique éprouvée de l'Union des gauches, afin d'assurer... la victoire de la République laïque, démocratique et sociale ». Cela signifiait clairement l'union avec les socialistes, pas d'ennemis à gauche. La « bataille des idées », c'était la lutte traditionnelle entre les deux grandes « opinions » de gauche et de droite ; l'accord au second tour avec les socialistes, c'était la vieille discipline républicaine. Pour rajeunir le programme radical, les orateurs du parti avaient lancé « l'école unique », formule devenue assez populaire, bien que vide de sens, car il était impossible de réunir tous les enfants sur « les mêmes bancs », à moins d'interdire les écoles privées, et déraisonnable de donner une instruction identique à des

enfants d'aptitudes différentes et destinés à des genres de vie différents. Mais la formule pouvait recevoir une interprétation raisonnable si elle signifiait que l'accès des degrés supérieurs de l'enseignement devait être ouvert à tous ceux qui se montraient capables d'en profiter, quelle que fût leur origine ; c'était une protestation contre la tentative de « barrer la route aux primaires », faite au temps du Bloc national.

Les deux groupes de gauche entrés dans la majorité ministérielle se trouvaient dans une position contradictoire, équivoque, sinon ridicule. Depuis deux ans, ils faisaient partie d'un gouvernement par les centres, où ils collaboraient avec les « réactionnaires » de la Droite. Mais « la bataille des idées » les obligeait à présenter comme une déviation temporaire de leur ligne de conduite la politique d'union qui faisait leur activité réelle, et à se déclarer les adversaires irréductibles des collaborateurs à leur œuvre pratique. La formule traditionnelle : « pas d'ennemis à gauche » les forçait à rechercher l'alliance des adversaires déclarés de leur propre gouvernement. L'embarras où les jetait cette contradiction s'était traduit à la Chambre par la divergence des votes ; les [327] membres des groupes de gauche s'étaient partagés en trois, les uns votant contre le ministère, d'autres pour, les autres s'abstenant. Il en était même résulté une scission locale dans la Fédération de Seine-et-Oise du parti radical-socialiste, après que le Congrès de 1927 eut rejeté la proposition de M. Franklin-Bouillon de prolonger l'Union nationale par un accord avec la Droite contre les socialistes. La divergence reparut pendant la campagne électorale dans l'attitude des candidats, différente suivant qu'ils croyaient avoir besoin au second tour des électeurs socialistes ou des indécis inclinés vers la Droite ; les uns accentuaient leur opposition au ministère, les autres se recommandaient de leur accord avec le président Poincaré et du succès de sa politique pratique.

La situation, devenue défavorable à la Gauche, avait tourné en faveur de la Droite. Les groupes voisins du centre (gauche radicale, républicains de gauche) étaient les plus avantagés. Le gouvernement par les centres était leur œuvre, il n'avait vécu que par leur appui, il faisait leur politique traditionnelle, politique de conservation sociale et de prudence financière, maintien du *statu quo* à l'intérieur et de la paix à l'extérieur. Ils avaient toujours été les hommes de Poincaré, son succès était le leur. Il leur suffisait devant les électeurs de rappeler leur collaboration à un gouvernement qui avait arrêté la panique, mis fin à

la crise et maintenu pendant deux ans la sécurité économique. Ces groupes ne tenaient pas de Congrès et ne publiaient pas de déclaration collective ; mais leur tendance était représentée dans le pays par l'*Alliance républicaine démocratique* (née en 1901) attachée à la tradition républicaine modérée, symbolisée par les noms de Gambetta et de Jules Ferry, en relation avec le *Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, représentant de la grande industrie. Sa politique, résumée en 1922 dans la formule « laïcité et liberté économique », apparentée à la vieille formule « ni réaction, ni révolution », consistait dans la résistance aux deux tendances extrêmes, catholique et socialiste. La déclaration [328] de son Congrès de Rouen, en 1927, acceptait la politique pacifique de Locarno, mais avec des réserves, et le « maintien des lois de laïcité » ; elle réclamait la décentralisation mais surtout une politique de conservation économique et sociale, « retour à la liberté de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, résistance à l'étatisme, pas de monopoles nouveaux, la liberté du travail protégée, les syndicats maintenus sur le terrain professionnel », tempérée par « une politique généreuse et hardie de réformes fidèle à l'idéal démocratique, patrons et ouvriers collaborant étroitement, diffusion et application de la législation sociale de la République (accession à la propriété, habitations à bon marché, coopératives de main-d'œuvre, etc.) », destinée à « détourner les travailleurs des mirages révolutionnaires et communistes ». Tout en constatant le succès du gouvernement d'union elle s'inquiétait d'un « double péril » : la « rechute de la monnaie » et la « crise européenne ». L'œuvre de salut n'était pas achevée, ni pour le franc, ni pour la défense militaire du pays, et puisque le parti radical-socialiste recherchait « l'appui des socialistes révolutionnaires et internationalistes », qui entraînaient le pays « vers des réveils tragiques », le bon sens ordonnait d'accepter le « concours des républicains nationaux de toutes nuances », c'est-à-dire l'alliance avec l'Extrême-Droite.

La situation était un peu moins facile pour les deux groupes placés à l'extrême-droite. Le plus important, l'*Union républicaine démocratique*, principal débris du Bloc national, n'était pas engagé aussi fortement avec le ministère, auquel il avait montré parfois des velléités de résistance. Une partie de ses électeurs n'était pas disposée à se satisfaire du maintien du statu quo, surtout en matière

ecclésiastique. L'association où figuraient ses chefs, la *Fédération républicaine*, qui, au nom des principes de la Déclaration des Droits de 1789, avait proclamé « les droits de la famille » et « les droits de la Patrie », réclamait la liberté des associations dans des termes qui impliquaient les congrégations, la « rétrocession à l'industrie privée de la plupart des monopoles [329] et des chemins de fer de l'État, » et plusieurs mesures en faveur des écoles privées. Ce programme faisait une large place aux réclamations des catholiques. Il cherchait aussi à satisfaire les nationalistes par une série de réserves sur la politique étrangère ; il restreignait la promesse de « paix internationale et de collaboration continue » aux « peuples qui ont été alliés et amis durant les années mauvaises » ; il applaudissait aux rapprochements avec la Pologne, les nations de la Petite Entente, l'Italie, en évitant le nom de Locarno et de l'Allemagne.

La campagne des revendications catholiques était menée spécialement par la *Fédération nationale catholique*, fondée sous la direction du général de Castelnau, pour résister à la politique laïque du Cartel. La Fédération catholique, comme les ralliés de 1893 et l'Action libérale de 1902, déclarait ne pas mettre en cause « la forme constitutionnelle du gouvernement », et vouloir seulement faire abolir « une législation mauvaise », la loi de séparation, les lois contre les congrégations, les lois scolaires, les « lois contre la famille » (le divorce), les « lois qui gênent la pratique du culte et intimident la conscience du fonctionnaire ». Elle se proposait de « conquérir toutes les libertés religieuses » et de restaurer « l'ordre social chrétien ». Elle faisait appel à tous les conservateurs « royalistes, plébiscitaires, républicains libéraux, nationaux et modérés », et, sans présenter directement des candidats, intervenait pour « signaler » (c'est-à-dire soutenir) les candidats qui s'engageraient à appliquer son programme de restauration catholique.

Le petit « parti démocrate populaire », fondé en 1924 et recruté surtout en Alsace et en Bretagne, se réclamait du « christianisme social », venu des pays catholiques étrangers, qui avait attiré les anciens partisans du *Sillon* et s'était propagé parmi les jeunes prêtres d'origine populaire. Il était apparu comme un groupe de la Droite conservatrice catholique ; il s'adressait à des électeurs de droite, mais, tout en insistant sur les revendications catholiques, il avait pris une couleur démocratique en luttant contre les manifestations [330] royalistes et

fascistes. Il se posait en champion du régionalisme et en même temps se montrait accessible aux idées de rapprochement international. La déclaration électorale de son Congrès de novembre 1927 parlait de « collaborer à l'organisation de la paix européenne ». Elle annonçait l'intention de former un groupe « qui, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, pouvait être l'arbitre de la situation ».

Il ne restait plus d'organisation prenant le nom de royaliste ou même de conservateur. Les survivants de cette tendance ne formaient plus un groupe à la Chambre, ils faisaient partie du groupe des non-inscrits. Les nationalistes s'étaient fondus dans les groupes de la Droite. Quant à l'Action Française, bien qu'elle ait acquis sur les jeunes littérateurs un prestige qui fait illusion à l'étranger sur sa force politique, bien que son allure gallicane dans le conflit avec le Vatican lui ait attiré quelques sympathies, son action électorale n'est pas appréciable ; ses partisans peu nombreux et disséminés, ne peuvent pas faire élire un seul député.

Les ligues et les associations diverses, qui se sont donné mission de travailler pour la politique de droite, Jeunesses patriotes, Faisceau, Ligue des patriotes, Unions civiques, Ligue républicaine nationale (Millerand), faisaient de l'agitation dans la presse et parfois du bruit dans les rues à Paris ; mais leur action a consisté surtout à poser des affiches, à distribuer des imprimés et à troubler les réunions électorales, elle ne s'est guère fait sentir que dans la région parisienne ⁷¹.

L'impression générale de confusion produite par l'abondance extraordinaire des candidatures était augmentée par la diversité des étiquettes des candidats de la Droite, la plupart empruntées au vocabulaire de la Gauche. Mais la nouveauté la plus efficace de cette campagne était la tactique [331] du parti communiste. Il avait rompu ouvertement la solidarité des Gauches sur l'ordre des communistes de Russie, comme le parti socialiste unifié en 1904 l'avait rompue sous la pression des socialistes allemands. La manœuvre que les militants socialistes avaient ordonnée, sans parvenir à l'imposer à la masse de leurs électeurs, le parti communiste, soumis à la discipline autoritaire de Moscou, la faisait exécuter effectivement. Il détruisait « la discipline républicaine » du second tour, nécessaire au succès de la Gauche. Ses

⁷¹ *Le Redressement Français*, pour sa part, s'était constitué avec un programme tout différent et faisait campagne pour l'adoption de la politique des centres sur le terrain électoral ainsi qu'au Parlement.

électeurs n'étaient pas tous des communistes, mais tous étaient certainement des hommes de gauche dont la Gauche, en beaucoup de circonscriptions, avait besoin pour obtenir la majorité. Leur défection bouleversait les conditions de la lutte électorale. Elle lui faisait perdre son allure traditionnelle d'une bataille entre deux coalitions de tendances opposées où chaque groupe, sous ses enseignes particulières, combattait dans l'une ou l'autre des deux armées de Droite ou de Gauche. La bataille devenait une mêlée confuse où les communistes de l'extrême-gauche tiraient de préférence sur leurs voisins de gauche. La division en deux camps était, comme en Angleterre, remplacée par une lutte « triangulaire », en France comme en Angleterre au détriment de la Gauche et au profit de la Droite.

III. — Le résultat politique des élections

Le premier tour, comme on s'y attendait, a donné peu de résultats définitifs, et un nombre sans précédent de ballottages ⁷² ; il restait beaucoup plus des deux tiers des sièges à pourvoir. Au second tour, la tactique des communistes a produit son effet. M. G. Lachapelle, apôtre de [332] la représentation proportionnelle, qui, après chaque élection, se donne la tâche d'additionner le total des voix obtenues par les candidats de chaque parti et le total des sièges du parti, pour les comparer au chiffre de sièges que lui aurait donné la R. P. étendue à l'ensemble de la France, a publié un tableau d'où ressort une extrême disproportion entre le chiffre des électeurs et le nombre des sièges de chaque parti, cette fois au détriment de la Gauche, surtout de son aile extrême communiste et au bénéfice de la Droite, surtout l'aile extrême, l'Union républicaine démocratique. Sur l'origine de ce fait, sans

⁷² Le mot « ballottage » est entré dans la langue courante pour désigner le second tour ; c'est un terme impropre. Le ballottage, pratiqué autrefois en France, était un scrutin réduit aux deux candidats qui avaient réuni le plus grand nombre de suffrages, de façon à donner forcément une majorité absolue ; il s'est conservé en Belgique et en Allemagne jusqu'à l'établissement de la R. P. Supprimé en France par la révolution de 1848 il n'a plus été rétabli. Le régime créé en 1852 a été le second tour qui permet de voter pour n'importe quel candidat, même s'il n'a pas figuré au premier tour, et qui fait décider le résultat à la majorité relative.

précédent dans l'histoire de la III^e République, aucun doute n'est possible. Un tableau détaillé (publié et affiché par *La Lumière*) montre 36 circonscriptions où la défection des communistes a fait élire à la majorité relative un candidat de la Droite et fait perdre un siège aux radicaux-socialistes ou aux socialistes de la Gauche. L'évolution des électeurs vers la Gauche, qui s'est toujours produite à toute élection faite au scrutin uninominal, a continué en 1928 ; mais la révolte des communistes contre la discipline républicaine a plus que compensé le bénéfice acquis à la Gauche par le retour au scrutin uninominal. La Gauche a gagné des voix et a perdu des sièges. Le parti communiste, en gagnant plus de 200.000 voix, a perdu la moitié de ses sièges, il est tombé de 28 à 14 (avec 2 élections nulles). Le parti socialiste garde la centaine de sièges qu'il avait obtenue en 1924, mais un même nombre absolu signifie une diminution dans une Chambre augmentée de 28 membres. Sa position électorale s'est affaiblie sur sa gauche, point vulnérable pour un parti de doctrine révolutionnaire ; il a perdu, surtout, dans les régions industrielles (Paris et sa banlieue, le Nord, la Haute-Vienne), beaucoup d'électeurs ouvriers passés aux communistes ; il n'a compensé ses pertes qu'en prenant à droite aux radicaux-socialistes les électeurs indifférents au socialisme. — Le groupe confus des républicains socialistes est revenu avec les mêmes chiffres à peu près qu'en 1924, mais dans la Chambre nouvelle il s'est émietté en trois [333] petits groupes : républicain socialiste (18), parti républicain socialiste et socialiste français (13), indépendants de gauche (15). Le principal groupe de la Gauche, le groupe « républicain-radical et radical-socialiste », est revenu réduit à 125 membres (il en avait 139 en 1924). Le total des groupes de gauche (sans les communistes) ne s'élève plus qu'à 271, au lieu de 285 en 1924, dans une Chambre moins nombreuse.

La Droite (au sens géométrique) a gagné en nombre absolu et plus encore en force relative. Le total de ses membres officiels n'atteint que 284, mais il reste en dehors 36 membres non inscrits, presque tous conservateurs, qui votent avec la Droite. Elle déborde maintenant par delà le centre jusque sur la gauche géométrique de la Chambre. — Les groupes du centre ont augmenté leur effectif ; la gauche radicale atteint 53, le groupe des républicains de gauche 63, outre le nouveau groupe de « gauche unioniste et sociale » (18) formé de dissidents radicaux. — La Droite extrême a donné d'abord l'impression d'une grande victoire,

les statistiques de la presse attribuaient à l'Union républicaine démocratique plus de 150 sièges, au lieu de 108 en 1924. Quand la répartition entre les groupes a paru à l'*Officiel*, le groupe ne comptait que 103 membres ; les nouveaux députés qui semblaient appartenir à cette nuance ont sans doute voulu éviter de se donner une couleur trop marquée. Le petit groupe des catholiques *démocrates populaires* s'est élevé à 19, les autonomistes alsaciens n'ayant pas constitué de groupe. — Le principal succès à droite est pour le groupe d'*action démocratique et sociale*, qui compte 28 membres. Il s'est engagé dans le mouvement chrétien social ; ses adversaires de droite l'accusent d'avoir fait une campagne démagogique et d'avoir fait élire quelques-uns de ses candidats par une alliance secrète avec les radicaux.

Dans l'ensemble, la Gauche a diminué et la Droite s'est augmentée, mais plutôt par le centre que par l'extrémité. Le centre est plus nombreux, les extrêmes sont plus faibles qu'en 1924. La décomposition des partis se manifeste dans [334] la Chambre nouvelle par des traits caractéristiques de confusion et d'indécision : 1° l'accroissement du nombre des groupes porté à 11 (sans compter le groupe des non-inscrits) ; 2° le grand nombre des petits groupes (6 ont moins de 20 membres, 3 seulement atteignent la centaine) ; 3° le grand nombre des députés (36) qui ne se sont fait inscrire à aucun groupe ⁷³.

Le sens que les électeurs ont voulu donner à l'élection n'est pas douteux ; la presse l'a unanimement interprétée comme un plébiscite sur le nom de Poincaré ; c'est l'approbation de la politique du ministère Poincaré, et très probablement l'invitation à la continuer. La masse du peuple désire une politique de paix à l'extérieur, de calme à l'intérieur, une politique de *statu quo* qui écarte les sujets de discorde et les entreprises hasardeuses, une politique où tout soit subordonné à la restauration des finances.

Mais la campagne électorale a montré aussi que l'opposition irréductible entre la Droite et la Gauche survit dans le cœur des électeurs. Il y a ainsi une contradiction inévitable entre les idées pratiques des électeurs sur la politique conforme à leurs intérêts et leurs sentiments fondés sur la tradition et entretenus par la lutte. Seuls les groupes de droite voisins du centre échappent à cette contradiction,

⁷³ Le total des chiffres donnés par la statistique des groupes ne s'élève qu'à 505, en y joignant les communistes non proclamés.

parce que leur politique de *statu quo* se trouve d'accord avec leurs sentiments conservateurs ; aussi leur conduite peut-elle être aisée et cohérente.

Les autres groupes, ceux de la Gauche et ceux de la Droite extrême, sont embarrassés par les passions de leurs électeurs en qui survit l'animosité traditionnelle entre Gauche et Droite, d'un côté la haine de la « réaction » et du « cléricalisme », de l'autre la haine des francs-maçons et des Juifs, la peur du « collectivisme » et de la révolution sociale. Pour satisfaire ces passions les états-majors des partis sont obligés de maintenir en circulation les formules de combat [335] et de réclamer des mesures extrêmes, les uns le rappel des congrégations et l'abrogation des lois scolaires, les autres la répression des fraudes fiscales et la lutte contre « la congrégation financière ».

Cette combinaison anormale d'intérêts, de passions et traditions réagit sur le Parlement et sur le Gouvernement. Elle adoucit les relations entre les deux Chambres en diminuant les forces offensives de la Chambre des députés. Le Sénat n'est plus menacé d'une campagne contre « le suffrage restreint » pour la diminution de ses pouvoirs ; il peut jouer en paix son rôle de serre-frein financier ; il peut, sans crainte de conflit, rendre la vie plus facile aux députés en leur donnant les moyens de voter des dépenses démagogiques avec l'assurance qu'elles ne risqueront pas d'être inscrites au budget réel.

À la Chambre, les sièges sont répartis de telle façon que la coalition de groupes nécessaire pour former une majorité stable ne peut être constituée ni par la Gauche ni par la Droite. La Gauche, outre qu'elle n'est même plus aussi forte qu'au temps du Cartel, est paralysée par la tactique du parti socialiste. Il a déclaré officiellement rentrer dans l'opposition et, bien que sa parade de principes ne l'ait pas empêché de laisser élire ses membres à la présidence de la Chambre et des Commissions avec l'appui des partis « bourgeois », il a trop peur de voir ses électeurs passer au parti communiste pour oser entrer dans une majorité ministérielle. — Je ne parle pas du parti communiste dont la tactique, dirigée par une règle immuable venue de l'étranger, n'a pas à tenir compte de l'opinion française.

La Droite, au sens le plus large, forme plus de la moitié de la Chambre, mais la Gauche radicale, dont l'appoint lui serait nécessaire pour la majorité, est un parti de *statu quo*, trop attaché à la politique

laïque pour collaborer aux manifestations catholiques que les groupes extrêmes imposeraient à un gouvernement de droite. Même les autres groupes du centre droit ne pourraient pas suivre la Droite dans une politique ecclésiastique.

[336]

Le gouvernement par la coalition des centres reste donc imposé par une nécessité supérieure à la volonté du Parlement et des électeurs ; la même nécessité financière qui a obligé à le créer il y a deux ans oblige aujourd'hui à le maintenir. Presque tous les députés le pensent, mais beaucoup ne veulent pas le dire à leurs électeurs. Ils savent qu'un gouvernement des centres ne peut faire qu'une politique de compromis et d'affaires sans profondes « réformes sociales », sans innovations financières, sans « large dégrèvement », une politique qui se prête mal à l'éloquence électorale, et qu'il peut devenir gênant de défendre devant des électeurs animés des passions politiques traditionnelles.

L'embarras ne vient pas des groupes de la Droite, même des groupes extrêmes, où les passions n'existent guère que dans l'état-major catholique, car la grande masse de leurs électeurs, recrutée dans les campagnes ou le petit commerce, est indifférente à la politique. De ce côté, la difficulté viendra plutôt de la répartition des portefeuilles entre les groupes, si chaque groupe en réclame une part proportionnée au nombre de ses membres. Mais un Gouvernement des centres peut s'accommoder d'un conflit occasionnel avec la Droite extrême.

Il lui serait impossible au contraire de subsister sans une collaboration active des groupes de gauche (radical-socialiste et socialiste-républicain). C'est de ce côté que la collaboration est rendue difficile par les sentiments traditionnels des électeurs. La vieille animosité contre « les réactionnaires » expose à un péril électoral le député de gauche suspect de s'entendre trop bien avec la Droite. Il existe une solidarité de parti dans chaque département entretenue par le Conseil général et le groupe des sénateurs. La presse régionale publie après chaque scrutin important « le vote de nos élus », et il est dangereux pour un député de Gauche de se trouver souvent mélangé au peloton des élus de la Droite, surtout s'il y a dans son département un socialiste qui vote en sens opposé. Le radical-socialiste a besoin d'accentuer son attitude à gauche pour empêcher ses électeurs de passer [337] aux socialistes, de même que le socialiste accentue son attitude

révolutionnaire pour empêcher les communistes de lui prendre ses électeurs. Dans les partis démocratiques, les manifestations des députés doivent normalement être poussées plus à gauche que leur politique réelle.

La difficulté principale pour un Gouvernement des centres sera de trouver au jour le jour des expédients qui permettent aux députés de gauche de sa majorité de paraître, aux yeux de leurs électeurs, faire une politique de gauche. Ce n'est pas une tâche au-dessus des forces de ministres habitués à la vie parlementaire.

Conclusion. — L'élection de 1928 marque, dans l'histoire de la III^e République, le moment où apparaît clairement le changement imposé à la vie politique de la France par les conditions nouvelles résultant de la guerre et de la révolution communiste de Russie. La vie politique, depuis l'établissement de la République parlementaire, était dominée par l'opposition de sentiments dans le corps électoral entre deux tendances inverses qui obligeait à former le Gouvernement au moyen d'une coalition entre les groupes parlementaires d'une même tendance. La majorité appartenait normalement à la Gauche dont la solidarité était maintenue par « la discipline républicaine ». Les nécessités pratiques nées de la guerre, le besoin de la paix, le besoin de la sécurité financière, ont imposé au Parlement un Gouvernement par la coalition des centres, tandis que la création du parti communiste, rompant définitivement la solidarité des Gauches, rendait impossible le Gouvernement par la Gauche, devenue impuissante à réunir une majorité.

L'élection de 1928 signifie que le Gouvernement par les centres, créé en 1926 sur le terrain parlementaire, a été accepté par le corps électoral. Mais elle signifie aussi que le sentiment de l'opposition entre les tendances traditionnelles survit encore, surtout chez les électeurs de gauche. La position délicate des députés de gauche dans une coalition avec des groupes de droite imposera au Gouvernement beaucoup de ménagements de forme pour les sentiments des électeurs de gauche.

[338]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 4**

**LE SENS DES ÉLECTIONS
FRANÇAISES DE 1932** ⁷⁴**I. — Les conditions générales
de la vie politique de la France**[Retour à la table des matières](#)

En 1928, la direction de L'Année Politique m'avait fait l'honneur de me demander un article sur le résultat des élections législatives. En lui donnant pour titre « La signification historique des élections » j'avais voulu indiquer qu'elles marquaient un moment nouveau dans l'évolution de la vie politique de la France. C'est le moment où, pour la première fois depuis 1873, les électeurs avaient paru approuver un gouvernement appuyé sur une majorité formée par une alliance entre les groupes du centre, sans tenir compte de l'opposition entre Droite et Gauche fondée sur l'antagonisme traditionnel des sentiments politiques. Des élections de 1932 je dirais volontiers qu'elles n'ont qu'une signification psychologique : elles montrent seulement le retour à l'opposition entre Gauche et Droite qui reste le sentiment permanent de la masse des électeurs et résiste en principe à tout gouvernement de concentration. Rien cependant n'a été changé dans les conditions pratiques qui de 1926 à 1928 avaient imposé ce mode de

⁷⁴ L'Année politique française et étrangère, n° de novembre 1932.

gouvernement ; mais les considérations qui agissaient sur le personnel parlementaire n'ont pas eu de prise sur le sentiment des électeurs.

C'est que la vie politique de la France présente quelques traits déconcertants pour la raison ; aussi est-elle difficilement comprise par les étrangers et même par les Français, particulièrement les Parisiens, lorsqu'ils n'ont pas vécu en [339] province et étudié les élections à différentes époques et dans différentes régions. Il m'avait donc paru nécessaire pour faire comprendre les élections de 1928 de décrire les conditions générales des luttes sur le terrain parlementaire et sur le terrain électoral, et cet exposé avait exigé une douzaine de pages. Je voudrais pouvoir renvoyer à mon article paru dans le numéro de juillet 1928 de *L'Année Politique* ; mais comme je ne puis espérer que le lecteur l'aura sous les yeux, je me vois obligé de rappeler brièvement les traits qui me paraissent indispensables pour comprendre la nature exceptionnelle des élections françaises.

.....
..... 75

Le résultat des élections de 1928 fut interprété comme une approbation donnée par le pays à la politique du ministère Poincaré. Il semblait indiquer que la masse des électeurs acceptait le gouvernement par les centres qui garantissait une politique de paix, de prudence et de restauration financière. Il paraissait avoir une signification historique en ce sens que, pour la formation de la majorité et du ministère, il confirmait une pratique contraire au procédé employé depuis un demi-siècle.

Dans la nouvelle Chambre il devenait impossible former une majorité de gauche et il n'apparaissait aucune raison de faire une majorité de droite. Le compromis conclu en 1926 restait la solution la plus rationnelle, il fut maintenu sans opposition ; le ministère soutenu par la coalition des centres (radicaux-socialistes et « républicains de gauche ») resta au pouvoir.

⁷⁵ Il a paru inutile de reproduire ce résumé ; le lecteur se reportera au § 1 de l'étude précédente.

II. — L'expérience de la législature 1928-1932.

Sous l'union des centres à la Chambre l'animosité entre la Droite et la Gauche survivait dans les sentiments des électeurs : à gauche l'aversion contre « la réaction » et « le [340] cléricisme », à droite la haine de la laïcité et la peur de la révolution sociale. Des deux côtés, pour satisfaire les passions des électeurs, les candidats étaient obligés de maintenir les formules de combat. Mais un gouvernement des centres ne pouvait maintenir l'accord entre ses fractions qu'en faisant une politique de *statu quo* impropre à satisfaire aucun des groupes extrêmes, propre à les irriter tous contre le groupe du centre le plus proche d'eux. Il devait éviter tout ce qui risquait de ranimer leurs passions, toute manifestation d'apparence réactionnaire ou cléricale qui pouvait irriter la Gauche, toute nouveauté financière capable d'inquiéter la Droite.

C'est cette politique de compromis et de prudence qui avait permis au ministère Poincaré de se maintenir jusqu'à la fin de la législature élue en 1924. J'avoue avoir cru qu'il continuerait à la pratiquer avec la nouvelle Chambre ; car, après avoir indiqué la difficulté pour un gouvernement par les centres de trouver les expédients qui lui permettraient de « paraître faire une politique de gauche », j'ajoutais que je n'estimais pas « cette tâche au-dessus des forces de ministres habitués à la vie parlementaire ».

J'avais trop présumé de la prudence du chef du gouvernement. Avant la fin des vacances de 1928 il prenait une décision qui devait rendre impossible à ses collègues de gauche de rester dans le ministère. Le projet d'autoriser les congrégations françaises enseignant à l'étranger à posséder des maisons en France n'était pas, il est vrai, inacceptable pour la Gauche, à condition d'être présenté comme une mesure favorable à l'influence de la France et à la diffusion de la langue française. Mais, pour lui donner ce caractère, il fallait le faire d'abord approuver par les ministres qui représentaient dans le cabinet le groupe radical-socialiste et ensuite le soumettre à la Chambre suivant la procédure normale des projets de loi. En le glissant dans la loi de finances, contrairement à la règle de n'insérer dans cette loi que les projets comportant une dépense, et en l'y glissant sans avoir prévenu les ministres radicaux, on lui [341]

donnait inévitablement l'apparence d'une concession à la Droite catholique destinée à préparer l'abrogation du régime imposé aux congrégations depuis un quart de siècle.

Ce projet, ressenti par les électeurs de gauche comme une provocation, souleva dans le pays une irritation qui se manifesta au Congrès radical-socialiste d'Angers par les protestations véhémentes des délégués de province. Les ministres radicaux, emportés par ce mouvement, durent se retirer du ministère. La coalition des centres fut rompue et ne put plus être rétablie ; il fallut revenir à la pratique du gouvernement par un des deux côtés de la Chambre. La Gauche, affaiblie par la manœuvre des communistes, ne pouvait plus fournir une majorité qu'avec un fort appoint du centre droit (la gauche radicale). La Droite, renforcée par les élections, pouvait en se coalisant avec la gauche radicale, adversaire du Cartel, atteindre un nombre suffisant pour former une majorité qui pouvait en certains cas dépasser une cinquantaine de voix. Mais il fallait, pour la maintenir en force, y incorporer non seulement l'Union républicaine démocratique déjà intolérable aux yeux des électeurs de gauche, mais encore le groupe des indépendants d'extrême-droite, conservateurs intransigeants ou même royalistes notoires.

Cette combinaison apparaissait en province comme le triomphe de la réaction. Elle ne fut jamais approuvée par la majorité du Sénat composée d'anciens députés fidèles à la tradition du gouvernement par la Gauche et restée en communion de sentiments avec la province républicaine. La pratique parlementaire de la France ne permettait pas au Sénat de prendre l'initiative de renverser le ministère. Mais quand le ministère se risqua à lui demander un vote de confiance, à deux reprises, la majorité le lui refusa et elle indiqua clairement qu'elle reprochait surtout au ministère de se faire soutenir à la Chambre par l'extrême droite. La première fois, à propos d'une interpellation insignifiante, elle expliqua son hostilité par la participation de ministres appartenant au groupe de l'U.R. D. à une manifestation [342] contre l'école laïque ; la seconde fois (en 1932), elle protesta contre l'hommage public rendu par un ministre au président du groupe de l'U.R.D.

Les ministres ne purent désormais, pendant plus de trois ans, se maintenir qu'en s'appuyant sur une majorité hétérogène allant depuis les royalistes de l'extrême droite jusqu'à la « Gauche radicale » et ils se sentirent toujours gênés par la défiance du Sénat. On revenait au régime

des crises ministérielles et des ministères de courte durée. Deux fois, après la chute d'un ministère de droite tombé devant le Sénat, la tentative fut faite de revenir au gouvernement par les centres en reconstituant une majorité dite de concentration formée par la coalition du centre gauche (radicaux-socialistes) avec le centre droit (gauche radicale et républicains de gauche), en excluant les deux extrémités, l'Union républicaine démocratique et le Parti socialiste unifié. Mais les chefs du centre droit ne consentaient ni à se séparer de l'extrême droite ni à laisser la présidence du Conseil à un homme de gauche et, par une opposition irréductible, ils firent tomber sans délai le ministère Chautemps dès le premier jour, le ministère Steeg après un mois de vacances.

La législature pendant toute sa durée se passa avec des gouvernements soutenus ostensiblement par une majorité de droite où l'on avait introduit quelques sénateurs d'origine radicale et quelques députés transfuges de la gauche pour leur donner une apparence de concentration qui d'ailleurs ne trompait personne en province. Mais la Droite n'avait pas pu ou pas osé déloger les hommes de gauche des postes pratiques qu'ils occupaient antérieurement à la Chambre comme présidents des grandes commissions ou rapporteurs des budgets importants.

Les ministères de droite ne faisaient pas une politique pratique notablement différente de celle qu'aurait pu faire un ministère de gauche. Dans la crise économique aiguë où la France, comme toute l'Europe, vit depuis la fin de la guerre, des nécessités inéluctables imposent à tout gouvernement [343] français, quel que soit son idéal théorique, la même conduite pratique ; la différence ne peut être que dans les symboles, les formules et les discours. En fait la Droite au gouvernement a fait l'évacuation de l'Allemagne malgré les nationalistes de sa majorité, la gratuité de l'enseignement secondaire (surnommée l'école unique) malgré les catholiques de sa majorité. Elle a même fait les assurances sociales réclamées par les socialistes sous la pression de la Confédération Générale du Travail, auxquelles les radicaux-socialistes même ne tenaient guère.

Mais les instructions données aux préfets en faveur des députés de droite, les égards témoignés ostensiblement aux dignitaires du clergé, l'empressement à satisfaire les gens « bien pensants » suffisaient pour donner en province l'impression que les hommes de la Droite étaient

au pouvoir. Il n'en fallait pas davantage pour exaspérer les électeurs dans tous les pays de tradition républicaine. Leur irritation s'est exprimée de façon à ne laisser aucun doute à quiconque connaît la vie politique de la province par les votes pour les élections des conseillers généraux, des conseillers municipaux et des délégués sénatoriaux. Tous ces indices annonçaient l'échec de la Droite aux élections législatives.

III. —Le caractère des élections de 1932

La campagne électorale a, suivant l'usage français, pris la forme d'opérations locales sans direction générale ni plan d'ensemble et elle n'a guère différé de celle de 1928. Le trait le plus nouveau a été l'intervention ouverte du président du Conseil des ministres, sous la forme inusitée de discours adressés à tout le corps électoral et transmis dans toute la France par la voie de la radio. L'affluence des électeurs a été plus grande encore qu'en 1928 : le chiffre des votants a dépassé 9 millions et demi, en augmentation de plus de 250.000.

Le résultat a été une surprise pour les Parisiens, les étrangers, les journalistes, en général tous les gens qui [344] ignorent que la majorité de la Chambre n'est pas faite par les environs de Paris et les pays au Nord de la Loire. Il différait du résultat des élections de 1928 assez fortement par la proportion des voix obtenues par les candidats de droite et de gauche, mais plus fortement encore par la proportion des sièges.

Le chiffre de voix données au premier tour à la Droite avait diminué notablement presque partout, même dans les circonscriptions où le candidat de la Droite était élu. Autant qu'on peut l'évaluer d'après des statistiques imparfaites, la perte totale subie par les groupes de droite pure, sans compter la gauche radicale, aurait atteint 375.000. En sens inverse le chiffre des voix obtenues par les groupes de gauche aurait augmenté de plus de 450.000. Ce changement de proportions dans les votes n'est pas une nouveauté : à toutes les élections faites au scrutin uninominal sous la République, la Gauche a toujours gagné des voix et la Droite en a toujours perdu, même en 1928, quand la Gauche a perdu des sièges et que la Droite en a gagné.

Le parti communiste, d'après son propre compte, a perdu plus de 250.000 voix ; les dissidents communistes du nouveau parti de l'Unité

prolétarienne (P. U. P.) dont la politique se rapproche de celle du parti socialiste unifié ont réuni 85.000 voix au premier tour. Les étiquettes prises par les candidats ne correspondent pas exactement aux noms des groupes ; il n'est donc pas possible d'évaluer sûrement le déplacement des voix pour les candidats qualifiés dans les statistiques des titres élastiques de radicaux « indépendants » (ou « non valoisiens ») et de « indépendants de gauche » qui correspondent souvent d'une façon assez lâche aux groupes appelés « gauche radicale » et « républicains de gauche ». Une statistique publiée par la revue *République* en juin accorde aux radicaux indépendants un accroissement de 383.000 voix et aux républicains de gauche un accroissement de 120.000, bien que ces deux groupes aient perdu un grand nombre de sièges et soient ceux qui reviennent le plus diminués.

[345]

Ces chiffres de vote global peuvent faire impression sur les lecteurs des journaux comme un indice de sentiments. Ils montrent que le gouvernement en France, contrairement à un préjugé courant dans le monde conservateur et chez les intellectuels de Paris, n'a aucune action appréciable sur le vote des électeurs, puisqu'un ministère manifestant une préférence ouverte pour les candidats de droite n'a obtenu pour eux aucun succès. Ils prouvent aussi que le parti communiste dirigé par Moscou est en régression indiscutable. Ils peuvent fournir un argument frappant aux journalistes et aux orateurs politiques pour interpréter ce qu'on appelle « la volonté du pays » et soutenir que le pays veut être gouverné dans le sens de la Gauche.

Le chiffre total des voix au premier tour n'a cependant guère qu'un intérêt théorique ⁷⁶, il sert surtout de matière aux discussions dans la presse et aux raisonnements des partisans de la R. P. Mais pour la politique pratique le seul chiffre important est celui des députés et il dépend uniquement des votes du second tour, plus précisément de la façon dont les électeurs dont le candidat a échoué dès le premier tour reporteront leur voix sur un autre. Le résultat pratique des élections

⁷⁶ Un exemple frappant du peu d'importance du vote du premier tour est donné par l'énorme différence de proportion entre le nombre des voix et le nombre des députés. Les dissidents du P. U. P. avec 85.000 voix seulement ont à un près le même nombre de sièges (10) que le parti communiste (11) avec un chiffre de voix presque décuple (784.000).

c'est que les groupes de gauche ont augmenté de 80 sièges et les groupes de droite diminué de 81. Le groupe radical-socialiste a gagné 49 sièges, atteignant un total évalué, suivant la tendance des statistiques, entre 158 et 164. Le groupe socialiste unifié, gagnant 18 sièges, a été porté à 130 membres. Le reste des gains s'est partagé entre les petits groupes (socialistes français, républicains socialistes, indépendants). Le total des sièges des groupes de gauche est évalué entre 342 et 350 ; à ce nombre pourrait, suivant certains calculs, être ajoutée une trentaine de députés désignés par l'étiquette vague de « indépendants de gauche ». Les groupes de l'ancienne majorité, y compris la [346] gauche radicale, dont le total a été évalué (avec quelque exagération, je crois) à 350, ne forment plus qu'un total de 270. Les plus éprouvés sont les deux groupes du centre droit, la gauche radicale et les républicains de gauche, ceux qui d'après les statistiques globales auraient obtenu le plus grand succès au premier tour. Le groupe le plus nombreux reste celui de l'aile droite, l'Union républicaine démocratique.

Il n'existe aucun procédé absolument sûr pour interpréter le sens d'un scrutin, surtout au second tour, car il faudrait pouvoir déterminer les sentiments politiques de plusieurs millions d'électeurs. Quiconque tient à conserver l'illusion qu'une majorité de droite peut être constituée en France garde la ressource d'attribuer le vote de 1932 à une vague de mauvaise humeur provoquée par le mauvais état des affaires, dont le parti au pouvoir aurait naturellement été rendu responsable. Il resterait, il est vrai, à expliquer pourquoi la colère ne s'est pas exhalée, comme il est normal en pareil cas, par un vote en faveur du parti le plus hostile au gouvernement, pourquoi les mécontents n'ont pas voté, comme en Allemagne, pour les communistes, et pourquoi les électeurs des communistes ont au second tour reporté leurs voix sur la Gauche (socialiste unifié) ou même le centre gauche (radical-socialiste).

Si l'on veut avoir quelque chance d'interpréter exactement le sens du vote, le seul procédé rationnel consiste à analyser les résultats de l'élection dans chaque circonscription et à comparer les chiffres de 1928 et de 1932, de façon à apercevoir le changement dans la répartition des voix entre les partis. Il faut aussi comparer les chiffres du premier et du second tour et tenir compte des sentiments politiques manifestés par les votes antérieurs, de façon à apercevoir la différence permanente des sentiments politiques entre les diverses régions. Ce travail

d'analyse permet de constater quelques faits significatifs dont le sens ne me paraît guère discutable.

1° Au premier tour les groupes qui ont perdu le plus de [347] voix sont ceux des extrémités, à droite les conservateurs et l'Union républicaine démocratique, à gauche les communistes. On en peut conclure que l'aversion pour le personnel des anciens partis est devenue générale et que la préférence pour le personnel de gauche s'est accentuée, sans aller cependant jusqu'à faire accepter le personnel communiste.

2° La répartition des sièges de la Droite et de la Gauche entre les différentes régions ne diffère pas beaucoup de celle des élections de 1928, sauf les circonscriptions où la scission des électeurs communistes qui avait fait perdre un siège à la Gauche en 1928 ne s'est pas reproduite au second tour en 1932 (c'est-à-dire où l'élu de Droite de 1928 ne représentait déjà qu'une minorité des électeurs). La Droite a conservé sa force dans les mêmes régions, le Nord, la Normandie, l'Alsace, la Lorraine, les pays anciennement royalistes de l'Ouest, les montagnes, surtout celles du versant Sud du Massif central. Les quartiers bourgeois de Paris et de la banlieue restent nationalistes. La Gauche continue à dominer dans les pays de grande industrie, dans toute la France au Sud de la Loire, excepté les pays de montagnes restés dociles au clergé ; elle a gagné dans l'Ouest anciennement royaliste et surtout dans la région du Sud-Ouest où les sentiments politiques sont moins ardents que dans le reste du Midi.

3° La différence la plus importante par ses conséquences a été dans le vote au second tour des électeurs qui au premier tour avaient voté pour le candidat communiste. Tandis qu'en 1928 ils continuaient à donner leur voix au communiste, enlevant ainsi au candidat de gauche des voix de gauche qui lui auraient donné la majorité et faisant élire le candidat de droite, en 1932 ils ont presque partout, suivant la règle de la « discipline républicaine », reporté leurs voix sur le candidat de gauche et lui ont assuré la majorité absolue. La scission communiste n'a fait perdre à la Gauche qu'un petit nombre de sièges (surtout dans la région parisienne) ; le parti socialiste unifié en a donné la liste détaillée. Ce changement de tactique des électeurs communistes [348] s'explique de la façon la plus naturelle par un changement dans les

sentiments des électeurs résultant d'un changement dans les relations des partis avec le gouvernement. En 1928, les électeurs, en votant au second tour pour les communistes affirmaient leur antipathie contre un ministère où les radicaux-socialistes figuraient comme collègues de ministres fournis par la Droite. En 1932, on avait pendant trois ans vu ou cru voir les hommes de la Droite au pouvoir, c'est sur eux que se concentrait toute l'animosité, en sorte que l'attrait dominant du vote était le plaisir de « barrer la route au réactionnaire ». Il ne restait aucune objection à voter pour les radicaux-socialistes depuis que, rejetés dans l'opposition, ils n'étaient plus compromis par leur alliance avec le personnel de droite.

Il reste toujours dans l'explication des motifs qui ont décidé le vote d'un peuple une part d'impression personnelle d'apparence arbitraire dont on ne peut donner aucune preuve convaincante. J'ai pleinement conscience que mon interprétation des sentiments des électeurs de gauche ne peut être que le résumé d'impressions acquises par une étude détaillée des votes successifs dans tous les pays de France depuis la fondation de la République, interprétés au moyen de conversations familières avec des gens de toute condition, surtout de condition populaire, dans différentes régions et de la lecture des journaux et des articles de revue. Je ne prétends pas que la représentation des sentiments d'une grande masse d'hommes, acquise par ces procédés, puisse atteindre la valeur d'une démonstration scientifique ; je la donne pour ce qu'elle est, une connaissance empirique exprimée sincèrement sans arrière-pensée.

Mon impression est que, pour la grande masse des électeurs français, une élection est une manifestation de sentiment plutôt qu'une opération pratique et c'est le sentiment de la province, surtout au Sud de la Loire et de la Seine, qui décide de la tendance dominante de la Chambre. Les intellectuels, les hommes cultivés, les journalistes — et par conséquent les étrangers qui connaissent la France par les [349] livres et les journaux — sont portés à se représenter les sentiments politiques de la France d'après ce qu'ils connaissent à Paris et dans le pays de province où le hasard les a fait vivre, de préférence la région parisienne, la Normandie et les bords de la mer. Or Paris me paraît être le plus mauvais poste pour observer et comprendre les sentiments de la grande masse du peuple français. Paris, le Paris bourgeois et intellectuel où

vivent les professionnels de la pensée politique, ne fournit guère d'occasion d'entrer en contact familial avec les hommes du peuple indépendants, paysans, artisans, ouvriers, petits fonctionnaires qui font la force des partis de gauche ; en fait de peuple on y voit surtout des domestiques et des fournisseurs. Quant aux sentiments politiques du peuple de Paris, ils sont plutôt de nature à donner une idée fausse, car ils diffèrent de ceux de la France. Les élus parisiens appartiennent aux groupes extrêmes, ils sont conservateurs, nationalistes, communistes, socialistes unifiés ; le parti le plus nombreux en France, le parti radical, n'y a presque pas de représentants. En province il n'y a presque pas de nationalistes et il n'y a guère de socialistes de doctrine que dans les pays de mines ou de grande industrie. La grande majorité des hommes du peuple indépendants sont radicaux de sentiment, à peu près à la façon des Suisses, même ceux qui votent pour le socialiste unifié, parce qu'il leur paraît plus « avancé », plus sûrement radical. C'est ce qui arrive dans les trois régions du Midi (Provence, Languedoc, Gascogne) où la plupart des électeurs socialistes sont indifférents à la doctrine et souvent même l'ignorent. Ces radicaux, quelle que soit l'étiquette de leur candidat, sont au fond des républicains démocrates, républicains en ce sens qu'ils n'acceptent aucune autorité héréditaire, démocrates en ce sens qu'ils ne supportent ni les ordres ni même un air de supériorité de la part des anciennes « classes dirigeantes » ; d'ailleurs ils ne répugnent pas à prendre pour chef politique un bourgeois, pourvu qu'il ne prétende pas jouer le rôle d'une « élite ». Ils sont anti-cléricaux par un sentiment analogue, parce qu'ils ne [350] veulent pas laisser le clergé reprendre l'autorité politique qu'il a exercée pendant des siècles. Mais ils ne sont pas hostiles à la religion. Presque tous restent attachés aux cérémonies traditionnelles de forme religieuse ; ils tiennent pour eux et leurs proches au mariage à l'église et à l'enterrement religieux et ils font faire la première communion à leurs enfants. Les municipalités radicales laissent faire les processions et conservent les religieuses dans les hôpitaux. C'est un fait significatif, bien qu'il ait passé inaperçu, que, même au temps de la grande lutte anti-cléricale (de 1902 à 1905), nulle part en France personne n'ait essayé d'empêcher le culte catholique et que pas une seule église n'ait été saccagée, comme il arrivait en Angleterre dans les moments de trouble.

Les radicaux français n'ont aucun penchant révolutionnaire, aucun désir de bouleverser le régime social. Ils restent attachés à la tradition,

aux usages locaux, à la propriété, à la famille, parfois révolutionnaires en paroles, mais traditionalistes en actes ; pour employer une expression parfois appliquée au Sénat, ce sont des « conservateurs sociaux ».

Ce sont ces électeurs de province, démocrates et traditionalistes, qui font la force durable du parti radical ; ils votent pour satisfaire leur sentiment personnel et sont réfractaires à la propagande venue de Paris. Leurs élus — sauf quelques ambitieux attirés dans le parti par la perspective d'un portefeuille de ministre — sont des hommes du pays, populaires par leur tendance, leur allure et leur langage. Ce sont des représentants plutôt que des chefs, ils sont les mandataires de leurs électeurs dont ils expriment les sentiments, et ne prétendent pas les diriger. Ils n'ont guère de programme défini. Ils ne font pas grande figure à Paris, où ils offrent une cible facile aux plaisanteries parisiennes, et n'ont presque aucune influence sur la presse à grand tirage.

L'état-major des autres partis est assurément plus brillant. Les hommes distingués par leur naissance, leur éducation, leur fortune, leur instruction sont naturellement portés [351] vers la Droite ou le centre droit qui ont plus de prestige social et un programme d'apparence plus pratique. Les hommes jeunes et ardents sont attirés vers le socialisme unifié par la séduction d'une doctrine logique ou la perspective d'un grand événement d'où sortirait une société nouvelle, — outre l'avantage pour un homme sans attaches locales de pouvoir s'adresser à l'organisation du parti pour obtenir une circonscription.

C'est, je pense, le caractère provincial et sans éclat du radicalisme français qui trompe les intellectuels parisiens et étrangers sur sa force réelle et fait, avant chaque élection, annoncer l'effondrement du parti radical, prédiction toujours renouvelée et toujours démentie par l'événement.

Conclusion

L'élection de 1932 fait ressortir une fois de plus, mais plus nettement qu'en 1928, la contradiction irréductible entre le sentiment qui dicte le vote des électeurs et les conditions pratiques qui imposent au gouvernement sa conduite. La situation n'a guère changé depuis 1928, et je n'aurais pour la décrire qu'à reproduire mon article d'il y a quatre ans, en ajoutant seulement qu'elle a empiré, de façon à rendre la contradiction encore plus frappante. La politique du gouvernement français reste dominée par la nécessité de maintenir la paix et la sécurité et d'éviter la panique financière. Tout ministère, pour répondre à ces nécessités, a besoin d'une majorité stable. Comment peut-il essayer de la former ? Un point est désormais acquis : il est devenu impossible de faire une majorité de droite ; l'expérience tentée par des ministres parisiens ignorants des sentiments de la province peut être considérée comme définitivement avortée. Une majorité de gauche ne peut être constituée qu'en y faisant entrer le groupe socialiste unifié ; mais pas plus aujourd'hui qu'en 1928 il ne serait possible d'appliquer réellement aucune des mesures réclamées par la doctrine officielle du parti, pas même un seul [352] des points du programme minimum relativement modéré de Léon Blum ; l'équilibre financier n'y résisterait pas. Le parti socialiste unifié peut bien donner à un ministère un soutien temporaire contre la Droite ; mais il ne peut lui assurer une majorité régulière ; il a déjà été obligé par sa doctrine de refuser au gouvernement le maintien des périodes militaires.

La solution rationnelle serait donc, comme en 1928, de former une majorité par la coalition des deux centres (c'est-à-dire des radicaux-socialistes avec la « gauche radicale » et les « républicains de gauche »), celle-là même qui a sauvé en juillet 1932 le ministère Herriot mis en danger par le vote du parti socialiste sur la suppression des périodes. Mais la concentration, si elle est aussi nécessaire qu'en 1928, est devenue plus difficile d'abord à former, puis à maintenir. La masse des électeurs de gauche reste irritée par le souvenir de trois ans de réaction apparente et mise en défiance envers les hommes du centre droit, surtout envers les « républicains de gauche » qui ont recherché l'alliance avec la Droite. Le nom même de *concentration* est devenu suspect, la concentration ne pourrait guère être rétablie que sous un autre nom. Pour apaiser et rassurer les électeurs de gauche il faudrait accentuer les formes et les symboles d'apparence nettement radicale, il faudrait un ministère dirigé ostensiblement par des hommes de gauche

de notoriété incontestée et où tous les portefeuilles de caractère politique seraient attribués à des radicaux, un ministère ouvertement en bataille contre l'extrême-droite (Union républicaine démocratique et conservateurs indépendants) qui serait rejetée dans une opposition permanente.

Si la collaboration des centres doit se rétablir pour parer aux nécessités de la vie pratique, elle ne pourra se faire qu'en évitant de se manifester ouvertement. Les hommes du centre droit devront accepter de se tenir à l'arrière-plan et les chefs de l'ancienne majorité, compromis par une tentative prolongée d'alliance avec l'extrême-droite, devront être momentanément écartés. Avec toutes ces [353] précautions une majorité de gouvernement par les centres (c'est-à-dire par les radicaux-socialistes unis à la « gauche radicale » et aux « républicains de gauche ») est-elle encore possible ? En 1928 j'écrivais déjà que le maintien d'une coalition des centres « imposerait au gouvernement beaucoup de ménagements de forme pour les sentiments des électeurs de gauche ». J'estimais alors que cette tâche « n'était pas au-dessus des forces de ministres habitués à la vie parlementaire ». Quelques mois plus tard les chefs du centre droit, par un acte imprudent, se mettaient hors d'état d'exécuter cette tâche et l'on glissait peu à peu vers un gouvernement par la Droite qui rendait impossible toute collaboration entre les centres. Dans des conditions rendues encore plus difficiles qu'en 1928 par cette expérience vouée à l'échec, les hommes du centre gauche (c'est-à-dire les radicaux-socialistes) portés au pouvoir par les élections de 1932 parviendront-ils à mener à bien l'opération manquée par les hommes du centre droit ?

[354]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 5**

**LA SITUATION
GÉOGRAPHIQUE DES PARTIS
EN FRANCE ⁷⁷**[Retour à la table des matières](#)

Le Français qui entreprend de renseigner des lecteurs étrangers sur la nature des partis dans son pays, sur leur force intérieure de propagation et leurs conditions de vie locales éprouve aussitôt le besoin pour se faire comprendre de signaler quelques habitudes particulières de la vie politique en France. Ce sont précisément ces habitudes qui ont eu sur la nature des partis une influence si forte qu'une différence profonde existe entre eux et les partis des autres pays à régime parlementaire. Dans les pays de langue anglaise, en Grande-Bretagne et aux États-Unis qui ont donné au reste du monde l'exemple du gouvernement par la représentation du peuple, les partis se sont formés d'abord dans la représentation elle-même puis dans les circonscriptions électorales. L'organisation parlementaire domine l'organisation électorale. Elle a ses chefs officiels qui veillent à faire observer la discipline du parti dans les districts électoraux comme dans l'assemblée représentative de façon à ne laisser disperser les voix ni des députés dans le Parlement ni des électeurs dans le pays. Ainsi le pouvoir politique s'est concentré presque entièrement en deux masses qui se

⁷⁷ Dans *Frankfurter Zeitung*, Morgenblatt des 20, 22 et 24 juin, *Abendblatt* du 22 juin 1926. Retraduit de la traduction allemande par l'auteur.

succédaient alternativement dans la possession du pouvoir suivant que les électeurs donnaient la majorité à l'un ou l'autre parti.

En France la pratique politique a abouti au scrutin uninominal avec un second tour quand aucun des candidats [355] n'a obtenu la majorité absolue. Le monde politique n'éprouvait donc pas le besoin d'une organisation électorale. L'électeur qui, au premier tour, avait voté pour son propre candidat avait au second tour la faculté de reporter sa voix sur le candidat qui ne lui était pas personnellement antipathique ou du moins qui dans les votes décisifs au Parlement ne soutiendrait pas le parti opposé. Il faut tenir compte que l'usage parlementaire permet au député français d'être absent au moment du vote et de faire déposer son bulletin par un collègue. Ainsi la vie politique en France s'est organisée sans adopter les pratiques électorales et les usages parlementaires des pays anglais.

Les anciens partis politiques de France n'ont jamais eu ni comité central permanent, ni congrès national du parti, ni chef officiellement reconnu ni direction du parti, ni programme, ni discipline, ni presse, ni caisse du parti, bref aucune organisation des électeurs ni des députés. À l'élection, chaque candidat se présente lui-même avec sa profession de foi personnelle. Il fait lui-même les frais de son élection, tout au plus se fait-il soutenir par un comité local formé temporairement et par une feuille locale publiée par lui ou imprimée à ses frais. Souvent le candidat se fait recommander par une assemblée de délégués locaux. Mais il choisit à son gré son étiquette politique, il peut à volonté se qualifier de libéral, démocrate, républicain, radical ou socialiste sans que ce nom l'oblige à suivre une ligne politique déterminée. À la Chambre le député entre dans le groupe qui lui convient ou reste en dehors de tout groupe s'il le préfère, il passe aussi quand il veut d'un groupe dans un autre. Il n'assiste aux délibérations du groupe que lorsqu'il lui plaît et même quand il a pris part à une décision il garde la liberté de s'abstenir ou même de voter contre la majorité de son groupe. Dans les deux Chambres du Parlement français les groupes représentent des formations instables qui se scindent, se fondent avec un autre, changent de nom, [356] parfois même dans le cours d'une même législature. Ce n'est possible que parce que les membres d'un groupe ne sont liés à lui ni par la contrainte d'une discipline ni par une relation personnelle avec un chef reconnu de tous ni par aucun engagement envers les électeurs.

Comme un groupe de la Chambre n'est jamais arrivé à réunir assez de membres pour pouvoir à lui seul constituer une majorité, la majorité ne peut se former que par la coalition de plusieurs groupes et comme il y a différents procédés pour pouvoir réunir les groupes, ce ne sont pas les élections qui déterminent immédiatement le caractère de la majorité. On ne peut pas au lendemain d'une élection dire quel sera le parti appelé au gouvernement comme dans les pays anglais où deux masses en conflit permanent l'une contre l'autre sont destinées d'avance, suivant le jugement des électeurs, ou à prendre le gouvernement ou à former l'opposition. En France le changement de gouvernement ne prend pas cette forme de la succession au pouvoir de deux partis opposés ; il résulte plutôt du changement de combinaison des groupes coalisés pour soutenir un ministère.

Un seul parti, d'origine récente, s'est enfermé dans une organisation permanente à la discipline de laquelle se soumettent les électeurs comme leurs représentants au Parlement. C'est le parti socialiste tel qu'il existe depuis 1904, quand au Congrès international du parti à Amsterdam lui a été imposée une direction unique du parti sur le modèle allemand. En acceptant le titre de « Section française de l'Internationale ouvrière » ce parti a renoncé aux pratiques du socialisme français qui se sont conservées dans les groupes dissidents formés sous le nom de « républicains socialistes » et « socialistes français ». Le parti international a depuis 1904, comme son modèle allemand, son administration centrale, son congrès du parti, son comité administratif permanent, son pouvoir de surveillance qui va jusqu'au droit d'exclusion, son programme obligatoire, sa presse de parti, son appareil complet de [357] justice disciplinaire qui rappelle la discipline de l'Église catholique avec ses conciles, son clergé, ses dogmes et son excommunication. Ce régime d'origine étrangère a été adopté par le nouveau parti communiste qui en 1920 sous l'influence de la Troisième Internationale de Moscou s'est séparé du parti ouvrier. Il met le caractère de ces deux partis en contradiction avec la tradition française d'après laquelle le député n'est responsable qu'envers ses électeurs. Cette intrusion d'une organisation de parti dans les décisions d'un groupe de députés a bouleversé la vie politique de la France.

Excepté les socialistes et les communistes qui ont adopté une discipline d'espèce étrangère il n'existe en France aucune formation de groupe fondée sur un programme doctrinal fixe. Si donc on parle de

partis comme il est d'usage en Angleterre, aux États-Unis et même en Allemagne, il ne faut pas oublier que les noms des partis en France n'ont pas du tout la même signification précise. Dans le Parlement français, il y a des *groupes* où entrent les députés et les sénateurs. Mais devant les électeurs il n'y a que des *tendances* marquées par les intentions des candidats. Les électeurs se décident pour le candidat qu'ils préfèrent à cause de sa tendance connue ou présumée. Les élus, une fois entrés au Parlement, se choisissent leur groupe à leur convenance. En France il n'y a pas de parti au sens étroit du mot, il y a sur le terrain parlementaire des groupes, sur le terrain électoral des tendances.

Le groupe constitue une formation précise. Il a un président, un local de réunion, un ordre du jour, parfois aussi un programme, on connaît très exactement son nom et le nombre de ses membres, car depuis 1910 l'élection des commissions à la Chambre se fait sur le principe de la représentation proportionnelle, de sorte que chaque groupe doit fournir la liste de ses membres. On sait aussi la place que les groupes occupent dans la salle des séances, car depuis 1914 les groupes ont des places assignées d'après [358] leur tendance politique générale (les communistes à l'extrême-gauche, les conservateurs à l'extrême-droite). Le groupe est donc reconnu officiellement et connu. La tendance au contraire n'est qu'une communauté mal définie d'opinions ou de sentiments qui ne peut être désignée par aucun titre officiel.

On pourrait croire par suite qu'une étude géographique sur les partis devrait se diriger sur les groupes définis exactement bien plus que sur les tendances indéterminées. Cependant les groupes ne sont que des phénomènes superficiels et passagers mis au monde par les députés pour un état politique transitoire ; ils se dissolvent ou se transforment quand la situation change. Les anciens groupes monarchiste, légitimiste, orléaniste, impérialiste, plébiscitaire, sont tous disparus. Des groupes nouveaux se sont formés, radical-socialiste, socialiste, scindé ensuite en socialiste unifié, socialiste républicain, communiste. Au Sénat se sont conservés des groupes dont le nom ne représente plus qu'un souvenir historique, comme la « gauche républicaine » du temps de Grévy qui aujourd'hui siège à droite de l'« Union républicaine » de Gambetta. Dans la Chambre élue en 1914 il y avait trois groupes portant le nom de gauche, la gauche radicale, la fédération des gauches, la gauche républicaine, qui siégeaient tous trois dans la moitié droite de la

Chambre. Il en est de même de la Chambre de 1924 où quatre groupes, gauche radicale, gauche démocratique, gauche indépendante et républicains de gauche, siègent au centre droit ou à la droite. D'autres groupes ont pris un nom qui dans l'usage de la langue veut dire le contraire de ce qui caractérise le groupe : « l'« Action libérale » de 1902, le « groupe démocratique populaire » de 1924 sont des groupes catholiques, l'extrême-droite de 1924 s'appelle « Union républicaine démocratique ».

Dans la vie politique de la France les tendances seules ont la valeur d'une réalité profonde et durable. Elles représentent les sentiments durables de la masse des [359] citoyens qui décident leur vote le jour de l'élection. L'électeur ne connaît pas du tout les groupes, mais il connaît — ou plutôt — il sent les tendances des candidats, il vote pour celui dont la tendance semble se rapprocher le plus de la sienne. Il ne sert donc à rien de chercher la répartition des groupes sur le territoire, il ne peut être question que de la répartition géographique entre les tendances. Mais cette recherche oblige d'abord à exposer la nature de ces tendances.

Pour comprendre la nature des tendances politiques entre lesquelles s'est partagée la nation française, il faut remonter à l'origine de la vie politique en France, au moment où s'est opérée la première séparation entre elles. La scission primitive, restée d'importance fondamentale, était l'opposition entre les partisans de la Révolution de 1789 et les défenseurs de l'ancien régime : d'un côté les « patriotes », démocrates partisans de la Constitution civile du clergé, de l'autre les « aristocrates » et les prêtres « réfractaires » restés fidèles à l'Église catholique romaine. Dès ce moment se manifeste aussitôt l'opposition entre deux régions, le Nord-Ouest, pays de la Vendée et de la chouannerie soulevé pour défendre les prêtres réfractaires, et l'Est patriote où la majorité des prêtres est entrée dans le clergé constitutionnel. Dès lors apparaît le trait permanent dans la vie politique de la France : la principale force conservatrice consiste dans l'influence du clergé catholique.

Après la suppression de la vie publique par la domination absolue de Napoléon les deux tendances reparaissent sous la monarchie

constitutionnelle, les partisans de l'ancien régime et du clergé sous le nom d'*ultras*, les anticléricaux partisans de la Révolution comme *indépendants* ou *libéraux*. Entre les deux apparaît une tendance intermédiaire avec les *constitutionnels* partisans de la Constitution (Charte) et de la monarchie qui essaient de concilier les institutions de la Révolution avec la royauté des Bourbons. [360] Le système du cens électoral, qui réduisit le nombre des électeurs au-dessous de 90.000 jusqu'en 1830 et de 250.000 jusqu'en 1848, ne permettait pas à la masse du peuple de manifester ses tendances par un vote. L'opinion des députés n'était pas l'expression de l'opinion publique, elle changeait d'une élection à l'autre pour des raisons personnelles. La répartition géographique des opinions des députés entre 1814 et 1848 ne donne donc aucun renseignement sur la répartition des tendances.

Avec le suffrage universel reparaît en 1848 l'opposition fondamentale entre les républicains qui réclament un régime démocratique et laïque et le « parti de l'ordre », coalition de tous les monarchistes soutenue par le clergé. Comme au temps de la première Révolution ces partisans de l'ancien ordre social ont leur force dans l'Ouest et le Nord, les républicains dans l'Est et le Sud-Est. La scission entre les républicains de 1848 marquée par le conflit entre la « République démocratique » et la « République démocratique et sociale » fut bientôt arrêtée par la nécessité de défendre la République contre l'ennemi commun, le parti de l'ordre qui avait obtenu la majorité dans l'Assemblée de 1849 parce que le clergé s'était uni aux impérialistes et leur avait amené la masse des électeurs monarchiques.

L'opposition entre républicains et conservateurs sous Napoléon III, adoucie par la coalition des républicains et des orléanistes dans la Chambre, redevient depuis 1871 le sentiment dominant dans la vie politique. Elle aboutit au 24 mai 1873, par la coalition de tous les groupes monarchiques, à la chute de Thiers que soutenaient tous les groupes républicains. Elle mène au conflit décisif du 16 mai 1877 entre les monarchistes soutenus par le clergé catholique et les « 363 », républicains réunis sous une direction unique.

Avec le passage du pouvoir de l'État à un personnel républicain en 1879 le personnel de la monarchie est rejeté définitivement dans l'opposition. Les adversaires [361] de la République essaient de se rassembler, mais en renonçant à l'étiquette royaliste. Dans le parti républicain s'accroissent les dissensions intérieures contenues pendant

la lutte contre la réaction monarchiste. Il en résulte une rupture entre les groupes républicains appelés « modérés » ou « opportunistes » et les nouveaux groupes « radicaux ». Il se crée une nouvelle opposition entre deux tendances : la modérée qui a épuisé son programme de réformes républicain mais conservateur et la radicale qui par égard pour ses électeurs avancés colore peu à peu son programme avec des formules socialistes.

L'agitation boulangiste, commencée par les radicaux parisiens, crée en 1889 une tendance nouvelle : le *nationalisme* avec des formes belliqueuses, dictatoriales et xénophobes qui ne recrute ses adhérents que dans la région de Paris où il s'allie avec la tendance conservatrice et cléricale contre les ministères parlementaires de la République. L'effondrement des groupes royalistes de 1889 s'achève en 1893 par la défaite des ralliés, groupe catholique qui a adhéré à la République et a fini par prendre le nom d' « Action libérale ». Le désir de rapprochement des anciens groupes monarchistes, des nouveaux conservateurs et des républicains modérés aboutit en 1898 à la création du groupe *progressiste*. L'agitation nationaliste ranimée par l'Affaire Dreyfus fit renaître un petit groupe nationaliste qui, après les élections de 1898, s'associa à toute opposition contre les ministères radicaux successifs. La contradiction fondamentale des tendances persiste dès lors entre la coalition de tous les groupes des droites, conservateurs, catholiques, nationalistes, progressistes, et la coalition de tous les groupes des gauches, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes, qui forme le *Bloc des gauches* et concentre la lutte contre l'influence du clergé catholique.

Ce bloc reçut le premier coup par la tactique nouvelle du parti socialiste devenu international à Amsterdam et obligé de se déclarer pour la lutte de classes. Le groupe [362] socialiste se retira du comité des chefs de parti des gauches, la « Délégation des gauches ». Puis il s'associa à la campagne pour la représentation proportionnelle qu'il mena en commun avec les partis de droite contre les radicaux. Le Bloc des gauches fut affaibli au point qu'après les élections de 1910 il ne put empêcher le retour au pouvoir des progressistes (Deschanel, Poincaré, Barthou). Mais en 1913 il se reconstitua par l'union des radicaux avec les socialistes contre la politique militariste de Poincaré. Aux élections de 1914 il reprit la majorité dans la Chambre.

La proportion des forces des partis fut bouleversée dans la Chambre élue en 1919, non pas par un changement d'opinion du corps électoral français, mais par l'effet de la nouvelle loi électorale de 1919 qui accordait une forte prime aux majorités relatives et favorisait les groupes des droites réunies dans le « Bloc national » aux dépens de la majorité des gauches qui se présentait avec deux listes séparées des radicaux et des socialistes. La Chambre de 1919, remplie de députés nouveaux, offrait le spectacle anormal d'une majorité formée par les droites en opposition manifeste à la tendance de la majorité des électeurs. Aux élections de 1924, le Cartel conclu entre les radicaux et les socialistes a ramené une majorité des groupes des gauches dont les représentants étaient élus surtout par les régions au sud de la Loire, même en plus grand nombre qu'en 1914, mais leur influence a été affaiblie par le nouveau groupe communiste.

Ainsi pendant un demi-siècle l'évolution des groupes a marqué un glissement de la majorité vers la gauche. Tous les anciens groupes royalistes-conservateurs des droites ont diminué en nombre : en 1914 ils s'étaient réduits à un groupe minuscule de 15 membres attaché encore au nom de « groupe des droites » ; ce qui restait encore de royalistes en 1924 s'est mélangé avec quelques dissidents socialistes en une petite troupe de « sauvages » qui forment le « groupe des députés n'appartenant à aucun groupe ». À leur place à droite ont passé des groupes [363] d'étiquette républicaine dont quelques-uns en souvenir de leur ancienne position se présentent comme groupes de gauche, tandis que la Gauche actuelle se compose exclusivement de groupes formés depuis 1880. Entre les multiples noms éphémères des groupes s'est maintenu pourtant depuis cinquante ans la séparation permanente entre les deux tendances fondamentales, la tendance au conservatisme d'abord politique puis social, la tendance au progrès et à l'innovation. Cette séparation a été parfois compliquée par une tendance intermédiaire à la transaction et une tendance secondaire locale au nationalisme. Elle est aussi dans les dernières années devenue moins nette par suite de la tactique « prolétarienne » du parti socialiste qui exige une opposition théorique contre les partis « bourgeois » dont le programme pratique ne se distingue pourtant pas du sien.

Les tendances sur lesquelles repose la séparation réelle des partis en France correspondent chacune à une communauté de sentiments née de la façon de vivre, de l'éducation, des traditions de famille, des intérêts

matériels. Mais comme les sentiments sont répartis inégalement sur la population d'après les conditions de vie — on disait autrefois les « classes » — les tendances ne sont pas réparties dans les mêmes proportions.

La tendance conservatrice se trouve d'ordinaire chez les gens vivant dans des situations privilégiées qui se distinguent de la masse par la naissance, la richesse, les manières, la position sociale. On les compte dans les « classes dirigeantes » qui autrefois, avant le gouvernement républicain, possédaient le pouvoir politique et qui ont conservé leur influence sociale et leur considération dans la société. Cette tendance embrasse tout ce qui s'est conservé en France de noblesse, de clergé, de grande propriété foncière, industrielle, commerciale et financière, à l'exception des protestants, des juifs et de quelques rares catholiques qui se remarquent sur quelques points [364] du pays. Depuis que les partis de droite se sont accommodés de la forme d'État républicaine s'est jointe à eux aussi la majorité des juristes, médecins, artistes, écrivains et fonctionnaires. Ils forment aujourd'hui partout l'état-major et les cadres de la Droite jadis monarchique, maintenant républicaine. Ils ne sont jamais assez nombreux, sous le régime du suffrage universel, pour obtenir à eux seuls la majorité dans leur circonscription, mais ils peuvent attirer à eux les électeurs des autres classes. La majorité dépend donc dans chaque région de la disposition des électeurs à suivre les classes dirigeantes, surtout le clergé. Cela ne se passe que si la masse des électeurs se sent dans la dépendance économique des propriétaires fonciers et des entrepreneurs ou si les paysans, les artisans et les marchands des petites villes et les journaliers sont soumis à l'influence habituelle du clergé. La petite bourgeoisie des villes a aussi, pour des raisons d'affaires, gardé un grand respect pour les « couches sociales supérieures ».

La tendance favorable aux progrès démocratiques réclamés par les groupes de gauche est naturellement soutenue par les artisans, paysans, ouvriers et petits fonctionnaires à condition qu'ils se sentent indépendants du pouvoir économique des riches, du prestige moral du clergé et de l'influence de la « bonne société ». Quand ils suivent leur penchant naturel, il apparaît, dans toute la France, exceptée peut-être en

Normandie, que l'homme du peuple est pénétré du sentiment de l'égalité, qu'il s'affranchit des respects traditionnels et de l'influence des riches pour élire maire dans un petit conseil municipal un simple paysan contre un grand propriétaire. Les partis démocratiques trouvent donc leurs adhérents parmi les ouvriers, les artisans, les vigneron et paysans propriétaires, les petits fonctionnaires et employés, bref dans le peuple et la petite bourgeoisie dans la mesure où ils sont ou se sentent indépendants. Les cadres de ces partis sont formés par le petit nombre d'hommes de la classe moyenne bourgeoise sur qui la tendance conservatrice [365] n'a pas de force d'attraction, hommes de loi, médecins, professeurs, journalistes, surtout sur les protestants, les juifs, les francs-maçons ; depuis quelques années les instituteurs y tiennent une grande place.

Les différents groupes de gauche ne sont séparés les uns des autres par aucune ligne nette de démarcation ; il est impossible de distinguer un socialiste républicain d'un radical-socialiste ou même d'un radical. Même le groupe socialiste-unifié ne parvient pas — malgré tous les efforts de son état-major pour se mettre en opposition aux partis « bourgeois » — à tenir ses électeurs en dehors du contact avec la masse démocratique radicale. L'électeur se laisse souvent influencer par des relations personnelles ou par son caractère (surtout quand il est mécontent) de façon à donner sa voix à un radical, un socialiste ou même un communiste.

La tendance traditionnelle à maintenir le *régime politique* qui est la République contre la « réaction » conservatrice et le *régime social* contre les tentatives d'innovations socialistes est représentée par les groupes républicains qui autrefois siégeaient à gauche mais aujourd'hui forment la Droite et n'ont plus au Sénat qu'une faible majorité. Cette tendance a été longtemps propre à la moyenne bourgeoisie qui, en luttant contre la noblesse royaliste, attirait la masse des électeurs inaccessible à l'influence du clergé, paysans, marchands, petits fonctionnaires indifférents aux réformes mais qui vivaient dans la crainte d'une réaction aristocratique et d'une révolution sociale. Sa devise était « Ni réaction ni révolution ! » Elle a gardé le gouvernement pendant vingt ans et, après en avoir été écartée par le Bloc des gauches, elle a fait en 1913 et 1919 une contre-offensive pour le reconquérir.

La tendance nationaliste, militariste et antisémite s'est formée dans la petite bourgeoisie de Paris à l'origine radicale, mais avant tout

frondeuse et qui, par défaut d'expérience politique, aime à manifester contre tout [366] gouvernement. Elle est traditionnellement hostile à l'étranger et antisémite par haine contre le grand capital. Elle a été renforcée depuis que, pendant l'Affaire Dreyfus, elle a absorbé les restes des anciens partis royalistes et catholiques.

On chercherait en vain en France une région où la population tout entière appartiendrait à une seule tendance. Dans toute circonscription on trouve des partisans de plusieurs tendances et il n'y a pas un département où ne se présenterait qu'une liste unique de candidats. Il n'y a pas en France de partage « sectionnel » comme aux États-Unis avant la guerre de Sécession ou comme en Europe centrale entre les régions où la population est d'une nationalité différente. La répartition entre les régions ne peut donc être délimitée qu'en général d'après les majorités locales. Cette réserve est nécessaire pour comprendre l'essai de délimitation qui suit. Je n'entreprendrai pas de présenter les régions dans un ordre géographique. Je vais les classer d'après leur tendance dominante et commencer par les régions où dominent les deux oppositions les plus nettes qui représentent en France les deux pôles opposés de la vie politique.

La région foncièrement conservatrice où l'ancienne classe dominante a conservé sa prépondérance comme au temps de la Révolution se trouve au Nord-Ouest (Bretagne, Anjou, Maine et nord du Poitou). C'est un pays de bocage avec une population clairsemée sans grandes villes ni centres industriels où les paysans, métayers ou petits fermiers, vivent dispersés, séparés du monde, ignorants, pauvres, dépendants du grand propriétaire et dociles au clergé. Cette région, excepté les ports de Nantes et Saint-Malo, est la seule qui jusqu'aujourd'hui a envoyé à la Chambre des députés royalistes.

En Normandie, excepté les centres industriels, la ville de Rouen et le port militaire de Cherbourg, c'est la tendance conservatrice qui domine. Le tempérament de [367] la population ressemble à celui du peuple anglais ; le paysan s'intéresse peu aux questions de religion, il est aisé, dépourvu de sentiment démocratique, il respecte les autorités

et les propriétaires, a peur des nouveautés et se laisse diriger par les représentants de l'ancien régime ⁷⁸.

Au Nord-Ouest qui forme le pôle conservateur de la France s'opposent le Sud et l'Est comme pôle de la tendance démocratique et laïque. C'est là que s'est formé en 1792 le plus ancien parti républicain de France. Cette région comprend la Provence, le Dauphiné, Lyon et ses environs, la Bresse, la Bourgogne, la Franche-Comté. La même tendance politique s'étend sur le Midi, Languedoc et Catalogne, jusqu'aux Pyrénées. Ce qui forme le fond de la population ce sont les petites villes, les villages, les maisons isolées, avec des paysans propriétaires, des vigneron, des artisans et une bourgeoisie de condition médiocre. Cette population, excepté dans quelques régions de montagnes, a depuis longtemps cessé d'obéir à l'influence politique du clergé. Elle ne reconnaît en rien les privilèges ni de la naissance ni de la richesse et repousse tout rappel à l'ancien régime. Ces régions où, dès 1849, se recrutaient les adhérents du parti démocratique et social de la « Montagne » donnent toujours aux partis de gauche de très fortes majorités. Les méridionaux de Provence et du Languedoc aiment à se dire avancés et votent volontiers pour les socialistes. Il n'y a pas dans le Midi de différence réelle entre le socialiste et le radical, mais parfois la différence d'étiquettes permet à un socialiste de passer contre un radical avec l'aide de la minorité conservatrice qui souvent suit sous la III^e République la « politique du pire ». C'est ainsi que le marxiste Compère-Morel a été élu par les royalistes d'Uzès contre un radical.

Le Sud-Ouest, c'est-à-dire la côte de l'Océan, la Gascogne, [368] la partie du Languedoc dominée par Toulouse, la Guyenne et le Périgord, forme une région politique particulière. La population y a le tempérament appelé en littérature « gascon », elle est méfiante, indifférente en politique comme en religion, sauf les montagnards des Pyrénées. Une petite partie du pays composée de vallées fertiles et de vignobles est habitée par de petits propriétaires et des artisans de sentiments démocratiques qui ont toujours soutenu les partis de gauche. Dans ces régions où le sentiment politique est faible et la tendance politique instable, le gouvernement exerce une influence politique dont il ne dispose que rarement dans le reste de la France. La majorité prend

⁷⁸ Voir A. SIEGFRIED, Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République, 1913.

d'ordinaire la couleur politique du gouvernement. Au temps du Bloc des gauches beaucoup de députés y étaient radicaux et on admettait que la population s'était convertie au radicalisme ; mais son caractère permanent est marqué par l'idée que la politique est une affaire où le sentiment n'a aucune part, au contraire du reste de la France. Dans cette région d'indifférence politique les petits centres industriels du Tarn comme Carmaux et Castres et la grande ville de Toulouse forment des îlots de tendance radicale ou socialiste. Par contre la seconde grande ville de cette région, Bordeaux, n'est pas même franchement républicaine. Les vigneron des environs de Bordeaux, les riverains de la Garonne et les protestants du Périgord sont républicains comme dans le reste de la France, mais sans passion de parti.

Le grand plateau sillonné de hauteurs, découpé par la Loire et ses affluents, qui s'étend à l'Ouest jusqu'à l'Océan Atlantique, les anciennes provinces du Bourbonnais, du Nivernais et du Berry, la région d'Orléans, la Touraine et le Poitou, auxquelles on peut joindre les plateaux de l'Auvergne et du Limousin ont été le principal champ de bataille entre les deux tendances fondamentales. Ici la petite propriété des paysans, vigneron, jardiniers de la vallée de la Loire et du Berry touche aux exploitations [369] laitières du Poitou et à la grande propriété du Berry. La population est très dense dans les régions du vignoble et des jardins de légumes et de fruits, très clairsemée dans les quartiers stériles et marécageux du haut pays. Les mines de fer et de houille du Berry et du Bourbonnais ont attiré une population industrielle de plus en plus nombreuse. La majorité de la population a peu de considération pour l'autorité du clergé et la supériorité sociale des riches, elle est de sentiment démocratique. Mais même les paysans démocrates et anticléricaux des Charentes et du Poitou qui avaient été attachés à l'Empire parce qu'il avait coïncidé avec une période de prospérité économique ont pendant de longues années encore voté pour les candidats bonapartistes. Les ouvriers au contraire sont entrés en masse dans les partis de gauche et sous la III^e République ont passé au socialisme ; les paysans et les vigneron sont en majorité restés radicaux-socialistes. Les partis de droite ne se sont maintenus que dans des points isolés de la haute montagne et des terres de marais.

Le nord de la Loire, dans la plaine de la Beauce (Chartres et Vendôme) jusqu'à la région du Mans a le même esprit que l'Ouest. Ici aussi les paysans ont oscillé entre les deux tendances, le sentiment

démocratique et l'instinct de conservation sociale, ils ont fini par se tourner vers la Gauche.

Depuis les collines du Pays de la Loire jusqu'à l'étroite vallée du Rhône s'étend un pays de montagnes peu fertile où la population, disséminée en hameaux et en maisons isolées, sans contact avec le monde extérieur, reste attachée à la tradition et ne connaît d'autre influence que celle du curé, seul en possession du savoir et reconnu comme chef naturel. Ici l'élection prend la forme d'une concurrence entre le curé et les républicains des villes ou des gros bourgs. Dans les régions où la population est de confessions différentes, comme dans les Cévennes, les protestants votent en principe pour la Gauche, les catholiques pour la Droite. La même opposition règne aussi dans les montagnes du [370] Jura et de la Savoie entre l'esprit clérical et l'esprit républicain, bien que la tendance de droite perde de plus en plus de force.

La région du Nord-Est, Brie, Champagne, Lorraine, pays des Ardennes, Alsace est habitée par des populations très différentes et ne forme pas une unité politique. La Brie avec son agriculture florissante, la Champagne avec son vignoble et ses ouvriers d'une industrie textile ancienne représentent la tendance démocratique anticléricale et donnent la majorité presque partout aux groupes radicaux. Les habitants des Ardennes qui ressemblent beaucoup à leurs voisins de la Belgique wallonne sont sincèrement démocrates, les ouvriers des petites villes industrielles le long de la Meuse sont des socialistes convaincus sans doctrine étroite. L'Alsace avait formé un centre d'opposition républicaine contre l'Empire, aujourd'hui le clergé catholique devenu tout puissant sous la domination allemande y lutte pour maintenir son pouvoir contre la bourgeoisie républicaine de sentiment et les ouvriers des centres industriels devenus socialistes. Les Lorrains ont un tempérament politique particulier. La population est attachée à la tradition et a peu de goût pour les nouveautés politiques. La bourgeoisie s'est réconciliée avec la République conservatrice et le clergé a gardé une forte influence. Les chefs des « progressistes » en lutte contre le parti radical ont amené le pays dans le camp de la Droite sans qu'il s'en aperçût. Nancy, ancienne ville de résidence, donne la majorité aux nationalistes cléricaux. La nouvelle population ouvrière attirée après 1871 dans les Vosges par les patrons des industries textiles immigrés de Mulhouse, et après 1896 dans le bassin minier de Briey par des

entrepreneurs étrangers de l'industrie des métaux n'a pas encore trouvé son équilibre politique entre la Droite pour laquelle les patrons voudraient la faire voter et la Gauche vers laquelle les attire la propagande socialiste. La situation est la même dans la Lorraine de langue allemande où une partie des ouvriers subit [371] l'action de la propagande communiste, tandis que la masse des paysans est menée par le clergé et la bourgeoisie incline vers la droite républicaine du Bloc national.

La région du Nord avec ses grands tissages, ses mines, son industrie du métal et son agriculture intensive est celle qui au point de vue politique s'écarte le plus de la moyenne française. Tout le pays au nord de la Somme, Artois, Hainaut, Flandre, qui jusqu'au XVII^e siècle appartenait aux Pays-Bas belges, a gardé les mœurs politiques de la Belgique. La population laborieuse et pacifique tient à ses usages politiques locaux et s'intéresse plus aux affaires des communes qu'à la politique générale. Comme en Belgique elle tend à se partager entre trois partis. La bourgeoisie riche issue de la grande industrie est strictement catholique. Elle a gardé une forte influence sur les ouvriers restés catholiques et sur le peuple des campagnes auquel elle afferme les terres qui le font vivre et sur la petite bourgeoisie qui dépend d'elle pour ses affaires. La masse des ouvriers qui s'est soustraite à l'influence du clergé dispose d'une forte organisation et s'est, comme en Belgique, détachée nettement des radicaux.

Paris avec ses quartiers extérieurs, sa banlieue et ses environs forme un monde séparé avec une population hétérogène, en partie instable qui a des mœurs politiques particulières. Dans Paris les tendances politiques se répartissent d'une façon géographique correspondant aux conditions de vie sociales de la population. Les quartiers de la rive droite de la Seine depuis Passy jusqu'aux Halles centrales où sont établis les commerces de luxe et les familles riches vivant de leurs revenus et les quartiers de la rive gauche depuis le Champ-de-Mars jusqu'à l'église Saint-Sulpice sont restés conservateurs avec une nuance catholique ou nationaliste. Les anciens faubourgs qui forment aujourd'hui les quartiers ouvriers de l'Est, Saint-Antoine, Montmartre, La Villette, Belleville, vieux quartiers démocratiques, autrefois radicaux sont devenus socialistes ou communistes à moins que la construction de [372] maisons neuves n'y ait fait pénétrer de petits bourgeois nationalistes. Dans les faubourgs sud de la rive gauche le

monde des ouvriers socialistes s'abrite pêle-mêle avec la petite bourgeoisie nationaliste, ce qui rend la majorité très incertaine et variable d'une élection à l'autre. De même dans les quartiers intérieurs du vieux Paris, le Temple, le Quartier latin, le Marais, la lutte se passe entre catholiques et radicaux ou socialistes.

Dans la partie nord de la banlieue où se trouvent les centres industriels de Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin, la tendance d'extrême-gauche domine avec les socialistes et les communistes. La partie ouest de la banlieue depuis Auteuil et Boulogne jusqu'à Versailles et la partie sud jusqu'à Vincennes constituent une colonie de villes habitées par des bourgeois riches, des jardiniers, des rentiers, des petits commerçants en majorité conservateurs et nationalistes. Cependant dans les dernières années le fort déplacement de la population de l'intérieur de la ville vers la périphérie a changé les proportions des partis en faveur de la Gauche.

La banlieue de Paris est entourée d'une ceinture de châteaux avec de grands parcs et des chasses gardées possédés par de grands industriels et de grands capitalistes alliés par mariage avec la haute noblesse. La population bourgeoise est clairsemée et vit dans leur dépendance ; elle s'adapte à la tendance politique du grand propriétaire, excepté les paysans propriétaires qui ont une antipathie particulière contre les garde-chasse des grands domaines. Quelques centres industriels, comme Corbeil, Melun, Pontoise, échappent à cette influence et votent pour la Gauche.

En général la région de Paris incline moins vers la Gauche que le reste de la France. Mais elle fait voir un penchant marqué vers les extrêmes, la tendance nationaliste et la tendance communiste.

En résumé on peut dire que les partis de gauche dominant dans l'Est, le Sud-Est, le Midi, les régions industrielles [373] du Nord et du Nord-Est de même que dans les quartiers ouvriers de Paris. Ils ont conquis tout le centre et l'Ouest excepté les pays de montagne où le curé a conservé son pouvoir dirigeant. Dans le Sud-Ouest où les partis de gauche s'étaient toujours maintenus dans des circonscriptions isolées, ils ont, après chaque succès, étendu de plus en plus leur influence sur la population qui est démocratique égalitaire mais à peu près indifférente en politique.

Les partis de droite dominant dans le Nord-Ouest aristocratique y compris la Normandie, le Nord catholique, une grande partie de Paris et de sa banlieue et quelques pays écartés dans les montagnes. Ils se maintiennent encore sous l'étiquette républicaine dans le Nord-Est et une partie du Sud-Ouest. Les nationalistes se recrutent presque uniquement dans la région parisienne et la Lorraine.

Cette répartition géographique des tendances politiques existe depuis longtemps et sans interruption, elle ne se modifie que lentement par l'entrée de générations nouvelles et toujours dans le même sens, l'accroissement continu de la Gauche. L'étranger, influencé surtout par le souvenir des révolutions parisiennes et déconcerté par la multiplicité des groupes de la Chambre, est enclin à attribuer à l'électeur français un penchant au changement fréquent et brusque d'opinion. Dans sa monographie (citée plus haut) sur la répartition des partis dans l'Ouest, Siegfried fait la remarque ⁷⁹ : « Le Français, soi-disant versatile, est bien autrement égal dans ses opinions politiques que l'Anglais. En Angleterre il est fréquent de voir un parti perdre dans une élection le tiers et même la moitié de ses troupes. Il n'en est pas de même en France. » Quand on étudie les chiffres des voix données aux élections successives dans tout le pays à chacune des deux tendances fondamentales, on ne peut échapper à la conclusion que cette constance des tendances établie pour l'Ouest par Siegfried se retrouve dans toute la France.

⁷⁹ En note, p. 505, note 1.

[374]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 6**

**LA CHUTE DES ARISTOCRATIES
DANS L'EUROPE
ORIENTALE ⁸⁰**[Retour à la table des matières](#)

Les trois grandes monarchies militaires qui viennent de s'effondrer — Russie, Autriche-Hongrie et Allemagne — étaient toutes fondées sur une aristocratie de grands propriétaires terriens, tandis que les autres pays européens étaient devenus des États parlementaires et démocratiques. Ainsi, l'Europe était partagée entre deux régimes politiques fondés sur deux régimes sociaux — en fait deux mondes différents entre lesquels l'Elbe était à peu près la frontière.

L'Europe occidentale, avec sa civilisation ancienne, ses grandes villes, ses grandes industries, son agriculture intensive et sa population dense, où la terre est partagée en propriétés petites ou moyennes et où les fortunes privées faites dans l'industrie, le commerce et la banque forment une large proportion de la richesse totale du pays, a développé un type de société démocratique consistant surtout en bourgeois, artisans, ouvriers et paysans propriétaires. Il y reste il est vrai quelques débris de l'ancien régime domanial — en Espagne les grands nobles terriens d'Andalousie, en Angleterre et en Irlande les domaines des

⁸⁰ *The new Europa*, numéro du 24 juillet 1919. Retraduit par l'auteur sur la traduction anglaise.

landlords, en Italie les *latifundia* des provinces du Sud et de la Lombardie — mais ces survivances, si elles confirment à certaines familles privilégiées une prééminence dans la société mondaine, ne comportent plus de pouvoir politique. La direction des affaires publiques réside dans les classes moyennes et les représentants élus [375] des paysans et des ouvriers, et c'est dans la bourgeoisie surtout que se recrutent les ministres et les chefs de partis. L'Europe orientale, avec une population clairsemée, une civilisation récente, une agriculture arriérée, peu d'industrie et une vie économique très rudimentaire, où la terre constitue presque la seule richesse du pays, est restée sous le régime domanial du Moyen Âge. La terre y est partagée en grands domaines appartenant à des familles nobles dont la grande majorité des paysans sont tenanciers ou journaliers. Le château domine le village, le seigneur féodal, entouré depuis son enfance par un essaim de domestiques et accoutumé à être respecté et obéi, tient les paysans dans un état de crainte et de dépendance. Ce pouvoir social, n'étant pas tenu en échec par la richesse ou la concurrence intellectuelle d'une bourgeoisie nombreuse, rend les nobles supérieurs même sur le terrain politique ; ce sont eux qui forment la cour, l'état-major, le gouvernement, qui tiennent les postes de commandement dans l'armée et remplissent les principales fonctions administratives. Élevés par la faveur du prince au-dessus de la masse des sujets, ils ont maintenu la monarchie par la force des armes ; les classes moyennes, peu nombreuses et tenues dans la soumission, ont dû se contenter de postes subalternes et de quelques mesures d'intérêt matériel. Tel a été, avec quelques variantes dues surtout à la proportion plus ou moins grande des Juifs, le régime agraire et social en Europe à l'Est de l'Elbe.

Sur cette immense étendue de pays où dominait le régime domanial, on peut compter huit aristocraties terriennes : 1° en Russie dans les districts peuplés de Grands-Russes et dans l'Ukraine à l'Est du Dniepr les *poméčik*, grands propriétaires terriens que le tsar, par une imitation superficielle de l'Allemagne, a décorés du titre de nobles ; 2° dans les provinces baltiques les « barons baltes », groupe de nobles d'origine allemande superposés à une population agricole d'Esthoniens et de Lettons ; 3° en Roumanie la masse indigène des *bojars* restée en possession de leurs [376] domaines sous la domination turque et mélangée avec les nobles Phanariotes, envoyés dans le pays pour l'exploiter au nom du sultan ; 4° en Hongrie les magnats et les

gentilshommes magyars qui ont débordé des pays magyars dans ceux qui sont peuplés de paysans slovaques et roumains ; 5° en Autriche les aristocrates de la cour de Vienne, possesseurs de grands domaines dans les provinces allemandes des Alpes et les pays tchèques de la Couronne de Bohême ; 6° en Prusse l'aristocratie des provinces de l'Est (Brandebourg, Poméranie, Prusse), les *Junkers*, les propriétaires de *Rittergut* (domaine noble) qui forment l'entourage du roi et le corps des officiers ; 7° en Pologne la *szlachta*, ancienne masse des guerriers devenue une aristocratie à qui appartient encore la plus grande partie de la terre, bien que le gouvernement russe, pour affaiblir la résistance nationale dont la noblesse était l'âme, ait transféré par force une partie de la terre aux paysans ; 8° dans les pays frontières de la Pologne, anciennement dépendances du grand-duché de Lithuanie (Lithuanie, Russie-Blanche, Ukraine occidentale) et en Galicie les familles nobles, descendues d'immigrants polonais ou de grands propriétaires indigènes, mais polonisées qui, aujourd'hui, forment une aristocratie de langue et de coutumes polonaises, superposée à la population agricole indigène (Lithuaniens, Blancs-Russes, Petits-Russes, Ruthènes) restée fidèle à sa langue et — là où elle est d'origine russe — à l'Église orthodoxe (en Ukraine) ou à l'Église catholique uniate (en Russie-Blanche et en Ruthénie).

De ces huit aristocraties la russe, la roumaine, la magyare, la polonaise et la prussienne appartenant à la même race que leurs paysans jouaient le rôle de chefs nationaux ; les autres, barons baltes, aristocrates autrichiens et nobles polonisés de Lithuanie, Russie-Blanche et Ukraine, sont des aristocraties étrangères en opposition nationale à leurs paysans.

La guerre a été une épreuve décisive de la stabilité des deux régimes sociaux : les États démocratiques l'ont traversée [377] sans fléchir, les monarchies qui avaient engagé la guerre dans l'espoir d'affermir leur position ont succombé ; de leurs défaites est sortie la révolution qui va renversant toutes les aristocraties. L'une après l'autre est menacée ou abolie par ses sujets révoltés et la révolution politique est complétée par une révolution agraire.

Cette révolte a commencé à l'extrémité la moins civilisée d'Europe, l'Empire russe. Les bolcheviks arrivés au pouvoir en promettant la paix et la terre ont désorganisé la force armée qui seule dans ce pays de communisme agraire maintenait la classe des grands propriétaires. Les

paysans, accoutumés à se sentir les possesseurs légitimes des terres de leur village, les ont enlevées par force aux nobles et aux propriétaires. Le nouveau régime n'est pas encore stabilisé ; la terre dont les grands propriétaires ont été dépouillés n'a pas encore été partagée entre les paysans. Mais les contre-révolutionnaires ont été forcés d'abandonner toute idée de restaurer l'ancien régime et de borner leur espoir à une indemnité ; les gouvernements alliés eux-mêmes exigent que les généraux s'engagent à ne pas remettre en question la révolution agraire.

Dans les provinces baltiques les barons baltes, soutenus par une armée d'occupation allemande, ont lutté longtemps pour conserver leur domination politique et leurs grands domaines. Quand ils ont été chassés par la révolte nationale des Esthoniens et des Lettons, d'abord d'Esthonie, puis de la Livonie, ils se sont accrochés à la Courlande où l'ignorance et les hésitations des Alliés avaient laissé un corps d'armée allemand qui, sous prétexte de faire la police du pays contre les bolcheviks, travailla en réalité à terroriser les habitants au profit des Allemands baltes. Mais maintenant l'ordre est venu enfin d'évacuer la Courlande et *La Revue baltique*, organe des nationalités opprimées, écrit ce qui suit : « Nous avons rêvé de la paix entre les peuples baltiques et les barons baltes. C'est la fin de ce rêve. Que la race des « Baltes » quitte notre sol ou nous saurons comment l'en extirper nous-mêmes. » La fin des [378] grands domaines est donc proche, la révolution agraire va s'accomplir aussi dans les pays baltiques. Les paysans sans terre vont recevoir leur part du sol natal.

La crise est plus compliquée dans l'Empire austro-hongrois où les deux aristocraties qui ont jusqu'ici détenu le pouvoir politique en même temps qu'une grande partie de la terre — la noblesse allemande en Autriche, la noblesse magyare en Hongrie — sont nationales dans la partie de leurs domaines où les paysans sont allemands ou magyars et étrangères dans celles qui sont peuplées de Tchèques, de Yougoslaves, de Slovaques et de Roumains. L'aristocratie autrichienne, dont le titre ne semble pas jusqu'ici avoir été contesté dans l'Autriche allemande, a été déjà abolie virtuellement dans la nouvelle République tchèque de Bohême et Moravie où une loi a été adoptée fixant à 190 hectares le maximum de terre que puisse détenir un seul propriétaire. Les grandes propriétés fixées à environ un quart de la surface totale du pays doivent être partagées entre les paysans. Ici la révolution agraire s'accomplit d'une façon légale et pacifique, par degrés et avec une indemnité

d'expropriation. Il sera procédé de même pour les grands domaines des nobles magyars en Slovaquie où l'expropriation et la distribution des prés aux paysans ont commencé à l'amiable.

L'aristocratie magyare est menacée d'un bouleversement plus violent dans son propre pays, car les communistes de Budapest — avec lesquels elle s'est d'abord alliée dans un accès de fureur nationaliste et dans l'espoir de garder sa domination sur les paysans slovaques et roumains — semblent maintenant disposés à faire en Hongrie une révolution sociale d'espèce bolchévique avec une dictature du prolétariat. Cette doctrine, prêchée dans les districts ruraux où les paysans sont déjà excités par la promesse de la terre, mènerait rapidement à l'expropriation forcée des grands propriétaires et au partage de leurs domaines entre les ouvriers agricoles, bref à la révolution agraire sur le modèle russe.

[379]

Une campagne analogue contre la noblesse magyare a été engagée par les paysans roumains en Transylvanie et dans les pays voisins où la population roumaine forme la majorité ; ils viennent de rompre avec la Hongrie pour s'unir au royaume de Roumanie. Les rapports contradictoires variant suivant la nationalité de l'informateur nous empêchent encore de juger si cette révolution agraire est une œuvre de violence ou de compromis. Elle se produit en même temps dans les anciennes principautés roumaines de Valachie et de Moldavie sur l'initiative du gouvernement sous la pression de l'opinion publique. Elle a commencé à l'entrée en guerre de la Roumanie lorsque, pour gagner les paysans à la cause nationale, il a été nécessaire de leur promettre la possession de la terre. Cette promesse, arrêtée par la défaite des Roumains et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement germanophile, a été enfin tenue par une loi semblable à celle adoptée par la République tchèque, qui fixe le maximum de terre possédée par un seul propriétaire et établit un système d'expropriation et d'indemnisation. La terre ainsi rendue disponible doit être distribuée aux paysans dont la propriété est insuffisante pour leurs besoins.

En Pologne où les grands propriétaires alliés au clergé dirigeaient l'opposition contre tout gouvernement étranger, l'aristocratie terrienne, en se faisant le champion de la nationalité, a acquis sur le peuple une influence qu'elle emploie aujourd'hui à défendre sa prééminence

sociale et ses grands domaines contre toutes les tendances révolutionnaires. La nécessité de maintenir provisoirement l'unité nationale contre les ennemis du dehors dissimule le conflit latent dans la Diète entre les partis paysans qui réclament le partage des grands domaines et les partis conservateurs qui désirent sauver les grands propriétaires. Il n'y a aucun pays excepté la Prusse où la révolution agraire rencontre une opposition aussi déterminée. La Galicie et Posnanie, où les grands propriétaires polonais, épargnés ou même favorisés par les cours autrichiennes ou [380] allemande et les administrations impériales, étaient devenus des chefs politiques, restent les deux grandes forteresses de l'aristocratie terrienne en Europe orientale.

Pour détourner de leurs grands domaines les réclamations des paysans polonais, les grands propriétaires polonais essaient d'étendre leur domination politique sur les pays voisins où ils espèrent trouver une terre à coloniser. C'est là le motif économique personnel caché sous l'agitation patriotique pour l'annexion de toutes les provinces, autrefois dépendantes du grand-duché de Lithuanie où la noblesse est restée polonisée — Lithuanie, Russie-Blanche, Ukraine occidentale (Podolie, Volhynie) auxquelles il faut ajouter les districts ruthènes de Galicie. Une campagne de propagande nationaliste est menée même à Paris pour justifier cette politique d'invasion au nom de la paix et de la civilisation. On nous dit que la France pour arrêter l'Allemagne a besoin d'une Pologne forte et que la Pologne pour être forte a besoin d'une vaste étendue de territoire qui puisse absorber le surplus de sa population rurale et qui doit être d'une richesse en proportion avec sa taille et ses besoins économiques ; en conséquence il faut conserver le « capital de la Pologne » — c'est ainsi que ces Messieurs ont baptisé la propriété terrienne de la noblesse polonaise dans les régions où les paysans ne sont pas des Polonais. Ces territoires faiblement peuplés par des races à demi sauvages seraient colonisés par le prolétariat rural de Pologne, sous la direction de l'aristocratie polonaise, ce qui y introduirait une civilisation plus élevée et en même temps écarterait la crise de surpopulation actuelle en Pologne et la révolution agraire dont les grands propriétaires sont menacés. Cette politique implique des opérations militaires sur toutes les frontières de l'Est pour soumettre les indigènes récalcitrants et ces guerres ne peuvent être faites par le nouvel État qu'avec l'aide ou la connivence de l'Europe occidentale. Les Alliés

se prêteront-ils à ce jeu ? Leurs diplomates et leurs militaires continueront-ils à laisser imposer cette politique par [381] les aristocrates et les *émigrés* polonais ? Les peuples de Lithuanie, de Russie-Blanche et d'Ukraine, qui ont déjà constitué des gouvernements nationaux représentés par des délégations, menacent d'opposer la force armée à cette « colonisation » polonaise. Les Ukrainiens ont déjà commencé la guerre. Les nouvelles qui nous parviennent de ces pays où le soulèvement social est à son comble doivent être reçues avec précaution et nous ne savons pas exactement ce qui se passe. Mais nous en savons assez pour craindre que le soulèvement soit accompagné d'une extermination générale de la noblesse polonaise. Il semble que les paysans de l'Ukraine orthodoxe ont en plusieurs endroits liquidé les grands domaines polonais par les mêmes méthodes qu'en Russie. Les paysans catholiques de Lithuanie, les paysans uniates de Russie-Blanche emploient des méthodes plus douces, plus en accord avec leur caractère, plus paisible ou plus civilisé. Mais dans toutes ces régions frontières la révolution agraire semblerait désormais inévitable. Reste la plus puissante de ces aristocraties, la plus redoutable pour la paix du monde, mais aussi la plus moderne, l'aristocratie prussienne. Elle a réussi à se rendre sinon aimée, du moins respectée, par les travailleurs qu'elle emploie parce qu'elle ne se borne pas, comme presque toutes les autres, à consommer ses revenus dans une vie de château ou à confier à des intendants l'exploitation de ses domaines. Le junker prussien n'est pas un oisif, il dirige en personne l'exploitation de sa terre et très souvent mène aussi une entreprise industrielle, telle qu'une distillerie ou une brasserie. Les paysans sur son domaine ne sont pas des tenanciers, ce sont des ouvriers agricoles, travaillant sous la direction du propriétaire. La révolution qui a renversé les Hohenzollern n'a pas encore touché la noblesse prussienne. Il semble difficile de comprendre que cette noblesse serait capable de survivre seule en Europe au milieu de l'effondrement universel des aristocraties terriennes. Et pourtant n'est-il pas étrange que le gouvernement « socialiste » de la nouvelle « République du Reich », [382] qui a annoncé son intention de socialiser la houille et la potasse, n'ait proposé aucune mesure pour l'expropriation des junkers ou l'attribution de leurs vastes terres à la classe des travailleurs ? Il n'y a jusqu'ici aucun signe d'une révolution agraire en Prusse et nous pouvons supposer que la région entre Elbe et Oder sera le dernier champ de bataille de l'aristocratie en Europe.

Ce mouvement général de révolution agraire aura pour effet d'établir au travers des vastes territoires de l'Europe orientale un nouveau monde démocratique de propriétaires paysans. Les peuples de l'Europe occidentale peuvent-ils le regarder avec indifférence comme un mouvement de politique intérieure qui ne les concerne pas ? C'est plus ou moins la tendance des gouvernements de regarder avec dédain les affaires des paysans, spécialement des paysans étrangers. Mais quiconque se donne la peine de rechercher les forces réelles fondamentales verra que cette transformation sociale de toutes les campagnes implique dans la politique étrangère des États de l'Europe orientale une révolution radicale qui intéresse directement la paix du monde et qui la garantit dans trois directions :

1° Nous cherchons une barrière pour protéger l'Occident contre le communisme barbare des bolcheviks, et il n'y a pas de barrière plus solide qu'une démocratie de paysans propriétaires ;

2° Nous cherchons des garanties contre le retour de l'esprit de guerre et il n'y a pas de régime plus pacifique qu'une démocratie de paysans propriétaires. Depuis le commencement du monde aucune communauté de ce genre n'a jamais désiré ni préparé, ni commencé une guerre ;

3° Nous cherchons une assurance contre les intrigues et les projets d'annexion impérialistes et rien n'est moins impérialiste, moins désireux d'agrandissement à l'étranger que des républiques fédérales reposant sur la propriété des paysans.

La révolution agraire qui s'accomplit ou se prépare à travers l'Europe orientale pour le partage des grands domaines entre les paysans sera la plus solide garantie de la paix.

[383]

Études de politique et d'histoire**IV. POLITIQUE****Chapitre 7**

**LE RÉGIME REPRÉSENTATIF
ET LES DICTATURES ⁸¹**[Retour à la table des matières](#)

L'opinion publique a été fortement émue par l'établissement depuis la guerre de gouvernements arbitraires dans plusieurs pays d'Europe, en Russie, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Hongrie, en Bulgarie, et même en Roumanie. Ces gouvernements, au nom de principes différents, dictature du prolétariat, dictature de salut public, défense de l'ordre social, ont supprimé la liberté électorale, la liberté de la presse, la liberté d'association et dans plusieurs cas même les assemblées élues, bref tout le mécanisme regardé jusque-là comme indispensable à la vie politique d'une nation moderne.

Une telle avalanche de dictatures en un temps si court a forcé à réfléchir les hommes de pensée dans toute l'Europe. Il y en a même qui ont commencé à se demander si nous n'assistons pas au début d'une ère nouvelle dans l'histoire du monde où la liberté politique ne serait plus, suivant la doctrine des communistes russes et des fascistes italiens, qu'un préjugé périmé. Sommes-nous vraiment à l'entrée d'une ère de ce genre ?

⁸¹ Cet article, retraduit de la traduction anglaise par l'auteur, a paru dans *The New-York Herald* du 24 avril 1927, sous le titre *Dictators have given a Lesson to Europe*.

Pour apprécier les tendances de l'évolution politique dans les nations civilisées à la fois en Europe et en Amérique nous n'avons besoin que de comparer les régimes sous lesquels les nations vivaient à deux moments donnés de leur histoire séparés par l'intervalle d'un siècle, l'un après le Congrès de Vienne en 1815, l'autre après la paix de Versailles en 1919.

[384]

En 1815 le régime représentatif était encore une exception rare dans le monde. Il ne fonctionnait pleinement que dans les pays de langue anglaise (États-Unis et Grande-Bretagne) et dans la petite Confédération suisse. Il débutait, sous une forme encore rudimentaire, en Norvège, en Suède, en Hollande et en France. Le régime normal de l'Europe était encore la monarchie absolue. L'Amérique latine était encore un territoire colonial entièrement sous la domination de gouvernements européens absolus ou de dictatures établies par des chefs militaires révoltés.

Un siècle plus tard la transformation avait été si rapide dans le sens du régime représentatif que la monarchie absolue avait entièrement disparu, même en Russie. Tous les pays d'Europe et d'Amérique sans exception avaient des assemblées élues prenant part au gouvernement et des constitutions qui, en théorie du moins, reconnaissaient la liberté politique et le régime représentatif.

Les trois Empires aristocratiques d'Europe, Autriche, Allemagne et Russie, dont l'évolution politique avait été déviée par la résistance de leurs dynasties, restaient encore en 1914 des monarchies bureaucratiques. La révolution démocratique issue de la défaite, en brisant ces trois monarchies militaristes, a étendu aux États sortis de leur ruine le régime parlementaire.

Ainsi le type de gouvernement adopté aujourd'hui par les nations civilisées est presque partout, avec des différences de titre et de procédure, la souveraineté du peuple exprimée par des représentants élus au suffrage universel. Sous ce régime le pouvoir réel de gouvernement est confié — soit directement comme dans les États fédératifs, soit indirectement comme dans les États parlementaires — aux représentants des citoyens et est exercé sous le contrôle effectif de l'opinion publique qui est à tout moment informée par les débats des assemblées, par les campagnes électorales et par la publicité des

journaux. Ce contrôle implique la liberté politique qui, suivant [385] la définition très juste donnée par G. Ferrero, consiste à garantir au citoyen individuel le droit de critiquer les actes du gouvernement et de lui faire ouvertement opposition.

Nous devons par conséquent reconnaître que le régime libéral représentatif, caractérisé par le pouvoir des assemblées élues et la liberté d'opposition, est devenu le régime accepté par les nations civilisées aujourd'hui. Le régime autocratique qui, un siècle plus tôt, était la règle est maintenant l'exception. Quand il apparaît, c'est ou comme une transition comme en Grèce ou déguisé sous des formes constitutionnelles comme en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie, en Portugal, en Espagne, en Turquie et quelques républiques d'Amérique du Sud. La dictature ne se proclame ouvertement au nom d'un principe que dans deux pays, la Russie et l'Italie.

On ne peut manquer de remarquer que tous les pays, où une dictature a été établie soit ouvertement soit déguisée, sont des pays entrés récemment dans la vie politique. La grande masse de leur population, pauvre, ignorante et indifférente aux affaires publiques a conservé une habitude invétérée d'obéir à un pouvoir absolu et n'a pas encore acquis le désir de prendre une part active à la direction de la nation.

Le Nouveau Monde présente des exemples instructifs du même absolutisme dans les républiques établies à la place des anciennes colonies espagnoles peuplées d'Indiens, de métis et de créoles ignorants et dénués de toute expérience politique. Là il n'a pas manqué de dictateurs, Bolivar au Pérou, Rosas dans l'Argentine, Paez au Vénézuéla, Francia et Lopez au Paraguay, Garcia Moreno en Équateur, Barrios au Guatemala, Porfirio Diaz au Mexique.

D'autre part la forme de gouvernement libéral représentatif — créée par les peuples les plus avancés en expérience politique et les plus capables de dévouement au bien public, les Suisses, les Anglais et les Écossais et les [386] colons anglais d'Amérique — s'est établie solidement dans toutes les nations les plus cultivées et instruites, les plus riches et les mieux ordonnées. Cela comprend les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Dominions de l'Empire britannique, les peuples Scandinaves, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la France depuis la fin du Second Empire, et plus récemment l'Allemagne et l'Autriche.

Il est également à remarquer que la liberté politique est fortement établie dans toutes les nations prospères, dont la monnaie est saine, le budget en équilibre, dont le crédit est sûr, dont le commerce est florissant et dont les industries sont actives. La dictature n'est établie que dans les pays dont le budget est en déficit, dont le crédit est ébranlé et la monnaie dépréciée.

Le régime représentatif est-il en voie d'être remplacé par le gouvernement arbitraire ? Je demande la permission de répondre par une question — ou plutôt deux questions. Quelqu'un peut-il imaginer l'établissement d'une dictature, même prolétarienne, en Suisse, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, en Norvège ou en Hollande ? Quelqu'un peut-il garantir dix années d'existence aux dictatures en Espagne, en Italie, ou même en Russie ?

N'est-il donc pas évident que le régime représentatif avec son complément indispensable, la liberté politique, est devenu une propriété des nations éclairées, expérimentées et prospères à tel point qu'il est inconcevable qu'elles doivent jamais y renoncer ? N'est-il pas clair que l'autocratie est une survivance d'un régime périmé des nations arriérées et ignorantes, sans expérience politique ni équilibre économique ? La dictature appartient au passé, non à l'avenir.

Il est vrai que la dictature communiste en Russie a arrêté le banditisme qui se répandait sans obstacle sous le régime libéral du gouvernement provisoire. Il est vrai que la dictature fasciste en Italie a rétabli le trafic régulier des chemins de fer interrompu par l'indiscipline des [387] employés sous le gouvernement d'un ministère libéral. Mais ni l'Angleterre ni la Suisse n'ont besoin d'un dictateur pour empêcher le banditisme ou pour faire arriver les trains à l'heure.

Il reste néanmoins à expliquer comment un régime aussi évidemment périmé que le pouvoir absolu a pu être accepté par des nations qui avaient fait l'expérience, même imparfaitement, de régimes libéraux. Ce qu'il est encore plus difficile de comprendre c'est le sentiment qui peut forcer à accepter un régime caractéristique du passé, l'absolutisme modernisé sous la forme de dictature, comme l'État idéal de l'avenir et le faire paraître assez attrayant pour lui gagner des adhérents dans tous les pays européens.

Je ne discuterai pas les expériences récentes du régime autocratique en Hongrie, dans les États des Balkans et de la péninsule ibérique parce

qu'elles ont été déguisées sous des formes légales ou présentées comme des expédients temporaires de salut public sans avoir la prétention d'apporter au monde un évangile politique nouveau.¹

Il reste deux régimes arbitraires, le communisme en Russie, le fascisme en Italie, qui tous deux se déclarent à face découverte comme des dictatures en guerre ouverte contre la liberté politique en invoquant un idéal et formulant une doctrine contraires à la doctrine et à l'idéal libéraux. Leurs idées et leur exemple semblent posséder le pouvoir de se répandre et de se faire sentir bien au delà des limites de leur pays d'origine.

Communisme et fascisme ont recruté leurs partisans aux deux extrémités de l'échelle des couleurs politiques, le communisme parmi les socialistes d'extrême-gauche, le fascisme parmi les nationalistes de l'extrême-droite. Ils leur proposent des buts opposés, l'un la révolution internationale, l'autre le triomphe d'une nationalité. Mais ils ont une étrange ressemblance dans la nature de leurs doctrines et dans leurs méthodes d'action.

Tous deux font appel à un idéal altruiste de dévouement intense. Ils ouvrent une perspective infinie d'avenir [388] qui allume l'enthousiasme de leurs adhérents : pour les communistes la perspective du bonheur du prolétariat répandu à travers le monde par des moyens révolutionnaires, pour les fascistes le prestige national de l'Italie s'imposant au respect de l'univers. Peu importe que l'idéal soit déraisonnable et la perspective illusoire. L'appel ne s'adresse pas à la raison ni à l'observation des réalités, il crée un sentiment de nature religieuse, la foi dans l'idéal révélé par les fondateurs, Lénine et Mussolini, et l'espoir en un avenir radieux.

Une telle religion, ouverte à tous les croyants sans distinction d'origine, attire les hommes jeunes, ardents, impatients d'agir, désireux de se consacrer à ce qu'ils croient être le bien public. Elle leur inspire une confiance aveugle en leurs chefs et une foi absolue en l'infailibilité de leurs doctrines qui leur fait ressentir toute critique comme un blasphème, toute opposition comme un crime.

Ainsi tous deux, communistes et fascistes, sont pénétrés d'intolérance religieuse contre tous les incroyants et les dissidents. Ils sont emportés par un fanatisme pieux qui les rend impitoyables envers tout adversaire de leur doctrine. Et comme la méthode la plus facile

pour supprimer l'opposition est de supprimer les opposants et d'interdire d'exprimer aucune pensée opposée, l'intolérance s'exprime tout à fait de même façon en Russie et en Italie, par la suppression de la liberté de presse, de réunion, de parole et par l'organisation d'un gigantesque système d'espionnage. Les communistes ont manifesté leur fanatisme par les exécutions sans jugement de la Tchéka et par des déportations dans les îles glacées du Nord, les fascistes ont manifesté le leur par des massacres improvisés et par des déportations dans les îles arides du Sud.

H. G. Wells, tout en se déclarant hostile à la fois au communisme et au fascisme, les salue tous deux comme des précurseurs d'une crise décisive dont la démocratie a un besoin urgent pour en sortir « révisée et amendée ».

[389]

« Dans le passé, dit-il, la démocratie libérale a fait une œuvre importante en délivrant l'activité individuelle de ses entraves, mais elle se montre dépourvue de pouvoir créateur et incapable de construction positive. »

Les Européens souffrent des effets d'une catastrophe qui a appauvri les nations et bouleversé les conditions de vie des individus. La guerre a détruit la richesse et ravagé les pays. L'effondrement des monnaies a détraqué l'instrument de mesure de toutes les valeurs. La cherté de la vie pèse sur les habitants des villes qui sont les plus prompts à manifester leur irritation. Tous ces maux sont de nature économique, c'est pourquoi les mécontents ont pris pour devise : Assez de politique ! Économique d'abord ! Le besoin le plus pressant est d'accroître la production et d'améliorer la répartition. Ils demandent au pouvoir politique de satisfaire ce besoin en créant un parlement économique pour réorganiser l'industrie, contrôler le commerce et discipliner les syndicats ouvriers. Ils ne remercient pas leur régime politique d'avoir rempli son devoir politique en garantissant la liberté, ils lui reprochent de n'avoir pas résolu le problème économique, le seul qui les intéresse et qui n'est pas du domaine de l'État.

Il est vrai que le produit du travail industriel et commercial serait accru par une organisation plus rationnelle de la fabrication, des transports et des ventes. Il est déplorable que des maçons anglais reçoivent de leur syndicat des ordres pour limiter le nombre de briques

à poser en un jour quand un travail rapide est nécessaire pour satisfaire les besoins de logement de la population. Il est révoltant que des marchands détruisent des produits pour amener une hausse des prix au détriment du consommateur. Mais la production serait-elle accrue par l'action d'un gouvernement arbitraire qui prendrait l'initiative de répartir les tâches et ferait faire le travail obligatoirement sous la surveillance des partisans zélés du régime ? Le travail forcé, même embelli par un appel au devoir [390] civique, n'a jamais produit autant que le travail volontaire stimulé par la perspective du gain personnel. Un pouvoir politique même absolu s'est toujours montré incapable de diriger l'activité économique. La Russie et l'Italie en sont la démonstration pratique.

Le communisme russe a confisqué le capital, monopolisé le commerce, étatisé l'industrie, réduit les syndicats ouvriers à l'état de simples instruments de discipline pour les travailleurs sous la direction du gouvernement. Il n'a été capable ni d'éviter un retour aux pratiques de liberté et de crédit ni de préserver ses industries de s'enliser dans les sables mouvants de la bureaucratie.

Le fascisme italien prétendait diriger les entreprises industrielles et mettre la main sur les syndicats ouvriers, il a été obligé de recourir aux emprunts forcés et à l'appel au capital étranger dans les pays restés attachés au régime libéral.

La faillite du communisme russe devrait ouvrir les yeux des socialistes sur le danger de la lutte de classes, la nationalisation de l'industrie, la guerre contre le capital, La faillite du fascisme italien devrait montrer aux nationalistes le danger de stimuler artificiellement l'industrie et d'exciter la vanité nationale au moyen de manifestations officielles qui irritent les autres nations et sèment la méfiance contre le pays qui s'y livre.

[391]

Études de politique et d'histoire

IV. POLITIQUE

Chapitre 8

QUE RESTE-IL DE VIVANT DANS LE MARXISME ? ⁸²

[Retour à la table des matières](#)

Voici la réponse aux cinq questions que vous m'avez fait l'honneur de me poser.

I. La théorie du matérialisme historique a eu certainement une action — je dirai même une action utile — sur les études historiques. Elle a attiré fortement l'attention sur les faits économiques, négligés d'ordinaire par l'histoire pour différentes raisons que voici. La vie économique tenait très peu de place dans les documents narratifs, utilisés de préférence par les historiens, tandis que les documents économiques restaient inédits dans les archives. En outre, l'action exercée sur les sociétés humaines par les phénomènes économiques (technique de la production, système du commerce et du crédit, régime des salaires) était profonde, mais peu apparente ; l'attention se portait plus facilement sur la classe dirigeante que sur la masse des travailleurs. Enfin, il faut avouer que le souci des intérêts matériels agit beaucoup plus fortement sur la conduite des hommes qu'ils n'aiment à le laisser paraître ; aussi cherchent-ils à le dissimuler derrière des motifs d'aspect

⁸² Réponse publiée dans *Les enquêtes du Temps*, n° du 27 août 1933.

plus noble ou plus élégant (ce sont ceux que la langue marxiste réunit sous le nom à d'idéologie).

La forme agressive donnée par Marx à un système qui se prétendait fondé sur l'histoire a vivement excité les passions. Partisans et adversaires ont été poussés à chercher dans le passé la confirmation ou la condamnation de la doctrine ; ainsi l'étude assez ingrate en elle-même [392] des faits économiques a bénéficié de l'attrait de la polémique. De cette agitation étrangère à la science est résulté, surtout en Allemagne, un mouvement très actif de recherches sur le domaine, peu exploré jusque-là, de l'histoire économique ; d'où un progrès incontestable sinon dans « les méthodes », du moins dans les connaissances historiques.

II. Si le matérialisme historique a rendu service à l'étude de l'histoire, il ne s'ensuit pas qu'il fournisse une explication satisfaisante du passé de l'humanité. Il porte en lui le vice inhérent à tout système qui prétend expliquer toute la conduite des hommes et toute l'évolution des sociétés par une espèce unique de faits, que ce soit le besoin matériel, la religion, le régime politique, la race, ou la passion nationale. Le succès de la doctrine marxiste n'est pas surprenant : tout système qui réduit à l'unité la complexité déconcertante de la vie séduit la foule par la simplicité de son appareil logique. Le marxisme joignait au prestige de son allure scientifique l'attrait puissant de l'utopie ⁸³, puisqu'il ouvrait la perspective d'une révolution qui réaliserait d'un coup le bonheur de l'humanité.

Mais le passé réel ne se prête pas à ce procédé de simplification. Les événements qui ont décidé du sort des peuples ont toujours résulté de la rencontre à un même moment de faits appartenant à des espèces différentes et indépendantes ; un événement historique est un complexe hétérogène. C'est donc seulement par un choix arbitraire qu'on décide de retenir une catégorie de faits comme seule déterminante et qu'on écarte ou rejette à l'arrière-plan toutes les autres catégories. S'il est vrai que les faits de la vie économique sont moins apparents, ce n'est pas une raison pour en faire le fondement unique, la « substructure » de toute la vie sociale, et pour traiter comme des apparences sans action

⁸³ Ce qui a été très bien montré par de Man.

efficace la politique, la religion, le sentiment national. On peut sur des exemples frappants saisir l'arbitraire injustifiable de cette méthode ; [393] il suffit de voir à quelles contorsions d'exégèse ont dû se livrer les disciples de Marx, quand il a fallu expliquer par des motifs tirés du « matérialisme » le christianisme primitif, la Réforme, la révolution d'Angleterre et même la Révolution française. Pouvait-on imaginer une « substructure » matérialiste assez puissante pour expliquer comment les martyrs chrétiens, les réformés du XVI^e siècle, les puritains, les hommes de 93 allaient volontairement au martyre, au bûcher, à l'échafaud ou à la guillotine ?

La lutte des classes — bien que partie intégrante du marxisme — n'est pas liée forcément au matérialisme historique et pourrait se concilier avec d'autres systèmes. Ce n'est pas le fait matériel de la solidarité réelle entre les hommes d'une même classe qui suffit pour créer la lutte entre les classes, il y faut la *conscience* d'une solidarité, comme le prouve l'expression marxiste de « prolétariat *conscient* ». Et même le dévouement du prolétaire à sa classe, loin d'être l'effet du matérialisme en est l'opposé, car l'intérêt matériel du prolétaire n'est pas de lutter pour le compte de sa classe, mais de sortir de sa classe pour s'élever au niveau des privilégiés ; s'il prend part à la lutte de classes, c'est l'effet d'un sentiment, d'une « idéologie ».

La lutte des classes, pas plus que le matérialisme historique, ne suffit à expliquer l'évolution des sociétés. Quelque place qu'elle tienne dans l'imagination de nos contemporains, rien n'autorise à la poser comme « le fait le plus important de l'histoire ». On ne trouve dans le passé que bien peu de conflits provenant d'un antagonisme entre les classes. À moins de supposer chez les hommes d'autrefois un aveuglement universel sur les motifs de leur conduite, on doit reconnaître que les conflits, les révolutions, les guerres, presque toujours, ont été attribués à des désaccords religieux, politiques ou nationaux. On fait en outre constater que les partis en lutte ne correspondaient pas à des classes. Les guerres entre États naissaient de la rivalité entre les classes dirigeantes des [394] deux pays (au sens marxiste une lutte au sein de la classe capitaliste internationale). Les persécutions, les guerres de religion, les guerres civiles provenaient d'une opposition de religion, d'idéal politique ou de nationalité ; c'est pourquoi chaque parti rassemblait des hommes de différentes classes unis par une communauté de sentiment, religieux, politique ou national.

III. Les conflits appelés conflits de *racés* — par suite d'une confusion de termes introduite dans le langage par les philosophes allemands — ne sont en réalité que des conflits entre des *nationalités*, c'est-à-dire des groupes différents par la langue et les coutumes. La race au sens propre est un caractère physiologique qu'il est devenu impossible de constater, du moins en Europe où tous les peuples sont issus de croisements compliqués. Là où il existe une véritable différence de races, entre blancs, jaunes et noirs, l'antagonisme prend plutôt la forme d'un conflit entre des peuples entiers ; c'est le cas au Japon, en Chine, dans l'Inde.

La « transposition d'une lutte de classes en conflit national » s'est produite parfois, mais seulement dans les pays où une aristocratie de propriétaires, d'origine étrangère, s'était imposée à la population indigène sans avoir pu détruire son sentiment national : en Irlande les landlords anglais, en Roumanie l'aristocratie magyare, dans les pays de la Baltique (Lettonie, Esthonie) les « barons baltes » allemands. Encore l'opposition nationale a-t-elle été souvent renforcée par une différence de religion. Même alors ce n'est pas le prolétariat qui a commencé la résistance à la classe privilégiée ; l'opposition nationale s'est formée d'abord chez les intellectuels des classes moyennes, et ce sont eux qui ont dirigé le parti national. Ce n'est donc pas la lutte des classes qui a « contribué au réveil des luttes de races », c'est le conflit national qui a réveillé la lutte des classes.

IV. Dans tous les États l'activité des hommes a toujours été divisée en deux parts, l'une soumise aux ordres [395] de l'autorité publique qui l'employait à une œuvre commune, l'autre laissée à la disposition des particuliers pour l'employer à leur convenance. La première s'appelait « publique », la seconde « privée » ; dans le vocabulaire marxiste le mot public se traduit par « collectif », privé par « individualiste ». Le partage entre ce qui est public (ou collectif) et ce qui est privé (ou individuel) a beaucoup différé suivant les pays et les temps, soit par la proportion entre le collectif et l'individuel, soit par la nature des activités réclamées par l'État. Le partage a-t-il dépendu du régime politique ? Peut-on dire que « la démocratie s'oriente vers des formes collectives » ?

Il est vrai que dans les régimes démocratiques contemporains la répartition moins inégale des charges publiques (impôts et services personnels) les fait peser en partie sur les classes privilégiées qui en avaient été exemptes. Il est certain que les assemblées issues du suffrage universel tendent à augmenter les dépenses de l'État et à prélever une plus large part de la richesse des particuliers. Cela peut donner l'impression que la démocratie a accru le domaine du « collectif » et incline vers des formes collectives. Mais la monarchie absolue n'a pas attendu « le collectivisme » pour exiger de ses sujets un travail qui absorbait la plus grande partie de leur vie. Le pharaon d'Égypte qui employait son peuple à la construction collective de la Grande Pyramide pratiquait un « étatisme » plus collectiviste qu'aucun de nos États démocratiques. Il faut prendre garde aussi que l'exigence de l'autorité publique s'est déplacée, et en se déplaçant s'est retirée d'un domaine enlevé jusque-là à la liberté de l'individu. L'autorité au Moyen Âge ne prélevait presque rien sur la fortune privée, mais elle imposait à l'individu — sous des peines allant jusqu'au feu inclusivement — ses croyances, son langage, sa conduite personnelle ; elle régnait sur tout un domaine que nos régimes démocratiques ont rendu à l'activité privée. En faisant la balance des gains et des pertes je n'aperçois pas d'évolution nette dans le sens collectif.

[396]

V. Quant à « l'avenir des doctrines marxistes », permettez-moi de répondre par un refus à toute question de cette nature. Le rôle de l'histoire est de constater le passé (elle ne le fait qu'avec peine et très imparfaitement), ce n'est pas de prévoir l'avenir. Il arrive qu'on me demande ce qui va se passer en Europe ; les gens du monde sont assez portés à prendre les historiens pour une espèce de diseurs de bonne aventure. À cette question, je répondais autrefois : « Je ne suis pas comme le devin Tirésias qui voyait en avant et en arrière ; l'histoire ne voit qu'en arrière, et assez mal ». Je préfère maintenant répondre par une question : « Connaissez-vous un moment quelconque de l'histoire du monde où quelqu'un aurait pu prédire ce qui s'est passé cinq ans après ? » Ou bien je propose un jeu de société. Le 1^{er} juin 1914 une voyante est consultée pour savoir qui sera au pouvoir dans les trois empires de Russie, d'Allemagne et d'Autriche. Qu'a-t-elle répondu ? Si

elle a dit en Russie Lénine, en Allemagne Ebert, en Autriche Bauer, à Prague Masaryk, à Varsovie Pilsudski, n'a-t-elle pas été déclarée folle ?

J'ai eu deux fois l'imprudence de dépasser les bornes assignées à l'histoire. En 1913 et 1914, à bonne intention, pour rassurer le public, j'ai écrit et fait imprimer dans deux journaux, l'un allemand, l'autre français, qu'il n'y aurait pas de guerre entre la France et l'Allemagne. Cette expérience m'a suffi, j'espère que vous la trouverez suffisante.

[397]

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement.

Bibliographie des œuvres de Ch. Seignobos. [vii]

I. Méthode. [1]

La méthode psychologique en sociologie [3]

Les conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique
[26]

II. Enseignement. [61]

L'enseignement de l'histoire dans les universités allemandes [63]

L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique [109]

Le régime de l'enseignement supérieur des lettres. Analyse et critique [133]

Ernest Lavisse [171]

III. Histoire. [181]

La séparation des pouvoirs [183]

1815-1915 (Du Congrès de Vienne à la guerre de 1914 [209]

Les inquiétudes d'un Prussien intelligent [241]

La nation lettone [269]

L'Amour est-il une invention moderne ? [286]

IV. POLITIQUE. [291]

La politique internationale des partis en France [293]

La situation électorale en France en 1902 [301]

La signification historique des élections françaises de 1928 [309]

Le sens des élections françaises de 1932 [338]

[398]

La répartition géographique des partis politiques en France [354]

La chute des aristocraties en Europe centrale [374]

Le régime représentatif et les dictatures [383]

Que reste-t-il de vivant dans le marxisme [391]

Imprimerie des Presses Universitaires de France.
— Vendôme-Paris (France)